

REPUBLIQUE DU BENIN  
FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----  
MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION  
-----

**PLAN DECENNAL DE DEVELOPPEMENT  
DU SECTEUR DE L'EDUCATION 2006-2015**

**TOME 1**

Cotonou, octobre 2006

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
LISTE DES TABLEAUX .....	4
LISTE DES GRAPHIQUES .....	6
INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	7
INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	7
INTRODUCTION .....	10
I. PRESENTATION GENERALE DU BENIN .....	12
1.1. Le contexte démographique .....	13
1.1.1. Evolution de la population .....	13
1.1.2. Structure par sexe et par âge .....	14
1.1.3. Projection de la population .....	14
1.1.4. Répartition géographique de la population .....	15
1.2. Le contexte politique .....	17
1.3. Le contexte économique .....	17
1.3.1. Production et structure de l'économie .....	17
1.3.2. Sensible réduction de l'excédent de la balance des paiements .....	18
1.3.3. Une balance commerciale structurellement déficitaire .....	18
1.4. Le contexte macroéconomique du système éducatif .....	18
1.5. Les perspectives macroéconomiques et budgétaires .....	20
1.6. La situation générale de l'emploi .....	21
1.6.1. Taux global d'activité et niveau de chômage .....	21
1.6.2. Occupation des enfants non scolarisés et déscolarisés .....	21
II. LE SYSTEME EDUCATIF DU BENIN .....	23
2.1. Présentation du système éducatif béninois .....	23
2.1.1. Le rattachement institutionnel .....	23
2.1.2. L'Education formelle .....	24
2.1.2.1. L'Enseignement Maternel (EM) .....	24
2.2. Diagnostic du système .....	27
2.2.1. L'Enseignement maternel .....	28
2.2.2. L'Enseignement primaire .....	28
2.2.3. Enseignement Secondaire Général .....	43
2.2.4. Enseignement Technique et Formation Professionnelle .....	48
2.2.5 Enseignement supérieur et recherche scientifique .....	55
2.2.6. Alphabétisation et éducation des adultes .....	62
2.2.7 Gestion du système .....	63
III. CADRE DE LA POLITIQUE ET CADRAGE MACRO FINANCIER .....	68
3.1. Lettre de politique du secteur de l'éducation .....	68
3.1.1. Préambule .....	68
3.1.2. Les orientations générales pour le développement du système éducatif .....	69
3.1.3. Les orientations stratégiques par ordre d'enseignement .....	69
3.1.4. Enseignement maternel .....	70
3.1.5. Enseignement primaire .....	70
3.1.6. Enseignement secondaire général .....	71
3.1.7. Enseignement Technique et Formation Professionnelle .....	72
3.1.8. Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique .....	73
3.1.9. Alphabétisation et Education des Adultes .....	74
3.1.10. Le pilotage et la gestion du système éducatif .....	75
3.2. Cadrage macro financier du plan décennal .....	77
3.2.1. Présentation des simulations .....	78
3.2.2. Simulations financières par ordre d'enseignement .....	83

IV. DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE PAR SOUS-SECTEUR.....	90
4.1. L'Enseignement maternel.....	90
4.1.1. Accès et promotion du mode communautaire.....	91
4.1.2. Qualité à l'enseignement maternel.....	91
4.1.3. Cadre logique.....	93
4.2. L'Enseignement Primaire.....	94
4.2.1. La gestion et le pilotage du système.....	95
4.2.1.1. Accès et équité.....	95
4.2.1.2. Rétention dans le système.....	97
4.2.1.3. Qualité de l'enseignement.....	97
4.2.1.4. Cadre logique du sous-programme.....	99
4.2.2. La gestion et le pilotage du système.....	101
4.2.2.1. La gestion des ressources humaines.....	102
4.2.2.2. La gestion pédagogique.....	103
4.2.2.3. La gestion institutionnelle.....	103
4.2.2.4. La gestion des ressources financières.....	103
4.2.2.5. Le pilotage.....	104
4.2.2.6. Cadre logique du deuxième sous-programme.....	104
4.3. L'Enseignement Secondaire Général.....	109
4.3.1 L'objectif global du sous-secteur.....	109
4.3.2. L'offre éducative et l'équité.....	109
4.3.3. La qualité de l'enseignement.....	112
4.4. L'Enseignement technique et la Formation Professionnelle.....	116
4.4.1. Adaptation des formations aux besoins du marché du travail.....	116
4.4.2. Amélioration de la qualité et de l'équité.....	118
4.4.3. Amélioration de la gestion et du pilotage.....	120
4.4.4. Cadre logique.....	123
4.5. L'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique.....	125
4.5.1. Accès, gestion des flux et infrastructures.....	125
4.5.2. Qualité et équité.....	126
4.5.3. Cadre logique.....	131
4.6. L'Alphabétisation et l'éducation des adultes.....	133
4.6.5. Cadre logique.....	137
5.1- Analyse du système de suivi évaluation actuel du secteur éducatif.....	145
5.2- Les indicateurs de suivi du programme.....	150
5.3 Proposition de système de suivi évaluation.....	156
5.4 Les instances de suivi évaluation du programme décennal.....	156
CONCLUSION.....	158
ANNEXE.....	159
PRESENTATION DES SCENARIOS ET ARBITRAGES FINANCIER POUR LA POLITIQUE EDUCATIVE AU BENIN.....	159
ANNEXE 2 LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX.....	166

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Proportion de la population du Bénin par grands groupes d'âges selon les trois derniers recensements .....	14
Tableau 2: Population résidente par département selon le sexe et rapport de masculinité .....	15
Tableau 3: Evolution des principaux agrégats et ratios, 1992-1999 .....	20
Tableau 4: Occupation des enfants de 6 à 9 ans selon le sexe et le milieu de résidence.....	21
Tableau 5: Evolution des taux bruts de scolarisation, d'admission et du taux de suivi au primaire entre 1994 et 2005 .....	29
Tableau 6: Estimation de la proportion des adultes (20-24 ans) capables de lire et d'écrire correctement selon la plus haute classe atteinte et le sexe .....	30
Tableau 7: Facteurs contribuant à l'augmentation du taux de rétention dans les écoles publiques .....	31
Tableau 8: Evolution des taux bruts de scolarisation des départements entre 1990 et 2015.....	32
Tableau 9: Fréquentation scolaire des enfants de 6-11 ans par sexe et milieu de résidence en 2001 .....	32
Tableau 10: Etat des effectifs des enseignants par statut entre 200 et 2005 .....	33
Tableau 11: Evolution du nombre d'élèves par enseignant entre 1992 et 2005.....	34
Tableau 12: ratio élèves/enseignant et pourcentage d'écoles publiques comptant moins de 40 élèves ou plus de 70 élèves par enseignant par département en 2005.....	34
Tableau 13: Evolution des taux de rendement interne dans l'enseignement primaire entre 1992 et 2003 (public et Privé).....	36
Tableau 14: facteurs contribuant à la baisse du % de redoublants dans les écoles publiques .....	37
Tableau 15: facteurs contribuant à l'augmentation du taux de réussite au CEP dans les écoles publiques .....	37
Tableau 16: Taux de réussite au CEP de 1994 à 2004.....	38
Tableau 17: Pourcentage de filles dans les communes ciblées de 1994 à 2004 .....	38
Tableau 18: Evolution du taux brut d'admission des filles et du taux de survie entre 1994 et 2005.....	39
Tableau 19: Distance de l'école au centre de santé et % d'écoles disposant de comité de santé scolaire et de boîte à pharmacie par département et par zone en 2004 .....	41
Tableau 20: Intervention des principaux partenaires sur la base des appuis en cours au 18/05/2005 .....	42
Tableau 21: Evolution des effectifs des 1er et 2nd cycles et taux brut de fréquentation entre 1994 et 2005.....	44
Tableau 22: Evolution des effectifs d'enseignants du secondaire public entre 1992 et 2005.....	46
Tableau 23: Evolution du pourcentage des redoublants de 1999 à 2005 .....	47
Tableau 24: Evolution du taux de réussite au BEPC et au BAC entre 1994 et 2004 .....	47
Tableau 25: Offres par filière, cycle, diplômes et conditions d'entrée.....	49
Tableau 26: Répartition des établissements par département et par type d'enseignement en 2005 .....	50
Tableau 27: Evolution des effectifs des élèves du public par filière et par sexe entre 2000 et 2005.....	51
Tableau 28: Evolution des résultats des examens entre 1998 et 2005 en % (Cycle 1).....	53
Tableau 29: Evolution des résultats des examens entre 1998 et 2005 en % (Cycle 2).....	54
Tableau 30: Statut d'emploi des personnes âgées de 15 à 59 ans et ne fréquentant pas l'école selon le niveau d'étude (ensemble des sexes en %) .....	54
Tableau 31: Taux de qualification des enseignants en 2005 .....	57
Tableau 32: Capacité d'accueil dans l'enseignement supérieur public en 2002.....	57
Tableau 33: Evolution des effectifs des étudiants du public par filière entre 1994 et 2004 .....	59
Tableau 34: Evolution de la proportion de filles dans l'enseignement supérieur public de 1997 à 2005.....	60
Tableau 35: taux d'analphabétisme par département et par sexe en 2002.....	62
Tableau 36: Qualité de la répartition des ressources par rapport aux besoins dans les écoles primaires publiques (2002-2003) .....	64
Tableau 37: Taux d'exécution budgétaire en % de 2002 à 2005 (Base engagement) .....	66
Tableau 38: Hypothèse des simulations macro-économiques et ressources anticipées.....	78
Tableau 39: Répartition des dépenses par niveau sur ressources domestiques .....	83
Tableau 40: Répartition des dépenses courantes par niveau en % .....	83
Tableau 41: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement maternel.....	84

Tableau 42: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement primaire .....	84
Tableau 43: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement secondaire 1er cycle .....	85
Tableau 44: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement secondaire 2nd cycle .....	86
Tableau 45: Hypothèses et résultats des simulations financières de l'enseignement technique et de la formation professionnelle .....	87
Tableau 46: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement supérieur .....	87
Tableau 47: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'alphabétisation .....	88
Tableau 48: récapitulatif des aspects budgétaires .....	88
Tableau 49: Phasage du programme enseignement maternel.....	92
Tableau 50: Phasage du sous-programme accès, équité, rétention et qualité de l'enseignement primaire .....	98
Tableau 51: Phasage du programme enseignement secondaire .....	113
Tableau 52: Phasage du programme Enseignement Technique et Formation Professionnelle .....	122
Tableau 53: Phasage du programme enseignement supérieur.....	130
Tableau 54: Phasage du programme alphabétisation.....	135
Tableau 55: Institutions et structures chargées du suivi des politiques macro .....	145
Tableau 56: Institutions et structures chargées du suivi des politiques en faveur de l'enseignement primaire et secondaire .....	146
Tableau 57: Institutions et structures chargées du suivi des politiques dans l'ETFP .....	147
Tableau 58: Institutions et structures chargées du suivi des politiques en faveur de l'enseignement supérieur .....	148
Tableau 59: Institutions et structures chargées du suivi des politiques en faveur de l'alphabétisation .....	149
Tableau 60: Indicateurs de suivi-évaluation proposés et les valeurs cibles par année .....	150
Tableau 61: Indicateurs de suivi-évaluation par département sur la période (2005-2015).....	153
Tableau 62: Instances d'exécution et de suivi du programme décennal .....	157
Tableau 63: Présentation des différents scénarios .....	162

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evaluation du taux de croissance du PIB réel en % de 1990 à 2004 .....	19
Graphique 2: Population scolarisable (6-11 ans) entre 2003 et 2015 .....	29
Graphique 3: Evolution du taux d'achèvement du primaire par sexe entre 1994 et 2004 .....	30
Graphique 4: Financement de l'enseignement primaire de 1998 à 2004 .....	41
Graphique 5: Evolution du % de filles par cycle entre 1994 et 2005 .....	48
Graphique 6: Evolution des effectifs du public et du privé entre 1994 et 2004.....	56
Graphique 7: Pourcentage du budget de l'Etat alloué aux secteurs sociaux entre 1998 et 2002.....	65

## **INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

-----°-----

A.I	: Alphabétisation Initiale
AEA	: Alphabétisation et Education des Adultes
ALPHA	: Alphabétisation
AN	: Assemblée Nationale
APE	: Agents Permanents de l'Etat
APE	: Association des parents d'Elèves
BAC	: Baccalauréat
BAIP	: Brevet d'Aptitude à l'Inspection Primaire
BEAT	: Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BID	: Banque Islamique de Développement
BTS	: Brevet de Technicien Supérieur
CAEB	: Conseil des Activités Educatives du Bénin
CAP	: Certificat d'Aptitude Pédagogique
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CBRST	: Centre Béninois de Recherche Scientifique et Technique
CCS	: Chef de Circonscription Scolaire
CDMT	: Cadre des dépenses à Moyen Terme
CE1	: Cours Elémentaire 1
CE2	: Cours Elémentaire 2
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires
CGNPE	: Cellule de Généralisation des Nouveaux Programmes
CI	: Cours d'Initiation
CM1	: Cours Moyen 1
CM2	: Cours Moyen 2
CNDLP	: Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre
CP	: Conseiller Pédagogique
CP	: Cours Préparatoire
CPPE	: Centre de Perfectionnement des Personnels des Entreprises
CRS	: Catholic Relief Service
CS	: Circonscription Scolaire
DA	: Direction de l'Administration
DDEPS	: Direction Départementale des Enseignements Primaire et Secondaire
DDEPS	: Direction Départementale des Enseignements Primaire et Secondaire
DEAT	: Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales
DEC	: Direction des Examens et Concours
DEPEPS	: Direction des Etablissements Privés des Enseignements Primaire
DEPOLINA	: Déclaration de Politique Nationale de l'Alphabétisation et de
DES	: Direction de l'Enseignement Secondaire des Finances
DESUP	: Direction de l'Enseignement Supérieur
DFQP	: Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle
DIB	: Diplôme d'Infirmier Breveté
DIE	: Diplôme d'Infirmier d'Etat
DIEM	: Direction des Infrastructures, de l'Equipement et de la Maintenance
DIPIT	: Direction de l'Inspection Pédagogique et Initiatives Technologiques
DNAEA	: Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective

DPS	: Direction de la Promotion de la Scolarisation
DR/ETFP	: Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation
DRF	: Direction des Ressources Financières
DSF	: Diplôme de Sage Femme
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTEFS	: Diplôme de Technicien en Economie Familial et Social
DTI	: Diplôme de Technicien Industriel
DTL	: Diplôme de Technicien de Laboratoire
EA	: Education Artistique
EDUCOM	: Education Communautaire
EFCACF	: Ecole de Formation des Cadres de l'Administration Centrale
EFCT	: Ecole de Formation des Cadres du Trésor
EFS	: Economie Familiale et Sociale
EGE	: Etats Généraux de l'Education
EM	: Enseignement Maternel
ENI	: Ecole Normale Intégrée
ENS	: Ecole Normale Supérieure
EP	: Ecole Professionnelle
EPS	: Education Physique et Sportive
EPT	: Education Pour Tous
EPT	: Education Pour Tous
EQF	: Ecole de Qualité Fondamentale
ES	: Education Sociale
ESEU	: Examen Spécial d'Entrée à l'Université
EST	: Education Scientifique et Technologique et Secondaire
ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FADESP	: Faculté des Droits .....
FASEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FAST	: Faculté des Sciences Techniques
FC	: Faculté Classique
FLASH	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FMI	: Fonds Monétaire International
FNUAP	: Fonds des Nations Unis pour la Population
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
HEPS	: Health Education for Primary Schools
HG	: Histoire et Géographie
HR	: Hôtellerie et Restauration
IFESH	: The International Foundation for Education and self-Help
INFRE	: Institut National pour la Formation et la Recherche en Education
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles l'Education des Adultes la Pauvreté
MCAT	: Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
MCPD	: Ministère Chargé de la Planification et du Développement
MEPS	: Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP	: Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation
MFE	: Ministère des Finances et de l'Economie
MST	: Maladie Sexuellement Transmissible

NTIC	: Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
P.A	: Post- Alphabétisation
PAGE	: Projet d'Appui à la Gestion de l'Education
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAN	: Plan d'Action National
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PASEB	: Projet d'Appui au Secteur de l'Education au Bénin
PDE	: Projet de Développement de l'Education
PEE	: Paquet Educatif Essentiel
PEE	: Paquet Educatif Essentiel
PERAC	: Crédit d'Appui à la Réforme des Dépenses Publiques
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
	Professionnelle
	Professionnelle
PRSC	: Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PV	: Procès Verbal
RESEN	: Rapport sur le Système Educatif National
RGPH3	: 3 <sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIGFIP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SS	: Sciences de la Santé
SSGI	: Service de la Statistique et de la Gestion de l'Information
STA	: Sciences et Techniques Agricoles
STAG	: Sciences et Techniques Administratives et de Gestion
STI	: Sciences et Techniques Industrielles
STPAS	: Secrétariat Technique des Politiques d'Ajustement Structurel
SVT	: Sciences de la Vie et de la Terre
TAP	: Taux d'achèvement du Primaire
TBA	: Taux Brut d'Admission
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNB	: Université Nationale du Bénin
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USA	: United States of America
USAID	: United States of America Institute for Development
VAN	: Valeur Actuelle Nette
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immunodéficience Acquis

## INTRODUCTION

L'élaboration d'un Plan Décennal de Développement de l'Education dans notre pays peut apparaître à maints égards comme une révolution dans la gestion du secteur. Si les expériences plus ou moins heureuses de 1960 à 1990 ont pu maintenir le système éducatif en survie, c'est à partir de 1990 que les Etats Généraux de l'Education ont tenté de définir une vision stratégique accompagnée de quelques plans d'actions pour éviter que le pilotage à vue porte de graves préjudices au système.

Mais force est de constater que ces efforts n'avaient guère comblé les attentes ni des gouvernants ni des acteurs et usagers de l'école béninoise ; c'est pourquoi prenant en compte les engagements qu'il a pris au plan international, en particulier au forum de Dakar en 2000 pour l'élaboration d'un Plan d'Action National pour l'Education Pour Tous , le gouvernement béninois a adopté, le 23 février 2005, une Lettre de Politique éducative qui définit et clarifie les grandes options de développement de l' Education au Bénin après avoir élaboré et validé son PAN/EPT . Cette lettre est le squelette, la charpente du présent Plan dont les grands axes sont :

- le diagnostic du secteur dans son ensemble et par ordre d'enseignement, y compris l'alphabétisation et l'éducation des adultes ;
- le cadre politique par sous-secteur;
- le cadrage macro économique et financier ;
- les stratégies par ordre d'enseignement ;
- la politique de recrutement et de formation des enseignants ;
- les plans d'action chiffrés par sous-secteur ;
- le tableau de bord des indicateurs ;
- le système de Suivi-Evaluation du Plan Décennal.

Le Plan EPT, validé en Conseil des ministres en Juin 2004, est parfaitement arrimé au Plan décennal avec lequel il constitue un outil inédit de gestion du système éducatif qui devient ainsi, à son tour, un instrument de lutte contre l'ignorance, la pauvreté et les inégalités sociales. L'originalité du Plan décennal réside également dans le fait que certaines questions importantes ont été spécialement prises en compte comme : la rétention, l'équité, le redoublement, le recrutement et la formation des enseignants et du personnel administratif, la question de la scolarisation des filles, la gestion et le pilotage conscient du système, l'alphabétisation et l'éducation des adultes, tout ceci dans le respect d'un cadrage financier qui suit les valeurs indicatives du Fast Track pour lequel le Bénin est candidat.

Le PAN/EPT, les OMD, le cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté, la vision nationale Bénin 2025 Alafia, ont servi de base pour fixer les objectifs chiffrés du plan décennal et pour déterminer les indicateurs du Suivi-Evaluation.

La période couverte par le Plan Décennal, à savoir 2006-2015, a été subdivisée en trois phases au terme desquelles des évaluations seront faites:

- Première phase : 2006-2008 ;
- Deuxième phase : 2009-2011 ;
- Troisième phase : 2012-2015.

Plan EPT et Plan décennal se retrouvent ainsi en 2015, ce qui pourrait bien faciliter l'évaluation de ces deux grandes stratégies de développement du secteur de l'Education au Bénin.

Des examens très approfondis et des simulations financières pointues ont été faites y compris sur les répartitions budgétaires au sein du secteur.

Le travail a été réalisé par une commission ad hoc désignée par Arrêté interministériel. Bien que la méthode choisie soit participative, le Plan décennal continuera de s'enrichir des apports et améliorations qui vont le parfaire au cours de son exécution qui sera précédée d'une vulgarisation auprès des décideurs, des acteurs et des pouvoirs locaux...

Le Bénin entend ainsi apporter sa modeste contribution à la construction d'un monde plus juste parce que mieux éduqué et parfaitement à l'abri de l'ignorance et de l'analphabétisme. Puisse tout béninois donner le meilleur de lui-même pour soutenir sa réalisation !

**Les ministres en charge de l'Education.**

## I. PRESENTATION GENERALE DU BENIN

Le Bénin, situé en Afrique de l'Ouest, dans la zone intertropicale, est limité au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria, au Nord par la République du Niger, au Nord-Ouest par la République du Burkina Faso, et enfin à l'Ouest par la République du Togo. Le Bénin se déploie sur cent vingt cinq (125) kilomètres d'Est en Ouest le long de l'Océan Atlantique et garde en gros ces dimensions jusqu'à la hauteur de Bassila (9<sup>e</sup> parallèle). Il s'élargit ensuite jusqu'à atteindre 325 kilomètres à la hauteur de Natitingou pour se réduire progressivement le long des frontières du Niger et du Burkina Faso. Dans sa plus grande longueur (Sud-Nord) le pays s'étend sur environ 700 kilomètres.

La superficie du Bénin couvre 114 763<sup>1</sup> Km<sup>2</sup>. Son relief est constitué d'une bande côtière sablonneuse suivie de deux zones de plateau et du massif de l'Atacora au Nord-Ouest. Son climat chaud et humide lui offre un paysage naturel diversifié : au Sud, un climat subéquatorial caractérisé par deux saisons des pluies (avril à juillet et octobre à novembre) et deux saisons sèches (août à septembre et décembre à mars), au Nord, un climat tropical, peu humide avec une saison des pluies (mai à octobre) et une saison sèche (novembre à avril). Deux grands bassins irriguent le pays : il s'agit du bassin du Niger et du bassin côtier. Tous les fleuves du bassin côtier se jettent dans l'Océan Atlantique. Sa végétation est caractérisée par la savane boisée, des îlots de forêts et des galeries forestières, avec la présence d'une végétation des régions soudanaises dans le Nord dominée par la présence du néré, du karité, du baobab, du kapokier et une végétation de forêt claire dégradée dans le sud du pays, s'étendant de la côte jusqu'à la limite de Setto, dans le département du Zou.

En septembre 2002, le conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé la troisième revue du programme triennal, au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) avec, à la clé, un décaissement d'environ 3,5 milliards de F CFA. Croissance soutenue, faible inflation, respect des objectifs fixés dans le pacte de convergence, stabilité, croissance et solidarité de l'UEMOA<sup>2</sup> sont à mettre sur le compte des progrès économiques réalisés par le Bénin au cours de la décennie 1990-2000.

Avec l'adoption en septembre de la même année du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Bénin a franchi une nouvelle étape qui l'a conduit l'année suivante à la mise en place de l'allègement de sa dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTe). En effet, dans le cadre de ce programme, le Bénin est le huitième pays à avoir atteint le point d'achèvement lui ouvrant la porte à une réduction de sa dette d'environ \$ 460 millions. La dette extérieure, estimée à 1 080 milliards de F CFA à la fin de l'année 2002, devrait être réduite d'environ 31% en Valeur Actuelle Nette (VAN) et le service de la dette sera réduit d'un tiers sur la prochaine décennie, libérant autant de ressources sur le budget de l'Etat. Ces moyens supplémentaires seront affectés en priorité à la lutte contre la pauvreté dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau, domaines où jusqu'à présent les dépenses sont inférieures aux objectifs fixés, posant le problème de la capacité d'absorption des crédits alloués au Bénin.

A travers le DSRP, le Bénin a défini une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur quatre axes : le renforcement du cadre macro-économique à moyen terme, le développement du capital humain et la gestion de l'environnement, le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles et enfin la promotion de l'emploi durable et le renforcement des capacités des pauvres à participer au processus de décision et de production. Les budgets de 2003 et de 2004 ont été construits autour de deux grands axes : la réduction de la pauvreté et l'accélération de la croissance. Les domaines de concentration portent sur les secteurs sociaux, à savoir : l'éducation, la santé, la gestion environnementale, l'eau potable et l'assainissement.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie béninoise. Si le coton fait l'objet de toutes les attentions, les voies de la diversification des cultures de rente sont explorées. Palmier à huile, noix de cajou sont

<sup>1</sup> Source Institut Géographique National

<sup>2</sup> Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

les filières les plus avancées. Essentiel à l'économie béninoise, le coton représente plus de 85% des exportations agricoles. Le Bénin veut néanmoins s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis d'une monoculture. Et ces dernières années lui ont donné raison, avec l'effondrement des cours de l'or blanc. Le gouvernement veut en effet diversifier les productions agricoles pour satisfaire le marché local, en réduction des produits d'importation pour développer une base industrielle de transformation et pour élargir la gamme des produits agricoles à l'exportation. Le potentiel agricole existe, avec près de 5 millions d'hectares de terres arables et pâturables, dont un million d'hectares seulement sont cultivés. Les filières en développement sont le palmier à huile, la noix de cajou (anacarde) et dans une moindre mesure le karité. La production du palmier est en plein renouveau avec des surfaces plantées estimées à 330 000 hectares. Aux palmeraies naturelles à faible productivité, s'ajoutent les plantations villageoises encadrées avec des plants sélectionnés et les plantations industrielles. La filière anacarde est en forte progression depuis quelques années. Fortement rémunératrice, la production de noix de cajou s'améliore. Quasi inexistante au début des années 90 (4 379 tonnes en 1992), elle a été multipliée par 10 en 10 ans pour atteindre 43 000 tonnes exportées en 2002. L'étape suivante prévue est la transformation sur place. Pour l'instant la majorité des noix sont exportées brutes vers l'Inde d'où elles sont transformées et réexportées vers les pays consommateurs. Enfin, le karité se développe à une plus petite échelle. On estime qu'environ 17 000 tonnes d'amandes sont exportées chaque année. Des unités de transformation existent aussi pour produire du beurre et de l'huile. Environ 7 000 tonnes sous cette forme sont exportées.

Les premières élections municipales organisées en décembre 2002 ont constitué la dernière étape du processus démocratique engagé en 1990. Elles marquent aussi le début du processus de décentralisation. Préparée pendant plusieurs années, la décentralisation constitue un véritable défi pour l'ensemble du pays. Quelque 3,1 millions d'électeurs béninois ont élu au suffrage universel direct, leurs maires et conseillers municipaux dans 546 circonscriptions. A terme, la décentralisation vise à responsabiliser les populations dans la gestion de leurs localités, contribuant ainsi à l'enracinement de la démocratie à la base et à la promotion d'un développement local durable.

Une vaste campagne de sensibilisation et de formation, tant des populations que des élus, sera nécessaire pour garantir le succès de l'entreprise.

## **1.1. Le contexte démographique**

### **1.1.1. Evolution de la population**

Le premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat est intervenu en 1979. En février 1992 le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) a estimé la population du Bénin à 4 915 555 habitants. Le troisième RGPH de février 2002 a permis de dénombrer une population de 6 769 914 habitants.

Du premier au troisième Recensement Général de la Population, en l'espace de vingt trois ans, la population du Bénin a doublé en effectif passant de 3 331 210 en 1979 à 6 769 914 habitants en 2002.

Les projections démographiques faites par l'INSAE en 1994 et en 1999 estimaient la population du Bénin en 2002 respectivement à 6 841 142 et 6 543 662 habitants. En rapprochant ces deux projections des résultats du troisième recensement, il apparaît clairement que le volume de population observé vient confirmer le potentiel d'accroissement démographique révélé et qui sous-tend les projections.

La population de 2002 rapportée à celle de 1992 indique un taux moyen d'accroissement démographique évalué à 3,25%. L'impact du mouvement migratoire étant négligeable, c'est surtout le mouvement naturel à travers la conjonction d'une forte fécondité et d'une mortalité en baisse qui entraîne l'augmentation observée. A un tel rythme, le Bénin enregistrera un accroissement d'autant de béninois avant la fin du premier quart de ce 21<sup>e</sup> siècle.

### 1.1.2. Structure par sexe et par âge

L'analyse de la structure par sexe et par âge observée au cours du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Février 2002 fait ressortir les principaux constats ci-après :

- une base élargie de la pyramide des âges, caractéristique des populations jeunes à forte fécondité ;
- une pyramide en expansion, laissant présager un potentiel d'accroissement rapide. Mais la réduction de l'effectif des personnes de moins de 15 ans en 2002 par rapport à celui de 1992 montre qu'il y a une réduction de niveau de la natalité (le taux brut de natalité passe de 47,3‰ en 1992 à 42,4‰ en 1996 et 41,1‰ en 2001) moins importante que la mortalité (le taux brut de mortalité en 1992 était de 15,5‰ contre 12,27‰ en 2002) ;
- une population jeune, 46,8% de celle-ci a moins de 15 ans et plus de 50% a moins de 16 ans. Cette population est moins jeune qu'en 1992 et 1979 car les populations de moins de 15 ans représentaient respectivement 48,6% et 48,9% de la population totale. La population des potentiellement actifs (15-49 ans) s'est accrue régulièrement, passant de 43,9% en 1979 à 45,7% en 1992 puis à 47,7% en 2002. La population des personnes âgées (60 ans et plus) diminue régulièrement : 7,2% en 1979, 6,0% en 1992 et 5,5% en 2002.

**Tableau 1 : Proportion de la population du Bénin par grands groupes d'âges selon les trois derniers recensements**

Grands Groupe d'âges	Recensement de 1979			Recensement de 1992			Recensement de 2002		
	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin
0-14 ans	48,9	25,3	23,6	48,6	25,0	23,5	46,8	24,0	22,9
15-59 ans	43,9	19,0	24,9	45,4	20,7	24,7	47,7	22,0	25,6
60 ans & +	7,2	3,7	3,5	6,0	2,9	3,1	5,5	2,5	3,0
Ensemble%	100,0	47,9	52,1	100,0	48,6	51,4	100,0	48,5	51,5

Source : INSAE ; RGPH3, Février 2005

### 1.1.3. Projection de la population

La prise en compte de l'évolution des indicateurs démographiques montre que la population du Bénin recensée en 2002 (6 769 914 habitants), aurait atteint 6 973 905 habitants en 2003 et passerait à 9,01 millions d'habitants en 2012 (année de réalisation du prochain recensement de la population et de l'habitation). Elle devrait atteindre 12,8 millions d'habitants en 2025 et 18,6 millions d'habitants en 2042.

Quant à l'urbanisation, elle restera préoccupante compte tenu du taux d'accroissement de la population urbaine au Bénin. La population urbaine qui était de 39% en 2002, passerait à 45,8% en 2012 et à 56,2% en 2025 pour atteindre 69,1% en 2042.

Au recensement général de la population et de l'habitation de 2002, la population scolarisable au primaire (6-11 ans) était estimée à 1 296 907 enfants pour une population scolarisée du même âge de 1 171 806 élèves, donnant ainsi une population en marge de la scolarisation primaire de 125 101 enfants.

La population scolarisable au primaire (6-11 ans)<sup>3</sup> passera de 1 500 231 enfants en 2010 à 1 626 886 enfants en 2015, année prévue pour atteindre l'éducation primaire universelle, ce qui obligera le gouvernement à fournir des efforts importants.

<sup>3</sup> Projection démographique INSAE (novembre 2005)

#### 1.1.4. Répartition géographique de la population

La répartition de la population selon les départements indique clairement deux catégories de départements, en fonction du poids démographique. La première catégorie est constituée des trois départements sur les 12 qui, réunis, abritent le tiers de la population totale du Bénin. Il s'agit :

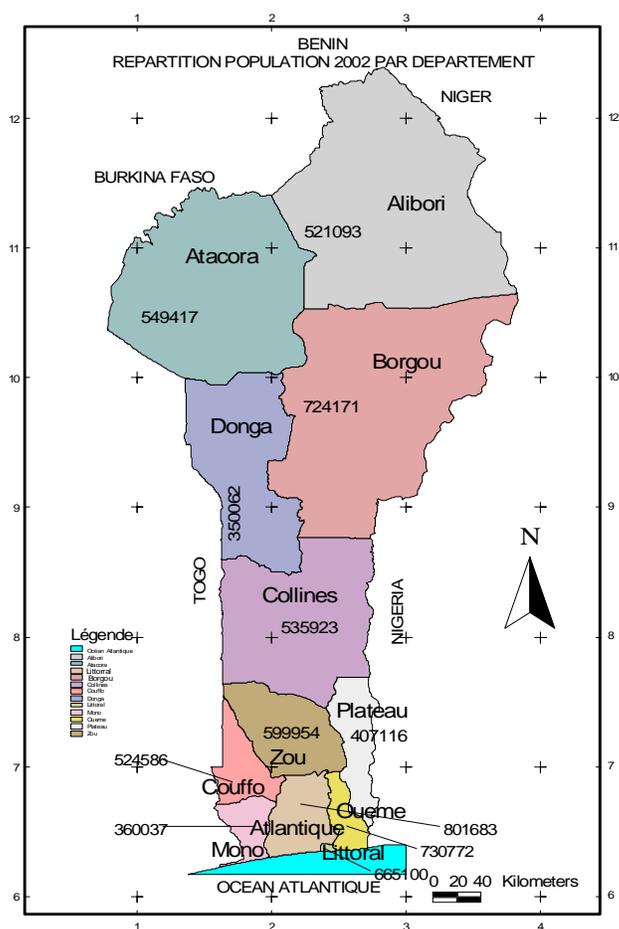
- de l'Atlantique, le plus peuplé avec un effectif de 801.683 habitants, soit 11,8% de la population totale ;
- de l'Ouémé (730 772 habitants) avec 10,8% de la population
- et du Borgou (724 171 habitants) soit 10,7% de la population totale recensée.

La seconde catégorie regroupe les neuf autres départements, qui abritent les deux tiers de la population et qui présentent des poids démographiques relativement homogènes. La répartition de l'ensemble de la population par département est présentée dans le tableau et sur la carte ci-après.

**Tableau 2: Population résidente par département selon le sexe et rapport de masculinité**

DEPARTEMENTS	TOTAL	%	MASCULIN	FEMININ	RAP.MASC. (>%)
ALIBORI	521 093	7,7	259 588	261 505	99,3
ATACORA	549 417	8,1	270 504	278 913	97,0
ATLANTIQUE	801 683	11,8	389 122	412 561	94,3
BORGOU	724 171	10,7	361 336	362 835	99,6
COLLINES	535 923	7,9	261 284	274 639	95,1
COUFFO	524 586	7,7	244 050	280 536	87,0
DONGA	350 062	5,2	175 349	174 713	100,4
LITTORAL	665 100	9,8	323 168	341 932	94,5
MONO	360 037	5,3	174 977	185 060	94,6
OUEME	730 772	10,8	349 251	381 521	91,5
PLATEAU	407 116	6,0	193 135	213 981	90,3
ZOU	599 954	8,9	282 355	317 599	88,9
BENIN	6 769 914	100,0	3 284 119	3 485 795	94,2

Source : INSAE ; RGPH3, Novembre 2003



Le troisième recensement indique un rapport de masculinité estimé à 94,2%. Ainsi, le Bénin compte 94,2 hommes pour 100 femmes. Il apparaît que le déficit en hommes est plus prononcé au Bénin que dans les autres pays de la sous-région. En effet, des données récentes fournissent le rapport de masculinité suivant pour quelques pays de la sous-région ouest africaine :

- 105,1 en Côte d'Ivoire ;
- 101,6 au Niger et au Nigeria ;
- 99,2 au Ghana ;
- 98,6 au Togo ;
- 98,2 au Mali.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Nations-Unies New York, 2001, World Population Prospects ST/ESA/SER.A/198

## 1.2. Le contexte politique

Depuis 1990, le Bénin a instauré une démocratie pluraliste dans laquelle le système multipartite continue de s'affirmer. Les Institutions de la république sont toutes installées et fonctionnent normalement, chacune d'elles jouant le rôle que lui confère la Constitution du 11 décembre 1990. Les élections se font régulièrement et le transfert des pouvoirs s'effectue normalement depuis les premières élections présidentielles et législatives de 1991. Une Assemblée Nationale est mise en place au même titre que les organisations liées à la société civile ; la liberté de la presse s'affirme. La stabilité politique a largement favorisé la stabilisation des grands équilibres économiques et la croissance de l'économie au cours de la décennie passée. Il convient toutefois de signaler que le Bénin, comme de nombreux pays dans la région, doit faire face à de nombreux et graves problèmes de gouvernance et de corruption.

## 1.3. Le contexte économique

Le Bénin continue d'afficher un rythme de croissance soutenu (5% en 2001, 5,8% en 2002), et confirme une réduction de son inflation. Grâce à d'importants transferts de capitaux extérieurs (principalement publics), la balance des paiements reste largement positive. Les performances des finances publiques sont jugées satisfaisantes par les partenaires au développement, en particulier le Fonds Monétaire International, mais font l'objet d'un suivi attentif par ces derniers. En effet, il a été observé un certain relâchement de la discipline budgétaire résultant de l'aisance de trésorerie et des perspectives de gonflement des ressources extérieures liées au financement de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

### 1.3.1. Production et structure de l'économie

Le niveau de croissance de 5,8% atteint en 2002 représente le meilleur score depuis plusieurs années. S'agissant du secteur primaire, la production cotonnière a atteint au cours de 2001/2002 le niveau record de 411 000 tonnes (dont 98% de coton de premier choix). Ce chiffre est en augmentation de plus de 20% sur la moyenne des cinq dernières années. Cette forte progression de la production est la conséquence de l'effet combiné d'une bonne pluviométrie, de la faiblesse des attaques parasitaires et d'un prix aux producteurs qui est resté attractif grâce à une subvention de l'Etat de 18,7 milliards de F CFA. Les estimations de la production vivrière, quant à elles, ont été globalement satisfaisantes au cours des dernières années, notamment avec la croissance de la production des racines et tubercules.

S'agissant du secteur secondaire, les évaluations de la production industrielle pour le premier semestre 2002 font ressortir des chiffres très contrastés mais dans l'ensemble, en hausse par rapport au premier semestre 2001 : fortes hausses de la production oléagineuse, de la bière, de l'eau, de l'électricité. Toutefois, l'industrie des corps gras, qui a connu un redémarrage au début des années 2000 avec deux importantes unités de production d'huile d'arachide et de graines de coton, rencontre des difficultés dues à des approvisionnements chaotiques en matières premières. Quant à l'industrie graphique, qui a réalisé d'importants investissements pour la production de cahiers et de manuels scolaires, elle semble en surproduction par rapport à la capacité d'absorption de ses produits, fortement concurrencés par des importations demeurées vivaces, malgré la dévaluation intervenue au milieu des années 90. La baisse de la productivité du ciment (-9%) est conjoncturelle. La crise du textile persiste tant pour les tissus imprimés que pour les écrus.

Le secteur tertiaire, en particulier le commerce, est dominé par l'économie informelle qui constitue un véritable dilemme pour le Gouvernement. En effet, ce secteur joue un rôle économique important dont il ne serait pas souhaitable de freiner brutalement la croissance, en même temps qu'il échappe très largement à l'Etat et ses administrations qui doivent en assurer le contrôle et la réglementation. Par ailleurs, ce secteur est largement dominé par le commerce de réexportation.

Au total, la structure de l'économie béninoise n'a pas véritablement changé au cours de la décennie 1993-2002, la contribution de chacun des trois secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) ayant peu varié. En effet, l'apport du secteur tertiaire est resté le plus élevé, soit une moyenne de 42,8% sur la période avec une variation assez faible restée dans les limites de 40,9 et 46,8%. Le secteur secondaire, qui vient en seconde position, se situe en moyenne à 36,2%. Quant au secteur primaire, sa contribution est restée à une moyenne de 14,2% au cours de la décennie sous revue.

### 1.3.2. Sensible réduction de l'excédent de la balance des paiements.

La balance des paiements en 2001 laisse apparaître un solde global très positif, quasiment le double de celui de l'année précédente (128,3 milliards F CFA contre 68,3 milliards F CFA). Les flux de capitaux privés à court terme devraient toutefois s'inverser et entraîner une réduction de ce solde positif. Les transferts reçus de l'extérieur (tant publics que privés) continuent de contrebalancer largement le déficit de la balance commerciale et des services (+10% du PIB).

### 1.3.3. Une balance commerciale structurellement déficitaire

Le déficit structurel de la balance commerciale reflète la faiblesse du potentiel productif national dont les principales caractéristiques sont : un secteur industriel représentant seulement 14% du PIB ; les seules exportations importantes du secteur agricole sont celles du coton. Ce déficit est toutefois difficile à cerner avec précision dans la mesure où le Bénin réexporte, vers les pays voisins – en particulier le Nigeria - des quantités considérables (impossible à chiffrer) de marchandises.

Les meilleurs clients du Bénin restent les fabricants de textiles importateurs de fibres de coton sont principalement l'Inde, l'Indonésie, l'Italie et la Thaïlande auxquels s'ajoutent depuis 2002, le Pakistan et la Chine. Les principaux produits importés sont par ordre décroissant d'importance, les produits agroalimentaires, les hydrocarbures, les biens d'équipement industriel et les engins mécaniques, le ciment, les véhicules automobiles et les produits pharmaceutiques.

De nombreux produits importés sont ensuite réexportés (officiellement ou clandestinement) vers le Nigeria et les pays de l'Hinterland (Niger, Burkina Faso, Mali), le cas le plus typique étant celui des véhicules d'occasion dont le port de Cotonou est littéralement inondé (près de 260 000 unités débarquées en 2001).

La dépendance vis-à-vis des flux de réexportations informelles vers le Nigeria est un facteur d'instabilité de son économie. La fermeture récente de la frontière avec le Nigeria à un certain nombre de produits pourrait affecter la croissance attendue du secteur tertiaire.

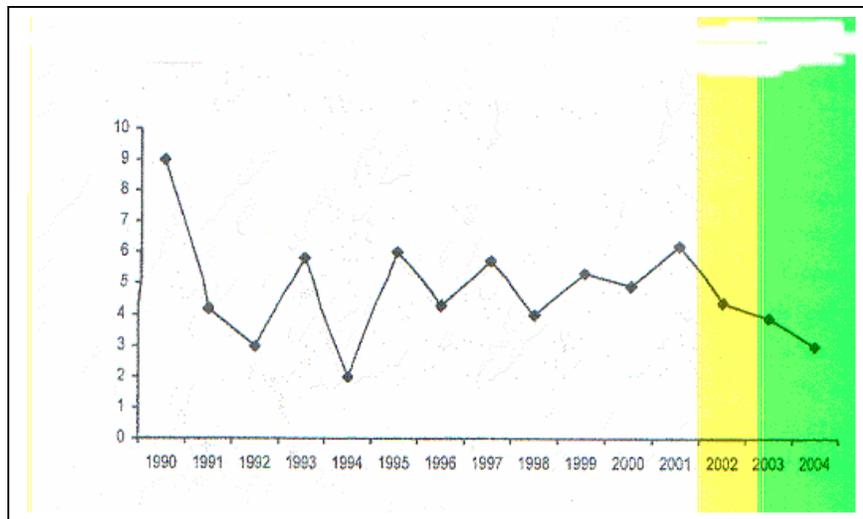
S'agissant des relations commerciales franco-béninoises, les parts de marché de la France progressent régulièrement (25% en 1998, 27% en 2001). La France est le principal fournisseur officiel du Bénin devant la Chine et la Côte d'Ivoire.

## 1.4. Le contexte macroéconomique du système éducatif

Le tableau n° 3 ci-après présente l'évolution des principaux agrégats qui ont caractérisé les finances publiques globales et le contexte macroéconomique dans lequel ont été déterminées les ressources publiques que le pays a affectées au secteur de l'éducation au cours de la décennie passée. L'année 1992 a été ici choisie comme base de départ.

Entre 1985 et 1995, le taux moyen de croissance du produit national était de l'ordre de 3,5%, ce qui, eu égard au rythme de la croissance démographique, ne laissait qu'une progression infime (de l'ordre de 0,5% par an) pour les améliorations du produit par tête. Au cours des cinq années suivantes, le niveau de croissance annuelle du PIB s'est amélioré en volume et s'est établi entre 5 et 6%, d'où des progrès plus significatifs, de 2,5 à 3,0% environ, du PIB par tête. Cette tendance est encourageante jusqu'en 2001-2002. Toutefois, entre 2002 et 2004, le ralentissement de la croissance dont le taux est estimé à 3,9% en 2003 est passé à 3% en 2004, indiquant un taux de croissance par tête quasi nul (voir ci-après Graphique 1).

**Graphique 1: Evaluation du taux de croissance du PIB réel en % de 1990 à 2004**



Dans une optique d'évaluation du contexte des finances publiques pour le secteur éducatif, il peut observer que non seulement le produit national a été caractérisé jusqu'en 2002 par une évolution favorable, mais aussi que la capacité du pays à collecter des recettes fiscales s'est améliorée. Alors que le taux de prélèvement fiscal se situait autour de 13% entre 1992 et 1994, il a atteint 16 à 17% entre 1995 et 1999. Cette tendance s'est poursuivie depuis lors, donnant à l'Etat pour son fonctionnement, des ressources accrues. On observe par ailleurs que le montant des dépenses publiques (après service de la dette) représentait 16,7% du PIB en 1992, 19% en 1995 et 18,4% en 1998

En ce qui concerne les allocations budgétaires au secteur de l'éducation, la situation s'est révélée moins favorable car la part des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat était plutôt en diminution au cours de la période 1992-1999. Vers la fin des années 90, alors que, dans les pays francophones de la région, la moyenne est de 24%, le secteur n'a bénéficié que d'un peu moins de 16% des ressources budgétaires globales. Par suite de la relative faiblesse de ce chiffre, la part de l'éducation dans le Produit Intérieur Brut du Bénin est inférieure à 3%, et ce pourcentage a stagné (et même plutôt légèrement reculé) durant ces années-là. On notera que dans les pays africains concernés par l'initiative de réduction de la dette extérieure, le chiffre moyen avant transfert des ressources en provenance de la réduction du service de la dette est de 4%.

**Tableau 3: Evolution des principaux agrégats et ratios, 1992-1999**

		Unités monétaires courantes							
		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Produit Intérieur Brut (milliards F CFA)	A	570	596	831	1.003	1.125	1.242	1.361	1.480*
Population (millions)		4,94	5,08	5,25	5,42	5,60	5,79	5,99	6,16
PIB par habitant (milliers F CFA)		115,4	117,3	158,3	185,1	200,9	214,5	227,2	240,3
Ressources budgétaires (milliards F CFA)	B	69,8	77,7	106,4	152,5	186,6	202,0	225,8	251,5
Taux de prélèvement fiscal (%)	B/A	12,2	13,0	12,8	15,2	16,6	16,3	16,6	17,0*
<b>Dépenses générales de l'Etat</b> (milliards F CFA)	C	115,1	106,1	164,4	218,9	219,7	235,2	260,9	290,2
Service de la dette publique (milliards F CFA)	D	20,8	15,9	26,2	27,9	27,3	21,1	9,4	11,5
Dépenses de l'Etat hors dette (milliards F CFA)	C-D	95,3	90,2	138,2	191,0	192,4	213,9	251,5	278,7
Fonctionnement hors dette (milliards F CFA)	E	75,2	61,7	84,0	109,1	120,6	130,0	128,8	142,2
Capital hors dette (milliards F CFA)	F	24,1	28,5	54,2	81,9	71,8	83,9	122,7	136,5
Financement national (milliards F CFA)	G	1,5	3,0	4,3	16,8	7,3	11,9	15,3	23,1
Financement extérieur (milliards F CFA)	H	22,6	25,5	49,9	65,1	64,5	71,8	107,4	113,4
Budget de l'Etat en% du PIB	c/a	20,2	17,8	19,8	21,8	19,5	18,9	19,2	19,6
<b>Budget de l'éducation, exécuté</b> (milliards F CFA)	I	16,1	19,4	26,3	29,8	34,6	33,7	39,8	43,5
Fonctionnement (milliards F CFA)	J	15,6	17,1	23,5	26,2	29,7	30,4	34,8	38,3
(% fonctionnement de l'Etat)	J/E	20,7	27,7	28,0	24,0	24,6	23,4	27,0	26,9
Capital (milliards F CFA)	K	0,5	2,3	2,8	3,6	4,9	3,3	5,0	5,2
Financement national (milliards F CFA)	L	0,2	0,2	0,4	0,3	0,4	0,6	1,0	1,2
Financement extérieur (milliards F CFA)	M	0,3	2,1	2,4	3,3	4,5	2,7	4,0*	4,0*
Budget de l'éducation en% budget de l'Etat	I/(C-D)	16,9	21,5	19,0	15,6	18,0	15,6	15,8	15,6
Dép. Publiques nationales d'éducation (% PIB)	I/A	2,8	3,3	3,2	3,0	3,0	2,7	2,9	2,9

Source : Banque Mondiale (2002) Le système éducatif béninois. Performance et espaces d'amélioration pour la politique éducative.

Toutefois avec les réformes entreprises depuis la fin des années 80 et poursuivies au cours des années 90, les secteurs du domaine social ont bénéficié d'une attention particulière et surtout à partir de 1999 où, dans la perspective de l'éligibilité à l'initiative des Pays Pauvres très Endettés (PPTE), le budget social a plus que doublé en trois ans. Comparée à l'ensemble des dépenses publiques, l'importance du financement des services sociaux peut être cependant relativisée. En effet, le taux d'accroissement du financement des secteurs sociaux est resté inférieur à celui des dépenses publiques totales jusqu'en 1998. La situation s'est inversée à partir de 1999 et s'est maintenue jusqu'en 2001 sans toutefois dépasser un taux de dépenses sociales de 19%, contre 18% en 1994. Cette évolution suggère que d'importants efforts puissent être encore fournis compte tenu de l'objectif minimum de 40% proposé par le rapport mondial sur le développement humain. Cette norme repose sur une étude de la structure budgétaire de plusieurs pays en développement, qui a montré que ceux qui ont de meilleures structures de dépenses publiques bénéficient d'un taux de dépenses sociales au moins égal à cette norme.

### 1.5. Les perspectives macroéconomiques et budgétaires

Le budget 2002 avait été établi sur une hypothèse de croissance de 6%, une hausse importante des recettes des administrations financières (+ 14,1%) et des aides budgétaires extérieures non négligeables (35,1 Milliards Fcfa en sus des allègements de dettes) pour assurer l'équilibre des comptes. Il est apparu rapidement que les recettes douanières seraient moins élevées que prévues et surtout que des dépenses nouvelles non budgétisées (débloquage de l'effet financier des avancements, subvention de la filière coton) impliqueraient en cours d'année des régulations budgétaires pour éviter de creuser le déficit initialement prévu. La situation économique a donc été marquée par une croissance moins énergique que les années précédentes de 3,9% et de 3% respectivement en 2003 et en 2004. Ce ralentissement des activités économiques provient d'une moindre croissance au sein de tous les secteurs, notamment des secteurs secondaire et tertiaire qui ont subi les effets des mesures restrictives imposées par le Nigeria sur les réexportations béninoises, la flambée des cours du pétrole et la faible compétitivité de l'économie béninoise.

Les objectifs de la politique budgétaire du Bénin pour 2005 et les prochaines années s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la stratégie de réduction de la pauvreté d'une part et dans l'atteinte des objectifs de

développement pour le millénaire, d'autre part. Mises en œuvre à partir de 2003, ces deux grandes orientations stratégiques visent à réduire l'extrême pauvreté de 50% à l'horizon 2015, qui est également l'horizon du plan décennal de l'éducation, et ceci par la réalisation d'une performance moyenne à un taux de croissance supérieur ou égal à 7%.

## 1.6. La situation générale de l'emploi

### 1.6.1. Taux global d'activité et niveau de chômage

L'analyse des résultats des deux derniers recensements de la population et de l'habitation, dans le domaine de l'emploi, indique que le taux global d'activité de la population béninoise demeure élevé avec 63,8% en 2002 et 67,7% en 1992. Entre 1979 (RGPH1) et 2002 (RGPH3), la structure de la population active a progressé vers un plus grand équilibre entre l'homme et la femme. A cet effet, le rapport de masculinité enregistré est de 1,027 (102,7 hommes pour 100 femmes), le rôle économique des femmes est donc mieux perçu. Les femmes sont de plus en plus occupées dans le secteur informel (97,3% contre 92,7% d'hommes). Les progrès réalisés dans l'allongement de la durée de scolarisation se traduisent par une diminution du taux d'activité des moins de 20 ans (49,8% en 2002 contre 63% en 1992) et de la proportion des apprentis qui est passée de 7% en 1992 à 5,2% en 2002.

Le taux de chômage (0,7%) a régressé chez les primo demandeurs d'emploi où il est passé de 1% en 1992 à 0,4% en 2002. Cette baisse est réalisée au prix d'une plus forte dérive de l'économie vers l'informel et d'une augmentation conséquente de la proportion des indépendants (60,5% en 1992 contre 70,2% en 2002). La stagnation des activités salariées (proportion de 5%) traduit les difficultés du secteur formel et notamment du secteur privé à prendre la relève de l'Etat dans la création d'emplois, malgré la libération de l'économie en cours depuis plusieurs années.

Le défi le plus important pour l'économie béninoise demeure le relèvement de la productivité, lui-même corrélé avec le niveau d'instruction et la formation des producteurs. Or les secteurs principaux de création de la richesse au Bénin, à savoir l'agriculture et le commerce, sont dominés par une majorité d'analphabètes (respectivement 85% et 74%). Améliorer la croissance pour augmenter la richesse et réduire la pauvreté, vaincre la faim passent certainement par le relèvement du défi de l'accès de ces acteurs de la vie économique et sociale à l'instruction.

### 1.6.2. Occupation des enfants non scolarisés et déscolarisés

Sur un total de 906.917 enfants de 6 à 9 ans dénombrés en 2002 au RGPH3, 235.104 (45% de garçons et 55% de filles, 19% en milieu urbain et 81% en milieu rural) sont déclarés être déjà en activité économique.

**Tableau 4: Occupation des enfants de 6 à 9 ans selon le sexe et le milieu de résidence**

Statut Occupation	Sexe			Milieu de résidence	
	Ensemble	Masculin	Féminin	Urbain	Rural
Elève	484 533	270 336	214 197	206 768	277 765
Occupé	235 104	105 562	129 542	44 577	190 527
Autre inactif	94 845	44 149	50 696	26 088	68 757
Non déclaré	92 435	42 975	49 460	25 761	66 674
<b>Ensemble</b>	<b>906 917</b>	<b>463 022</b>	<b>443 895</b>	<b>303 194</b>	<b>603 723</b>

Source : INSAE ; RGPH3, Novembre 2003

Ces enfants "travailleurs" représentent 26% du total des enfants de cette tranche d'âge et près de 49% de ceux de la même tranche d'âge qui sont à l'école. La proportion des garçons est de 22% et celle des filles de 29%. Ce phénomène est plus remarquable en milieu rural qu'en milieu urbain (32% contre 15%). Ces enfants sont à 99% occupés dans le secteur informel, notamment l'agriculture et le commerce où ils exercent

principalement comme aides familiales indépendamment du sexe. Mais 10% d'entre eux (15% de garçons et 8,5% de filles) sont déclarés être à leur propre compte.

L'introduction des enfants au travail dès le bas âge est un phénomène du système de formation traditionnelle. La persistance d'un niveau encore relativement élevé d'enfants au travail est due aux insuffisances de la scolarisation et au maintien des méthodes rudimentaires dans l'agriculture et l'artisanat. Mais ce niveau élevé d'enfants de 6 à 9 ans au travail est également un signe des difficultés des enfants au Bénin, signe d'autant plus sérieux que 10% des enfants de 6 à 9 ans sont déclarés travailleurs, soit à leur propre compte soit comme salariés.

## II. LE SYSTEME EDUCATIF DU BENIN

Le Bénin, comme la plupart des pays francophones d'Afrique au Sud du Sahara, participe au concert des Nations avec toutes les conséquences qui en découlent : un échange abondant de technologies dans lequel il a un statut de consommateur presque passif. La concurrence entre les nations entraîne la nécessité de former une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée : cela influe forcément sur le système éducatif. Les exigences de développement durable et le contexte de démocratie que le Bénin s'efforce de mettre en place, le conduisent à accorder une attention particulière à la formation du citoyen en général, de la jeunesse en particulier. La Constitution du 11 Décembre 1990, les résolutions des Etats Généraux de l'Education (EGE), en exprimant une volonté populaire, affirment que l'Education est la première priorité du Bénin. La nouvelle Loi d'Orientation de l'Education Nationale (Loi n°2003-17 du 17 octobre 2003) en ses articles 1, 2, 3 et 4 précise et insiste sur le principe que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. Une plus grande attention doit être accordée à l'éducation des filles, des personnes et enfants en situation difficile, des enfants des zones déshéritées et des groupes vulnérables.

Le système éducatif comprend les secteurs formel et non formel.

### 2.1. Présentation du système éducatif béninois

Elle s'effectuera à travers le cadre institutionnel de gestion du secteur de l'éducation.

#### 2.1.1. Le rattachement institutionnel

L'administration du système éducatif béninois a connu toutes sortes d'avatars. En effet, le cadre institutionnel a varié au rythme des changements politiques. Jusqu'à l'avènement de la Réforme de 1975, un seul ministère, le Ministère de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports s'occupait du secteur. De 1975 à la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation (février 1990), quatre ministères se sont partagés la tutelle du système qui a mis en place un modèle de développement socialiste. Avec les contestations à la fois politiques et institutionnelles de 1990, on est revenu à un Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, la culture et l'alphabétisation étant toujours logées dans un autre ministère. En 2001 de nouveau, l'Education est placée sous la tutelle de quatre ministères :

- le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS), s'occupe aussi de l'enseignement maternel qui n'est pas explicitement mentionné dans la dénomination du ministère ;
- le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) a en charge l'éducation formelle (les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle) et l'éducation non formelle (les apprentissages) ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) dont relèvent les universités et tous les établissements d'enseignement supérieur (les Instituts Universitaires de Technologie et les établissements de formation au BTS et autres formations professionnelles) ;
- le Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (MCSL) définit et gère la politique culturelle du Bénin. Il s'occupe de l'alphabétisation des adultes.

En avril 2006, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ont été fusionnés en un seul ministère, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (MESFP). L'alphabétisation est placée sous la tutelle du Ministère de la Culture, des Sports et Loisirs (MCSL).

En dehors de ces ministères, d'autres départements ministériels assurent la tutelle administrative de quelques centres de formation spécifique à leur vocation :

- le Ministère du Travail et de la Fonction Publique gère le Centre de Perfectionnement des Personnels des Entreprises (CPPE) ;
- le Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances gère l'Ecole de Formation des Cadres du Trésor (EFCT), l'Ecole de Formation des Cadres de l'Administration Centrale des Finances et l'Ecole de Formation des Cadres des Impôts ;
- le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau a sous sa tutelle, le Centre de Formation du Personnel de la Société Béninoise d'Energie Electricité.

Les opérateurs privés sont de plus en plus nombreux dans le secteur grâce à la libéralisation commencée depuis la fin du régime marxiste (1989) et résolument poursuivie par l'Etat béninois. Toutefois des dispositions réglementaires doivent être prises et respectées par les deux partenaires que sont l'Etat et les opérateurs privés pour contrôler le développement de ce secteur privé.

### 2.1.2. L'Education formelle

Elle regroupe l'Enseignement Maternel, l'Enseignement Primaire, l'Enseignement Secondaire Général, l'Enseignement Technique, la Formation Professionnelle et l'Enseignement Supérieur.

#### 2.1.2.1. L'Enseignement Maternel (EM)

Cet ordre d'enseignement vise essentiellement l'éveil et la stimulation des fonctions physiques, psychologiques et mentales de l'enfant. Il est ouvert aux enfants de deux ans et demi au moins et dure deux ans.

Une Direction de l'Enseignement Maternel a été créée en 2004 et est chargée du suivi et du contrôle pédagogique des écoles maternelles publiques et privées.

L'Etat s'était désengagé de ce sous-secteur qui a connu une phase difficile concrétisée par l'insuffisance des infrastructures. Des initiatives privées ont renouvelé l'intérêt de l'enseignement maternel. En effet, le Projet Education et Communauté (EDUCOM, un projet de la coopération BENIN-UNICEF), les Centres de la petite enfance de l'ONG Aide et Action et les Clos d'enfants de l'ONG CAEB ont donné un nouveau souffle à l'enseignement préscolaire au Bénin.

Ces initiatives restent limitées à certains villages et touchaient environ 3 000 enfants en 2002. Localisées en zones rurales, elles constituent un effort louable mais largement insuffisant pour corriger les fortes disparités existantes entre les centres urbains et les zones rurales en matière d'offre sociale éducative.

#### 2.1.2.2. L'Enseignement primaire

Cet ordre d'enseignement couvre six années d'étude (CI, CP, CE1, CE2, CM1, CM2). La finalité de l'enseignement primaire est l'éveil de l'esprit de l'enfant, sa formation physique, intellectuelle, civique et morale, l'éveil de son esprit d'initiative et de son sens critique.

L'enseignement primaire permet l'acquisition des connaissances et compétences de base pour les apprentissages futurs. Il valorise le travail productif comme facteur de développement de l'intelligence et d'insertion dans le milieu économique.

La loi d'Orientation prévoit que l'enseignement primaire soit dispensé en français, en anglais et en une langue nationale majoritaire dans la localité ou toute autre langue. Mais la réalité aujourd'hui est que l'enseignement primaire est dispensé exclusivement en français.

La fin des études de l'enseignement primaire est sanctionnée par l'examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP).

La présence des opérateurs privés est plus remarquable dans cet ordre d'enseignement que dans les autres, particulièrement dans les centres urbains où la demande d'éducation se développe rapidement.

La réforme des programmes d'enseignement, après une phase d'expérimentation, a progressivement connu une généralisation année par année. Depuis la rentrée d'octobre 2004-2005, toutes les classes de l'enseignement primaire fonctionnent sur la base des nouveaux programmes d'études et les élèves ont passé le "CEP Nouveau" en Juin 2005.

### *2.1.2.3. L'Enseignement Secondaire Général (ESG)*

Prolongement logique de l'enseignement primaire, il vise à approfondir chez l'élève, les apprentissages du cycle précédent, tout en développant le sens de l'observation, le raisonnement logique et l'esprit de recherche. L'enseignement secondaire général est assuré dans les collèges et lycées. La durée totale des études est de sept ans répartis en deux cycles d'étude : le premier cycle couvre les quatre premières années (classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) et le second cycle s'étend sur les trois dernières années (classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ere</sup> et Terminale).

L'enseignement secondaire général accueille les élèves âgés de 12 à 18 ans ayant achevé le cycle primaire. L'entrée en classe de 6<sup>e</sup> est subordonnée à un concours dont les résultats tiennent compte des notes obtenues par les candidats dans trois épreuves de l'examen du Certificat d'Etudes Primaire (CEP).

La fin des études du premier cycle est sanctionnée par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) qui ne conditionne pas l'entrée en classe de 2<sup>nde</sup>. Seule l'obtention d'une moyenne annuelle de classe égale ou supérieure à 10 sur 20 permet de passer en classe de seconde. La fin des études du second cycle est sanctionnée par le Baccalauréat, diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur.

C'est au second cycle que se distinguent les filières ou options d'enseignement : les options qui préparent à un baccalauréat littéraire, celles qui débouchent sur un baccalauréat scientifique et technique et enfin celles qui permettent des études d'économie et de gestion.

Cependant, pour l'essentiel, l'orientation des élèves dans telle ou telle autre filière ne s'effectue point selon une réglementation établie. Elle se fait de façon hasardeuse, soit à partir de quelques résultats scolaires, soit pour satisfaire la demande d'un parent ou même pour donner acte aux rêves d'un élève. Cette ouverture, transposée dans l'enseignement supérieur, entraîne des conséquences fâcheuses.

Depuis la rentrée d'octobre 2001, la réforme des programmes du secondaire général est amorcée pour assurer la continuité de l'expérience commencée au primaire.

### *2.1.2.4. L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP)*

Depuis les Etats Généraux de l'Education (EGE) de 1990, une attention de plus en plus accrue est accordée à cet ordre d'enseignement qui du reste a été déclaré seconde priorité du Gouvernement du Bénin après l'enseignement primaire.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle préparent à l'emploi et permettent la poursuite des études supérieures techniques et professionnelles. Six domaines de formation sont offerts :

- les Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG) ;
- les Sciences et Techniques Industrielles (STI) ;
- les Sciences et Techniques Agricoles (STA) ;
- les Sciences de la Santé (SS) ;
- l'Economie Familiale et Sociale (EFS) ;
- l'Hôtellerie et la Restauration (HR).

L'option Sciences et Techniques Industrielles se déroule sur six années d'études également réparties entre le premier cycle (3 ans) et le second cycle (3 ans). La fin des études est sanctionnée, au premier cycle, par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et, au second cycle, par le Diplôme de Technicien Industriel (DTI).

Dans les mêmes conditions de durée d'études, l'option Sciences et Techniques Administratives et de Gestion prépare au CAP et au Baccalauréat.

Quant aux Sciences et Techniques Agricoles, les formations durent quatre années par cycle et permettent d'obtenir respectivement le Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) et le Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT).

Enfin, les Sciences de la Santé se déroulent sur six années d'études dont trois au premier cycle et trois au second cycle, au terme desquelles sont délivrés respectivement, le Diplôme d'Infirmier Breveté (1<sup>er</sup> cycle) et les diplômes d'Infirmier d'Etat, de Sage-femme, d'Assistant social ou de Technicien de laboratoire (2<sup>nd</sup> cycle).

#### *2.1.2.5. L'Enseignement Supérieur*

Il assure l'élaboration, la transmission et la diffusion du savoir, du savoir-faire et du savoir-être nécessaires à la maîtrise de l'environnement humain et à l'amélioration des conditions d'existence. Il doit veiller au développement harmonieux de l'ensemble du système éducatif et former des cadres supérieurs compétents et compétitifs, capables d'assurer leur propre épanouissement et le développement de la nation.

Il accueille dans les facultés, les écoles et les instituts supérieurs, les titulaires du baccalauréat ou toute autre certification admise en équivalence pour les préparer aux différents diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, dans des cursus de deux à huit ans (2 à 8 ans). La variation des durées de formation est fonction des domaines et niveaux d'études ainsi que des filières.

En marge du système formel décrit, il s'est développé depuis les dix dernières années, des écoles coraniques disséminées sur toute l'étendue du territoire national, mais surtout concentrées dans la partie septentrionale du Bénin. Ces écoles, exclusivement financées par les pays arabes du Golfe, sont tenues par du personnel formé dans des écoles et universités de langue arabe. La conduite de ces écoles diffère de celle des écoles traditionnelles animées naguère par de vieux érudits dont la seule motivation était essentiellement la propagation de la foi islamique.

Echappant entièrement au contrôle de l'Etat béninois qui, au nom de la laïcité, feint d'ignorer ces institutions d'enseignement, ces écoles ne fournissent aucune donnée statistique ni le moindre renseignement susceptible d'informer sur la situation de ce sous-secteur en expansion. Une étude s'impose pour en savoir davantage sur ces écoles qui ont la faveur des parents là où les écoles d'obédience occidentale connaissent de réelles difficultés.

## 2.2. Diagnostic du système

L'Education est définie en général comme l'ensemble des méthodes de formation humaine ou le processus de formation et de développement des connaissances, des aptitudes, de l'esprit et du caractère de l'individu dans des institutions spécialisées appelées écoles. Elle englobe l'acquisition du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Elle est la forme essentielle de formation et d'épanouissement des ressources humaines.

Dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté, le concept de l'éducation ne saurait être séparé de la notion des besoins fondamentaux de la personne et de la société.

Les objectifs de l'Ecole béninoise sont définis dans la Loi d'Orientation de l'Education (2003). Ils peuvent être décryptés suivant trois grands axes :

- former des adultes performants dotés d'esprit d'initiative, ayant le goût de la recherche, capables de s'auto employer, de créer des emplois et de contribuer ainsi efficacement au développement du pays ;
- former des adultes techniquement compétents et humainement équilibrés ;
- servir de moyen de transformation de la société.

Ces objectifs sont en cohérence avec les six objectifs de l'Education pour Tous qui sont :

- développer et améliorer sous tous leurs aspects, la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficultés et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes et notamment des femmes, d'ici à 2015 et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
- éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
- améliorer, sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous les résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Les stratégies mises en place permettent de mesurer l'efficacité et l'efficience du système éducatif béninois, la viabilité financière de ses options et leur adéquation avec les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté énoncés.

Le bilan des dix dernières années que livrent diverses études (Plan d'Actions National du Bénin pour la mise en œuvre du Programme Education Pour Tous, le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National - RESEN, les documents de la Table Ronde du secteur de l'Education...) permettent d'identifier les forces et les faiblesses du système éducatif béninois. Ces études renseignent sur les sources de succès, de dysfonctionnements et d'insuffisances ainsi que sur les perspectives d'amélioration.

Malgré des efforts considérables aux plans quantitatif et qualitatif, les performances générales du système sont loin d'être satisfaisantes.

## 2.2.1. L'Enseignement maternel

### 2.2.1.1. L'accès

En 2005, 27 673 enfants sont pris en charge dans les écoles maternelles, dont 17 300 dans le public et 10 373 dans le privé. Le taux brut de pré scolarisation est estimé à 5% en 2005 contre 2,5% en 1994.

Parallèlement aux structures formelles, trois (3) Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont pris en charge près de 3 000 enfants en 2002. Cette tendance est le résultat du dynamisme du secteur privé dans la promotion de cet ordre d'enseignement.

Malgré les interventions des ONG (Aide et Action, CAEB) et des projets du Gouvernement appuyés par ses partenaires (cas de EDUCOM), la majorité des enfants de moins de 5 ans ne bénéficient pas encore de la protection et de l'éveil offerts par les écoles maternelles et les autres structures d'encadrement.

Il convient de souligner que l'Etat s'étant pratiquement a construit très peu d'infrastructures nouvelles dans cet ordre d'enseignement.

### 2.2.1.2. Encadrement

Deux types de personnel assurent l'éveil des enfants et leur préparation à la vie sociale conformément à des programmes officiels : les animatrices et les éducateurs spécialisés. Les premiers reçoivent une formation pédagogique après leur recrutement sur concours organisé à l'intention des candidats titulaires du BEPC. Les seconds (les éducateurs) sont recrutés localement sans aucune exigence académique et sont formés sur le tas ; ils aident à l'encadrement des enfants sous la supervision des animateurs et sont chargés des petits soins à administrer aux enfants (alimentation, hygiène, surveillance).

En 2005, l'enseignement maternel était assuré par 966 enseignants dont près de 73% de femmes. Les quatre départements du sud que sont l'Atlantique, le Littoral, l'Ouémé et le Plateau rassemblent à eux seuls à peu près 60% de ce personnel. Cette situation traduit bien les disparités régionales dans la répartition géographique des centres de formation de la petite enfance.

L'éducation préscolaire se développe essentiellement dans les centres urbains au détriment des zones rurales où la demande existe pourtant. L'exclusion de fait des enfants ruraux augmente leur vulnérabilité en raison du faible niveau d'instruction des mères.

### 2.2.1.3. Pré scolarisation des filles

Les filles représentent près de 49,15% des effectifs. Le taux de mortalité infanto juvénile (moins de 5 ans) reste élevé : 131,6 ‰ pour les filles et 166,6 ‰ pour les garçons. Le développement de la pré scolarisation contribue à la baisse du taux de mortalité et donc aux OMD.

Généralement, les enfants ayant bénéficié de la pré scolarisation réussissent mieux au cycle primaire.

## 2.2.2. L'Enseignement primaire

La politique suivie ces dix dernières années a porté sur l'amélioration des conditions d'accès à l'enseignement primaire grâce à des investissements dans les infrastructures et les mobiliers. Les contraintes budgétaires liées aux mesures d'ajustement structurel n'ont pas permis de suivre une politique de recrutement et de formation pour faire face à la demande qui s'est considérablement développée.

### 2.2.2.1. Accès à l'éducation et gestion des flux

Les effectifs scolaires du primaire ont doublé ces dix dernières années, passant de 624 778 élèves en 1994 à 1 318 140 en 2005 soit un accroissement annuel moyen de 7,8%, alors que la population scolarisable subissait un accroissement annuel moyen de 3,26%, passant de 1 003 348 en 1994 à 1 406 023 enfants en 2005. Le taux brut de scolarisation (TBS) a donc nettement évolué ces dix dernières années grâce notamment à une progression de l'accès au CI.

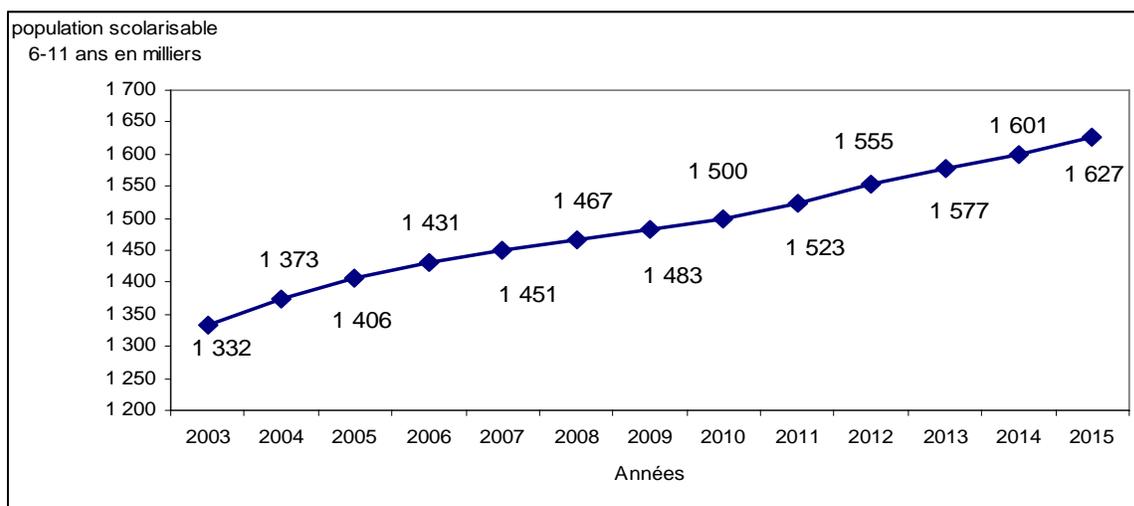
**Tableau 5: Evolution des taux bruts de scolarisation, d'admission et du taux de suivi au primaire entre 1994 et 2005**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux brut de scolarisation	62%	65%	68%	71%	75%	77%	83%	84%	90%	94%	96%	94%
Taux brut d'admission au CI	66%	70%	71%	79%	81%	81%	87%	105%	102%	104%	99%	99%
Taux de survie	39%	43%	45%	44%	48%	47%	47%	46%	45%	47%	50%	54%

Source : Statistiques DPP/MEPS

Selon les données de population scolarisable de 6 à 11 ans de l'INSAE, l'accroissement annuel moyen de la population scolarisable est de 1,68% entre 2003 et 2015

**Graphique 2: Population scolarisable (6-11 ans) entre 2003 et 2015**



Source : Projection démographique INSAE (novembre 2005)

Pour permettre l'absorption de ces flux, le Gouvernement et ses partenaires ont consenti d'énormes efforts financiers répartis entre le secteur public et le secteur privé qui s'est considérablement développé scolarisant 12% des effectifs en 2005 contre 4,3% en 1994. Cet accroissement est à la fois dû à la rétrocession au clergé des écoles confessionnelles mais peut aussi être interprété comme une réaction face aux grèves répétées dans l'enseignement public.

A première vue, il est permis de penser que le Bénin est tout proche de la scolarisation primaire universelle, réglant ainsi les aspects quantitatifs de la couverture scolaire primaire. Mais ce TBS élevé s'accompagne d'un faible taux de rétention ou de survie (proportion des élèves engagés dans le cycle et parvenant au CM2) alors

que l'accès au CI est devenu quasi universel grâce à la suppression des frais d'écolage en 2000, résultant de l'initiative PPTE<sup>5</sup>.

Le taux de survie est passé de 47% en 1999 à 54% en 2005, ce qui signifie que sur 100 enfants entrant au CI seuls 54 atteignent le CM2 en 2005. Les données ci-dessous montrent qu'il faut au moins atteindre le CM2 pour espérer avoir plus de 90% de chance d'être alphabétisé. Un élève qui quitte au CE1 a une chance sur deux de rester analphabète.

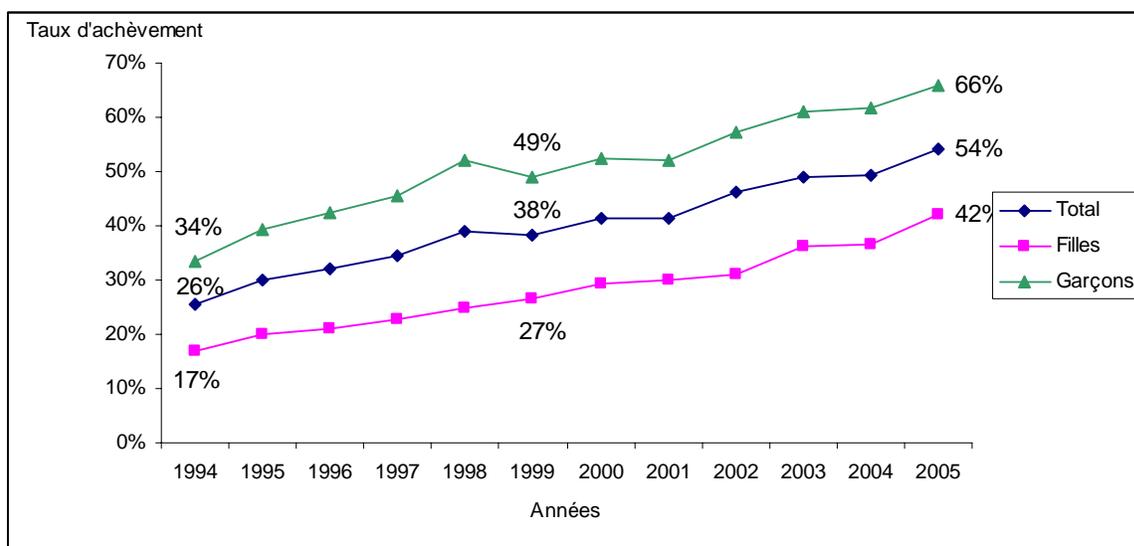
**Tableau 6: Estimation de la proportion des adultes (20-24 ans) capables de lire et d'écrire correctement selon la plus haute classe atteinte et le sexe**

Dernière classe suivie	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans niveau formel	11,4	8,7	9,2
CI	20,9	15,6	17,4
CP2	30,6	30,9	34,3
CE1	53	46,6	48,9
CE2	72	62,5	67,1
CM1	83,1	77,9	80,7
CM2	91,2	88,2	90
6 <sup>ème</sup>	95,4	92,8	94,6
5 <sup>ème</sup>	97,8	97,2	97,5
4 <sup>ème</sup>	98,9	98,6	98,8
3 <sup>ème</sup>	99,5	99,2	99,4

Source : « Enquête 1-2-3 sur Cotonou », Afristat-Dial, 2005.

Il faut donc un minimum de 6 années de scolarisation pour rendre l'alphabétisation irréversible et le taux d'achèvement du cycle primaire peut être utilisé pour mesurer les progrès vers la scolarisation universelle.

**Graphique 3: Evolution du taux d'achèvement du primaire par sexe entre 1994 et 2004**



<sup>5</sup> Pays Pauvres Très Endettés

En 2005, ce taux a atteint la valeur de 54%. Si la tendance actuelle se maintient, le taux d'achèvement pourrait atteindre 78% en 2015 contre les 110% attendus. La problématique de la scolarisation primaire universelle au Bénin repose davantage sur la rétention que sur l'accès, à l'instar de nombreux pays de la sous - région.

Une analyse statistique des données des années scolaires 2001/2002 et 2002/2003 dégage des facteurs liés à l'offre scolaire expliquant, en dehors des caractéristiques de la demande, la faible rétention dans le système<sup>6</sup>.

**Tableau 7: Facteurs contribuant à l'augmentation du taux de rétention dans les écoles publiques**

Facteurs	Effet sur le taux de rétention
Distance au chef lieu de la commune la plus proche < 10 Km	+3,9
Présence d'eau courante	+4,5
Rapport élèves - maître moyen inférieur à 65	+3,5
Plus de 50% d'enseignants femmes	+4,1
1 guide du maître par enseignant	+6,5

Source : Pôle de Dakar – M. Brossard

Une faible distance au chef lieu de la commune (moins de 10 km) et la présence d'eau courante augmentent de 3,9 et 4,5 points respectivement le taux de rétention dans une école.

Un ratio élèves / enseignant inférieur à 65, le fait d'avoir plus de 50% de femmes enseignantes et la disponibilité des guides du maître augmentent la rétention de respectivement 3,5 ; 4,1 et 6,5 points.

L'insuffisance des structures d'accueil complètes explique pour une large part la faiblesse des taux de survie surtout chez les filles. Il faut y ajouter l'insuffisance du personnel enseignant et les redoublements multiples.

Des efforts importants ont été déployés pour accroître l'offre de scolarisation. Le nombre d'écoles a presque doublé entre 1994 et 2005 passant de 2 984 à 5 722, le pourcentage de salles de classe en matériaux définitifs est passé de 65 à environ 68,1%, celui des écoles ayant l'eau courante a presque doublé ; celui des écoles pourvues d'une cantine de 12,5 à 14,9% et les places assises par élève, de 0,79 à 0,83. Malgré ces efforts, l'état des infrastructures et du mobilier ne permet pas à la plupart des écoles d'atteindre encore les normes de l'« Ecole de Qualité Fondamentale<sup>7</sup> ».

Nombre d'enfants ne peuvent poursuivre et achever leur scolarité dans la même école (discontinuité éducative), tant les investissements dans le secteur ont été insuffisamment conduits et programmés sur la base d'une carte scolaire et d'un système de pilotage par la demande. Bien que le pourcentage de nouveaux entrants en situation de discontinuité éducative dans le public ait fortement baissé entre 1998 et 2005 (de 27 à 9%), l'offre scolaire présente encore de nombreux espaces d'amélioration notamment dans le déploiement des enseignants.

Les recrutements n'ont en effet pas permis de suivre la progression des effectifs scolarisés. Le ratio élèves par enseignant s'est dégradé au niveau public (passant de 48,3 en 1994 à 50 en 2005), le pourcentage de

<sup>6</sup> « Rétention, redoublement et qualité dans les écoles publiques primaires béninoises, Quel diagnostic ? Quelles pistes de politiques éducatives ? », Mathieu Brossard, Pôle de Dakar, 2003. L'auteur note que : « les variables utilisées dans le modèle n'ont qu'un très faible pouvoir explicatif des différences de taux de rétention entre écoles ... les facteurs qui ont le plus d'influence sur la rétention sont des facteurs difficilement mesurables par des enquêtes scolaires comme la motivation de l'enseignant ou sa capacité à intéresser les élèves ».

<sup>7</sup> Ces normes définissent autant un niveau minimum de moyens à mettre à disposition que de résultats à atteindre pour chaque école. Cf « Normes EQF, deuxième définition », Juin 2003, MEPS.

femmes enseignantes dans le public a baissé (de 25 en 1994 à 18% en 2005) et les disparités régionales n'ont pas été corrigées.

**Tableau 8: Evolution des taux bruts de scolarisation des départements entre 1990 et 2015**

Département	Sexe	1990	1996	2002	2003	2004	2005
Atacora/Donga	T	35	48	85	93	89	90
	F	21	66	66	73	75	78
	G	47	62	104	113	102	101
Atlantique/Littoral	T	62	96	96	86	92	89
	F	51	80	86	77	84	83
	G	72	111	107	96	99	96
Borgou/Alibori	T	34	42	67	72	69	70
	F	24	32	58	63	64	67
	G	42	50	76	81	73	73
Mono/Couffo	T	37	72	122	133	130	127
	F	21	48	97	108	110	109
	G	51	96	147	159	150	146
Ouémé/Plateau	T	67	81	100	107	107	104
	F	46	60	80	87	89	87
	G	85	101	120	126	125	120
Zou/Collines	T	56	71	101	109	102	99
	F	37	53	83	90	87	86
	G	68	87	120	128	117	112
Ensemble	T	50	68	90	98	96	95
	F	36	52	76	82	84	84
	G	62	85	103	114	108	105

Source : Rapport final Education Pour Tous Bilan à l'an 2000, MENRS, Décembre 1999 + Mise à jour DPP/MEPS  
Les disparités dans la fréquentation scolaire sont géographiques mais surtout sociales.

**Tableau 9: Fréquentation scolaire des enfants de 6-11 ans par sexe et milieu de résidence en 2001**

Population	Pauvres	Moins Pauvres	Moyens	Moins riches	Riches	Moyenne nationale	Indice Pauvres / Riches
Garçons	41,5	47,15	63,55	67,79	85,67	59,92	0,484
Filles	22,02	36,14	49,66	57,31	66,97	46,49	0,329
Urbain	37,3	50,02	55,81	68,93	77,16	65,92	0,483
Rural	31,49	40,46	57,26	59,48	69,63	47,59	0,452
<b>Total</b>	<b>32,42</b>	<b>41,99</b>	<b>56,99</b>	<b>62,88</b>	<b>75,67</b>	<b>53,47</b>	<b>0,428</b>

Source : " *Pauvreté et disparités chez l'enfant et la femme*", UNICEF, 2003

L'étude du taux de fréquentation scolaire (à partir des données de l'enquête sur les ménages) montre qu'un enfant appartenant à un ménage présumé « riche » a, au Bénin, 1,6 fois plus de chance d'aller à l'école qu'un enfant appartenant à un ménage présumé « pauvre ». « Une fille riche » a 3 fois plus de chance d'aller à l'école « qu'une fille pauvre ».

Ces données sont liées à celles qui concernent le travail des enfants, plus remarquable en zones rurales et chez les filles. La demande d'éducation doit donc faire l'objet de mesures fortes à destination notamment des filles des ménages les plus pauvres, tant pour la susciter que pour la soutenir.

#### 2.2.2.2. La qualité de l'enseignement primaire

L'indéniable progrès scolaire quantitatif est souvent accompagné d'une dégradation des conditions générales d'apprentissage engendrant une baisse préoccupante de la qualité. Pour s'en rendre compte, il faut examiner les programmes en vigueur, faire le point des manuels et guides, interroger la qualification des maîtres et leur encadrement pédagogique et enfin étudier l'efficacité interne et externe de l'enseignement primaire au Bénin.

### *Les programmes et manuels scolaires*

Les nouveaux programmes d'études généralisés à l'ensemble du cycle reposent sur la recherche des compétences chez l'élève. Les maîtres expérimentateurs, les directeurs et conseillers pédagogiques ont reçu une formation susceptible d'améliorer leur compréhension des programmes d'études. Cependant, cette nouveauté soulève des critiques et contestations : certains enseignants dénoncent leur formation jugée trop sommaire, appliquent avec beaucoup de tiédeur les nouveaux programmes dont ils n'ont pas une bonne maîtrise.

La mise en œuvre de cette réforme pédagogique a fait l'objet d'une évaluation commandée par l'USAID.

La maîtrise des programmes par les élèves passe également par une bonne distribution des ouvrages scolaires. Le MEPS a prévu, à partir de 2006, un manuel par élève en français et en mathématique pour le primaire, un cahier d'activités de français et de mathématiques par élève au CI et au CP, des planches à utilisation collective en français et du matériel de manipulation. Quant au maître, il reçoit un jeu de documents comprenant les programmes d'enseignement, des guides dans tous les champs de formation (EST, ES, EA, français, mathématiques, EPS), de même qu'un guide de l'apprenant. Il convient de rappeler que la possession d'un guide du maître est le facteur identifié comme contribuant le plus à la rétention des élèves. L'enseignant reçoit également des documents sur l'évaluation des apprentissages.

La distribution des livres et guides de l'apprenant pose d'énormes problèmes : sur 80 écoles inspectées, 40% n'avaient pas reçu de manuels de français en quantité suffisante tandis que 45% avaient reçu un excédent de manuels. En effet, les circonscriptions scolaires, les Directions Départementales des Enseignements Primaire et Secondaire, les Services des Statistiques et de la Gestion de l'Information de la DPP et la Direction des Ressources Financières du Ministère présentent toujours des chiffres discordants. Cette situation a pu être corrigée et la qualité de la répartition<sup>8</sup> des manuels en fonction du nombre d'élèves a progressé sensiblement de 0,4 à 0,6 entre 2001 et 2004. Une politique nationale d'édition et de distribution du manuel scolaire se met progressivement en place.

Les « ratios manuels par élève » en lecture et en mathématiques ont progressé en 2005, s'établissant respectivement à 0,73.

### *Les enseignants*

Pour couvrir les besoins en encadrement des élèves, trois types d'enseignants sont recrutés et mis à la disposition de l'enseignement primaire public. Il s'agit des Agents Permanents de l'Etat (APE), des Agents Contractuels de l'Etat (ACE) et des communautaires.

### **Tableau 10: Etat des effectifs des enseignants par statut entre 200 et 2005**

---

<sup>8</sup> Il s'agit du coefficient de corrélation entre manuels et nombre d'élèves par école. Un coefficient de 1 indique que les manuels sont distribués proportionnellement aux besoins dans chaque école. Un coefficient de 0,6 indique que dans 40% des cas (100% - 0,6\*100%), le nombre de manuels dans une école n'est pas lié au nombre d'élèves.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants	18 064	19 708	21 183	22 614	22 633	23 270
<i>dont APE</i>	<i>11 811</i>	<i>11 891</i>	<i>11 967</i>	<i>11 500</i>	<i>11 403</i>	<i>10 144</i>
<i>Dont contractuels</i>	<i>3 652</i>	<i>4 208</i>	<i>4 254</i>	<i>4 368</i>	<i>5 416</i>	<i>5 267</i>
<i>dont communautaires</i>	<i>2 601</i>	<i>3 609</i>	<i>4 962</i>	<i>6 746</i>	<i>5 814</i>	<i>7 859</i>

Source : DPP-MEPS

L'évolution à la hausse du nombre des enseignants à partir de 1995 s'explique par le recrutement massif d'enseignants contractuels dans la fonction publique, par l'expansion de l'enseignement privé et par une contribution importante des ménages à l'éducation via le recrutement d'enseignants communautaires.

**Tableau 11: Evolution du nombre d'élèves par enseignant entre 1992 et 2005**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ratio élèves / enseignant	39,8	45,5	48,3	49,9	52,0	50,0	53,7	53,9	55,8	53,5	55,3	55,7	52	50

Source : DPP/MEPS

Entre 1993 et 1998, la part des dépenses d'éducation prises en charge par les ménages est passée de 21 à 28,5%<sup>9</sup>.

Le recrutement d'enseignants a permis de limiter la nette dégradation du nombre d'élèves par enseignant observée entre 1992 et 1995. Cependant, le déficit en enseignants qualifiés demeure un sérieux problème à résoudre. Le taux de qualification du corps enseignant s'est considérablement dégradé entre 1995 et 2002. En 1995, 87,6% d'enseignants étaient qualifiés ; ce taux tombe à 51,5% en 2002 du fait de l'accroissement des enseignants communautaires non qualifiés.

Pendant longtemps, les formations initiales dans les Ecoles Normales d'Instituteurs ont été interrompues et la formation continue était assurée par l'Institut National de Formation et de la Recherche en Education (INFRE). Au moyen de cours à distance, l'institut préparait un nombre important d'enseignants au Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) et au Brevet d'Aptitude à l'Inspection Primaire (BAIP). Le corps des Conseillers pédagogiques a été nouvellement créé au profit des enseignants titulaires du CAP. La formation qui a duré, en 2006, une année académique à l'ENS est sanctionnée par un Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique (CAF-CP). Un consensus reste à établir sur la durée de cette formation.

Malgré la reprise des activités de formation initiale à l'Ecole Normale Intégrée de Natitingou et la poursuite des activités de l'INFRE, les formations demeurent insuffisantes.

A ces problèmes s'ajoute un autre tout aussi sérieux, la gestion pédagogique et administrative des enseignants laisse à désirer. En effet, pendant que des enseignants qualifiés exécutent des tâches générales dans les bureaux, les écoles sont animées par des enseignants peu ou pas qualifiés. Les affectations restent aléatoires et la répartition inégale, voire non maîtrisée. Les disparités régionales en matière d'allocation d'enseignants s'observent entre départements et entre écoles au sein d'un même département.

**Tableau 12: ratio élèves/enseignant et pourcentage d'écoles publiques comptant moins de 40 élèves ou plus de 70 élèves par enseignant par département en 2005**

<sup>9</sup> « Compte général de l'éducation », IIEP, Paris, 2000.

	Ratio élèves / enseignant	% écoles avec <b>plus de 70</b> élèves par enseignant	% écoles avec <b>moins de 40</b> élèves par enseignant
ATACORA-DONGA	50,4	11,3%	31,0%
ATLANTIQUE-LITTORAL	47,0	6,5%	30,8%
BORGOU-ALIBORI	51,1	12,0%	39,4%
MONO-COUFFO	55,9	16,2%	11,7%
OUEME-PLATEAU	46,9	4,4%	32,0%
ZOU-COLLINES	49,2	11,8%	30,7%
<b>BENIN</b>	<b>50</b>	<b>10%</b>	<b>29%</b>

Source : DPP/MEPS

En 2005, le ratio élèves/maître est passé à 50. Si l'écart entre les ratios élèves/enseignants entre départements extrêmes s'est réduit ces dix dernières années (de 16 en 1994 à 9 en 2005), les disparités intra départementales ou entre les écoles demeurent. Le problème des écoles en sous effectif d'élèves (29%) est plus prégnant que celui des écoles réellement surchargées (10%) soulignant le caractère perfectible des modes d'organisation scolaire et la sous-utilisation du jumelage des classes, faute de pédagogie adaptée.

Malgré les mesures incitatives prises en faveur des enseignants affectés dans des postes dits déshérités (zones éloignées de la capitale...) et la déconcentration effective de la gestion de la carrière des enseignants, la démotivation quasi générale a gagné le corps des enseignants qui se plaignent de la mauvaise gestion de leur carrière, de l'insuffisance des salaires et avantages divers, de la politisation à outrance du système éducatif, de l'absence de politique de récompenses systématiques. De nombreuses grèves ont été observées dans le système éducatif béninois ces dernières années et on assiste, outre le non respect des charges horaires hebdomadaires, à un fort taux d'absentéisme des enseignants, en dehors des mouvements sociaux.

### *L'encadrement pédagogique des enseignants*

Il est constitué des Chefs des Circonscriptions Scolaires (CCS) ou inspecteurs de l'enseignement primaire, des Conseillers Pédagogiques (CP) et des directeurs d'école.

Les inspecteurs se cantonnent presque exclusivement dans des tâches administratives et ne s'occupent sporadiquement que des aspects policiers du contrôle pédagogique. La mauvaise qualité de l'encadrement exercé par les maîtres à l'égard des élèves est renforcée par l'insuffisance des contrôles pédagogiques de la part de leurs supérieurs hiérarchiques. Si la norme stipule que chaque enseignant doit être inspecté au moins tous les deux ans, seuls un tiers d'entre eux le sont réellement selon les chiffres de la DPP.

### *L'efficacité de l'enseignement primaire*

L'efficacité interne du système éducatif est mesurée par le taux de promotion, de redoublement et d'abandon. Des taux d'abandon élevés dénotent une mauvaise rétention du système.

En 2002, le taux moyen national de promotion était de 70,8% (69,1% pour les filles et 71,9% pour les garçons), ce qui induit un taux combiné de redoublement et d'abandon d'environ 30%.

Les taux de redoublement sont très élevés et varient suivant les régions et les classes. Le taux de redoublement élevé au CM1 s'explique en partie par la volonté des chefs d'établissement d'obtenir de bons résultats au CEP, ce qui les conduit à ne faire passer au CM2 que les élèves dont les chances de succès à cet examen paraissent garanties.

Sur 100 enfants qui entrent au CI, environ 54 accèdent au CM2 et environ 38 atteignent la classe de 6<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire.

Les taux de rendement du système scolaire au Bénin ne se sont pas améliorés au cours des dix dernières années. Une évaluation pédagogique de la réforme en cours renseignerait finement sur le contenu des programmes et les conditions de leur mise en œuvre.

Enfin, le faible niveau de qualification des enseignants renforce l'insuffisance du rendement dont les conséquences sont désastreuses pour l'Education Primaire Universelle et le financement du système éducatif en général.

**Tableau 13: Evolution des taux de rendement interne dans l'enseignement primaire entre 1992 et 2003 (public et Privé)**

Années	Sexes	Taux promotion (%)	Taux redoublement (%)	Taux abandons (%)
1992	M	64,72	26,26	9,01
	F	63,13	27,82	9,05
	T	64,19	26,79	9,02
1993	M	63,62	25,10	11,28
	F	61,28	26,80	11,92
	T	62,82	25,68	11,50
1994	M	65,84	26,10	8,06
	F	62,72	27,33	9,95
	T	64,74	26,54	8,72
1995	M	64,67	26,25	9,08
	F	61,21	27,63	11,16
	T	63,43	26,74	9,82
1996	M	59,75	26,99	13,26
	F	58,29	27,95	13,76
	T	59,22	27,34	13,44
1997	M	54,87	27,37	17,77
	F	53,2	29,28	17,53
	T	54,26	28,06	17,68
1998	M	63,24	25,99	10,77
	F	60,88	26,46	12,67
	T	<b>62,33</b>	<b>26,17</b>	<b>11,5</b>
1999	M	67,18	24,88	7,94
	F	66,54	26,03	7,43
	T	<b>66,93</b>	<b>25,33</b>	<b>7,74</b>
2000	M	74,45	22,37	3,18
	F	71,7	22,66	5,64
	T	<b>73,34</b>	<b>22,49</b>	<b>4,17</b>
2001	M	71,9	20,43	7,67
	F	69,07	21,75	9,18
	T	<b>70,77</b>	<b>20,95</b>	<b>8,28</b>
2002	M	70,39	21,53	8,08

Années	Sexes	Taux promotion (%)	Taux redoublement (%)	Taux abandons (%)
	F	68,7	22,31	8,99
	T	<b>69,7</b>	<b>21,85</b>	<b>8,45</b>
	M	63,64	23,25	13,11
2003	F	61,86	24,14	14
	T	<b>62,9</b>	<b>23,62</b>	<b>13,48</b>
	M	63,63	23,25	13,11
2004	F	61,86	24,14	14,00
	T	<b>62,90</b>	<b>23,62</b>	<b>13,48</b>
	M	70,07	16,65	13,28
2005	F	67,84	17,36	14,80
	T	<b>69,12</b>	<b>16,95</b>	<b>13,93</b>

Source : MEPS, Annuaire statistiques scolaires, différentes années

La mesure réglementaire visant à supprimer le redoublement au CI (en janvier 2004) a produit ses effets puisque le taux de redoublement est passé de 23,62% en 2004 à 16,95% en 2005. Cependant, ce taux reste encore élevé et il convient de noter qu'un taux de redoublement élevé grève les capacités d'accueil du système et constitue un handicap majeur à la scolarisation universelle. Plus un élève redouble, plus il a de chance de quitter le système prématurément.

Suivant la méthodologie utilisée pour le taux de rétention, certains facteurs contribuant à la baisse du redoublement peuvent être identifiés.

**Tableau 14:** facteurs contribuant à la baisse du % de redoublants dans les écoles publiques

Facteurs	Effet sur le% de redoublants
Rapport élèves - maître moyen inférieur à 65	-1,5
Une mallette pédagogique par enseignant	-5,2
Un manuel de mathématiques par élève	-0,8
Un cahier d'activités de mathématiques par élève	-5,9
Ecole constituée uniquement d'agents permanents de l'Etat	-5,9

Source : Pôle de Dakar - M. Brossard

Les enseignants contractuels, généralement sans formation professionnelle initiale, ont tendance à faire plus redoubler que les enseignants permanents, bien que l'effet net de la formation ne soit pas significatif. Cela s'explique par le fait que cet aspect de la pédagogie ne soit pas encore au programme des formations des enseignants.

L'effet de la formation des enseignants sur la réussite au CEP est quant à lui très net.

**Tableau 15:** facteurs contribuant à l'augmentation du taux de réussite au CEP dans les écoles publiques

Facteurs	Effet sur le taux de réussite
Distance au bureau de la circonscription scolaire < 30 km	+ 6
Présence d'électricité	+ 1,8
Salles de classe construites en dur	+ 4,4
Rapport élèves - maître moyen inférieur à 65	+1,2
Salle bien équipée	+ 2,1
Nombre de kits de géométrie par enseignant	+ 0,5
Nombre de livres de lecture par élève	+ 0,7
Formation professionnelle des enseignants	+ 7,2

Source : Résultats de la régression linéaire, M. Brossard

La qualité des infrastructures, des équipements, la disponibilité des supports didactiques ont également un effet net sur le taux de réussite.

Les taux de réussite au CEP ont légèrement baissé ces dernières années comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 16: Taux de réussite au CEP de 1994 à 2004**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Taux de réussite au CEP	62%	60%	57%	61%	58%	69%	71%	64%	66%	50%	54%

Source : Annuaire statistique DPP différentes années.

Pour autant, la réussite au CEP est-elle le gage d'une acquisition durable de connaissances et de compétences fondamentales ? Les dispositifs d'évaluation des acquis restent encore au stade expérimental et ne permettent pas de répondre à cette question.

Le développement de tels outils permettrait non seulement aux décideurs d'identifier les facteurs de réussite scolaire, entendus plus dans le sens des acquisitions réelles que de la réussite aux examens, et aux enseignants de prendre des mesures correctives en cours d'année afin de ne pas constater l'échec à son issue. Les enseignants pourraient baser leurs pratiques pédagogiques, notamment la décision du redoublement, sur des éléments d'appréciation du niveau des élèves normés et comparables. Il permettrait à tous les acteurs du système de développer des stratégies au niveau macro et micro visant à garantir un minimum d'acquis aux populations les plus vulnérables à la déscolarisation et à l'analphabétisme, notamment les filles.

### *La scolarisation des filles*

La scolarisation des filles a progressé ces cinq dernières années, le pourcentage de filles parmi les élèves passant de 35,2% à 43,6%.

**Tableau 17: Pourcentage de filles dans les communes ciblées de 1994 à 2004**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
% Filles	40,2%	40,6%	41,4%	42,0%	42,8%	43,6%
% Filles dans les communes ciblées	34,8%	36,0%	37,8%	38,7%	40,0%	41,4%

Source : Annales statistiques DPP

La politique de ciblage des interventions (19 communes sélectionnées) a un effet très net sur la progression de la scolarisation des filles : entre 2000 et 2005, le pourcentage de filles sur l'ensemble national a progressé de 40,2% à 43,68% tandis que dans les communes ciblées, ce pourcentage passe de 34,8% à 41,4%. Cette

progression s'explique à la fois par une meilleure survie dans le cycle entre 1994 et 1999 et une progression de l'accès entre 1999 et 2005, suite à la suppression des frais d'écolage.

**Tableau 18: Evolution du taux brut d'admission des filles et du taux de survie entre 1994 et 2005**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux brut d'admission Filles	53%	56%	58%	65%	69%	70%	77%	91%	91%	93%	90%	92%
Taux de survie Filles	26%	29%	30%	29%	31%	38%	38%	38%	38%	39%	40%	46%

Source : Annuaire statistiques DPP

Les études réalisées par des ONG, le Réseau National pour la Promotion de la Scolarisation des filles et le MEPS<sup>10</sup> ont identifié les facteurs et obstacles majeurs à la fréquentation scolaire des filles au primaire; ces facteurs peuvent être classés en trois grandes catégories, à savoir :

- Les facteurs socio-économiques et socioculturels que sont :
  - o *la pauvreté ;*
  - o *les coûts prohibitifs de l'éducation ;*
  - o *les coûts d'opportunité ;*
  - o *la structure familiale et la surcharge des filles en travaux et responsabilités domestiques ;*
  - o *le niveau culturel des parents et leur attitude à l'égard de l'école ;*
  - o *la faible perception par la société de l'intérêt de l'école aussi bien par les filles que par les parents, en particulier les mères ;*
  - o *les grossesses et les mariages précoces ;*
  - o *l'enrôlement tardif à l'école ;*
  - o *les croyances religieuses traditionnelles ;*
  - o *l'insuffisance de débouchés sur le marché du travail ;*
  - o *le manque de modèles à émuler.*
  
- Les facteurs scolaires que sont :
  - o *l'insuffisance de l'offre, les distances à parcourir, l'absence de latrines, l'absence de points d'eau, d'infirmières... ;*
  - o *les types d'école (les écoles à cycle incomplet, les écoles mixtes, ... ) ;*
  - o *les stéréotypes dans les situations d'enseignement apprentissage (attitudes des maîtres, maîtresses et directeurs, ... ) ;*
  - o *les absences du personnel enseignant dues aux nombreuses grèves ;*
  - o *la fréquence des redoublements, abandons et échecs scolaires ;*
  - o *les expulsions punitives des filles pour cause de grossesse.*
  
- Les facteurs politiques et institutionnels que sont :
  - o *l'insuffisance de la prise en charge des interactions entre l'offre et la demande en éducation et son impact sur l'accès, le maintien et la réussite des filles à l'école ;*
  - o *l'insuffisance des analyses pour la maîtrise des causes et facteurs d'échec scolaire chez les filles ;*
  - o *la faible représentativité des femmes directrices et enseignantes dans les zones rurales ;*
  - o *les absences des enseignants et enseignantes dues aux nombreuses grèves dans le secteur public ;*
  - o *les effets du manque de qualité sur l'accès ;*

<sup>10</sup> « Etude des coûts du Paquet Educatif Essentiel (PEE) pour l'accélération de la scolarisation des filles-Phase 2 », Rapport provisoire, MEPS, Avril 2005, Cotonou.

- *la persistance des coûts de l'éducation malgré l'exonération des frais d'écolage et particulièrement les coûts prohibitifs des fournitures extra- scolaires liées aux nouveaux programmes.*

En dehors des activités du Réseau National pour la Promotion de la Scolarisation des Filles, le Gouvernement, en collaboration avec les principaux partenaires du secteur de l'éducation, a développé le concept de Paquet Educatif Essentiel (PEE) comme stratégie d'accélération de la scolarisation des filles. Il s'agit d'un ensemble de services et produits de base dont la disponibilité permettrait à tous les enfants, en particulier les filles, d'avoir accès à une éducation de base de qualité. Les composantes centrales du PEE sont : (1) l'amélioration de l'environnement physique de l'école ; (2) le recrutement et la formation des enseignants ; (3) le soutien aux filles et aux enseignants ; (4) la sensibilisation, la mobilisation et le renforcement des capacités des parents et des communautés ; (5) le suivi et l'évaluation, y compris l'organisation de recherches-actions.

La création de la Direction de la Promotion de la Scolarisation devrait faciliter l'intervention des partenaires et la formulation d'une politique nationale à moyen et long termes en faveur de la scolarisation des filles et d'en assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre.

Comme souligné précédemment, la scolarisation des filles est fortement liée aux conditions sanitaires dans l'école et plus généralement aux problèmes de santé scolaire.

### *La santé scolaire*

Les questions de santé en milieu scolaire ont été révélées par les Etats Généraux de l'Education. Ces derniers ont permis de réaliser jusqu'à quel degré un mauvais état de santé des enfants influence négativement leur accès à l'école, leur scolarisation, leur rétention dans le système et leurs rendements.

En effet, à travers diverses investigations menées par le Ministère chargé de la Santé, il a été constaté que le statut nutritionnel et alimentaire des enfants influe sur leurs capacités d'apprentissage et cognitives ; de même il contribue aux taux élevés de morbidité et d'absentéisme enregistrés dans certaines classes des établissements scolaires. Ces établissements sont peu salubres et les comportements quotidiens de leurs usagers (enseignants, apprenants...) ne sont pas toujours favorables pour garantir une bonne santé. En plus de ces facteurs, les conditions géo climatiques et la pauvreté des parents d'élèves pourraient justifier la fréquence des infections parasitaires intestinales et urinaires. Au plan national, des données précises ne sont pas disponibles.

Cependant, plusieurs mesures sont prises et sont en cours de mise en œuvre par le gouvernement et par différents partenaires, à savoir :

- un programme d'alimentation scolaire par le biais des cantines créées dans les écoles (cantines scolaires gouvernementales, cantines PAM, cantines CRS) : l'assistance du PAM, par exemple, couvre à elle seule 411 écoles sur toute l'étendue du territoire national soit environ 62 100 écoliers concernés dont 38 350 garçons et 23 750 filles en 2004;
- la prise en compte des aspects liés à la santé, à l'hygiène, à l'assainissement et à la sauvegarde de l'environnement dans les programmes d'enseignement ;
- un programme d'appui à l'amélioration de l'environnement sanitaire en milieu scolaire ;
- la création d'un Service de la Santé en Milieu Scolaire et d'une Unité Focale de Lutte contre les IST et le VIH/SIDA en milieu scolaire ;
- un programme d'amélioration de la qualité de vie des enfants défavorisés des pays en voie de développement initié par l'ONG Plan Bénin, qui travaille à ce jour avec 15 970 familles dans 63 communautés partenaires du Mono et du Couffo ;

- un Projet "Health Education for Primary Schools" de l'ONG MCDI qui intervient dans l'amélioration des normes d'environnement sanitaire dans les écoles ;
- un projet de promotion de la santé en milieu scolaire et universitaire en cours au niveau du Ministère de la santé, qui équipe d'une caisse de pharmacie les écoles d'un effectif inférieur ou égal à 500 élèves et d'une infirmerie scolaire les écoles et collèges à effectif supérieur à 500 élèves.

Malgré toutes ces mesures, plusieurs défis restent encore à relever, notamment :

- l'établissement et le renforcement du partenariat entre les ministères chargés de l'éducation et de la santé, parce que ce dernier a pendant longtemps travaillé dans le domaine de la santé scolaire sans la collaboration des ministères en charge de l'éducation ;
- la reconnaissance de l'école comme porte d'entrée privilégiée vers les communautés pour le succès des différents programmes de santé en milieu scolaire et de la population.

Le tableau suivant montre que les écoles situées en zones rurales<sup>11</sup> sont plus désavantagées lorsqu'on considère la distance au centre de santé, la disponibilité de boîtes à pharmacie, mais elles abritent plus souvent un comité de santé scolaire.

**Tableau 19: Distance de l'école au centre de santé et % d'écoles disposant de comité de santé scolaire et de boîte à pharmacie par département et par zone en 2004**

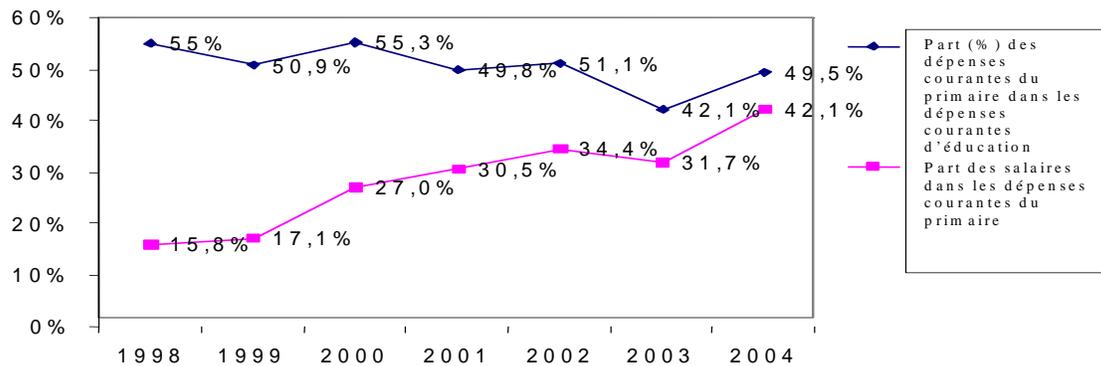
Département	Urbain/Rural	Distance moyenne au centre de santé (en Km)	% d'écoles disposant d'un comité de santé scolaire	% d'écoles disposant d'une boîte à pharmacie
ATACORA-DONGA	Rural	9,4	77,8%	18,3%
	Urbain	7,9	79,9%	22,3%
ATLANTIQUE-LITTORAL	Rural	5,6	85,5%	59,8%
	Urbain	1,6	78,1%	78,5%
BORGOU-ALIBORI	Rural	9,5	84,3%	14,1%
	Urbain	3,9	85,6%	30,1%
MONO-COUFFO	Rural	4,2	94,6%	22,2%
	Urbain	3,1	92,2%	28,3%
OUEME-PLATEAU	Rural	4,5	85,4%	44,7%
	Urbain	1,9	77,9%	67,1%
ZOU-COLLINES	Rural	7,6	81,3%	19,3%
	Urbain	3,1	81,0%	45,8%
BENIN	Rural	6,8	84,8%	29,2%
	Urbain	3,2	81,3%	51,4%

Source : annuaire statistique 2004 DPP/MEPS

### *Financement du secteur et coordination des PTF*

#### **Graphique 4: Financement de l'enseignement primaire de 1998 à 2004**

<sup>11</sup> Le caractère urbain/rural est déterminé au niveau de l'arrondissement d'appartenance de l'école selon la nomenclature de l'INSAE. S'il existe des centres de santé dans quasiment chaque arrondissement, on peut avoir une école en arrondissement rural dont le centre de santé le plus proche est situé dans un arrondissement urbain.



SoS

Source : Données DRF/MEPS

Entre 1994 et 1998, la part du budget de fonctionnement allouée à l'enseignement primaire a évolué favorablement grâce, notamment, à un appui budgétaire des Etats Unis. Au cours des années 1998-2004, la part du budget de l'éducation allouée à l'enseignement primaire a sensiblement baissé (de 55% à 49,5%) tandis que les allocations budgétaires ont favorisé les dépenses de fonctionnement hors salaires qui sont passées de 15,8 à 42,1% sur la même période.

Ces évolutions rapprochent le Bénin du cadre indicatif Fast Track qui considère qu'il faut affecter 50% des dépenses courantes au primaire et parmi celles-ci, au moins 33% en faveur des dépenses hors salaires.

L'enseignement primaire bénéficie du financement de nombreux partenaires au développement (multilatéraux, bilatéraux, ONG). Les partenaires qui réalisent des appuis budgétaires non ciblés en faveur de la réduction de la pauvreté (SRP) utilisent des indicateurs déclencheurs liés aux résultats des politiques éducatives.

**Tableau 20:** Intervention des principaux partenaires sur la base des appuis en cours au 18/05/2005

PARTENAIRES	TYPE D'INTERVENTION	TYPE DE FINANCEMENT
<b>Bilatéraux</b>		
Danida (Danemark)	Projet PASEB	Don
USAID (USA)	Projet EQUIPE	Don
Coopération Française (France)	Projet PAGE	Don
Coopération Japonaise (Japon)	Projets Constructions	Don
Coopération Hollandaise (Pays Bas)	Appui budgétaire non ciblé ABC	Don
Danida (Danemark) Coopération Suisse (Suisse)		
<b>Multilatéraux</b>		
Banque Mondiale	Appui budgétaire non ciblé PRSC	Prêt
Union Européenne	Appui budgétaire non ciblé ABC	Don
Banque Islamique de Développement	Projet Constructions, ( BID 2 & 3)	Prêt
Banque Africaine de Développement	Projet Constructions, (Education 3 & 4)	Prêt
UNICEF	Projet EDUCOM	Don

PARTENAIRES	TYPE D'INTERVENTION	TYPE DE FINANCEMENT
FNUAP	Projet	Don
UNESCO	Appuis ponctuels – EPT	Prêt
PAM	Intervention directe- Cantines	Don
ONG	Varié	Don
IFESH	Projet	Don
Plan Bénin	Projet	Don
Aide & Action	Projet	Don
CRS	Intervention directe- Cantines	Don
CARE	Projet	Don
World Education	Projet	Don
Borne Fonden	Projet	Don

Source : DPP/MEPS

Un cadre de concertation formel dénommé « Coordination des PTF » s'est créé en 2003, il est dirigé par un chef de file (actuellement l'USAID) désigné de façon rotative par ses pairs. Ce cadre a favorisé la tenue de la première revue du secteur de l'éducation au Bénin en juin 2004. Cette revue, qui sera répétée tous les ans, a débouché sur la rédaction d'un mémorandum cosigné par les ministres (représentés par le ministre du MEPS) et le chef de file des partenaires, qui définit les conditions d'une meilleure coordination des PTF. Depuis, cette coordination a progressé, notamment dans le domaine des projets sur la carte scolaire et sur la définition d'indicateurs de suivi des appuis budgétaires.

De son côté, le MEPS a procédé à une réorganisation des directions avec la création des directions de la Promotion de la Scolarisation (DPS), de l'Enseignement Privé (DPEPS), de l'Inspection Pédagogique (DIP), de la Décentralisation de l'Education et de la Coopération (DDEC); la DPP se recentre désormais sur des activités de prospective, de pilotage stratégique du système et son évaluation.

**Principaux enseignements :**

- un nombre élevé d'enfants en âge scolaire est encore en dehors de l'école ;
- plus de la moitié des enfants qui entrent à l'école en sortent avant le CM2 ;
- la répartition géographique des effectifs scolarisés, toute proportion gardée, est inégale ;
- la moitié des enseignants, déjà en nombre insuffisant, n'est pas qualifiée ;
- la formation des enseignants a un effet net sur la réussite des élèves ;
- des progrès notables dans la scolarisation des filles ont été enregistrés ;
- les politiques basées sur le ciblage des interventions donnent des résultats significatifs ;
- les dépenses hors masse salariale ont nettement augmenté ;
- la coordination des PTF a progressé ;
- de nouvelles structures ont été créées pour améliorer la qualité.

Le diagnostic identifie aussi une partie des facteurs de réussite scolaire qui sont autant de pistes de politique éducative.

### 2.2.3. Enseignement Secondaire Général

L'enseignement secondaire général assuré dans les lycées et collèges publics et privés, développe l'acquisition des connaissances générales dans des matières fondamentales, telles que la littérature, les langues étrangères, les mathématiques, les sciences physiques, les sciences naturelles...

### 2.2.3.1. Accès et gestion des flux dans l'Enseignement Secondaire Général

La demande d'éducation dans cet ordre d'enseignement reflète l'accroissement du flux des élèves en fin d'études primaires accédant à l'enseignement secondaire.

Le taux de transition entre le CM2 et la 6<sup>ème</sup> s'élève à 70,6% en 2005. Le taux d'accès à la sixième est de 42,2% et de 14% en seconde.

L'examen des statistiques de la période de 1994-2005 révèle que les effectifs du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> cycles ont plus que triplé entre 1994 et 2005, passant de 107 043 en 1994 à 377 618 en 2005. Le pourcentage d'élèves au premier cycle dans le privé, est passé dans la même période de 8 à 17,3%.

La progression des effectifs est en général très importante. Au 1<sup>er</sup> cycle, le taux de survie est passé de 53% à 70% entre 1997 et 2005. Cet accroissement a entraîné une forte pression sur l'entrée au second cycle et une baisse de la qualité des enseignements. Dans le 2<sup>ème</sup> cycle, le taux de survie a baissé de 66% en 2003 à 57,3% en 2005.

Au niveau de la répartition par filière, la désaffection pour la série C (mathématiques et physiques), qui compte 7,5% des inscrits du second cycle en 2004 contre 15,8% en 1996, se fait au profit de la série D qui accueille la majorité des élèves.

**Tableau 21:** Evolution des effectifs des 1er et 2nd cycles et taux brut de fréquentation entre 1994 et 2005<sup>12</sup>

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Effectifs du 1 <sup>er</sup> cycle	88 025	96 000	105 980	122 240	140 592	158 944	177 455	195 966	228 309	238 579	259 099	314 059
Effectifs du 2 <sup>ème</sup> cycle	19 018	20 574	22 276	23 895	26 493	29 091	33 151	37 211	43 864	44 981	53 612	63 559
Taux brut de fréquentation	15%	16%	17%	18%	20%	21%	23%	24%	27%	27%	28%	31%

Source : Annales statistiques DPP/MEPS

Ces chiffres cachent de grandes disparités régionales. Les départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau ont enregistré les effectifs les plus importants alors que l'Atacora et la Donga viennent en queue de classement. Le taux brut de fréquentation est de 31% en 2005 contre 15% en 1994. Les progrès les plus sensibles ont été réalisés dans les zones en retard par rapport aux grands centres urbains de la région sud du pays.

Au 1<sup>er</sup> cycle, la scolarisation de proximité s'est considérablement développée au point de poser d'énormes problèmes de gestion des flux en mettant en évidence les difficultés d'encadrement de qualité. Les mécanismes de redoublement et d'exclusion étant trop souples et en l'absence d'une pratique rigoureuse d'orientation scolaire, l'examen de la septième année (le baccalauréat), sanctionne durement les élèves, quelles que soient les filières. L'enseignement secondaire général réalise là sa sélection.

### 2.2.3.2. L'organisation scolaire et la qualité de l'enseignement

<sup>12</sup> Le taux brut de fréquentation est le nombre d'élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> cycles divisé par la population de 12 à 18 ans.

Les questions d'infrastructures et d'équipement influent largement sur la qualité de l'enseignement secondaire général.

a) *Les établissements scolaires et leurs équipements :*

Le nombre d'établissements publics est passé de 145 à 356 entre 1994 et 2005.

Le nombre des établissements du 1<sup>er</sup> cycle (classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) et le nombre de groupes pédagogiques ont augmenté d'environ 25% entre 2002 et 2004 en raison de la demande d'inscription de plus en plus forte exprimée par les élèves admis au concours annuel d'entrée en classe de 6<sup>e</sup>.

Le nombre de salles de classe, de bibliothèques et de laboratoires dans les établissements publics a augmenté dans des proportions relativement importantes entre 1997 et 2002, atteignant 61% pour les salles de classe, 19% pour les bibliothèques et 49% pour les laboratoires. Cependant, le déficit en salles de classe persiste : il était de 951 classes en 2002.

Le nombre de places assises par élève dans le public a baissé passant de 0,85 en 1996 à 0,80 en 2005.

Il faut mentionner l'essor considérable de l'enseignement secondaire général privé entre 2001 et 2003 : 137 établissements à premier cycle, soit un accroissement de 64% et 61% dans le second cycle. Ce fait exceptionnel cache les mauvaises conditions d'accueil qu'offre l'enseignement privé : les infrastructures disponibles ne répondent pas, pour la plupart, aux normes en vigueur.

b) *Les programmes, les manuels et les guides :*

En 1998, toutes les classes du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire général public ont été dotées en manuels de français et de mathématiques à travers le Projet de Développement de l'Education (PDE), sur financement de la Banque Mondiale et du Budget National. Dans le même cadre, 3 677 guides du maître ont été distribués dans tous les établissements. Pour les élèves, on obtient un ratio de 1 livre pour 2. Mais avec la croissance des effectifs au cours de ces dernières années, ce ratio s'est détérioré en passant à 1 livre pour 4 élèves, ce qui constitue un facteur limitant pour l'apprentissage.

Il est amorcé depuis la rentrée scolaire d'octobre 2001, une réforme des programmes d'études visant à assurer le prolongement de la réforme de l'enseignement primaire. Ces nouveaux programmes, conçus selon une approche par compétences, ont été mis en expérimentation dans 88 établissements du 1<sup>er</sup> cycle et ont atteint la classe de 3<sup>e</sup> en 2004-2005. Dans le même esprit, une réforme a démarré au second cycle (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale) dans 52 établissements depuis la rentrée 2002-2003 dans quelques disciplines : Histoire et Géographie, Sciences de la Vie et de la Terre, Economie Familiale et Sociale.

c) *Les personnels de l'enseignement secondaire général :*

On distingue les personnels enseignant et non enseignant.

*Le personnel enseignant :*

On distingue quatre types d'enseignants : les agents permanents de l'Etat (APE), les enseignants contractuels, les enseignants vacataires et les assistants techniques constitués pour l'essentiel de volontaires américains. L'effectif de ce personnel est passé de 3 936 en 1996 à 10 793 en 2005.

Durant cette période, l'effectif des agents permanents est en constante régression, du fait du gel des recrutements dans la fonction publique en 1987, consécutif aux mesures de compression de la masse

salariale mises en œuvre dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel intervenu entre 1987 et 1993. Les APE et contractuels assuraient 71% des heures dues aux élèves en 1994 contre 21% en 2005.

Malgré une reprise des recrutements à partir de 1994, la pénurie persiste et s'aggrave dans les lycées et collèges. Le nombre d'élèves par groupe pédagogique se maintient à un niveau élevé autour de 55 pour le 1<sup>er</sup> cycle et 47 pour le 2<sup>nd</sup> cycle en 2005. Près de 21% des heures dues aux élèves ne sont pas faites dans le 1<sup>er</sup> cycle (27% dans le second cycle).

La formation initiale des enseignants du secondaire a été mise en veilleuse de 1987 à 2000. Depuis, les formations à titre payant sont assurées par l'Ecole Normale Supérieure de Porto Novo pour les titulaires d'une maîtrise. Des formations de requalification de deux ans sont organisées à l'intention des professeurs adjoints titulaires de maîtrise ou ceux formés dans les ENI et l'ENS niveau 1.

**Tableau 22: Evolution des effectifs d'enseignants du secondaire public entre 1992 et 2005**

Années	Nombre de CEG	Enseignants			Total
		APE	Contractuels	Vacataires	
1992	144	2 966	0	179	3 145
1993	143	2 974	210	184	3 368
1994	145	2 996	250	196	3 442
1995	145	2 978	334	208	3 520
1996	153	2 987	748	201	3 936
1997	155	2 929	1 300* <sup>13</sup>	201	4 430
1998	171	2 352	359	1 226	3 937
1999	184	2 274	569	1 367	4 208
2000	205	2 262	643	1 933	4 838
2001	229	2 130	726	2 827	5 683
2002	257	1 980	820	4 443	7 243
2003	293	1 813	814	6 076	8 703
2004	321	1 671	820	7 355	9 846
2005	356	1 524	588	8 681	10 793

Source : annuaires statistiques DPP/MEPS

Depuis l'année 2001/2002, une subvention aux associations de parents d'élèves permet de recruter des enseignants sous contrat local afin de couvrir les heures non assurées par les agents permanents et contractuels de l'Etat. Ces enseignants sous contrat local et vacataires se recrutent parmi les diplômés sans emploi, les contractuels ou autres enseignants en poste, les enseignants retraités et des fonctionnaires non enseignants. Ils ne bénéficient d'aucune formation pédagogique avant d'entrer en fonction.

Au plan qualitatif, les enseignants tant du public que du privé ne bénéficient pas suffisamment de l'encadrement du corps de contrôle (conseillers pédagogiques et inspecteurs). On dénombre 209 conseillers pédagogiques et 38 inspecteurs en activités. Ces inspecteurs ne sont pas bien répartis par discipline et ne sont pas forcément affectés à des tâches d'encadrement pédagogique. Comme pour l'enseignement primaire, les enseignants sont censés être inspectés au moins une fois tous les deux ans mais cette norme est souvent peu ou pas respectée.

*Le personnel non enseignant :*

<sup>13</sup> Diplômés sans emploi mis à disposition par le fond national de solidarité pour l'emploi.

Quantitativement et qualitativement ce personnel est insuffisant. Il n'existe pas de formation spécifique pour la direction d'établissement et c'est pourquoi l'administration des établissements d'enseignement secondaire n'est pas performante. Un guide de gestion pédagogique, administrative, financière et matérielle des établissements est disponible mais reste sous-utilisé et la gestion des établissements présente des lacunes :

- absence d'innovations susceptibles d'installer une organisation efficace du travail ;
- non respect des textes officiels régissant l'administration scolaire en particulier dans le domaine des nominations ;
- usage limité des nouvelles technologies de l'information et de la communication...

La formation à la gestion administrative, pédagogique et financière des responsables d'établissements mérite d'être développée au regard des insuffisances constatées.

Ces lacunes dans l'administration scolaire se manifestent par une démotivation des enseignants et une baisse du rendement des élèves.

d) *Efficacité interne*

Le pourcentage de redoublants reste élevé malgré une légère baisse au second cycle grâce au développement de l'enseignement privé où ces pourcentages sont plus faibles que dans le public.

**Tableau 23: Evolution du pourcentage des redoublants de 1999 à 2005**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
% redoublants 1er cycle	22,0%	22,5%	22,9%	21,4%	24,1%	19,8%	20,8%
% redoublants 2ème cycle	20,1%	20,1%	20,1%	17,4%	17,8%	16,6%	16,0%

Source : Annuaire statistiques DPP/MEPS

Comme pour l'enseignement primaire, les élèves qui redoublent ont tendance à quitter le système sans passer les diplômes de fin de cycle.

Le taux de réussite au Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) a évolué en dents de scie entre 1994 à 2004 et est passé de 34 à 59%.

Quant au baccalauréat les taux de réussite ont également évolué de manière irrégulière et demeurent encore très faibles. Ils sont passés de 27% en 1994 à 42% en 2004.

**Tableau 24: Evolution du taux de réussite au BEPC et au BAC entre 1994 et 2004**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de réussite au BEPC	34%	32%	38%	34%	48%	45%	40%	40%	45%	56%	59%	52%
Taux de réussite au BAC	27%	28%	38%	27%	34%	29%	34%	32%	41%	41%	42%	46%

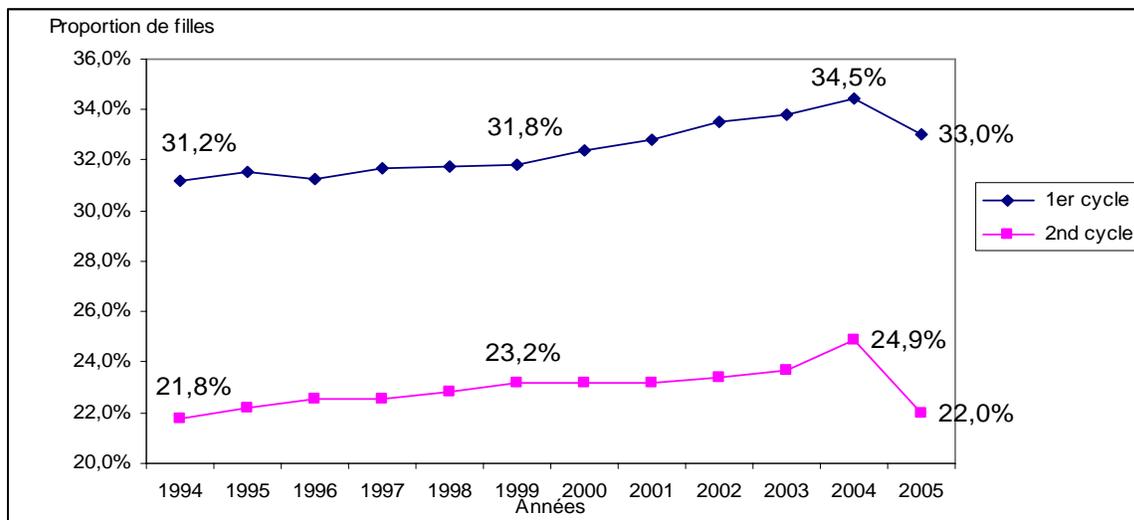
Source : DES, DEC

De nombreux abandons s'observent notamment chez les filles, qui s'engagent dans une vie de ménage ou cherchent à apprendre un métier dans le secteur informel.

e) *Scolarisation des filles*

La progression du pourcentage de filles présentes dans le système est moins nette que dans le primaire. Au second cycle, par exemple, les filles ne représentent que 22% des effectifs en 2005 comme le montre le graphique 10 ci-après.

**Graphique 5: Evolution du % de filles par cycle entre 1994 et 2005**



Source : DES/MEPS – DPP/MEPS

La sécurité des filles dans les collèges et lycées doit être améliorée car elles sont fréquemment victimes de diverses agressions, notamment sexuelles, et soumises à des pesanteurs socioculturelles liées à l'environnement familial.

Notons que la différence entre les taux de réussite aux examens (filles et garçons) est plus grande au second cycle qu'au premier cycle. Des appuis spécifiques devront donc être apportés aux filles pour leur garantir toutes les chances de succès.

**Principaux enseignements :**

- insuffisance quantitative et qualitative du personnel enseignant ;
- encadrement pédagogique peu satisfaisant ;
- faible performance de l'administration scolaire ;
- taux de redoublement et d'abandon très élevés (particulièrement chez les filles) ;
- fort taux d'échec aux examens du BEPC et du Baccalauréat ;
- inadéquation entre la progression des effectifs scolaires et l'évolution des infrastructures (salles de classe, laboratoires, bibliothèques, infirmeries, cantines et ateliers) ;
- non pertinence des formes et des contenus d'enseignement par rapport aux besoins de développement ;
- absence d'un mécanisme de gestion et de régulation des flux.

2.2.4. Enseignement Technique et Formation Professionnelle

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle sont déclarés deuxième priorité de l'Etat en matière d'éducation depuis les Etats Généraux de l'Education après l'enseignement primaire.

Les formations se déroulent dans six (6) filières réparties en trente (30) spécialités. En 2005, l'ETFP comptait 16 établissements publics et 215 établissements privés.

Les effectifs scolarisés dans cet ordre d'enseignement sont de 32 165 élèves en 2005 dont 11 249 élèves dans le public.

L'encadrement des élèves en 2005 est assuré dans le public par 313 enseignants agents permanents de l'Etat et 50 contractuels d'Etat auxquels s'ajoutent les vacataires (contractuels locaux) dont l'effectif avoisine 546.

La réforme de l'ETFP adoptée en octobre 2001 par le Gouvernement vise notamment à prendre en compte l'apprentissage traditionnel dans le système en vue de son amélioration.

#### 2.2.4.1. Accès et équité

L'accès à l'enseignement technique est organisé par des textes réglementaires qui permettent aux élèves de différents niveaux d'entrer dans les établissements d'ETFP. L'organisation de l'offre de l'ETFP se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau 25: Offres par filière, cycle, diplômes et conditions d'entrée**

FILIERE	SPECIALITE	CYCLE	NIVEAU D'ENTREE	NOMBRE D'ANNEES D'ETUDES	DIPLOMES DE SORTIE
STAG	Aide comptable – Employé de bureau	1	CEP	3 ans	CAP
	Secrétariat – Comptabilité – Commerce	2	CAP BEPC	3 ans	BAC
STA	Production animale – Production végétale	1	CEP	4 ans	BEAT
	Production animale – Production végétale – Pêche – Foresterie – Aménagement et équipement rural – Transformation agricole	2	BEPC	4 ans	DEAT
STI	Mécanique générale – Construction bâtiment – Electricité – Menuiserie – Mécanique Auto – Froid et climatisation – Opérateur géomètre – Plomberie – Revêtement – Construction métallique	1	CEP	3 ans	CAP
	Fabrication mécanique – Construction d'équipement mécano soudé - Bâtiment travaux publics – Electrotechnique– Electronique (F2) - Topographie - Menuiserie – Mécanique auto – Froid et climatisation – Topographie – Revêtement – Dessin projet bâtiment – Technicien en installation et en maintenance informatique	2	CAP BEPC	3 ans	DTI BAC (E et F2)
SBS	Infirmier adjoint – Agent d'hygiène	1	CEP	3 ans	DIB
	Infirmier d'Etat – Aide assistant social – Technicien de laboratoire – Sage femme d'Etat – Technicien sanitaire – Infirmier et sage-femme en animation et réanimation	2	BEPC	3 ans	DIE, DTL DSF
EFS	EFS	1	CEP	3 ans	CAP
	EFS	2	BEPC	3 ans	DTEFS
HR	Hôtellerie – Restauration	1	CEP	3 ans	CAP

Source : DPP/DPIT/METFP

Deux catégories de jeunes sont exclues de l'accès à l'ETFP : les déscolarisés précoces et les jeunes non scolarisés.

L'offre de formation se présente ainsi :

**Tableau 26:** Répartition des établissements par département et par type d'enseignement en 2005<sup>14</sup>

Département	Etablissements publics selon le type d'enseignement								Etablis. Privés selon le type d'enseignement							
	CFP	STAG +STI	STA	STI	EMS	EFS+ HR	STI+ HR	Total	STAG	STI	STAG+STI	HR	STAG+HR	EFS	Total	Total Général
Atacora-Donga			1	1				2	5	1					6	8
Atlantique-Littoral		2	1		2	1		6	109	10	4	4	1	2	130	136
Borgou-Alibori			1	1	1			3	7		1				8	11
Mono-Couffo								0	16	3					19	19
Ouémé-Plateau		1	1				1	3	28	6		2			36	39
Zou-Collines	1			1				2	13	2	1				16	18
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>178</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>215</b>	<b>231</b>

Source : Annuaire statistique 2005 DPP/ETFP

Cette répartition par département et par option professionnelle révèle un manque de vision qui entraîne des actions au coup par coup, qui à leur tour, engendrent des disparités dans l'implantation des établissements. Ces disparités sont renforcées par les établissements privés qui orientent leurs interventions beaucoup plus vers les STAG.

Une analyse menée par l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation en 2002 souligne l'absence d'adéquation des spécialités offertes avec les besoins du marché. Cette situation s'explique par :

- l'absence de capitalisation des études sur les opportunités de l'emploi ;
- l'inexistence d'offres de formation courte adaptée aux besoins des couches sensibles et défavorisées.

Par ailleurs, l'absence de politique d'orientation des apprenants vers les spécialités ne favorise pas une gestion rationnelle des flux par rapport aux qualifications demandées sur le marché du travail. Le Projet de Développement de l'Initiation Professionnelle (PDIP) dans les collèges et lycées d'enseignement général ne se développe pas dans un cadre bien concerté entre le MESFP et le MEPS et ne cadre pas avec les réformes en cours dans ces ministères. Il est temps de l'évaluer et de le réorienter.

L'évolution des effectifs des élèves a connu une accélération notable ces dernières années :

#### Dans le public

Les effectifs ont presque triplé en 13 ans de 1992 à 2005 (3 926 à 11 249) après l'ouverture de 4 établissements situés à Pobè, Natitingou (2) et Bohicon. Cet effectif comprend 532 apprentis en formation au CQP dans les collèges et lycées publics ainsi qu'au CFP.

<sup>14</sup> CFP : Centres de formation professionnelle, STAG : Sciences et Techniques Administratives et de Gestion, STI : Sciences et Techniques Industrielles, EMS : Etablissements Médico-Sociaux, EFS : Enseignement Familial et Social, HR : Hôtellerie et Restauration.

## Dans le privé

Les effectifs ont plus que doublé en 7 ans (1998 à 2005) passant de 8 111 à 20 916. Les inscrits en STAG sont dominants et la parité garçons-filles y est pratiquement résolue. Les autres filières ne connaissent que des effectifs très modestes tant au niveau des garçons que des filles.

**Tableau 27:** Evolution des effectifs des élèves du public par filière et par sexe entre 2000 et 2005

Années	1999 - 2000			2000 - 2001			2001 - 2002			2002 - 2003			2003-2004			2004-2005		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
STAG	1615	1393	3008	1731	1234	2965	1840	1471	3311	1633	1303	2936	1491	1120	2 611	1343	1032	2375
STI	2484	102	2586	2932	119	3051	3119	143	3262	3245	144	3389	3077	144	3 221	3077	140	3217
STA	951	135	1086	1128	172	1300	1262	224	1486	1593	313	1906	1795	406	2 201	2011	438	2449
SANTE	460	1034	1494	500	1235	1735	578	1396	1974	906	2275	3181	850	1966	2 816	765	1730	2495
EFS	3	4	7	3	13	16	6	22	28	8	31	39	6	41	47	5	85	90
H.R	22	36	58	15	63	78	10	63	73	10	71	81	14	74	88	16	75	91
ENS-																		
<b>EMBLE</b>	<b>5535</b>	<b>2704</b>	<b>8239</b>	<b>6309</b>	<b>2836</b>	<b>9145</b>	<b>6815</b>	<b>3319</b>	<b>10134</b>	<b>7395</b>	<b>4137</b>	<b>11532</b>	<b>7233</b>	<b>3751</b>	<b>10984</b>	<b>7217</b>	<b>3500</b>	<b>10717</b>

Source : Annuaire statistiques ETFP

Avec 33,0% de filles dans l'ensemble du système (hors CQP) en 2005, une légère remontée est notée mais le nombre de filles demeure toujours faible dans certaines filières (4,35% dans la filière STI et 17,88% en STA).

Au sujet de l'apprentissage traditionnel, de nombreuses actions sont initiées par le ministère en charge dans le cadre de la réforme en cours avec de nouvelles vocations assignées aux établissements de l'ETFP mais elles restent encore insignifiantes au regard du nombre très élevé d'apprentis (180.000) dans l'artisanat potentiellement en attente d'encadrement.

Des 16 établissements publics, il n'y a qu'un seul spécifique pour la formation par apprentissage de type dual. Il s'agit du CFPA. Ceci est symptomatique de la faible implication du secteur public.

Par ailleurs la formation par apprentissage de type dual va montrer des limites à cause de la forte concentration des maîtres artisans en milieu urbain alors que les besoins de formation se posent avec beaucoup plus d'acuité en milieu rural. Il est donc nécessaire que la construction des centres de métiers se fonde sur des critères qui améliorent l'accès à un apprentissage normalisé et de qualité.

Il est nécessaire de faire l'état des lieux des initiatives en cours dans le pays tant au niveau des autres départements ministériels que des ONG pour mieux les coordonner et les améliorer.

La demande de formation reste forte et les effectifs en formation sont relativement faibles lorsqu'on considère le rôle de la formation à l'emploi et à l'auto emploi assigné à l'ETFP dans le cadre du développement et de la réduction de la pauvreté. L'étude des « filières porteuses » prend un caractère particulièrement urgent pour indiquer de façon précise les domaines et niveau de formation nécessaires.

### 2.2.4.2. Qualité

#### a) Encadrement pédagogique

Le système ETFP est caractérisé par une insuffisance très prononcée d'enseignants qualifiés et motivés. Les vacataires qui constituent la grande masse d'enseignants arrivent à l'enseignement avec leurs diplômes universitaires. Les professeurs de disciplines d'enseignement général dans l'enseignement technique n'ont pas reçu une préparation complémentaire pour l'adaptation de leur enseignement aux différentes spécialités de

l'enseignement technique. Il n'existe pas une politique de recrutement et de formation des personnels enseignant et administratif des établissements. En 2005, sur un total de 904 enseignants dans le public, on compte 546 vacataires soit plus de 60% des effectifs. Cette situation compromet la qualité de la formation d'autant plus que la quasi totalité des vacataires n'ont pas une formation ni une initiation pédagogiques.

Il faudrait également reprocher au système la non implication presque générale des professionnels du monde du travail dans la formation et l'encadrement des apprenants.

L'encadrement pédagogique est faible ; le sous-secteur ne dispose que de huit (8) inspecteurs dont quatre (4) en STI et quatre (4) en STAG qui assurent l'encadrement de toutes les filières aidés de quarante (40) Conseillers pédagogiques. Cette ressource ne suffit pas pour couvrir toutes les spécialités dans tous les établissements publics et privés.

#### b) Les programmes de formation

Les programmes et contenu de la formation ne favorisent pas l'atteinte des objectifs en terme de compétences à développer chez l'apprenant : volume horaire non adapté, absence de recours à la participation des professionnels à la mise en œuvre de la formation en sont les causes essentielles. Les programmes existants sont vétustes au regard des progrès techniques. De plus, aucun de ces programmes ne permet d'acquérir des compétences entrepreneuriales.

Cinq programmes ont été révisés selon l'approche par compétences mais leur mise en œuvre est handicapée par les difficultés de mise aux normes des établissements et de préparation des enseignants.

Il convient de souligner que l'instruction civique et la morale ont été depuis longtemps parmi les disciplines abandonnées.

De même, la sensibilisation sur les MST/VIH SIDA n'est pas perceptible dans les établissements de l'ETFP et ceci malgré l'existence d'un programme national de lutte contre la pandémie.

#### c) Le matériel pédagogique et les équipements

Le matériel pédagogique et le petit outillage sont souvent insuffisants par rapport aux effectifs des apprenants et se réduisent à l'indispensable. Les équipements techniques sont souvent surannés. Il n'existe pas une politique de renouvellement des équipements, ni de normes d'infrastructures et d'équipements.

En dehors du Lycée Technique Coulibaly, plus aucun établissement n'est doté de Centre de Documentation et d'Information en 2005.

#### d) Le système d'apprentissage traditionnel

L'apprentissage se réalise d'une façon non systématique. Il se caractérise par :

- l'absence de réglementation des contrats d'apprentissage entre apprentis et patrons ;
- l'exécution des tâches quotidiennes de production par les apprentis dans les ateliers, activité qui n'entre pas dans une démarche pédagogique et didactique préalable ou spécifique.

Les compétences professionnelles et pédagogiques des maîtres artisans sont insuffisantes et le taux d'encadrement des apprentis est faible.

Les jeunes apprentis sont environ 10 fois plus nombreux que les jeunes inscrits dans les établissements de l'ETFP. Globalement, les femmes apprenties sont minoritaires (une femme pour trois hommes) dans ce sous secteur. Ce phénomène est dû à l'exode rural qui alimente les effectifs d'apprentis et des conducteurs de taxi-moto.

La Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle (DFQP) expérimente en ce moment la mise en œuvre de formation professionnelle de type dual destinée à être développée dans les collèges, lycées et centres de formation professionnelle avec l'appui des partenaires (français, suisses, allemands...). Mais la capacité d'accueil de ces établissements restera faible, d'où la nécessité d'accélérer et d'initier la construction des centres de formation professionnelle (CFP).

En dépit de tout ce qui précède, on constate :

- l'absence de structures modèles au bénéfice de l'apprentissage ;
- l'utilisation des apprentis comme main-d'œuvre, pratique qui frise l'exploitation ;
- la certification des apprentis laissée à l'initiative de l'artisan ;
- la non recommandation et l'inexistence de contrat-type d'apprentissage pour inspirer tant l'apprenti que le formateur ;
- l'inexistence des textes de cadrage de l'apprentissage.

#### 2.2.4.3. Efficacité

##### a) Efficacité interne

Les taux de promotion sont en forte progression dans les deux premières années d'études quels que soient la filière et le cycle (supérieur à 90%). Les taux d'abandon sont faibles dans les années sans examen (compris entre 5% et 11%).

Ce constat pourrait s'expliquer par :

- des biais de notation dans le contrôle continu au cours des deux premières années ;
- des distorsions entre le contenu des épreuves des examens nationaux et le contenu réel des apprentissages.

En fin de troisième ou quatrième années de chaque cycle, le taux de redoublement moyen global avoisine les 25%.

**Tableau 28:** Evolution des résultats des examens entre 1998 et 2005 en % (Cycle 1)

Années	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Examens								
CAP/STAG	21,9	33,7	14,3	15,2	16,2	18,8	24,8	56,5
CAP/STI	74,6	57,4	67,5	67,2	53,9	50,4	62,2	58,6
BEAT	100	100	98,8	98,9	100	96,5	100	97,7
BIA (SANTE)	100	97,03	93,2	96,7	98,3	100	99,7	94,1
CAP/EFS	...	...	100	75	...	42,9	100	30,8
CAP/H-R	84,61	96,6	75	76,2	60	89,3	47,1	31,3

Source : Annuaire statistique DPP-METFP

**Tableau 29:** Evolution des résultats des examens entre 1998 et 2005 en % (Cycle 2)

Années \ Examens	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
BAC/G (STAG)	41,9	34,4	51,8	45,8	37,7	25,7	36,4	30,5
DTI (STI)	65,2	73,1	48,7	44,6	43,7	39,9	60,6	56,4
DEAT	97,6	63,7	100	97,9	100	99,5	99,5	100
DIE (SANTE)	97,2	98,6	94,7	92,6	100	91,5	93,4	87,7
DT/EFS	66,7	100	63,6	100	100	100	100	100

Source : Annuaire statistique DPP-METFP

Les taux de redoublement varient d'une filière à l'autre. En ce qui concerne le STA et la santé les résultats aux examens sont bons et avoisinent les 100% tant au niveau 1 qu'au 2 au cours des dernières années. En STI, ils oscillent entre 50 et 75% au niveau 1 ; au niveau 2, ils se situent entre 40% et 73%. C'est en STAG que les résultats sont les moins bons : au niveau 1, ils se situent entre 14% et 56% ; au niveau 2, entre 25% et 52%.

b) Efficacité externe

i) Les formés face à l'emploi

Le tableau ci-dessous présente pour Cotonou le taux de chômage en fonction du niveau d'études.

**Tableau 30:** Statut d'emploi des personnes âgées de 15 à 59 ans et ne fréquentant pas l'école selon le niveau d'étude (ensemble des sexes en %)

	Actif occupé	Chômeur	Inactif	Total	Taux de chômage
Sans niveau formel	82,1	3,3	14,7	100	3,9
Primaire	83,3	4,9	11,8	100	5,5
Collège général	81	6,8	12,2	100	7,8
Collège technique	74,9	6,2	18,9	100	7,7
Lycée général	83,8	9	7,2	100	9,7
Lycée technique	75,2	7,9	16,9	100	9,5
Supérieur	85,4	8,5	6,1	100	9,1
Total	82,4	5,5	12,1	100	6,3

Source : « Enquête 1-2-3 sur Cotonou », UEMOA-Dial, 2005.

Le taux de chômage est plus élevé chez les individus qui ont suivi les collèges ou lycées d'enseignement général que chez ceux qui ont suivi un enseignement technique. Mais ceux qui ont suivi le Lycée technique ont plus de chance de se retrouver au chômage (7,9 contre 6,2%) que ceux qui ont suivi le collège, tout en ayant moins de chance d'être chômeur que ceux qui ont suivi le supérieur.

Une *étude formation-emploi* s'impose pour avoir une meilleure connaissance des problèmes d'insertion posés aux produits tant du premier cycle (CAP, BEAT, etc.) que du second cycle (DTI, BAC etc.) de l'ETFP. Cette étude permettra de mettre à l'aise tant les formés que les employeurs autour de la notion de professionnalisation de la formation et de créer des filières porteuses.

ii) Les formés face à leur compétence

Les études qualitatives qui ont été menées montrent :

- d'importantes distorsions entre l'offre de formation et les besoins du marché ;
- l'insatisfaction des employeurs, quant au contenu de la formation (niveau de qualification et de compétence de la main-d'œuvre et le contenu des programmes).

Ceci impose de repenser le système ETFP en vue d'approvisionner le marché en main d'œuvre qualifiée et de répondre ainsi aux impératifs de développement.

#### *2.2.4.4. Le financement et le pilotage*

##### ***Le financement du secteur***

Le financement de la formation technique et professionnelle est assuré majoritairement par l'Etat. Les employeurs ne contribuent que très faiblement à ce financement à travers la taxe d'apprentissage.

L'importance des charges récurrentes et des coûts des investissements constitue un handicap majeur au développement du dispositif de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

##### ***Le pilotage de l'ETFP***

Il se caractérise au niveau central par :

- une faible cohérence de la politique éducative aux niveaux institutionnel (dispersion des tutelles) et opérationnel (dispositif des établissements) ;
- une participation et une implication des employeurs dans le pilotage du dispositif limitées ;
- l'inexistence de paramètres pour apprécier l'efficacité de la gestion administrative et financière des établissements de l'ETFP ;
- la faible qualification du personnel chargé du pilotage du système ;
- l'inexistence d'un cadre de concertation entre le ministère en charge de l'ETFP et le secteur privé jusqu'à une date récente ;
- la non fonctionnalité du Conseil National de l'ETFP ;
- l'absence de formation spécifique des gestionnaires du système.

Le pilotage au niveau des établissements est handicapé par :

- des organes de gestion inadaptés ;
- la faible qualification du personnel d'encadrement dans les établissements ;
- l'inexistence de partenariat Ecoles / Entreprises dans le public ;
- l'inexistence de procédures formelles et uniformes pour la gestion des ressources additionnelles générées par les établissements publics de l'ETFP.

On peut conclure que le sous-secteur maintient une logique d'offre de formation perceptible mais se caractérise par une faible pertinence de la qualité et de l'efficacité. L'offre ne répond donc pas aux besoins qualitatifs et quantitatifs de développement national.

#### **2.2.5 Enseignement supérieur et recherche scientifique**

L'enseignement supérieur au Bénin est dispensé dans des établissements publics et privés. Ces établissements sont placés sous la tutelle du MESFP.

La première université a été créée en 1970 à Abomey-Calavi : l'Université Nationale du Bénin. A la rentrée académique 2001-2002, une seconde université a été créée à Parakou. L'enseignement supérieur privé est, quant à lui, dispensé dans 62 Etablissements dont 4 Universités.

### 2.2.5.1 Accès et gestion des flux

Toute personne titulaire du baccalauréat de l'Enseignement du 2<sup>nd</sup> Degré ou de tout autre diplôme équivalent, a accès à l'enseignement supérieur. Aux bacheliers s'ajoutent, pour les universités publiques :

- les titulaires du droit capacitaire ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 pour l'inscription en faculté de droit ;
- les candidats qui réussissent à l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU) ;
- les fonctionnaires ou autres travailleurs titulaires du bac et ayant l'autorisation de leurs employeurs.

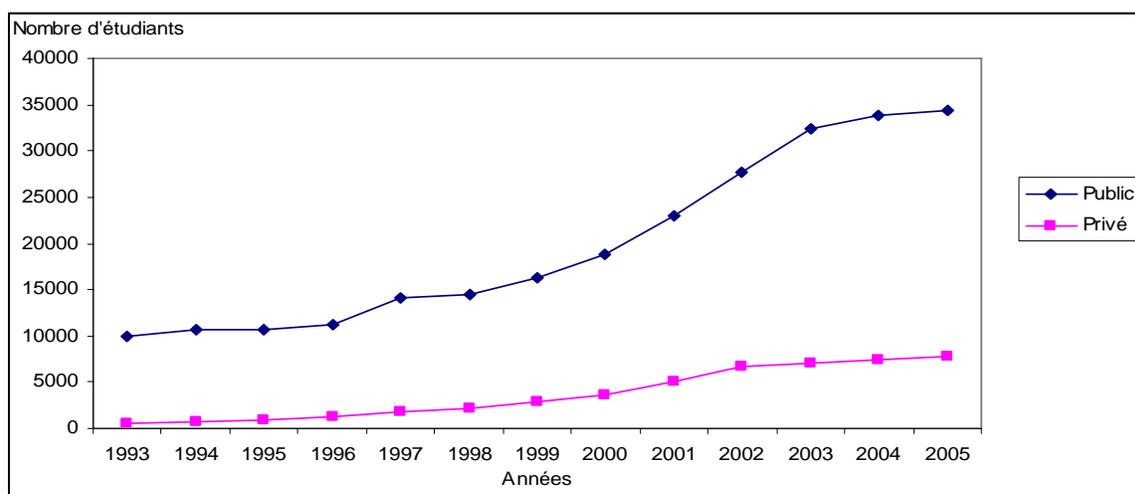
Au-delà de l'obtention du baccalauréat, des dispositions particulières d'admission existent dans les Universités Publiques pour les Ecoles et Instituts dont le numerus clausus national est déterminé par les tests internes et les quotas attribués aux entreprises.

De 1994 à 2005, l'effectif des étudiants du public est passé de 9 964 à 34 415, celui du privé, de 751 à 7 782. L'analyse de l'évolution des effectifs du public pendant cette période a permis de constater qu'il a plus que triplé, soit un accroissement de 234%.

Cette forte pression d'entrée dans les universités publiques est la résultante de l'absence d'un système de régulation des flux. Il serait indispensable de maîtriser les effectifs du pré-universitaire, car cet accroissement exponentiel des effectifs n'est pas soutenable à long terme et pose déjà beaucoup de problèmes (en moyenne 6 000 bacheliers par an sollicitent l'accès à l'Université).

Au plan quantitatif, les effectifs sont trop élevés par rapport à la capacité d'accueil des infrastructures disponibles.

**Graphique 6: Evolution des effectifs du public et du privé entre 1994 et 2005**



Source : DPP/MESRS.

## 2.2.5.2 Qualité et équité

### Qualité

#### a) Encadrement

Pour un effectif de 34 415 étudiants des deux universités publiques en 2005, il n'y a que 696 enseignants toutes catégories confondues, soit un ratio étudiants/professeurs de 49. L'évolution de cet indicateur renseigne sur la dégradation des conditions d'enseignement au cours de ces dernières années. En effet, ce ratio était de 30 en 1999 ce qui, comparé à la moyenne des pays d'Afrique francophone (18 à la même période) et anglophone (15), était très élevé. L'effectif des professeurs assistants a augmenté de manière régulière tandis que celui des professeurs tend à se stabiliser.

Il apparaît donc que si des progrès ont été réalisés en termes de couverture quantitative, cela l'a été au moins en partie au prix d'une sur utilisation des enseignants et d'une dégradation visible des conditions d'enseignement.

**Tableau 31: Taux de qualification des enseignants en 2005**

Catégories	Pourcentage
Professeurs titulaires	5,2%
Maîtres de Conférences	11,1%
Maîtres –Assistants	18,3%
Assistants	49,4%
Autres	16%

Source : DPP/MESRS.

Il faut mettre en place une politique de formation des formateurs et des mesures incitatives pour encourager leur qualification selon les normes du CAMES.

#### b) Infrastructures

Des efforts d'investissement ont été faits depuis 1970, en particulier entre 1981 et 1994. Le nombre de salles de cours, de bibliothèques, de laboratoires, d'ateliers et d'amphithéâtres est passé de 58 à 293 en 2002, mais reste très insuffisant par rapport aux besoins.

**Tableau 32: Capacité d'accueil dans l'enseignement supérieur public en 2002**

Facultés	Capacité normale d'accueil	Nombre d'étudiants accueillis	Ecart
FADESP	1 125	7 316	6 191
FASEG	1 149	3 032	1 883
FAST	810	3 254	2 444
FLASH	1 020	1 0954	9 934
TOTAL	4 104	24 556	20 452

Source: Rectorat/UAC, septembre 2002

En 2002, pour un effectif de 24 556 étudiants dans les facultés sur le campus d'Abomey-Calavi, il n'y a qu'environ 5 000 places disponibles, soit un déficit de plus de 20 000 places.

L'Université de Parakou, initialement prévue pour accueillir 400 étudiants en première année, a accueilli 2 063 étudiants en 2002-2003 dont 1 581 en première année.

Au total, l'offre en infrastructures dans les deux universités reste très nettement inférieure à la demande tant pour la formation que pour les services sociaux y afférents.

c) Programmes, matériels didactiques et formation des enseignants

Les programmes d'enseignement restent de manière générale, inadaptés aux besoins du marché. La prévalence de ces programmes théoriques limités à la maîtrise cognitive des disciplines, ne favorise pas l'acquisition du savoir-faire, de compétences et/ou des aptitudes des étudiants. Mieux, le rythme de révision des réformes pédagogiques et d'évaluation des programmes est irrégulier. Quant aux matériels didactiques et de laboratoire, des efforts méritent d'être faits, compte tenu de leur vétusté, de leur obsolescence et de leur insuffisance. Les bibliothèques sont très peu fournies en documentation de base. Le peu d'ouvrages qui s'y trouvent, relèvent, pour la plupart, des vieilles éditions de mémoires et thèses passés.

d) Efficacité interne et externe

L'enseignement supérieur est caractérisé par un faible rendement interne, particulièrement au premier cycle. Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon s'améliorent au fur et à mesure que l'on évolue de la 1<sup>ère</sup> année vers les années supérieures.

A l'Université Nationale du Bénin, de 1993 à 1998, le taux de réussite en 1<sup>ère</sup> année n'est que de 30%. En deuxième année, ce taux passe à 65% pour monter à 71%, 95,6% et 96,7% en troisième, sixième et septième années. Le taux de redoublement en 1<sup>ère</sup> année est en moyenne de 36%. Il passe à 24% en deuxième année pour atteindre 29% en troisième année et remonter à 44% en quatrième année pour des raisons de non soutenance de mémoires dans les Facultés classiques dans les délais. Quant aux taux d'abandon, il est de 25% en 1<sup>ère</sup> année, de 10% en deuxième année et de 0,12% en troisième année et quatrième année. On explique le faible rendement interne, du système par le mauvais fonctionnement du système d'orientation des étudiants et la faiblesse de la qualité de l'enseignement dispensé.

En effet, avant de s'inscrire dans les facultés, écoles et instituts, les étudiants ne sont souvent pas informés des filières qui existent ni des matières qu'on y enseigne. Par conséquent, les inscriptions sont plutôt hasardeuses. Il faut signaler également l'absence de personnels d'orientation scolaire dans les établissements secondaires ; la qualité de l'encadrement ; la qualité des étudiants à l'entrée du système (ceux des écoles étant sélectionnés sur concours ou tests).

Si on examine l'efficacité externe de l'enseignement supérieur, on constate qu'elle est mauvaise avec une forte déperdition d'étudiants au cours de leur formation dans certaines entités. Les effectifs ont augmenté fortement au cours des dernières années, mais aussi les abandons et les redoublements en cours d'études sont très importants. Cela dit, en dépit de cette faible capacité de l'institution à produire des diplômés (et à en produire une forte proportion dans les disciplines tertiaires), les indications disponibles suggèrent des difficultés d'emploi très notables.

Tout ceci conduit donc à un double gaspillage de crédits publics, d'une part en raison des abandons et redoublements très nombreux en cours d'études, d'autre part en raison du fait que les diplômés ne sont pas employés de façon efficiente dans la production selon les compétences que leur formation est supposée leur avoir apportées. Il y a sans doute plusieurs raisons à cette situation in fine non souhaitable, mais il est probable que l'absence de mécanismes de régulation dans l'accès au système ait conduit à un mauvais arbitrage entre la quantité et la qualité.

## Equité

### a) Disparité entre les facultés classiques et les écoles et instituts

Les établissements de formation professionnelle accueillent 20% de l'effectif total des étudiants inscrits dans les universités nationales tandis que les facultés dites classiques en accueillent 80%. En 1992, 82% des étudiants étaient inscrits en faculté et 18% dans les écoles et instituts. En 1997, ces chiffres passent respectivement à 80% et 20%. De 1992 à 1997, les inscriptions dans les formations générales ont progressé de 29,3% et celles dans les formations professionnelles de 4,5%.

**Tableau 33:** Evolution des effectifs des étudiants du public par filière entre 1994 et 2004

Années	Universités	FORMATION		
		Formation Générale (FG)	Formation Professionnelle (FP)	FG + FP
1994 – 1995	UAC	8994	2013	11007
	UP	0	0	0
	Ensemble	<b>8994</b>	<b>2013</b>	<b>11007</b>
1995 – 1996	UAC	9014	2213	11227
	UP	0	0	0
	Ensemble	<b>9014</b>	<b>2213</b>	<b>11227</b>
1996 – 1997	UAC	11276	2779	14055
	UP	0	0	0
	Ensemble	<b>11276</b>	<b>2779</b>	<b>14055</b>
1997 – 1998	UAC	11467	3019	14486
	UP	0	0	0
	Ensemble	<b>11467</b>	<b>3019</b>	<b>14486</b>
1998 – 1999	UAC	12926	3358	16284
	UP	0	0	0
	Ensemble	<b>12926</b>	<b>3358</b>	<b>16284</b>
1999 – 2000	UAC	15381	3372	18753
	UP	0	0	0
	Ensemble	<b>15381</b>	<b>3372</b>	<b>18753</b>
2000 -2001	UAC	18984	4049	23033
	UP	0	0	0
	Ensemble	<b>18984</b>	<b>4049</b>	<b>23033</b>
2001 – 2002	UAC	21747	4425	26172
	UP	1054	388	1442
	Ensemble	<b>22801</b>	<b>4813</b>	<b>27614</b>
2002 – 2003	UAC	25499	4608	30107
	UP	1720	521	2241
	Ensemble	<b>27219</b>	<b>5129</b>	<b>32348</b>
2003 – 2004	UAC	25057	5210	30267
	UP	2894	710	3604
	Ensemble	<b>27951</b>	<b>5920</b>	<b>33871</b>

Source: Rectorat/UNB

EP=Ecole Professionnelle  
FC= Faculté classique

b) *Disparité selon le sexe*

Dans l'enseignement supérieur public, le pourcentage des filles est passé de 18,9% en 1997 à 22,7% en 2005. Cette légère amélioration est encore insuffisante et reflète celle observée dans l'enseignement secondaire général où le taux de réussite des filles au bac est nettement inférieur à celui des garçons.

**Tableau 34:** Evolution de la proportion de filles dans l'enseignement supérieur public de 1997 à 2005

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
18,9%	19,4%	20,5%	19,8%	22,2%	22,7%	19,1%	21,6%	22,7%

2.2.5.3 Gestion et pilotage

a) *Cadre institutionnel*

Le cadre réglementaire régissant l'enseignement supérieur présente des insuffisances, notamment en ce qui concerne le pilotage du système:

- l'Inexistence d'un système de planification opérationnelle basé sur la définition d'une stratégie d'ensemble du sous-secteur ;
- l'absence d'un mécanisme précis de gestion des flux d'une part, dans une perspective interne au système et d'autre part par référence au marché du travail ;
- l'absence d'un régime financier propre aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche leur garantissant une autonomie suffisante assortie d'une obligation explicite de résultats ;
- l'absence d'un cadre de concertation entre le monde universitaire et le monde des affaires (industriels, patronat, artisans).

b) *Le financement du secteur*

L'allocation des ressources aux différentes entités ne s'appuie ni sur des données réelles ni sur un retour d'informations en provenance des entités ni davantage sur un cadre stratégique référentiel négocié des activités.

Les universités publiques tirent pour l'essentiel leurs ressources de la subvention accordée par l'Etat béninois. Celle-ci, variant très peu depuis plusieurs années, représente 77% de leur budget, les droits d'inscription des étudiants 8%, les aides des partenaires au développement 10% et les prestations de service environ 5%. Il y a donc une forte dépendance du budget des universités des subventions de l'Etat.

Les ressources mobilisées et les ressources par poste accusent des déséquilibres et des inégalités lourdes. Les dépenses sociales en faveur des étudiants représentent environ 40% des ressources mobilisées alors que les activités pédagogiques et la recherche ne consomment en moyenne que 19%, et les salaires 38%. Ainsi, il n'y a pas de régime financier propre aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche leur garantissant une autonomie suffisante assortie d'une obligation de résultats.

### 2.2.5.3 Recherche Scientifique

Les débuts de la recherche scientifique au Bénin remonte à 1901 avec la création du jardin d'essais de Porto – Novo suivie de celle d'autres structures comme les stations du palmier à huile et du cocotier.

En 1976, le Bénin engage une structuration du sous- secteur avec la mise en place du Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CENAREST) transformé en 1982 en Direction de la Recherche Scientifique et Technique (DRST) par le gouvernement qui a pris ainsi en charge les anciennes unités de recherche des instituts français. En dehors des structures de la DRST, il existe des unités de recherche qui exercent leurs activités sous la tutelle d'autres départements ministériels.

Les problèmes de recherche spécifiques dans les universités publiques sont examinés par le Conseil Scientifique de chaque Université structuré en comités scientifiques sectoriels (Sciences et Techniques, Sciences de la Santé, Sciences Agronomiques, Sciences Juridiques et Economiques, Sciences Humaines). Cette multiplicité des pôles de décision en matière de recherche scientifique rendait difficile la coordination des activités dans le cadre d'une politique nationale. C'est pourquoi, il a été créé par décret n°86-23 du 29 janvier 1986, le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) en tant qu'organe directeur central de la politique nationale de recherche scientifique et technologique. Il est présidé par le Ministre en charge de la recherche. Son Secrétariat Permanent est assuré par le Centre Béninois de Recherche Scientifique et Technique (CBRST). Il est un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. A partir de 1992, des mécanismes de coordination entre institutions de recherche ont été créés et intégrés aux statuts du CBRST. Il s'agit de réseaux nationaux de recherche dont le fonctionnement est aujourd'hui suspendu.

Avec la création en 2001 du MESRS, la DRST entre temps disparue, a été recréée avec pour mission essentielle l'élaboration du projet de politique nationale en matière de recherche scientifique et technique. Le CBRST devient alors un office chargé de la mise en œuvre de la Politique de l'Etat béninois en matière de recherche scientifique. Le financement est assuré pour l'essentiel par l'Etat.

La recherche scientifique et technique, conçue pour être un outil essentiel de développement humain, n'a pas pu se hisser à la hauteur de sa tâche. Prise dans son ensemble, elle se caractérise par :

- l'indisponibilité d'un personnel scientifique qualifié et manque de moyens financiers adéquats ;
- le manque de performance et des insuffisances organisationnelles et matérielles ;
- la faiblesse de l'ouverture de la recherche sur les besoins de développement et l'inefficacité des différents centres et instituts de recherche ;
- les difficultés de planification des actions de recherche ;
- les difficultés d'accès à la documentation scientifique internationale ;
- l'insuffisance des laboratoires, des équipements scientifiques et des ressources documentaires ;
- le manque d'incitation à la recherche.

<b>Principaux enseignements :</b>
-----------------------------------

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• l'indisponibilité d'un personnel scientifique qualifié et manque de moyens financiers adéquats ;</li><li>• le manque de performance et des insuffisances organisationnelles et matérielles ;</li><li>• la faiblesse de l'ouverture de la recherche sur les besoins de développement et l'inefficacité des différents centres et instituts de recherche ;</li><li>• les difficultés de planification des actions de recherche ;</li><li>• les difficultés d'accès à la documentation scientifique internationale ;</li><li>• l'insuffisance des laboratoires, des équipements scientifiques et des ressources documentaires ;</li><li>• le manque d'incitation à la recherche.</li></ul> |
|---|

## 2.2.6. Alphabétisation et éducation des adultes.

Jusqu'en 1990, l'Etat est resté l'acteur principal et quasi exclusif du sous secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes. Mais, à la faveur du Renouveau démocratique intervenu en 1990, le sous secteur a connu l'émergence d'autres acteurs rendue nécessaire par un contexte de demandes éducatives diversifiées et accrues auxquelles il fallait des réponses éducatives précises. Ainsi, aux côtés de l'Etat interviennent des Organisations de la société civile (Organisations non gouvernementales, Organisations paysannes, confessions religieuses, associations de développement, etc.) et des partenaires techniques et financiers.

Après trois décennies d'efforts soutenus dans le cadre de la lutte pour l'éradication de l'analphabétisme en République du Bénin, le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus reste encore élevé avec de fortes disparités entre les départements et les sexes. Selon les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3, INSAE), il est de 67,4% sur le plan national et de 78,1% pour les femmes.

**Tableau 35: taux d'analphabétisme par département et par sexe en 2002**

Département	Masculin	Féminin	Total
Alibori	84,6	94,1	89,5
Atacora	78,3	92,4	85,9
Atlantique	44,6	72,9	59,9
Borgou	69,1	84,8	77,1
Collines	57,1	81,1	70,1
Couffo	65	91,2	80,4
Donga	73,4	89,8	82
Littoral	19	42,8	31
Mono	45,8	80	64,7
Ouémé	44,4	72,6	59,9
Plateau	65,6	87,3	77,8
Zou	52,9	78,6	67,4
<b>Bénin</b>	<b>55</b>	<b>78,1</b>	<b>67,4</b>

Source : RGPH 3 INSAE

Les taux d'analphabétisme les plus élevés sont enregistrés dans les départements de l'Alibori (89,5% et 94,1% pour les femmes) et de l'Atacora (85,9% et 92,4% pour les femmes) tandis que le plus faible est enregistré dans le département du Littoral (31% et 42,8% pour les femmes).

Tout comme le système formel, le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes connaît des problèmes de qualité, de pertinence et d'efficacité avec, pour corollaires, des taux d'abandon, d'échec et de rechute dans l'analphabétisme élevés. Selon les estimations des opérateurs en AEA, plus de 80% des personnes ayant été déclarées alphabétisées retombent dans l'analphabétisme faute de programmes cohérents et pertinents de post- alphabétisation.

En 1981, avec l'appui de la Coopération suisse et de l'UNESCO, le gouvernement du Bénin a élaboré et mis en œuvre un Programme national de généralisation de l'alphabétisation dans le but d'éliminer l'analphabétisme en cinq (05) ans sur tout le territoire national. En dépit de tous les moyens et de toute la mobilisation sociale dont a bénéficié ce programme, les résultats n'ont pas permis de renverser la tendance et la majorité de la population active béninoise continue d'être victime des pires méfaits de l'analphabétisme.

Aujourd'hui, certains atouts méritent d'être signalés, tels que l'existence d'acteurs privés actifs aux côtés des structures étatiques, l'accroissement de la demande en alphabétisation et le regain d'intérêt pour le sous secteur. Le nombre de centres d'alphabétisation a presque doublé entre 1997 et 2003 ; le taux de succès aux programmes d'alphabétisation est passé 79 à 91% entre 1997 et 2003. Mais malgré ces bons résultats, le sous-secteur demeure caractérisé par :

- la dispersion notoire des efforts des différents acteurs techniques et financiers ;
- une organisation administrative et financière bureaucratique se traduisant par des lenteurs et des dysfonctionnements ;
- l'inexistence d'un plan cohérent de mobilisation et de gestion transparente des ressources ;
- des taux d'abandon et d'échec élevés ;
- un faible taux d'alphabétisation au niveau des femmes ;
- l'inexistence d'un programme stratégique national d'alphabétisation et d'éducation des adultes à long terme ;
- une organisation pédagogique rigide et l'inadéquation des programmes, méthodes et produits éducatifs avec les besoins éducatifs des communautés et des groupes professionnels ;
- l'inexistence de programmes spécifiques à l'intention des femmes et des jeunes filles ;
- l'insuffisance de ressources matérielles et financières ;
- l'insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité ;
- la diminution progressive du nombre de maîtres d'alphabétisation bénévoles ;
- l'absence d'harmonisation et de coordination des programmes d'alphabétisation mis en œuvre dans d'autres ministères ;
- l'absence de données sur les ressources matérielles et financières investies dans les différents programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin ;
- l'absence de mesures favorisant la pérennisation des acquis en alphabétisation ;
- la faiblesse de la recherche linguistique sur les langues nationales, ce qui n'est pas de nature à favoriser la satisfaction des demandes en alphabétisation par certaines communautés linguistiques.

Les politiques mises en œuvre au cours des dix dernières années pour corriger ces dysfonctionnements n'ont pas abordé de façon globale les préoccupations du sous-secteur, mais plutôt de façon isolée et sans lien entre ces dernières et les préoccupations spécifiques aux autres sous-secteurs du système éducatif béninois. Par conséquent, le diagnostic établi dans la Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes (DEPOLINA) reste d'actualité.

En effet, la DEPOLINA adoptée par le gouvernement béninois en mars 2001 comporte certaines insuffisances, telles que l'absence de lien avec les politiques suivies dans le système formel, l'absence d'étude de faisabilité sur la mise en œuvre de cette politique; De ce fait, trois années après son adoption, cette politique connaît tout juste un début d'exécution. En conséquence, la préparation d'un plan décennal pour le secteur de l'éducation offre des opportunités au sous- secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes de s'insérer dans un dispositif d'ensemble qui vise à offrir à la population béninoise une éducation de qualité à tous les niveaux.

### 2.2.7 Gestion du système

Le développement attendu du système éducatif béninois, notamment de l'enseignement primaire, devra s'accompagner de mesures visant à améliorer la gestion du système dans toutes ses dimensions.

Tous les ordres d'enseignement ont subi un accroissement important de leurs effectifs et le diagnostic par sous-secteur présenté ci-dessus fait apparaître plusieurs actions transversales, en particulier la nécessité de :

**Principaux enseignements :**

- mieux distribuer les moyens (enseignants, matériels didactiques) ;
- prendre des mesures pour l'élaboration de la carte scolaire ;
- doter les ministères d'outils de pilotage ;
- améliorer la gestion et la formation des enseignants ;
- améliorer et renforcer le contrôle pédagogique ;
- développer l'imputabilité dans le système ;
- renforcer la culture de l'évaluation.

En outre, les divers documents d'analyse sectorielle et les conclusions de la première revue sectorielle rassemblant l'ensemble des partenaires en juin 2004 ont permis d'identifier des espaces d'amélioration.

**2.2.7.1. Répartition des ressources :**

Dans chaque école, le nombre d'enseignants, de manuels, de tables - bancs devrait être fonction du nombre d'élèves et le nombre de tableaux, du nombre de salles de classe. Dans un système parfaitement géré, le nombre d'intrants pédagogiques est directement proportionnel aux besoins, et ce, dans chaque école. L'écart entre cette situation théorique parfaite et la situation réelle peut être mesuré grâce aux corrélations entre besoins et ressources. Dans le tableau ci-dessous, plus le coefficient est proche de 1 plus les ressources sont distribuées proportionnellement aux besoins.

**Tableau 36: Qualité de la répartition des ressources par rapport aux besoins dans les écoles primaires publiques (2002-2003)**

	Places assises et élèves	Enseignants et élèves	Manuels de français et élèves	Manuels de maths et élèves	Tableaux et salles de classes
Atacora Donga	0,71	0,78	0,57	0,59	0,48
Atlantique Littoral	0,41	0,58	0,34	0,37	0,29
Borgou-Alibori	0,72	0,73	0,68	0,70	0,48
Mono-Couffo	0,54	0,59	0,51	0,59	0,43
Ouémé-Plateau	0,41	0,66	0,45	0,49	0,28
Zou-Collines	0,63	0,72	0,51	0,50	0,40
<b>Ensemble Bénin</b>	<b>0,60</b>	<b>0,61</b>	<b>0,52</b>	<b>0,54</b>	<b>0,39</b>

Source : « Fiche technique imputabilité - Revue du secteur de l'éducation », Projet PAGE et Pôle de Dakar (Coopération Française), 2004.

A titre d'exemple concret, on observe qu'une école sur 5 a un surplus d'au moins 10 places assises. Le constat fait pour la répartition des matériels est le même que celui fait pour les enseignants.

**2.2.7.2. Carte scolaire et outils de pilotage :**

La situation ci-dessus décrite découle en partie de l'absence d'une carte scolaire. Les décisions d'ouverture de classes et de création d'écoles prises lors des conseils consultatifs ne sont pas basées sur des seuils réglementaires d'effectifs d'élèves. Le jumelage des classes se fait lorsque la pénurie d'enseignants et non la faiblesse des effectifs d'élèves l'impose, les classes jumelées CI-CP comptant plus de 90 élèves en moyenne alors qu'on recense près de 5 000 classes avec moins de 40 élèves.

Cette situation s'explique en partie par le fait que les ministères ne disposent pas d'outils de pilotage mesurant les besoins en année courante. Ainsi, les annuaires statistiques sont depuis 1996 produits avec du retard, peu diffusés et le problème de la fiabilité des données statistiques est souvent soulevé par les partenaires au développement et même par les élus de la Nation. Si de récentes mesures ont été prises pour améliorer la

situation, celle-ci ne pourra pas être corrigée si les responsables d'établissements continuent de s'abstenir de tenir les registres et autres documents administratifs qu'ils sont censés produire.

#### *2.2.7.3. Gestion administrative :*

Il apparaît impératif de renforcer l'imputabilité et le sens de la responsabilité à tous les niveaux. Les postes ne sont pas décrits dans des fiches incluant l'ensemble des responsabilités et la place dans le système. Les ministères ont des difficultés à produire à temps leurs rapports de performance et à mesurer et évaluer l'activité des acteurs de terrain. Les mécanismes de sanction/incitation sont parcellaires et il n'existe aucune politique de récompenses systématiques. Les textes réglementaires ne sont pas toujours respectés et l'administration de l'éducation est fortement politisée.

#### *2.2.7.4. Gestion pédagogique:*

Malgré la mise en place d'un réseau d'animation pédagogique et la réunion régulière des enseignants pour échanger sur leurs pratiques en classe, les programmes ne sont pas toujours respectés ni les méthodes d'enseignement harmonisées. Cette situation découle en partie de la cohabitation d'enseignants ayant des statuts, salaires et formations initiales différents et pour qui les enjeux des inspections et des évaluations en termes de progression de carrière diffèrent. La notation des enseignants n'est pas faite en fonction des acquis réels des élèves faute d'un système d'évaluation malgré des tentatives expérimentales dans l'enseignement primaire notamment.

#### *2.2.7.5. Gestion des ressources humaines :*

La gestion des ressources humaines est tributaire des délais importants observés dans la production des actes de gestion des enseignants (notamment des titres de mutation), de l'inexistence d'un fichier informatisé du personnel et des difficultés d'archivage des dossiers des enseignants dans les structures centrales et déconcentrées.

Le recrutement des enseignants contractuels, dont les conditions d'emploi ont été revues en mars 2005, se fait en cours d'année scolaire et les enseignants rejoignent leurs postes en moyenne 5 mois après la rentrée. Même si les concours sont régionalisés et qu'un système de critères d'identification des postes vacants se met en place, il serait alors bien difficile de conserver les enseignants dans les zones dites déshéritées où bien souvent les communautés et parents d'élèves assurent eux-mêmes le recrutement.

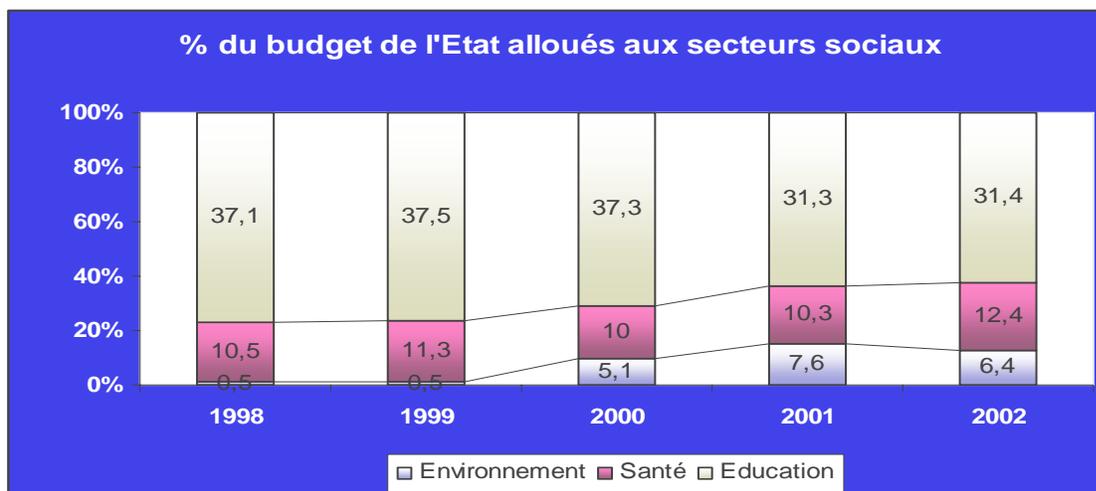
S'agissant des personnels alphabétiseurs, ils ne sont pas pris en compte dans un corps donné de la fonction publique en vue de la gestion de leur carrière.

#### *2.2.7.6. Gestion financière :*

La programmation budgétaire n'a toujours pas été basée sur des prévisions à moyen terme des besoins (CDMT) et les budgets n'ont pas suivi la progression des effectifs.

Le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) du secteur ne saurait être la juxtaposition des CDMT de chaque ministère élaborés à partir des enveloppes définies séparément par le ministère en charge des finances et de l'économie. La vision globale du secteur et la réalisation des objectifs stratégiques seraient améliorées si les allocations de ressources intra sectorielles sont réalisées par les ministères concernés en fonction des priorités stratégiques et ce, sous la coordination du ministère en charge des finances et de l'économie.

**Graphique 7:** Pourcentage du budget de l'Etat alloué aux secteurs sociaux entre 1998 et 2002



Source : OCS, Tableau de bord social, mai 2005.

Depuis 1998, si le pourcentage du budget de l'état alloué aux secteurs sociaux a globalement augmenté, l'éducation a vu sa part diminuer de 37,1 à 31,4% au détriment de la santé et surtout de l'environnement. La part du budget éducation revenant à l'enseignement supérieur a augmenté, au détriment de l'enseignement primaire.

Tableau 37: Taux d'exécution budgétaire en % de 2002 à 2005 (Base engagement)

	2002	2003	2004	2005
<b>Dépenses courantes hors salaire des ministères</b>				
MEPS	91	97,7	92,7	99,6
METFP	91	98,9		97,8
MESRS	64,2	95,6	93,1	95,2
<b>Dépenses d'investissement des ministères</b>				
MEPS	59,7	49,3	68,4	37,7
METFP	51,6	58,9		66,6
MESRS	44,9	40,5	76,7	88,8

Source : OCS, Tableau de bord social, mai 2005 pour 2002 et 2003 et DD Ministères en charge Education pour 2004 et 2005.

Les taux d'exécution des dépenses courantes se sont sensiblement améliorés ces dernières années mais restent faibles pour les dépenses en capital. Dans le secteur de l'alphabétisation, le taux d'exécution des dépenses courantes est faible (70%). Le suivi des dépenses a progressé grâce à la réforme PERAC et l'adoption du système SIGFIP. Cependant, tous les acteurs du système ne se sont pas appropriés l'approche budgétaire par programmes<sup>15</sup>.

Ceci repose la question de l'imputabilité, qu'il faudra développer si l'on veut gérer le système par les résultats plutôt que par les moyens. La gestion par les résultats est d'ailleurs également recommandée par les partenaires au développement et par la revue de 2005.

#### 2.2.7.8 Suivi/ évaluation :

<sup>15</sup> « Pour une plus grande efficacité de la dépense publique au Bénin », Banque Mondiale, décembre 2004.

La gestion par les résultats nécessite à la fois un ensemble d'indicateurs et une description claire des responsabilités. Le système de suivi évaluation des politiques macro est composé de différentes structures principalement placées au Ministère chargé de la Planification et du Développement, au ministère en charge des finances et de l'économie (Voir description des responsabilités en annexe).

Des structures ont été créées pour suivre plus particulièrement les politiques sociales et la stratégie de réduction de la pauvreté. Il s'agit de la Commission Nationale pour le Développement de la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP), héritée du Secrétariat Technique des Programmes d'Ajustement Structurel (STPAS), dont les organes sont le Secrétariat Permanent placé au ministère en charge des finances et de l'économie et l'Observatoire du Changement Social. Dans les faits, les rapports sont surtout produits pour répondre au besoin des partenaires qui contribuent au budget de l'Etat via des appuis budgétaires et qui cherchent à mesurer les résultats des politiques.

Au niveau du secteur de l'éducation, il n'existait pas de structure chargée de suivre l'ensemble du secteur. Des cellules de suivi/évaluation ont été créées récemment dans chaque ministère en plus des services de suivi et d'évaluation des projets dans les DPP. La cellule du MEPS produit à la fois les rapports de performance, les rapports d'exécution des mesures du PRSC et est animée par une équipe dont certains membres sont en même temps chargés du suivi des projets, de la préparation des CDMT et des budgets programmes. Elle est chargée de centraliser les rapports de différentes directions dont les responsabilités, en terme de suivi évaluation, sont données en annexe.

Dans les autres ministères, il existe peu de capacités de suivi et d'évaluation et les processus sont souvent initiés par les partenaires, notamment pour ce qui est de la réforme de l'enseignement technique. La première revue du secteur de l'éducation par les PTF a été l'occasion de mesurer les progrès accomplis dans l'ensemble du secteur mais les discussions ont plutôt été approfondies sur l'enseignement primaire.

La partie qui suivante est la présentation de la Lettre de Politique du secteur adoptée en Conseil des Ministres le 23/02/2005 et du cadrage macro financier. Les données contenues dans cette lettre ont été actualisées avec dernières projections démographiques de l'INSAE et les statistiques de 2005 des ministères sectoriels.

### III. CADRE DE LA POLITIQUE ET CADRAGE MACRO FINANCIER

#### 3.1. Lettre de politique du secteur de l'éducation<sup>16</sup>

##### 3.1.1. Préambule

Le bilan décennal du secteur éducatif du Bénin fait apparaître des progrès substantiels à tous les niveaux du système. C'est ainsi que pour le primaire, le TBS est passé de 71% en 1992 à 94% en 2005. Dans le secondaire, il se situait à environ 12% en 1992 et a atteint 31% en 2005 (41% dans le premier cycle et 13% dans le second). Dans le supérieur, on comptait 200 étudiants pour 100 000 habitants en 1992, 350 en 1999 et on en compte environ 571 en 2005.

Ces évolutions positives de la couverture quantitative du système sont la conséquence à la fois des progrès dans le secteur public de l'enseignement mais aussi d'un développement très tonique du privé à tous les niveaux de l'enseignement maternel au supérieur. Ce rôle joué par le privé doit être perçu comme un indicateur tant des contraintes d'offre scolaire dans le secteur public (en quantité et en qualité) que de l'existence d'une demande solvable de services éducatifs exprimée par une partie de la population.

Ces tendances, pour réelles qu'elles soient, ne doivent pas cacher un certain nombre de dysfonctionnements du système éducatif. Si 99% de la classe d'âge accèdent au CI, seulement 54% atteignent la dernière classe du primaire (CM2). La rétention dans le primaire est donc très mauvaise. Ce constat, valable aussi pour le secondaire général, est accentué par les disparités entre régions, entre milieux et genre. Par exemple, seuls 27% des filles rurales achèvent le cycle primaire, contre 70% des garçons urbains.

Le secondaire souffre, quant à lui, de la faiblesse des ressources qui lui sont allouées et qui n'ont pas suivi la croissance des effectifs. En effet, l'accroissement du nombre d'enseignants n'a pas pu suivre celui du nombre d'élèves, ce qui a détérioré considérablement les conditions d'enseignement et pose le problème de régulation des flux pour cet ordre d'enseignement.

La qualité des enseignements reste inégale et s'accompagne de disparités pour les deux ordres d'enseignement (primaire et secondaire). L'enseignement technique professionnel et l'enseignement supérieur répondent peu aux besoins de développement de l'économie nationale. Le système souffre de dysfonctionnements structurels notamment quant à son pilotage.

En l'absence d'une politique efficace d'alphabétisation, le taux d'alphabétisation reste encore faible : seuls 37,7% de la population sont alphabétisés selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2002, et les femmes n'en représentent que le tiers.

La loi 2003-17 portant orientation de l'éducation nationale au Bénin, promulguée le 11 Novembre 2003, vise à consolider les acquis du passé tout en engageant résolument le système sur la voie de la modernité. Elle affirme avec force :

- le caractère obligatoire de l'enseignement primaire ;
- la gratuité progressive de l'enseignement primaire public ;
- la recherche constante de l'équité et de la qualité à tous les niveaux du système éducatif ;
- la professionnalisation et la diversification de l'offre de formation au niveau de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur, et leur adéquation avec les besoins de l'économie ;
- la promotion de la recherche scientifique pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur ;

---

<sup>16</sup> **Les données contenues dans cette lettre adoptée en Conseil des Ministres le 23 février 2005 ont été actualisées avec les dernières projections démographiques de l'INSAE et les statistiques de 2005 des Ministères en charge de l'éducation.**

- la promotion de l'enseignement privé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces orientations et en vue de corriger les dysfonctionnements constatés, le Gouvernement a décidé de mettre en place un programme décennal de développement du secteur de l'éducation. Dans ce contexte, les opportunités de financements rendues possibles par l'Initiative Education Pour Tous (EPT) / Procédure Accélérée (atteinte de la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015), offrent au système éducatif de bénéficier de ressources additionnelles pour réaliser des progrès significatifs sur les plans quantitatif et qualitatif. Cette perspective rejoint la volonté du gouvernement de réaliser la scolarisation primaire universelle en 2015 et d'inscrire ainsi, le pays dans un processus de réduction de la pauvreté et de développement économique et social durable.

### 3.1.2. Les orientations générales pour le développement du système éducatif

La politique décennale de l'éducation s'appuie sur les axes suivants :

- le renforcement du pilotage du système basé sur le développement des capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente du système et de programmation des recrutements ;
- le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes et des outils pédagogiques, la professionnalisation et la structuration des formations initiale et continue, l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique et la réduction des tailles de classes ;
- l'amélioration de l'offre éducative qui implique, outre un accroissement très important du nombre des enseignants à tous les niveaux, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation des formations technique, professionnelle et universitaire ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de suivi et de promotion des carrières en liaison avec l'appréciation des performances et la rationalisation des affectations ainsi que le renforcement des mécanismes d'imputabilité ;
- la résorption des disparités entre genres et entre régions, sous-tendue par une politique qui instaure une discrimination positive en faveur des filles, groupes et régions défavorisés ;
- l'accroissement du rôle du secteur privé et de celui des communautés locales dans l'offre éducative qui sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion adéquate.

### 3.1.3. Les orientations stratégiques par ordre d'enseignement

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme décennal, des mesures seront prises au niveau de tous les ordres d'enseignement pour répondre à des questions spécifiques.

#### ***Promotion de la scolarisation des filles***

Le gouvernement développera des mesures spéciales en vue d'encourager la scolarisation et le maintien des filles dans le système. Il s'agit notamment du renforcement des actions de proximité avec l'implication des enseignants, des élus locaux, des groupements de femmes et des Organisations Non Gouvernementales, appuyé de la mise en place d'un système de suivi efficace des actions retenues. Cette politique incitative contribuera à supprimer les handicaps auxquels elles sont confrontées dans leur scolarité, à favoriser leur réussite aux examens tout en améliorant l'accroissement de leur présence dans les établissements scolaires, en y assurant leur sécurité, en concrétisant le Paquet Educatif Essentiel et en recrutant un plus grand nombre d'enseignantes.

## *Santé scolaire et environnement*

Des partenariats avec les secteurs de la santé et de l'environnement seront renforcés en vue de familiariser, à tous les stades de la scolarité, les élèves avec les grandes questions concernant leur intégration civique et sociale et la préservation de leur santé. La sensibilisation sur le VIH sida constitue un axe majeur de cette politique qui sera axée sur les domaines suivants :

- l'adaptation et le renforcement des programmes concernant l'amélioration de la santé scolaire et de la protection de l'environnement ;
- l'adaptation des modules de formation pour les enseignants et pour les élèves en santé scolaire et en protection de l'environnement ;
- la mise en place d'une politique de santé, d'hygiène et de nutrition dans les établissements scolaires.

Pour ce qui est des orientations stratégiques par ordre d'enseignement, elles se déclinent comme suit :

### 3.1.4. Enseignement maternel

Conscient de l'importance de l'enseignement maternel pour la préparation des enfants à un enseignement primaire rénové, le gouvernement apportera tout son soutien au développement de ce secteur en favorisant l'établissement de partenariats impliquant les familles, les communautés locales, les ONG locales et étrangères ainsi que les partenaires techniques et financiers. S'agissant des actions à réaliser au cours de la décennie, elles porteront principalement sur :

- la sensibilisation et la formation des communautés, des élus locaux et des acteurs des médias sur les questions d'éveil de l'enfant ;
- le renforcement de l'appui aux initiatives d'offres d'éducation pertinentes prises par les communautés et les ONGs en faveur de la petite enfance à travers notamment la mise en place d'une subvention aux communautés pour les activités en faveur du pré-scolaire ;
- l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes dispensés dans les structures d'accueil de la petite enfance.

### 3.1.5. Enseignement primaire

Les objectifs principaux assignés pour la future décennie s'articulent autour des principaux axes suivants :

#### *3.1.5.1. Amélioration de l'accès et de la rétention*

La réalisation de l'accès universel dès 2006 permettra d'accueillir environ 333 000 nouveaux entrants au CI en 2015 contre 248 853 en 2005, et s'accompagnera d'une amélioration sensible de la rétention en cours de cycle (100% en 2015 contre 54% en 2005). Elle impose les mesures suivantes :

- la rationalisation de la gestion et de l'affectation des personnels ;
- la résorption des disparités selon le genre et les régions ;
- la construction et l'équipement d'environ 3 300 salles de classe supplémentaires en moyenne par année et la réduction des coûts unitaires de constructions en vue de les faire passer de 7.667.000 FCFA à 5.500.000 FCFA ;
- l'accroissement des effectifs d'enseignants dans le public estimé à près de 21 500 nouveaux enseignants sur la période de 2006 à 2015, par la mise en œuvre d'une stratégie équilibrée de recrutement et l'octroi de subventions aux établissements scolaires pour la prise en charge progressive de tous les enseignants communautaires ;
- l'accueil de 244 033 élèves dans le secteur privé en 2015 contre 155 039 en 2005 ;

- la généralisation des écoles à cycle complet à l'horizon 2010. Ces modifications structurelles s'accompagneront du recours prioritaire aux multigrades dans les écoles à petits effectifs ;
- la mise en œuvre de la politique de réduction du redoublement à travers la suppression des redoublements intra sous-cycles, la diminution des redoublements entre sous-cycles et l'établissement d'un contrat avec les enseignants pour rendre son application effective ;
- la mise en place de mesures contre l'absentéisme des enseignants ;
- la mise en place de mesures de stimulation de la demande au niveau des zones à faible taux de scolarisation à travers la création de cantines scolaires, l'adaptation de l'organisation de l'école au contexte local et l'octroi de crédit aux familles défavorisées pour encourager la scolarisation notamment celle des filles ;
- l'application de mesures spécifiques pour la protection des filles à l'école ;
- la mise en place de subventions pour le secteur privé éducatif.

### 3.1.5.2. Amélioration de la qualité et de l'équité

Cette amélioration implique :

- la formation initiale professionnalisante et continue des enseignants et des directeurs d'école ;
- la mise en place de mécanismes d'incitations pour les enseignants ;
- la réduction progressive du ratio élèves/maître de 50 en 2005 à 40 en 2015 ;
- le renforcement de la mise en œuvre des nouveaux programmes basés sur l'approche par compétences ;
- la mise à disposition du matériel didactique (manuels, guides, programmes, etc..) par une livraison directe dans les écoles ;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique et administratif par la professionnalisation de la formation des cadres intermédiaires ;
- le développement de pratiques d'évaluation pédagogique dans les classes ;
- l'amélioration des conditions d'accueil pour favoriser le maintien des filles à l'école (latrines, point d'eau, électrification ...) ;
- le renforcement de la sensibilisation sur l'hygiène et la santé notamment le VIH/Sida ainsi que sur les questions environnementales.

### 3.1.6. Enseignement secondaire général

#### 3.1.6.1. Le premier cycle de l'enseignement secondaire

##### a) Amélioration de l'accès au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire

L'élargissement de l'éducation de base et l'amélioration de la rétention au niveau du primaire impliquent:

- l'accroissement de l'accès au premier cycle du secondaire qui concernera, en fin de période, un effectif estimé à environ 155 000 nouveaux entrants contre 88 818 en 2005, ce qui représente un taux moyen de transition de 63% sur la période. Cet accroissement impose la mise en place d'un mécanisme pour assurer une régulation des flux entre le primaire et le premier cycle du secondaire au niveau du CM2;
- la construction d'environ 5 150 salles de classe sur la période;
- le recrutement de 1 000 professeurs en moyenne par an (APE et contractuels);
- l'accroissement de la prise en charge progressive des enseignants sous contrats locaux ;
- la mise en œuvre de mesures permettant une articulation pédagogique repensée entre l'école primaire et les objectifs nouveaux du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire ;

- la mise en place d'un mécanisme pour assurer une régulation repensée entre le premier et le second cycle du secondaire général pour ne pas pénaliser la qualité déjà faible au niveau de ce dernier. Le nombre de nouveaux entrants au lycée est estimé à environ 40 000 entrants contre 22 285 en 2005 ; ce qui représente un taux de transition moyen de 39% au cours de la période 2006 - 2015.

b) Amélioration de la qualité et de l'équité

La mise en place d'un enseignement secondaire général rénové et de qualité passera par les mesures suivantes :

- la réduction de la taille des groupes pédagogiques de 55 en 2005 à 47 en fin de période ;
- le renforcement de la mise en œuvre des nouveaux programmes basés sur l'approche par compétences (sensibilisation, formation et encadrement des enseignants) ;
- l'amélioration de la production et de la diffusion des supports pédagogiques qui seront livrés directement dans les établissements scolaires ;
- le renforcement de la formation continue des personnels enseignants ;
- le développement de pratiques d'évaluation dans les classes ;
- l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique et administratif par le renforcement des inspections pédagogiques et la formation des personnels (encadrement pédagogique et administration).

*3.1.6.2. Le 2<sup>nd</sup> cycle de l'enseignement secondaire général*

La perspective de la politique éducative suivie pour le second cycle de l'enseignement secondaire général est de mieux préparer l'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il est envisagé que l'essentiel de la régulation des flux d'étudiants ayant accès au supérieur soit préparé par celle de l'accès au second cycle du secondaire. Les actions suivantes de politique éducative sont alors envisagées :

- la réduction du nombre d'élèves par groupe pédagogique de 47 en 2005 à 42 à l'horizon 2015 ;
- l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique et administratif (formation continue des inspecteurs, des chefs d'établissements et des personnels) ;
- l'amélioration de la production et de la diffusion des supports pédagogiques qui seront livrés directement dans les établissements ;
- le renforcement des structures de formation initiale et continue des professeurs ;
- la mise en place de mesures pour l'amélioration des acquisitions des élèves, particulièrement dans les disciplines scientifiques (le renforcement et l'équipement des laboratoires, des supports de cours, etc.) ;
- l'amélioration de la programmation, de la gestion des ressources humaines (recrutements et formations tenant compte des nouvelles exigences de qualité) et de la prise en charge des enseignants sous contrats locaux dans les établissements.

3.1.7. Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Les objectifs définis pour le sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) en vue de sa restructuration et de son adaptation aux réalités économiques et sociales du pays s'articulent autour :

- de la modernisation et du développement de l'offre éducative ;
- du renforcement et de l'amélioration de la qualité des formations ;
- de la mise en place d'une offre spécifique de modules courts de formation au profit des groupes sociaux sensibles et des actifs en cours d'emploi.

### *3.1.7.1. Développement et diversification de l'offre*

Les capacités de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) seront développées à travers :

- la diversification des spécialités offertes en vue de tenir compte des besoins des secteurs prioritaires et des besoins du marché ;
- la mise en place d'une politique de recrutement adaptée aux impératifs de qualité et de diversification de l'offre en ETFP ;
- la mise en place d'un dispositif de formation continue en vue d'assurer une plus grande qualification de la main d'œuvre nationale. Ce nouveau mode de formation permettra d'améliorer la formation initiale ;
- l'extension des établissements existants et la création d'établissements nouveaux en tenant compte des besoins en formation et en privilégiant un développement régional harmonisé.

### *3.1.7.2. Amélioration de la qualité et de l'équité*

L'exigence de qualité et d'équité impose :

- la consolidation de la formation continue des formateurs par la définition et l'exécution de plans de formation ;
- la conception et la mise à disposition des équipements et des supports didactiques adaptés ;
- la professionnalisation de la formation initiale à travers la redéfinition des volumes horaires, des contenus des programmes et le recours à la participation des professionnels dans la mise en œuvre de la formation ;
- le renforcement du contrôle dans les établissements à travers la mise en place d'outils de gestion et le renforcement de la formation du personnel d'encadrement ;
- le renforcement de la formation initiale et de l'animation pédagogique ;
- la mise en œuvre d'une politique de promotion des filles dans les filières agricoles et industrielles.

### *3.1.7.3. Amélioration du pilotage de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle*

Elle passe par :

- la mise en place d'un cadre de concertation (Etablissements privés, patronat, ministères sectoriels, associations de professionnels ; etc.) en vue d'une meilleure prise en compte des besoins du marché du travail dans la détermination des formations dispensées ;
- l'introduction de nouveaux modes de formation (formation en alternance, apprentissage dual, formation à distance,...) ;
- la mise en place d'un système de suivi des formés au niveau des établissements et l'introduction d'un pilotage par la demande en produits de l'ETFP ;
- le renforcement de l'ingénierie d'aide à la décision (veille technologique et pédagogique, etc.).

### **3.1.8. Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique**

Les objectifs fixés à l'enseignement supérieur sont, d'une part, l'amélioration de l'efficacité interne et externe visant à répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique et social du pays et, d'autre part, le développement de la recherche scientifique. Les principaux axes de politique y afférant sont les suivants :

### *3.1.8.1. Amélioration du pilotage et de la gestion:*

Elle nécessite :

- la mise en place d'un dispositif de gestion permettant une réelle application des règles de scolarité ;
- l'instauration de mécanismes d'orientations et d'informations favorisant les inscriptions dans les nouvelles filières professionnalisées ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre progressive d'un schéma directeur de développement des universités ;
- la maîtrise des effectifs du supérieur public à environ 45 000 étudiants à l'horizon 2015 et la promotion de l'enseignement supérieur privé ;
- la maîtrise de la gestion des restaurants et des cités universitaires qui sera confiée au secteur privé selon une procédure faisant appel à la concurrence et conformément à un cahier de charges qui sera élaboré à cet effet en vue de garantir une meilleure qualité des services aux étudiants ;
- l'amélioration de la gestion des établissements notamment des inscriptions et des examens ;
- la création et l'opérationnalisation d'un cadre de concertation (universités, patronat, ministères sectoriels ; etc.) en vue d'une meilleure prise en compte des besoins du marché.

### *3.1.8.2. Amélioration de la qualité et de l'équité*

Cela nécessite :

- la formation continue et pédagogique des enseignants ;
- le développement de la formation par la recherche ;
- l'amélioration et le renforcement des outils pédagogiques (laboratoires, bibliothèques, réseaux électroniques, NTIC, etc.) ;
- l'amélioration du système de programmation et de contrôle de l'exécution des programmes d'enseignement ;
- l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques par une meilleure répartition des ressources allouées à l'enseignement supérieur qui prend en compte la priorité accordée aux nouvelles formations professionnelles qui seront mises en place par les établissements nationaux ;
- la diversification et la professionnalisation des formations ;
- la restructuration des filières de formation existantes ;
- la promotion des filles dans les entités professionnalisées des universités nationales.

### *3.1.8.3. Promotion de la recherche scientifique*

La promotion d'une recherche scientifique au service du développement de la nation nécessite :

- le renforcement des unités de recherche en les dotant des moyens appropriés et en orientant la recherche vers les priorités de développement ;
- l'encouragement de la création de réseaux de recherche et d'échanges entre chercheurs nationaux et internationaux et l'amélioration des conditions d'accès à l'information scientifique ;
- la promotion des formations doctorales en partenariat avec d'autres universités ;
- la valorisation de la recherche scientifique en faveur du développement.

### *3.1.9. Alphabétisation et Education des Adultes*

La politique nationale dans ce domaine tend à éliminer l'analphabétisme en vue de favoriser l'enracinement de la démocratie en valorisant les langues nationales pour faire progressivement d'elles des véhicules du savoir. L'alphabétisation dont il sera question sera fonctionnelle au sens où elle sera centrée sur des activités

génératrices de revenus, sur les métiers ou d'une façon générale, assurera une fonctionnalité sociale et citoyenne permettant l'utilisation des compétences linguistiques acquises dans la vie quotidienne.

Le développement de cette politique suppose :

- une meilleure organisation et l'arrimage du sous-secteur alphabétisation au système éducatif afin de lui donner toutes les prérogatives concourant à l'élimination de l'analphabétisme ;
- la réduction du taux d'analphabétisme de 63% à 50% à l'horizon 2015 au sein de la population de la tranche d'âge de 15 à 49 ans ;
- la réduction de 50% du taux d'analphabétisme des femmes et des jeunes filles à l'horizon 2015 ;
- l'intensification de la recherche linguistique appliquée aux langues nationales ;
- la mise en œuvre d'un programme intégré de post- alphabétisation ;
- la mobilisation de tous les opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme et la coordination des activités des différents intervenants ;
- le recrutement et la formation de personnel d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- la maîtrise de l'ingénierie d'alphabétisation et le renforcement des capacités du personnel ;
- l'amélioration de l'accompagnement en communication.

### 3.1.10. Le pilotage et la gestion du système éducatif

La complexité de la mise en œuvre d'une politique d'Education Pour Tous et d'un pilotage du système en fonction des intérêts du développement national suppose que soit rapidement développée une pratique de management stratégique. Ces enjeux imposent dans un premier temps de mener une réflexion approfondie sur l'ensemble des problèmes induits par l'atteinte des objectifs de scolarisation universelle et d'amélioration de la qualité et de la pertinence à tous les niveaux du système et, dans un deuxième temps, d'introduire l'utilisation régulière d'instruments et de techniques de management et d'évaluations modernes adaptées aux réalités du contexte national.

Pour ce faire, il sera indispensable de concevoir et d'utiliser un ensemble d'instruments tels que :

- un système d'information global utilisant les techniques informatiques les plus récentes (bases de données, modèles de simulation, carte scolaire, etc.) ;
- des plans opérationnels précis et quantifiés ;
- des manuels de procédures normalisées ;
- un ensemble de textes réglementaires modernisés et cohérents ;
- la mise en place et/ou le renforcement des structures nécessaires et des mécanismes de coordination entre les différents intervenants du système.

S'agissant des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins nés de la croissance des effectifs, et pour assurer une meilleure gestion des flux d'élèves, les Ministères mettront rapidement en service une carte scolaire opérationnelle, ainsi que des fichiers d'élèves fiables (secondaire, Technique et supérieur) permettant de gérer l'adéquation de l'offre éducative à la demande.

Outre ces aspects de nature sectorielle, des améliorations très substantielles de la gestion du système feront l'objet d'une attention particulière.

#### 3.1.10.1. Ressources humaines

Il a été observé que dans la situation actuelle, l'allocation des personnels aux établissements, notamment au niveau du primaire, était caractérisée par un niveau d'aléas assez importants. Il importe de prendre les dispositions appropriées en vue d'assurer une plus grande efficacité et équité dans l'usage des crédits publics. Pour cela :

- des critères seront définis pour identifier les écoles qui devront bénéficier des nouvelles affectations de personnels en vue d'améliorer de façon significative la cohérence dans les dotations. Cela passera d'une part par la mise en œuvre de critères d'allocation vers les départements de sorte à réduire les actuelles disparités régionales et des critères d'allocations vers les écoles à l'intérieur des différents départements d'autre part ;
- la mise en place d'une politique de recrutement soutenable financièrement qui permette de combler le déficit en enseignants constaté dans les différents ordres d'enseignement, notamment dans le primaire et le secondaire général, et d'accompagner l'expansion du système. La politique qui sera mise en œuvre permettra d'augmenter le nombre d'enseignants APE dans le système pour remplacer les départs à la retraite, les décès et le recrutement interne de conseillers pédagogiques ; ce qui représentera en fin de période environ 19 500 nouveaux APE pour le primaire et environ 3 800 pour le premier cycle du secondaire. Le recrutement privilégiera la titularisation des enseignants contractuels méritants qui remplissent les conditions requises en terme de diplôme et d'âge. De même, la fonction des enseignants communautaires sera valorisée par leur recrutement en priorité en tant que contractuels à chaque fois qu'un recrutement est prévu, sur la base du mérite (environ 14 000 nouveaux contractuels en fin de période). En matière de politique salariale, en plus de la valorisation progressive des salaires des enseignants toutes catégories confondues, il sera procédé à la prise en charge progressive par l'Etat des salaires des enseignants communautaires intervenant au primaire (environ 5 700 en fin de période) et au secondaire, dans une perspective d'amélioration de la qualité. De même, une politique de rationalisation et de gestion des carrières du personnel enseignant de l'ETFP et de l'enseignement supérieur sera mise en place.

### *3.1.10.2. Gestion pédagogique*

Au-delà des aspects pédagogiques et de la qualité de l'enseignement qui font par ailleurs l'objet d'actions ciblées, des mesures seront prises pour que les ressources mobilisées au niveau de chacun des établissements scolaires soient effectivement transformées en résultats tangibles chez les élèves (niveau d'apprentissage, réussite aux examens nationaux,...). Dans cette perspective :

- des évaluations à la fois des ressources des établissements et des résultats de leurs élèves, seront faites sur une base régulière ;
- les résultats des évaluations seront rendus publics ;
- les inspecteurs et les conseillers pédagogiques seront chargés d'identifier les écoles dont les performances sont les plus faibles et de cibler leur action pour que ces établissements s'améliorent effectivement ;
- le principe d'imputabilité sera pleinement appliqué.

Par ailleurs, dans la perspective de l'amélioration de la rétention scolaire, il sera procédé à une réduction des redoublements à tous les niveaux. Il importe de rappeler que le taux de 17% de redoublement enregistré en 2005 est responsable d'un grand nombre d'abandons enregistrés au niveau du primaire. Cette réduction se fera à travers une application stricte des mesures adoptées en vue d'interdire les redoublements intra sous-cycles au niveau du primaire et la sensibilisation des enseignants sur les conséquences désastreuses du redoublement sur le déroulement de la scolarisation des enfants.

### *3.1.10.3. Gestion administrative et financière*

Le renforcement de la gestion administrative passera par la mise en place de mesures favorisant un changement de culture passant d'une gestion centralisée ciblée sur les moyens à un pilotage de fait décentralisé par les résultats.

Dans ce cadre, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- la modernisation du cadre juridique du système éducatif dans le souci de clarifier les responsabilités ;
- la mise en place de mécanismes/schémas d'imputabilité relatifs à la gestion du système en général. Ceci se fera par la description des responsabilités des divers acteurs (MEPS, MESFP, MCSL, DDEPS, DDESFP, DGAEA, Recteurs, APE, directeurs d'établissements, syndicats des enseignants etc.), des mécanismes de contrôle, des procédures d'incitation et de sanction par rapport aux différentes responsabilités entendues ;
- un profilage des écoles sera réalisé, sur une base comparée de leurs caractéristiques pour affiner leur classement par zone de priorité et permettre de suivre année par année, les besoins et les allocations de moyens humains et matériels en vue d'y répondre ;
- la mise en place d'un mécanisme efficace de communication sur les moyens mis à la disposition des établissements en vue de garantir une plus grande transparence et un suivi par les parents et les communautés de l'usage qui en est fait.

### *3.2. Cadrage macro financier du plan décennal*

Le développement de l'éducation de base, entendue comme ensemble du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire général avec pour objectif la scolarisation primaire complète pour tous les enfants béninois à l'horizon 2015, est une priorité qui sous-tend l'ensemble des orientations proposées. Une perspective systémique permet d'orienter la politique éducative en s'appuyant sur les axes suivants :

- le renforcement du pilotage du système basé sur le développement des capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente du système et de programmation des recrutements ;
- le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes et des outils pédagogiques, la professionnalisation et la structuration des formations initiale et continue, l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique et la réduction des tailles de classes ;
- l'amélioration de l'offre éducative qui impliquera entre autres orientations, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation des formations technique, professionnelle et universitaire ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de suivi et de promotion des carrières en liaison avec l'appréciation des performances et la rationalisation des affectations ainsi que le renforcement des mécanismes d'imputabilité ;
- la résorption des disparités entre genres et entre régions, sous-tendue par une politique qui instaure une discrimination positive en faveur des filles, groupes et régions défavorisés ;
- l'accroissement du rôle du secteur privé et de celui des communautés locales dans l'offre éducative qui sera recherchée par la mise en place d'une politique de promotion adéquate.

Les simulations ont été conduites avec un objectif global d'amélioration de la qualité à tous les niveaux et de pertinence vis-à-vis du marché du travail aux niveaux les plus élevés (supérieur, technique et professionnel). Elles ont été également conduites avec l'idée qu'il y avait des décisions de politiques éducatives fortes concernant des segments importants du système. La stratégie pour conduire les simulations a alors été de chiffrer les politiques définies en prenant en compte à la fois leurs dimensions quantitative et qualitative, et de proposer des options alternatives pour le développement en quantité et en qualité de chaque ordre d'enseignement. Outre le chiffrage des différents éléments du côté des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, des simulations ont également été conduites dans la sphère des ressources susceptibles d'être mobilisées (comprenant celles mobilisables dans le cadre de l'initiative Fast -Track pour le financement de dépenses courantes pour le cycle primaire) en s'attachant par conséquent à l'équilibre à réaliser entre les dépenses et les ressources au niveau global du secteur de l'éducation.

L'objet de cette partie est de présenter les simulations pour les différents ordres d'enseignement en vue de déterminer leur impact sur le budget de fonctionnement de l'éducation et de présenter le cadrage financier de chaque ordre d'enseignement sur la base des arbitrages faits par les décideurs.

### 3.2.1. Présentation des simulations

Le cadre macro-économique global retenu dans le modèle de simulation s'articule autour des hypothèses suivantes :

- une croissance annuelle réelle qui évoluerait de 4,5% en 2006 à 5,5% en 2008 avant de se stabiliser à 7% à partir de 2010, date à laquelle les réformes économiques et structurelles engagées par le Gouvernement commenceraient à produire effectivement leurs effets ;
- une croissance annuelle de la population de 2,9% sur la période ;
- la part des recettes domestiques (hors dons) dans le PIB qui passerait de 16,7% en 2005 à 16,3% en 2008 avant d'évoluer progressivement à 18% en 2015 ;
- des dépenses courantes de l'éducation en pourcentage des recettes de l'Etat qui passeraient de 22,5% en 2005 à 24,2% en 2008 et à 24,5% en 2015 ;
- une priorité accordée au cycle primaire à savoir 10,5% des recettes de l'Etat allouées aux dépenses courantes pour le cycle primaire.

Au regard de ces hypothèses, les ressources domestiques (hors dons et allègement de la dette) qui seront allouées au secteur de l'éducation (hors alphabétisation) sont présentées dans le tableau ci-après :

**Tableau 38: Hypothèse des simulations macro-économiques et ressources anticipées**

Ressources nationales anticipées	Hypothèses				
	2015	2005	2008	2011	2015
<b>PIB (en millions)</b>		2 298 700	2 663 507	3 235 465	4 241 035
Taux de croissance annuel du PIB (%)	7,0%		5,5%	7,0%	7,0%
Ressources Fiscales et non fiscales (hors dons) en % du PIB (pression fiscale)	18,0%	16,7%	16,3%	17,0%	18,0%
<b>Ressources Fiscales et non fiscales hors dons (en millions)</b>		383 550	432 820	550 029	763 386
Ressources domestiques pour les dépenses courantes d'éducation par rapport aux recettes hors dons (%)	24,5%	22,49%	24,22%	24,34%	24,50%
Total Ressources domestiques courantes (hors dons et allègement de dettes) pour le secteur, non compris alphabétisation (en millions de F Cfa)		86 279	104 828	133 876	187 030
Ressources domestiques pour les dépenses courantes du primaire en % des ressources Etat hors dons	10,5%	11,2 %	11,8%	11,2%	10,5%
Ressources domestiques pour les dép. courantes du primaire (en millions)		42 949	50 984	61 775	80 156

#### 3.2.1.1. L'enseignement maternel

L'objectif d'accroissement du taux de scolarisation à ce niveau de 5% en 2005 à 15% sur la décennie, dans un cadre soutenable de dépenses, implique la mise en œuvre de solutions alternatives à l'offre publique d'éducation. Le secteur privé sera donc promu (augmentation annuelle des enfants pré-scolarisés dans le privé de 7%) et l'offre de services éducatifs et d'éveil de la petite enfance par les communautés locales sera incitée par l'octroi d'une subvention différenciée en fonction du zonage des écoles tel qu'il existe au primaire,

à hauteur de 10 000 F CFA en moyenne par enfant ; ce qui permettra de faire progresser le nombre d'enfants en maternelle de 27 673 à 90 100 sur la décennie.

Les dépenses courantes publiques pour cet ordre d'enseignement passeront de 670 millions de FCFA à 1,428 milliards de FCFA constants en fin de période.

### 3.2.1.2. L'enseignement primaire

La politique envisagée s'articule autour des objectifs principaux suivants :

- atteindre en 2015 l'achèvement universel du cycle primaire : 100% des enfants au CM2 ;
- améliorer de façon très sensible la rétention des élèves en cours de cycle, condition sine qua non de l'achèvement universel, notamment en assurant la continuité éducative sur les six années d'enseignement. L'objectif est, de faire passer progressivement la proportion des entrants au CI qui achèvent le cycle, d'environ 54% aujourd'hui à 100% en 2015. Ceci se fera par la disparition des écoles à cycle incomplet et par des actions de stimulation de la demande (particulièrement des filles en milieu rural) ;
- réduire les redoublements qui passeront de 17% en 2005 à 10% à partir de 2010 par la mise en œuvre effective de la politique des sous-cycles et ses dispositifs d'accompagnement (communication et sensibilisation vers les acteurs éducatifs, formation des enseignants, pilotage des inspecteurs dans les circonscriptions scolaires...) ;
- apporter un appui à l'enseignement privé sous forme de subvention aux élèves (5000 F CFA par élève) à partir de 2008 pour que le secteur privé progresse au même rythme que l'enseignement public (l'objectif étant d'atteindre environ 244 000 élèves dans ce secteur à l'horizon 2015 contre 155 000 en 2005) ;
- améliorer la qualité de l'enseignement ; trois aspects importants seront considérés :
  - i) reprendre la formation continue dans les ENI ;
  - ii) réduire progressivement le rapport élèves/maître qui passera de 50 en 2005 à 40 en 2015 conformément au cadre indicatif Fast – Track. Ceci permettra d'une part de développer la scolarisation (rétention) en zone rurale où les populations scolaires sont peu nombreuses et où les classes auront des effectifs plus réduits, et d'autre part de désengorger certaines classes urbaines dont les effectifs sont aujourd'hui au-delà de ce qui est pédagogiquement souhaitable ;
  - iii) la provision de ressources suffisantes pour assurer les différentes activités nécessaires au fonctionnement qualitatif et à une meilleure gestion de l'enseignement primaire (administration, évaluation et gestion pédagogique, formation continue des enseignants, manuels scolaires et matériels didactiques/ pédagogiques pour les élèves et les maîtres) ;
- agir fortement pour l'amélioration de la gestion administrative et pédagogique. Ces activités n'impliquent que des ressources budgétaires spécifiques relativement modestes. Il s'agit en premier lieu d'activités pour une meilleure gestion des allocations de personnels et de moyens aux écoles. Dans ce cadre, il sera nécessaire :
  - i) de clarifier les responsabilités de tous les acteurs du système (depuis l'enseignant jusqu'aux directions centrales) ;
  - ii) de définir et d'appliquer des critères homogènes et transparents d'allocation des personnels aux écoles pour réduire les disparités d'allocations entre départements et à l'intérieur de chaque département.

Il s'agit en second lieu de l'amélioration de la gestion pédagogique, non seulement par les actions classiques (inspection, direction d'école) mais aussi en axant davantage la gestion sur un pilotage sur les résultats obtenus chez les élèves (examens nationaux et/ou épreuves d'évaluations nationales).

Pour ce qui est des perspectives en matière de politique de recrutement des enseignants, il s'agit de changer d'échelle. Pour réaliser les objectifs fixés, le nombre d'enseignants à la craie dans les écoles publiques atteindra environ 44 800 en 2015 (contre 23 000 en 2005), ce qui représente, compte tenu des départs à la retraite, un recrutement d'environ 35 000 nouveaux enseignants (y compris les enseignants communautaires). Le nombre d'enseignants APE passera d'environ 10 000 en 2005 à 19 500 en 2015 (soit un recrutement d'environ 21 500 sur la période), celui des enseignants contractuels de l'Etat atteindra 19 500 (recrutement d'environ 1400 par an) et celui des enseignants communautaires, qui seront tous subventionnés et formés à partir de 2007, devra atteindre environ 5 700 en 2015 soit une tendance à la réduction de cette catégorie de personnels.

Le niveau moyen de rémunération des enseignants (y compris primes des APE, contractuels d'Etat et subventions pour les communautaires) en valeurs monétaires constantes augmentera de 53,2%. Sous l'hypothèse retenue de croissance annuelle du PIB citée précédemment, ces augmentations seront soutenables durablement et resteront proches de la référence du cadre indicatif de l'initiative Fast-Track (3,7 unités PIB par tête en 2015 contre 3,8 en 2005).

La masse salariale totale pour les enseignants à la craie (y compris primes des APE, contractuels d'Etat et subventions pour les communautaires) progressera de 26,506 milliards de FCFA en 2005 à 71,205 milliards de FCFA en 2015.

Le nombre de salles de classe à construire sur la période est estimé à environ 33 000 soit une moyenne de 3 300 par année. Cependant, par prudence, au cours de la première phase (2006 – 2008), 1 333 salles de classe seront construites en moyenne chaque année. Le rythme s'accélénera au cours des autres phases. Lors de la première phase, le coût de construction unitaire d'une salle de classe équipée restera au même niveau à savoir 7,667 millions de francs CFA puis diminuera à 5,5 millions de francs CFA à partir de la seconde phase. Cette réduction du coût passera par la réalisation d'une étude sur les normes, le mode d'exécution et le plan type de module de classes en vue de rapprocher le coût de construction d'une salle de classe de la norme Fast – Track.

L'enveloppe pour toutes les autres dépenses (salaires des non enseignants, dépenses d'administration, dépenses de biens et services, subventions à l'enseignement privé, dépenses de formation ...) augmentera en volume de 16,443 à 35,549 milliards de FCFA, même si leur part dans les dépenses courantes totales diminuera de 38,3% à 33,3% du fait de l'accroissement massif de la masse salariale des enseignants mais tout en restant conforme au cadre indicatif Fast – Track.

### *3.2.1.3. L'enseignement secondaire général premier cycle*

La politique préconisée est d'assurer progressivement une continuité entre le primaire et le premier cycle du secondaire pour atteindre à terme un enseignement de base de 10 ans. Les deux objectifs principaux sont donc i) l'expansion quantitative du cycle autant qu'il est possible logistiquement (constructions de nouveaux collèges et recrutement des enseignants) et ii) l'amélioration de la qualité.

Les mesures principales proposées s'articulent autour des grands objectifs suivants :

#### ***a) Amélioration de l'accès en 6<sup>ème</sup>***

Le nombre de nouveaux admis au collège doublera quasiment entre 2005 et 2015 en passant de 89 000 à environ 155 000, ce qui sous-entend un taux de transition moyen entre primaire et secondaire de 63,3% en moyenne sur la période (70,6% en 2005). A titre de comparaison, la moyenne du taux de transition dans les pays africains se situe autour de 50%.

Cette hypothèse a été préférée à celle du maintien du taux de transition de 2005, dans la mesure où ce scénario aurait pour conséquence d'accroître les effectifs à un niveau impossible à réaliser sur un simple plan logistique, environ 199 000 nouveaux entrants, ce qui exigerait i) la multiplication par 5 du nombre d'enseignants nécessaires et ii) la création de plus de 60 collèges publics par an contre une moyenne de 20 ces dernières années, sans considérer les difficultés qu'il y aurait à financer cette option.

L'augmentation de la rétention en cours de cycle (de 69,3% à 90%), la diminution du redoublement (de 21% à 10%) et la promotion du privé (de 17% à 20% d'élèves avec une subvention de 12 500 FCFA par élève à partir de 2008) permettront d'amener le taux d'accès en 3<sup>ème</sup> à 54% contre 29% en 2005. Les admissions en 3<sup>ème</sup> concerneront un volume d'environ 130 000 élèves en 2015 contre 49 000 en 2005, soit un peu moins du triple. Le nombre total d'élèves du cycle doublera en passant de 314 000 en 2005 à environ 632 000 en 2015.

Cette expansion quantitative du système exige que le nombre total d'enseignants triple dans la période passant de 6 600 en 2005 à environ 19 100 en 2015. Pour les enseignants APE et contractuels, il s'agit d'une multiplication par 7 (de 1 500 à environ 11 500). En ce qui concerne les infrastructures scolaires, environ 6 100 nouvelles salles de classe devront être construites sur la décennie.

### ***b) Amélioration de la qualité***

L'amélioration de la qualité de cet ordre d'enseignement est une composante importante de la politique éducative qui y sera suivie. Dans cette direction, cinq types de mesures sont conjointement considérés :

- réduction progressive mais sensible de la taille de classe moyenne de 55 à 47 ;
- une augmentation de la proportion des enseignants APE et contractuels de l'Etat (22,8% en 2005 à 60,0% en 2015) par rapport aux enseignants sous contrat local et les vacataires ;
- une prise en charge complète des heures d'enseignement dues aux élèves à partir de 2010, comparée à un déficit de 21% en 2005 ;
- une prise en charge complète des subventions accordées aux enseignants sous contrat local en 2015 contre seulement 76,7% en 2005 ;
- le renforcement de la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études.

La masse salariale totale pour les enseignants progressera de 5,332 milliards de FCFA en 2005 à 30,669 milliards de FCFA en 2015 (progression du salaire moyen des enseignants de 2,9 à 3,7 unités de PIB/habitant).

L'enveloppe pour toutes les autres dépenses (salaires des non enseignants, dépenses d'administration, dépenses de biens et services, subventions à l'enseignement privé, dépenses de formation) augmentera en volume (de 9,425 milliards de FCFA en 2005 à 11,825<sup>17</sup> milliards de FCFA en 2015) et leur part dans les dépenses courantes totales diminuera de 63,9% à 25%, du fait de l'accroissement massif de la masse salariale des enseignants.

#### *3.2.1.4. L'enseignement secondaire général second cycle*

La perspective générale de la politique éducative suivie pour le second cycle de l'enseignement secondaire général est de préparer en qualité et en quantité l'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il est envisagé que l'essentiel de la régulation des flux d'étudiants devant accéder au supérieur soit préparée par celle du second cycle du secondaire. Dans cette perspective le taux de transition entre le premier cycle et le second sera réduit passant de 49,5% en 2005 à 30% en 2015 (moyenne de 38,8% sur la période).

Les mesures suivantes de politique éducative sont alors envisagées :

---

<sup>17</sup> Valeur réelle après réduction dans des proportions acceptables du déficit du modèle au titre des huit (8) premières années. Les deux (2) dernières années sont excédentaires et les dépenses courantes ajustées en conséquence.

1. le nombre d'élèves qui accèdent au second cycle du secondaire général (22 300 en 2005) augmentera sur la période pour atteindre environ 40 000 en 2015. Le nombre total de lycéens progressera de 63 600 en 2005 à environ 124 700 en 2015 sous les hypothèses suivantes : le redoublement baisse de 16 à 10%, la rétention dans le cycle augmente de 57 à 90% et la part des élèves scolarisés dans le privé passe de 16 à 20%.
2. l'amélioration substantielle de la qualité est la composante la plus importante de la politique éducative de cet ordre d'enseignement. Dans cette optique, trois types de mesures seront conjointement considérés :
  - une réduction progressive mais sensible de la taille moyenne des classes qui passe de 47 en 2005 à 42 en 2015 ;
  - une augmentation de la proportion des enseignants APE et contractuels de l'Etat (41,4% en 2005 à 75,0% en 2015) dont le nombre devra passer de 760 à environ 4 000 en 2015. Ce qui permet de stabiliser l'effectif (équivalent en temps plein) des enseignants sous contrat local/vacataires (de 1080 en 2005 à 1350 en 2015 )
  - une prise en charge complète des heures d'enseignement dues aux élèves à partir de 2010 par rapport à un déficit de 27,2% des heures en 2005.

Les dépenses courantes totales du cycle passeront en valeurs constantes de 6,160 à 19,961<sup>18</sup> milliards de FCFA.

### *3.2.1.5. Enseignement technique et formation professionnelle*

L'orientation politique de l'ETFP pour la prochaine décennie sera marquée par le passage d'une logique de pilotage par l'offre vers une logique de pilotage par la demande du marché du travail. La recherche de la qualité de la formation et de son adéquation avec le marché du travail constituera un objectif stratégique. Les objectifs sont donc pour ce secteur à la fois quantitatif et qualitatif. Les modélisations effectuées prévoient :

- i) un quasi doublement des apprenants de l'enseignement technique et professionnel : de 32 000 en 2005 à près de 60 000 en 2015 (sous l'hypothèse d'un accroissement annuel des effectifs du privé de 5 %). Pour le secteur public, l'objectif est d'atteindre 25 500 apprenants en 2015 (contre 11 000 en 2005) qui pourront se répartir, en fonction des besoins du marché du travail, approximativement de la façon suivante :
  - 8 000 dans le secteur agricole ;
  - 3 000 dans le secteur de la santé ;
  - 8 000 dans le secteur industriel ;
  - 2 000 dans le secteur tertiaire ;
  - 4 500 en formation professionnelle
- ii) pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs de qualité (diversification des formations, diminution de la part des enseignants vacataires au profit des enseignants APE et contractuels de l'Etat, actions renforcées de formation initiale et continue), il est prévu de faire passer la dépense moyenne par apprenant de 372 000 FCFA en 2005 à 459 000 FCFA en 2015.

Il est prévu de renforcer l'implication du secteur public dans l'apprentissage traditionnel en vue de sa normalisation et de son adaptation aux évolutions technologiques. A cet effet, les actions engagées visent : i) l'amélioration de la formation des apprentis en contrat avec les maîtres artisans par la formation de type dual ; ii) la formation professionnelle des jeunes déscolarisés et non scolarisés dans les centres de métiers qui seront créés et développés et dont la certification (le CQM) remplacera le diplôme traditionnel de fin d'apprentissage ; iii) la généralisation des formations au certificat de qualification professionnel (CQP) ; iv) la formation continue des maîtres artisans en vue de favoriser leur adaptation au développement technologique ; v) le développement de

<sup>18</sup> Valeur réelle après réduction dans des proportions acceptables du déficit du modèle au titre des huit (8) premières années. Les deux (2) dernières années sont excédentaires et les dépenses courantes ajustées en conséquence.

formations de courte durée en faveur des groupes sociaux sensibles et défavorisés.

Les dépenses courantes du secteur passeront de 4,185 milliards de FCFA en 2005 à 11,709 milliards de F CFA en 2015.

### 3.2.1.6. L'enseignement supérieur

Les objectifs fixés à l'enseignement supérieur sont, d'une part, l'amélioration de l'efficacité interne et externe visant à répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs, pour le développement économique et social du pays et, d'autre part, le développement de la recherche scientifique :

- d'un point de vue quantitatif, il est prévu de freiner l'accroissement observé dans le public ces dernières années dans la mesure où i) il est peu en adéquation avec les demandes du marché de l'emploi, ii) il pénalise la qualité des enseignements. L'objectif quantitatif est d'atteindre 45 000 étudiants dans le public en 2015 contre environ 34 500 en 2005. Avec une hypothèse d'accroissement des effectifs du privé de 5% par an, le nombre total d'étudiants (public et privé) pourrait se chiffrer aux environs de 57 000 en 2015 contre 42 200 en 2005 ;
- d'un point de vue qualitatif, il est prévu de faire passer la dépense moyenne par étudiant (hors dépenses sociales) d'environ 297 000 FCFA en 2005 à environ 498 000 FCFA en 2015. En incluant les dépenses sociales, la dépense moyenne totale par étudiant passerait de 485 000 FCFA en 2005 à environ 676 000 F CFA en 2015.

Sous les hypothèses de croissance économique retenues, les dépenses courantes du secteur passeront de 17,55 milliards de F CFA (20,4% des dépenses courantes d'éducation) en 2005 à 31,28 milliards de F CFA (17% des dépenses courantes d'éducation) en 2015.

### 3.2.2. Simulations financières par ordre d'enseignement

**Tableau 39: Répartition des dépenses par niveau sur ressources domestiques**

	2005		2008		2011		2015	
	En millions de f CFA	%						
Préscolaire	670	0,8%	1 100	1,0%	1 404	1,0%	1 428	0,8%
Primaire	42 949	49,6%	50 984	48,5%	61 775	46,0%	80 156	42,8%
Secondaire	20 917	24,2%	27 357	26,0%	38 688	28,8%	62 491	33,4%
ETFP	4 185	4,8%	5 491	5,0%	7 790	5,8%	11 709	6,2%
Supérieur	17 558	20,3%	20 124	19,2%	24 248	18,1%	31 281	16,7%
Alphabétisation	233	0,3%	254	0,2%	278	0,2%	313	0,2%
<b>Ensemble ressources domestiques</b>	<b>86 511</b>	<b>100,0%</b>	<b>105 082</b>	<b>100,0%</b>	<b>134 154</b>	<b>100,0%</b>	<b>187 343</b>	<b>100,0%</b>

**Tableau 40: Répartition des dépenses courantes par niveau en %**

(Ressources domestiques + Fast-Track pour le primaire)

	2005	2008	2011	2015
Maternel	0,8%	0,9%	0,9%	0,7%
Primaire	49,6%	52,8%	51,3%	50%
Secondaire	24,2%	23,7%	26,4%	28,9%
ETFP	4,8%	4,7%	5,1%	5,4%
Enseignement supérieur	20,3%	17,3%	15,8%	14,5%
Alphabétisation	0,3%	0,5%	0,5%	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

L'ensemble des hypothèses et les résultats des simulations financières sont présentés dans les tableaux ci-après :

**Tableau 41: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement maternel**

	2005	2008	2011	2015
Taux Brut de Scolarisation (%)	5	8	11	15
Effectifs des élèves	27 673	43 627	61 755	90 100
% d'enfants dans le mode communautaire	0	17	42	75
Effectifs élèves (public)	17 300	25 766	26 943	17 424
Dépenses courantes (en millions)	670	1 100	1 404	1 428

**Tableau 42: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement primaire**

	2005	2008	2011	2015
PIB/Tête (F CFA)	310 843	330 470	369 094	433 178
Taux accès CI (%)	99	104	108	115
Taux rétention CI/CM2 (%)	54	68	81	96
Taux d'accès CM2 (taux d'achèvement) en %	54	71	88	110
Taux redoublement (%)	17	12,8	10	10
Taux Brut de Scolarisation (%)	94	100	109	125
Nouveaux entrants CI	248 853	265 609	289 463	333 313
Nouveaux entrants CM2	118 609	172 793	217 927	284 430
<b>Public</b>				
Effectif élèves	1 163 101	1 293 950	1 457 881	1 789 575
Ratio élèves maître	50	47	44	40
Nombre d'enseignants (public)	23 270	27 538	33 139	44 739
Salaire brut annuel APE (F CFA)	1 958 314	2 002 648	2 148 127	2 382 478
. unités de PIB/Tête	6,3	6,1	5,8	5,5
Salaire brut annuel contractuel (F CFA)	820 627	896 235	1 027 558	1 247 552
. unités de PIB/Tête	2,2	2,3	2,3	2,4
Subvention annuelle par communautaire (F CFA)	346 887	452 546	516 605	623 776
. unités de PIB/Tête	1,1	1,1	1,2	1,2
Masse salariale enseignants hors primes zones difficiles (en millions FCFA)	25 826	34 963	47 211	69 714
Coût des primes pour zones difficiles (en millions FCFA)	680	952	1 200	1 491
Masse salariale globale (en millions)	26 506	35 915	48 411	71 205
Coût annuel moyen enseignant incluant primes zones difficiles en (F CFA)	1 193 355	1 304 217	1 460 838	1 591 552
. unités de PIB/Tête	3,8	3,9	4,0	3,7
Autres dépenses en % des dépenses courantes totales	38,3	41,2	37,8	33,3
Autres dépenses courantes (en millions FCFA)	16 443	25 155	29 431	35 549
Dont appui à l'enseignement privé (en millions FCFA)	0	868	985	1220

	2005	2008	2011	2015
Dépenses courantes totales hors formation initiale (en millions FCFA)	42 949	61 071	77 842	106 754
Par élève en F CFA (public)	36 926	46 526	52 718	58 972
En % du PIB/tête	11,9	14,1	14,3	13,6
Dépenses courantes totales (avec form. initiale) (en millions FCFA)	42 949	61 649	78 686	107 955
Nombre de salles de classe à construire	678	1500	4 297	4 427
Dépenses d'Investissement (salles classe + ENI) (en millions FCFA)	5 198	11950	24081	24 347
Dépenses totales courantes + capital (en millions FCFA)	48 147	73599	102768	132 202

**Tableau 43: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement secondaire 1er cycle<sup>19</sup>**

	2005	2008	2011	2015
PIB/Tête (F CFA)	310 843	330 470	369 094	433 178
Taux accès 6 <sup>ème</sup> (%)	42,2	48	54	61
Nouveaux entrants 6 <sup>ème</sup>	88 818	116 211	135 051	155 223
Nouveaux entrants 3 <sup>ème</sup>	48 956	73 542	102 354	131471
<b>Public</b>				
Effectif élèves	259 844	361 558	444 292	505 885
Rapport élèves -groupe pédagogique	55,1	52,7	50,2	47
Nombre d'enseignants	6 610	11 169	15 011	19 135
APE	1080	1833	2 575	3 827
Contractuels Etat	429	1 901	3 910	7 654
Contractuels locaux	5101	7 436	8 526	7654
Salaire brut moyen annuel des enseignants (F CFA)				
APE	2 387 843	2 421 444	2 573 591	2 815 656
Contractuels Etat	1 015 464	1 102 699	1 257 400	1 516 122
Contractuels locaux	592 275	688 622	834 947	1082 945
En unités de PIB/Tête				
APE	7,7	7,3	7	6,5
Contractuels Etat	3,3	3,3	3,4	3,5
Contractuels locaux	1,9	2,1	2,3	2,5
Masse salariale des enseignants (en millions de F CFA)	5 332	10 819	17 999	30 669
Autres dépenses en % de dépenses courantes totales publiques <sup>20</sup>	63,9	43	32,2	25
Autres dépenses (en millions F CFA) <sup>21</sup>	9 425	8167	8532	10 245

<sup>19</sup> Pour ce qui concerne les dépenses courantes hors salaires les valeurs du tableau sont des valeurs réelles après réduction dans des proportions acceptables du déficit du modèle au titre des 8 premières années. Les 2 dernières années ont excédentaires et les dépenses courantes sont ajustées en conséquence

<sup>20</sup> Idem 19

<sup>21</sup> Idem 19

	2005	2008	2011	2015
Dépenses courantes totales (hors subvention privé) en millions de F CFA	14 757	18 986	26 532	40 914
Par élève du public en F CFA	56 792	52 513	62 532	80 275
en % du PIB/tête	18,3	15,9	16,9	18,7
Coût subventions pour le privé (en millions de F CFA)	0	998	1236	1581
<b>Dépenses courantes totales (en millions de F CFA)</b>	<b>14 757</b>	<b>19 984</b>	<b>27 768</b>	<b>42 494</b>
Nombre moyen annuel de salles de classe à construire	946	910	478	490
Dépenses d'Investissement (salles de classe) (en millions FCFA)	7 250	6 980	2 630	2 696
Dépenses totales courantes + capital (salles de classe) (en millions FCFA)	22 007	29 685	31 986	45 191

**Tableau 44: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement secondaire 2nd cycle<sup>22</sup>**

	2005	2008	2011	2015
Nouveaux entrants en 2 <sup>nd</sup> cycle	22 285	29 791	38 412	39 981
Effectifs d'élèves au 2 <sup>nd</sup> cycle	63 559	80 127	109 033	124 697
<b>Public</b>				
Rapport élèves- groupe pédagogique	47	45,6	44,1	42
Nombre d'enseignants	1 847	2 909	4 536	5 344
Salaire des enseignants (unités de PIB par tête)				
APE	10,3	9,9	9,5	9
Contractuels de l'Etat	3,7	3,8	3,8	3,9
Contractuels locaux	2,5	2,6	2,7	2,8
En F CFA				
APE	3 193 210	3 268 648	3 509 748	3 898 601
Contractuels de l'Etat	1 151 184	1 243 358	1 410 444	1 689 394
Contractuels locaux	790 436	865 835	995 502	1 212 898
Masse salariale des enseignants (en millions F CFA)	2 425	4 329	8 041	12 693
Autres dépenses en % de dépenses totales	60,8	43,9	36,7	36,4
Autres dépenses courantes (en millions F CFA)	3 735	3 385	4 654	7 268
<b>Dépenses courantes totales (en millions F CFA)</b>	<b>6 160</b>	<b>7 716</b>	<b>12 695</b>	<b>19 961</b>
Coût d'un élève du public en % du PIB par tête	37,2	35,2	38,7	46,2
Coût d'un élève du public en F CFA	115 718	116 491	142 860	200 099
Nombre moyen annuel de salles de classe à construire	79	215	136	0
Dépenses d'investissement (salles de classe) (en millions FCFA)	609	1 649	749	0

<sup>22</sup> Idem 19

**Tableau 45: Hypothèses et résultats des simulations financières de l'enseignement technique et de la formation professionnelle**

	2005	2008	2011	2015
Effectif total des élèves	32165	39737	47829	59570
<b>Public</b>				
Effectif	11 249	15524	19800	25 500
Ratio élèves/Enseignant ETEP	19,9	19,9	19,9	19,9
Nombre d'enseignants de ET-FP	889	1 213	1 537	1 969
Salaire moyen des enseignants (unités de PIB par tête)				
APE	7,7	7,3	7	6,5
Contractuels d'Etat	8	7,3	6,9	6,5
Contractuels locaux	3	3	3	3
<b>En F CFA</b>				
APE	2 388000	2 421 000	2 574 000	2 816 000
Contractuels de l'Etat	1 088 000	1 186 000	1 358 000	1 646 000
Contractuels locaux	746 000	833 000	974 000	1 213 000
Masse salariale des enseignants (en millions de FCFA)	1 209	1 645	2 339	3 529
Autres dépenses en % des dépenses courantes totales	68,4	63	64	65,3
<b>Dépenses courantes totales (en millions de FCFA)</b>	<b>4 185</b>	<b>5 491</b>	<b>7 790</b>	<b>11 709</b>
Par élève en F CFA (en milliers de fcfa )	372	354	393	459

**Tableau 46: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement supérieur**

	2005	2008	2011	2015
Effectif des étudiants	42 197	46 599	51 195	57 676
<b>Public</b>				
Effectif des étudiants dans le public	34 415	37 591	40 766	45 000
Dépenses de fonctionnement (en millions F CFA)	17 558	20 154	24 248	31 281
Dépenses de fonctionnement par étudiant (FCFA)	510177	536 142	594 822	695 132
Dépenses sociales étudiants au Bénin (en millions de FCFA)	2 397	2 532	2 652	2 790
Bourses à l'étranger (millions de FCFA)	854	854	854	854
Dépenses sociales totales	6 480	6 753	7 295	8 010
<b>Dépenses courantes totales (en millions de FCFA)</b>	<b>17558</b>	<b>20154</b>	<b>24 248</b>	<b>31281</b>
<b>Dépenses courantes par étudiant du public (en PIB/tête)</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>

**Tableau 47: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'alphabétisation**

	2005	2008	2011	2015
Nombre de centres d'alphabétisation (CA)	1 336	1 835	2 335	3 000
Dépenses courantes pour les CA (en millions FCFA)	249	383	506	689
Autres dépenses courantes (en millions FCFA)	233	254	278	313
<b>Dépenses courantes totales (en millions de FCFA)</b>	<b>482</b>	<b>638</b>	<b>784</b>	<b>1 002</b>
Dépenses d'investissement (constructions CA)	915	915	915	915

**Tableau 48: récapitulatif des aspects budgétaires**

	2005	2008	2011	2015
<b>(Millions de FCFA)</b>				
<b>Dépenses courantes</b>				
Maternel	670	1 100	1 404	1 428
Primaire	42 949	61 649	78 686	107 955
Secondaire	20 917	27 700	40 463	62 456
ET-FP	4 185	5 483	7 761	11 674
Enseignement supérieur	17 558	20 154	24 248	31 281
Alphabétisation	233	638	784	1 002
<b>Dépenses courantes totales (a)</b>	<b>86 512</b>	<b>116 724</b>	<b>153 346</b>	<b>215 796</b>
En % du PIB	3,8	4,5	4,8	5
PIB en milliards FCFA	2 299	2 664	3 235	4 241
Recettes Etat (hors dons) en % du PIB	16,7	16,3	17	18
Recettes de l'état (hors dons) en millions de F CFA	383 550	432 820	550 029	763 386
Dépenses courantes d'éducation en % des recettes de l'Etat (hors dons)	22,5	24,2	24,3	24,5
<b>Ressources publiques courantes pour l'éducation, y compris alphabétisation en millions de francs CFA(b)</b>	<b>86 511</b>	<b>105 082</b>	<b>134 154</b>	<b>187 030</b>
dont enseignement primaire	42 949	50 984	61 775	80 156
dont autres niveaux d'enseignement	43 562	54 098	72 379	106 874
<b>Besoin brut de financement en millions de francs CFA pour les dépenses courantes (b-a)</b>	<b>-1</b>	<b>-11 642</b>	<b>-19 192</b>	<b>-28 766</b>
dont enseignement primaire	0	-10 665	-16 911	-27 799
dont autres niveaux d'enseignement	-1	-977	-2 281	-967
<b>Dépenses de construction d'infrastructures scolaires (en millions F CFA)</b>				
Maternel	0	934	1 178	1 925
Primaire	3 593	8 117	26 831	24 347
Secondaire (uniquement salles de classe)	1 366	8 629	3 379	2 696
Enseignement technique	2 077	504	472	443
Enseignement supérieur	1 954	PM	PM	PM

	2005	2008	2011	2015
Dépenses totales en capital (1)	8 990	17 250	30 682	27 486
Ressources domestiques pour dépenses en capital en millions de francs CFA (2)	8 990	10 365	11 063	11 451
dont enseignement primaire	3 593	3 784	5 036	7 373
dont autres niveaux d'enseignement	5 397	6 581	6 027	4 078
Besoin brut de financement en millions de francs CFA pour les dépenses en capital (2-1)	0	-6 885	-19 619	-16 035
dont enseignement primaire	0	-4 333	-21 795	-16 974
dont autres niveaux d'enseignement	0	-3 486	998	-986

#### IV. DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE PAR SOUS-SECTEUR

L'expansion rapide des effectifs combinée à la recherche de la qualité pose le problème d'encadrement et de capacité d'accueil. C'est pourquoi les politiques envisagées portent, entre autres, sur :

- la reprise de la formation initiale des enseignants grâce à la réouverture des ENI dans la perspective d'une suppression à moyen terme des enseignants sans formation pédagogique ;
- le renforcement des formations dans les Ecoles Normales Supérieures (ENS, ENSET) au profit des enseignants des autres ordres d'enseignement ;
- l'initiation pédagogique des contractuels locaux/vacataires des collèges et lycées ;
- l'élaboration et la mise en application des plans de formation continue des enseignants ;
- l'amélioration du ratio élèves/enseignant à tous les niveaux d'enseignement qui passera par la mise en application de la politique de recrutement : 40 pour 1 à l'horizon 2015 au niveau du primaire contre 50 pour 1 en 2005 ; 47 pour 1 à l'horizon 2015 au 1er cycle secondaire contre 55,1 pour 1 en 2005 ; 42 pour 1 en 2015 au 2nd cycle du secondaire contre 47 pour 1 en 2006, etc... ;
- l'amélioration des ratio manuels/élèves à tous les niveaux : un (1) par élève au primaire, un (1) pour deux (2) élèves dans quatre (4) disciplines fondamentales au 1er cycle du secondaire, un (1) par élève dans trois (3) disciplines fondamentales au 2nd cycle, un (1) pour quatre (4) élèves dans les spécialités ETFP, etc.
- le renforcement de l'effectif des inspecteurs et des conseillers pédagogiques en vue de l'amélioration de l'encadrement des enseignants ;
- la définition et l'application d'un nouveau système d'évaluation des connaissances dans tous les ordres d'enseignement ;
- la mesure régulière des performances du système d'apprentissage ;
- l'examen permanent des résultats scolaires pour les actions d'ajustement afin d'assurer une meilleure corrélation entre les ressources allouées aux établissements et les résultats obtenus.

##### 4.1. L'Enseignement maternel

Dans le souci de favoriser l'épanouissement et la pré-scolarisation des enfants de 3 à 5 ans, le Gouvernement du Bénin a prévu d'accroître le taux de scolarisation de la petite enfance de 5 à 15% sur la décennie, dans un cadre soutenable de dépenses. Cet objectif implique la mise en œuvre de solutions alternatives à l'offre publique d'éducation. Dans une telle optique, le secteur privé sera promu et l'offre de services éducatifs et d'éveil de la petite enfance par les communautés locales sera incitée par l'octroi d'une subvention par enfant.

Ainsi, le nombre d'enfants de la maternelle progressera de 27 673 en 2005 à environ 90 100 en 2015.

Cette vision s'inscrit dans l'optique de la préparation des enfants à l'enseignement primaire et de la mobilisation d'un nombre important d'enfants vers l'atteinte de la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015.

La mise en œuvre des axes stratégiques et actions conséquentes prévus permettra de :

- améliorer l'accès au pré-scolaire à travers la promotion du mode communautaire ;
- assurer la qualité de la prise en charge de la petite enfance par l'amélioration pertinente des programmes dispensés dans les structures d'accueil.

#### 4.1.1. Accès et promotion du mode communautaire

Le diagnostic de l'enseignement maternel a montré que, cet ordre d'enseignement est plus développé dans les milieux urbains, en l'occurrence Cotonou et Porto-Novo, qu'ailleurs. De plus, il ne touche que les enfants dont les parents ont les moyens requis. L'absence évidente d'équité au niveau de l'enseignement maternel impose de rechercher et de mettre en œuvre les stratégies pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'enfants de la tranche d'âge de 3 à 5 ans à l'enseignement maternel. Ceci nécessite une plus grande prise de conscience de la communauté sur les questions de l'éveil de l'enfance.

Il s'agira entre autres, de :

- élaborer un plan de communication par cible en vue de la sensibilisation des communautés et des élus locaux sur les questions d'éveil de l'enfance afin de susciter leur adhésion pour la création d'écoles maternelles par les communautés. Ainsi on tendrait vers une couverture équitable des zones rurales et urbaines. L'autorisation d'ouverture de l'école maternelle communautaire est accordée par le Ministère en charge de cet ordre d'enseignement sur demande de la communauté après avis du maire et du C/CS. Celle-ci sera justifiée par un effectif suffisant d'enfants et conditionnée par l'existence :
  - d'enfants de 3 à 5 ans ;
  - d'infrastructures (même à titre provisoire) et de mobiliers ;
  - d'un animateur ou/et d'un éducateur pris en charge par la commune ou la communauté ;
  - d'une école primaire à proximité.

Cette mesure permettra à l'horizon 2015, de porter la part des écoles (publiques) communautaires à 75 % des effectifs du public ;

Pour la petite enfance qui n'aurait pas eu accès à une école maternelle, il est prévu d'axer aussi l'action des animatrices (dont le recrutement est prévu au niveau de l'enseignement primaire) sur la sensibilisation des mères en collaboration avec les structures en charge de la famille pour une meilleure éducation de leurs enfants.

- encourager les initiatives éducatives pertinentes des ONG et du privé (afin d'accroître de 7% par an le nombre d'enfants pré-scolarisés) et des communautés en faveur de la petite enfance par une subvention par enfant et par an. La subvention de l'Etat devra servir à acquérir une partie du paquet essentiel du matériel d'activités d'éveil et au besoin, à prendre en charge la rémunération de l'éducateur ou de l'animateur dans la limite de six (06) mois au moins. Cette subvention à accorder aux écoles maternelles sera différenciée en fonction du type d'école primaire la plus proche. Cela conduira à distinguer à l'instar du primaire quatre (04) zones :

i.	la zone 1 (zone d'accès difficile et déshéritée)	15 000 FCFA
ii.	la zone 2 (zone d'accès difficile)	10 000 FCFA
iii.	la zone 3 (zone déshéritée)	5 000 FCFA
iv.	la zone 0 (hors zones 1 2 3)	0 FCFA

#### 4.1.2. Qualité à l'enseignement maternel

L'absence d'un intérêt manifeste pour l'enseignement maternel dans la politique éducative adoptée en 1991 n'a pas permis la perception à temps du rôle que pourrait jouer l'éveil de la petite enfance pour le développement de l'être humain. Aucune attention particulière n'avait été accordée à l'offre éducative au niveau des centres d'éveil existants surtout dans les écoles maternelles privées. Ainsi, peu de ces écoles respectent les normes en la matière.

Aujourd'hui l'importance de l'éveil de la stimulation de la petite enfance et sa contribution dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'éducation, impose d'envisager des actions stratégiques visant l'amélioration de la qualité de l'offre. La mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation permettra d'une part, d'apporter les mesures correctives nécessaires au fur et à mesure et, d'autre part, de prendre les décisions subséquentes sur la base de rapports d'évaluation des stratégies et actions mises en œuvre pour l'enseignement maternel.

La qualité de l'offre éducative sera ainsi assurée par :

- la conception et la mise en œuvre de programmes adaptés à la petite enfance ;
- le recrutement de 456 enseignants contractuels de la maternelle au cours de la décennie au profit des écoles maternelles publiques afin de remplacer les sorties (retraite et décès) et d'avoir un ratio de 30 élèves par enseignant ;
- l'amélioration de la qualification des enseignants de la maternelle à travers la formation initiale (dans les filières ouvertes à cette fin dans les Ecoles Normales d'Instituteurs) et la formation continue des animateurs, la formation du personnel d'encadrement spécialisé et le recyclage des animateurs ainsi que des éducatrices ;
- la dotation annuelle de chaque école maternelle publique d'un paquet essentiel de matériels d'activités d'éveil.

Ce programme, qui sera exécuté en trois (03) phases, est assorti d'un cadre logique et d'un calendrier de mise en œuvre. Les résultats attendus de l'exécution dudit programme à la fin de chaque phase sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 49: Phasage du programme enseignement maternel**

SOUS-OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS A LA FIN DE CHAQUE PHASE		
	1ère phase (2006-2008)	2ème phase (2009-2011)	3ème phase (2012-2015)
Améliorer l'accès au pré-scolaire à travers notamment la promotion du mode communautaire	Un programme de sensibilisation des communautés, des élus locaux et des acteurs des médias sur les questions d'éveil de l'enfant est élaboré et mis en œuvre	Le programme de sensibilisation est évalué et renforcé au besoin	L'adhérence de la communauté aux questions d'éveil de l'enfant est totale
	Un programme d'appui aux initiatives pertinentes prises par les ONG et les communautés est mis en place et suivi	Le programme d'appui aux initiatives pertinentes prises par les ONG et les communautés est évalué et consolidé	75% des effectifs du public sont dans les écoles communautaires
Assurer la qualité de la prise en charge de la petite enfance	120 animateurs de la maternelle sont formés dans les écoles normales d'instituteurs (ENI)	180 nouveaux animateurs de la maternelle sont formés dans les ENI	240 nouveaux animateurs de la maternelle sont formés dans les ENI
	Les programmes d'études adaptés sont élaborés et mis à l'essai	Les programmes d'études adaptés sont généralisés et les enseignants sont formés aux nouveaux programmes	La généralisation des programmes d'études est évaluée, les programmes sont évalués et ajustés
	Les intrants pédagogiques adéquats et le matériel essentiel sont disponibles dans 150 écoles maternelles	225 nouvelles écoles ont reçu des intrants pédagogiques adéquats et des matériels essentiels d'éveil	Toutes les écoles ont reçu des intrants pédagogiques adéquats et des matériels essentiels d'éveil

### 4.1.3. Cadre logique

Objectif global : Accroître la pré-scolarisation des enfants à travers la promotion du mode communautaire

Résumé	Indicateurs	Source de vérification	Conditions extérieures
OBJECTIF PECIFIQUE 1:			
1. Favoriser l'épanouissement et la pré-scolarisation des enfants de 3 à 5 ans	Le taux brut de scolarisation dans le pré scolaire passe de 5% en 2005 à 8% en 2008, 11% en 2011 pour atteindre 15% en 2015	DPP Annuaire	- Réticence de la part de la population - Perturbation des activités pédagogiques par les mouvements sociaux.
RESULTATS ATTENDUS :			
1- Le nombre d'enfants pré scolarisés augmente	1- Le nombre d'enfants pré scolarisés augmente de 27 673 en 2005 à 43 627 en 2008, 61 755 en 2011, pour atteindre 90 100 en 2015  2- Le nombre d'enfants scolarisés dans le privé augmente de 7% par an jusqu'en 2015  3- Les dépenses courantes allouées au préscolaire passent de 0,8% en 2005 à 1,0% en 2008, 1,0% en 2011 pour atteindre 0,8% en 2015  4- Le % d'enfants inscrits en mode communautaire passe de 0% en 2005 à 17% en 2008 et 42% en 2011, pour atteindre 75% en 2015.	DPP Annuaire  DPP Annuaire  DRF  DPP Annuaire	- Réticence de la part de la population - Perturbation des activités pédagogiques par les mouvements sociaux.
OBJECTIF SPECIFIQUE 2:			
2. Assurer la qualité de la prise en charge de la petite enfance	1. L'option de formation des enseignants de la maternelle est intégrée dans les écoles normales à créer dans chaque ancien Département.  2. Un Centre de Formation et de Perfectionnement des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale est construit et équipé.		- Réticence de la part de la population - Perturbation des activités pédagogiques par les mouvements sociaux.
RESULTATS ATTENDUS :			
1- Les conditions d'offre qualitative sont améliorées	Le ratio élève/animateur passe de 33 en 2005 à 32 en 2008, à 31 en 2011 et à 30 en 2015	DPP - Annuaire	

## 4.2. L'Enseignement Primaire

L'enseignement primaire, première priorité du secteur de l'éducation, a bénéficié depuis 1992 d'importants investissements de l'Etat et de ses partenaires au développement. Ces investissements ont permis une nette amélioration du taux brut de scolarisation. Toutefois, un certain nombre de problèmes persistent. Il s'agit notamment :

- des problèmes d'équité qui se manifestent par une répartition inégale des effectifs entre les différentes régions et surtout par un écart entre le taux de scolarisation des filles et celui des garçons, dû principalement au faible taux de scolarisation des filles ;
- de l'existence d'un nombre important d'enfants non scolarisés ayant dépassé l'âge d'entrée à l'école ;
- de la faible rétention liée à un fort taux de redoublement et à l'existence de nombreuses écoles à discontinuité éducative ;
- de l'insuffisance numérique et qualitative des enseignants qui a conduit à l'utilisation des enseignants communautaires payés par les parents d'élèves avec un appui de l'Etat ;
- des insuffisances relevées dans la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études, notamment la formation trop sommaire des enseignants déjà à effectifs réduits ;
- de l'insuffisance des manuels scolaires et des matériels didactiques aussi bien pour les enseignants que pour les élèves.

La politique éducative pour la prochaine décennie vise à pallier les insuffisances observées. Cette politique dont l'objectif, pour le primaire, est d'assurer la scolarisation universelle et d'améliorer la qualité de l'enseignement s'articule autour des points ci-après :

- atteindre en 2015 l'achèvement universel du cycle primaire : tous les enfants parviennent au moins au CM2 ;
- améliorer de façon très sensible la rétention des élèves en cours de cycle, condition sine qua non de l'achèvement universel, notamment en assurant la continuité éducative sur les six années d'enseignement. L'objectif est de faire passer progressivement le taux brut d'admission au CM2 ou taux d'achèvement du cycle primaire de 54% en 2005 à 110% en 2015 ;
- réduire les redoublements de classe pour faire passer le taux de 17% en 2005 à 10% en 2010 et le maintenir jusqu'en 2015 ;
- appuyer l'enseignement privé par des subventions à partir de 2008 ;
- améliorer la qualité de l'enseignement par :
  - a. la reprise de la formation initiale dans les écoles normales d'instituteurs (ENI) qui seront utilisées à leur pleine capacité ;
  - b. l'organisation de formations à distance au profit surtout des enseignants communautaires pour compenser l'insuffisance de la capacité interne de formation des ENI ;
  - c. la poursuite de la formation continue des enseignants tant du public que du privé ;
  - d. la réduction progressive du ratio élèves-maître de 50 en 2005 à 40 en 2015 ;
  - e. une meilleure évaluation des activités pédagogiques ;
  - f. la dotation des écoles en manuels scolaires et en matériels didactiques suffisants.
- améliorer la gestion administrative et pédagogique et maîtriser le pilotage du sous-secteur.

Les principales actions envisagées s'orientent autour de deux sous-programmes :

- l'accès, l'équité, la rétention et la qualité de l'enseignement,
- la gestion et le pilotage de l'ensemble des réformes éducatives.

#### 4.2.1. Accès, équité, rétention et qualité de l'enseignement

##### 4.2.1.1. Accès et équité

Des stratégies sont envisagées pour stimuler la demande de scolarisation, en particulier celle des filles et pour améliorer l'offre de services éducatifs. Les actions à mettre en œuvre sont basées sur les principales stratégies ci-après :

- l'assouplissement et la flexibilité du calendrier scolaire et des horaires d'enseignement afin de les rendre compatibles ;
- la garantie progressive de la gratuité effective de la scolarité, notamment la gratuité des frais d'écolage, avec une compensation financière se traduisant par l'accroissement des subventions du budget de l'Etat aux écoles et l'accès gratuit aux manuels à tous les enfants ;
- le renforcement du plaidoyer et la sensibilisation en faveur de l'éducation des filles ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme cohérent de scolarisation des filles notamment dans les communes où le TBS est inférieur à la moyenne nationale ;
- le développement d'une éducation alternative accélérée au profit des enfants non scolarisés ayant dépassé l'âge d'entrée à l'école.

Des actions spécifiques qui sortent du cadre des activités traditionnelles de sensibilisation sont proposées en vue de promouvoir la scolarisation en général, celle des jeunes filles et enfants à besoins spécifiques en particulier (admission et rétention). En effet, la persistance de la disparité entre genres et conditions sociales appelle des actions plus ciblées et plus ancrées sur les réalités locales. Il est donc envisagé de renforcer des actions de proximité avec l'implication des ONG, des associations de développement, des élus locaux, des groupements de femmes, des leaders d'opinion. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation et à la responsabilisation du personnel enseignant sur la problématique. Des activités de type recherche-action seront initiées et mises en œuvre dans les communes présentant les gaps les plus importants en termes de scolarisation des filles et de prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Les zones accusant de grands retards étant connues, des actions spécifiques s'avèrent nécessaires pour les localités concernées. Le MEPS devra poursuivre la politique de recrutement sur poste des contractuels en accordant un quota d'au moins 25% aux femmes. Ce quota devra passer progressivement à 35 % à l'horizon 2010. L'expérience d'intégration des enfants à besoins spécifiques dans les écoles classiques en cours dans le Zou sera capitalisée et démultipliée.

Les zones à faible rétention des filles et les écoles ne comptant encore aucune enseignante devront être prioritairement pourvues par les enseignantes. Ainsi, parmi les postes identifiés pour être couverts par les enseignants contractuels, seront sélectionnés les postes à faire occuper prioritairement par les enseignantes.

Par ailleurs, les permutations entre contractuels ne seront autorisées que pour des personnes de même sexe afin de maintenir la répartition des femmes dans les écoles.

Dans le même temps, des animatrices seront recrutées pour résider dans les localités à faible taux de scolarisation de filles. Ces animatrices mèneront au quotidien auprès des communautés, des actions de communication pour un changement de comportement envers la fille, et de mobilisation des groupements de femmes autour d'activités génératrices de revenus, afin de libérer la petite fille des travaux domestiques et ménagers. Ces animatrices seront également chargées d'une part, d'assister les enseignants, les associations de parents d'élèves et les élus locaux, et d'autre part, de suivre l'inscription de tous les enfants en âge scolarisable, ainsi que leur maintien dans le système. Dans le cadre de l'application effective des dispositions légales pour décourager les mauvais comportements de certains enseignants à l'égard des élèves filles, il est nécessaire de :

- vulgariser les textes protégeant les mineurs et les filles contre les violences, en particulier le

- harcèlement sexuel ;
- créer un climat de confiance au niveau des parents d'élèves à travers une sensibilisation accrue pour que ces actes malheureux soient dénoncés y compris par des correspondances (même anonymes) adressées aux C/CS avec ampliation aux DDEPS et au Ministre ;
- relayer au niveau de tous les établissements les comportements répréhensibles et les contextes de leur avènement aux fins de prévention.

L'amélioration de l'offre des services requiert des actions à mettre en œuvre qui seront basées sur les principales stratégies ci-après :

- le renforcement des infrastructures par la construction ou la reconstruction et l'équipement de 33 026 salles de classes. Pour des mesures de prudence, au cours de la première phase, 1 333 salles de classe seront construites en moyenne chaque année pour la période 2006 à 2008. Le rythme va s'accélérer au cours des autres phases. Le renforcement envisagé passera par :
  - i. une évaluation de la capacité nationale de réalisation des infrastructures scolaires avec une désagrégation du niveau national au niveau local fondée sur l'option de la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
  - ii. le développement d'un partenariat actif entre l'Etat, les collectivités, les partenaires au développement et les populations bénéficiaires ;
  - iii. la mise en œuvre effective de la loi sur la décentralisation quant à la construction la réhabilitation et l'entretien des infrastructures scolaires ;
  - iv. la réalisation d'une étude sur les normes et le mode d'exécution de manière à rapprocher le coût de construction d'une salle de classe de la norme fast-track. Les coûts actuels continueront d'être appliqués au cours de la première phase de mise en œuvre du plan décennal ;
- la couverture équitable des régions en infrastructures scolaires. Les besoins en construction et en réhabilitation par commune seront évalués et une programmation détaillée des constructions et réhabilitations sera faite en tenant compte des zones les plus défavorisées. L'intervention des partenaires (ONG, coopérations bilatérales et multilatérales) devra être soumise à cette programmation ;
- l'amélioration de la couverture en enseignants pour atteindre un ratio élèves/maître de 40 en 2015, augmentera le nombre d'enseignants dans les écoles publiques de 23 270 en 2005 à quelques 44 739 en 2015. En conséquence, compte tenu des départs à la retraite, un recrutement d'environ 33 812 nouveaux enseignants est envisagé. Le nombre d'enseignants APE passera de 10 144 en 2005 à 19 500 en 2015 (soit un recrutement de quelques 21 699 APE sur la période), celui des enseignants contractuels d'Etat atteindra 19 500 (recrutement de 14 233 sur cette même période). Le nombre du recrutement des enseignants communautaires entre 2005 et 2015 passera de 6 800 à 5 730 soit une diminution de 2 120 en dix ans (compte tenue des départs en retraite et décès). Les enseignants communautaires qui seront recrutés seront tous subventionnés et formés à partir de 2006 ;
- la répartition rationnelle des enseignants de manière à réduire au minimum les écarts entre les ratios extrêmes départementaux (% d'écoles sous dotées et sur dotées). Des critères d'identification des postes à pourvoir seront consolidés, validés et permettront de générer automatiquement la couverture équitable des écoles en enseignants ;
- le renforcement de la couverture par le secteur privé à travers la mise en œuvre d'un programme d'appui pour faire progresser ses effectifs au même rythme que l'enseignement public, l'objectif étant d'atteindre 244 033 élèves dans le primaire privé à l'horizon 2015.

Par ailleurs, d'autres stratégies particulières devront être mises en œuvre pour assurer l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans le système. Ces stratégies s'articulent autour :

- de l'appui aux initiatives des ONG et des communautés en faveur de l'éducation de ces enfants ;
- du soutien à l'intégration scolaire des enfants en milieu ordinaire selon le degré de handicap ;
- de la création des structures d'accueil des enfants à besoins spécifiques.

Pour ce qui concerne l'éducation alternative, il s'agira de :

- recenser et évaluer les innovations éducatives en faveur des enfants non scolarisés en vue de sélectionner les plus pertinentes et les plus efficaces ;
- définir les groupes cibles (âges, zones géographiques, occupations...), élaborer les modules de formation et les supports pédagogiques en éducation alternative accélérée ;
- mettre en place des espaces éducatifs équipés pour l'éducation alternative accélérée.

#### 4.2.1.2. Rétention dans le système

L'amélioration de la rétention qui doit se traduire par un taux d'achèvement du cycle primaire partant de 54% en 2005 à 110% en 2015 passe par :

- La mise en place d'un mécanisme de passage automatique à l'intérieur des sous-cycles qui sera accompagné d'un plan agressif de communication pour susciter l'adhésion des parents et surtout des enseignants. La réorganisation en sous-cycles sera également accompagnée de mesures administratives et pédagogiques visant à réduire progressivement les taux de redoublement inter sous-cycles à au plus 10 %.
- la réduction du nombre d'écoles à cycle incomplet ;
- l'extension du programme des cantines scolaires à d'autres écoles des zones rurales à faible taux de scolarisation ;
- la mise en place d'un système d'encadrement des enfants défavorisés, notamment des filles, et ceci en vue de réduire les disparités en matière d'abandon.
- la mise en place de mesures susceptibles de dissuader les mères de l'utilisation abusive des élèves filles en dehors des actions de sensibilisation de celles-ci, à savoir un mécanisme de dialogue avec le ministère en charge de la famille et les autres ministères en vue de :
  - i. appuyer les femmes regroupées en association pour mener des activités génératrices de revenus ;
  - ii. saisir les services compétents afin que des mesures soient intégrées dans leurs programmes et budgets annuels ;
  - iii. rapprocher les infrastructures socio-communautaires (adduction d'eau, etc.) des ménages ou tout au moins des lieux d'habitation.

La combinaison des actions relatives à l'accès et à la rétention fera passer les effectifs d'élèves de 1 318 140 en 2005 à quelques 2 033 608 en 2015.

#### 4.2.1.3. Qualité de l'enseignement

L'amélioration du contexte et des conditions d'enseignement/apprentissage passera par la mise en oeuvre d'actions qui s'articulent autour des principales stratégies ci-après :

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique unifiée de formation initiale et continue des enseignants et du personnel d'encadrement ;
- l'amélioration de l'encadrement pédagogique des enseignants par la réorganisation du réseau d'animation pédagogique et la systématisation des visites régulières des classes par les conseillers pédagogiques ;
- le renforcement de l'évaluation formative ;
- la mise en place d'un système de suivi des acquis des élèves ;
- l'accomplissement effectif par les enseignants du volume horaire consacré à l'enseignement/apprentissage. Dans cette optique, il est nécessaire :

- i. de mettre à contribution les parents d'élèves pour informer le corps de contrôle qui, à son tour, prend les mesures adéquates (contrôles – sanctions) pour amener les enseignants à respecter le volume horaire ;
- ii. que les circonscriptions scolaires servent réellement d'interface entre le personnel enseignant et l'administration centrale et départementale (actes administratifs, paye, actes médicaux...) ;
- iii. le renforcement de la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études basés sur les approches par compétences à travers des évaluations périodiques de l'exécution de ces programmes et de l'application des recommandations y afférentes ;
- iv. la mise en place dans les délais d'une dotation suffisante (i) en matériels didactiques selon les normes EQF (ii) en manuels scolaires de manière à garantir un manuel par élève en mathématique et en français pour tous les élèves et un cahier d'activités pour chacune de ces disciplines pour les élèves du CI et du CP ;
- v. la promotion du bien-être en milieu scolaire par l'amélioration de l'environnement scolaire, de la santé des élèves et des pratiques sportives, culturelles et artistiques.

Le danger que représentent les IST et le VIH/SIDA pour le développement d'une jeunesse physiquement et civiquement responsable, impose de donner une certaine visibilité à la politique du secteur de l'éducation en la matière. Les actions préconisées rentrent dans le plan stratégique en cours d'élaboration au niveau du secteur qui tiendra compte de l'orientation définie au plan national. Il a été retenu de développer une collaboration active avec les structures spécialisées telles que les ministères en charge de la santé et de la famille, le PNLS, les ONG.

Ce sous-programme, prévu pour être réalisé en trois phases, doit permettre d'atteindre les résultats présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 50: Phasage du sous-programme accès, équité, rétention et qualité de l'enseignement primaire**

SOUS-OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS A LA FIN DE CHAQUE PHASE		
	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
2.1. Accroître l'accès au primaire, en particulier celui des filles et des enfants à besoins spécifiques	L'accès au primaire, en particulier celui des filles et des enfants à besoins spécifiques est amélioré (TBA filles au moins égal à 99% en 2008)	- Le TBA des filles est à 106% - Au moins 50% des enfants à besoins spécifiques accèdent au primaire - Au moins 20% des enfants non scolarisés ayant dépassé l'âge scolaire accèdent à l'éducation alternative accélérée	- Le TBA des filles atteindra 115% - 100% des enfants à besoins spécifiques accèdent au primaire - Au moins 50% des enfants non scolarisés ayant dépassé l'âge scolaire accèdent à l'éducation alternative accélérée
2.2. Améliorer la rétention	- 71% des enfants achèvent le cycle primaire  - La proportion des nouveaux entrants en situation de discontinuité éducative est de 3,3%. - Le pourcentage de redoublants est de 13%.	- 88% des enfants achèvent le cycle primaire  - Toutes les écoles sont à cycle complet à partir de 2011 - Le pourcentage de redoublants est de 10% dès 2010	- 110% des enfants achèvent le cycle primaire  - Toutes les écoles restent à cycle complet - le pourcentage de redoublants est inférieur ou égal à 10%
2.3. Renforcer la qualité de l'enseignement au primaire	- 2 200 enseignants qualifiés sortent diplômés des Ecoles Normales d'Instituteurs  - l'encadrement pédagogique des élèves est amélioré : le ratio élèves par maître est de 47	- 3 400 nouveaux enseignants qualifiés sortent diplômés des Ecoles Normales d'Instituteurs - l'encadrement pédagogique des élèves est renforcé : le ratio élèves par maître passe à 44 en 2011	- 6 400 nouveaux enseignants qualifiés sortent diplômés des Ecoles Normales d'Instituteurs  - Le ratio élèves par maître est de 40 en 2015

SOUS-OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS A LA FIN DE QHAQUE PHASE		
	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
	- Toutes les écoles sont dotées d'intrants pédagogiques	- La dotation de toutes les écoles en intrants pédagogiques est maintenue	- La dotation de toutes les écoles en intrants pédagogiques est renforcée

#### 4.2.1.4. Cadre logique du sous-programme

#### **Objectif global** : Assurer la scolarisation universelle et améliorer l'équité et la qualité de l'enseignement primaire

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses -risques
OBJECTIFS SPECIFIQUES			
1. Accroître l'accès au primaire, en particulier celui des filles et des enfants à besoins spécifiques 2. Améliorer la rétention 3. Améliorer la qualité de l'enseignement	Le taux d'accès au CI passe de 99% en 2005 à 104% en 2008, à 108% en 2011 et à 115% en 2015.  Le taux d'accès en CM2 (taux d'achèvement) passe de 54% en 2005 à 71% en 2008, à 88% en 2011, puis à 110% en 2015.  1. Le % d'enfants à la fin du cycle primaire ayant atteint le seuil de compétence requis en maths en lecture et en écriture avoisine les 100%.  2. 100% des intrants pédagogiques acquis sont disponibles à temps dans les établissements et utilisés par les enseignants.	DPP - Annuaire  DPP - Annuaire  DEP - Cellule évaluation,  Plan action évaluation	Faible demande de scolarisation au niveau des zones et ménages défavorisés  Difficultés budgétaires
RESULTATS ATTENDUS :			
1. L'accès au primaire des filles est amélioré	1.1. Le taux d'accès des filles au CI passe de 92% en 2005 à 99% dès 2008 et 115% en 2015.	DPP Annuaire	Influence des pesanteurs socio-culturelles et économiques
2. L'accès au primaire, des enfants à besoins spécifiques est amélioré	1.2. Le taux d'accès au CI des enfants à besoins spécifiques atteint 100% en 2015.	DPP Annuaire	La non disponibilité des financements
3. L'offre d'éducation est adaptée à la demande	3.1. Dans les écoles publiques, le nombre de salles de classe à construire est en moyenne de 1333 par an au cours de la 1 <sup>ère</sup> phase, puis évoluera à un rythme accéléré au cours des autres phases pour permettre de construire globalement jusqu'à 33 026 salles de classe à l'horizon 2015. 3.2. Le pourcentage d'écoles sous dotées (+ de 70 élèves par enseignant) passe de 10% en 2005 à 6% en 2008 et 0% dès 2011 ; et le % d'écoles sur dotées (- de 40 élèves par enseignant) passe de 29% en 2005 à 8% en 2008 et à 0% dès 2011. 3.3. La part des élèves inscrits dans le privé est en moyenne de 12% sur la période 2006-2015.	DPP Annuaire, DPP, Annuaire,  DRH DPP Annuaire, DPP Annuaire	Difficultés de financement des constructions

4. La rétention au cycle primaire est améliorée.	4.1. Le % de nouveaux entrants en situation de discontinuité éducative passe de 9% en 2005 à 3% en 2008 et à 0% dès 2011. 4.2. Le pourcentage de redoublants passe de 17% en 2005 à 12,8% en 2008 et à 10% dès 2010.	DPP Annuaire,  DPP Annuaire	
5. La qualification et la compétence des enseignants et des personnels d'encadrement sont renforcées.	5.1. Le nombre de nouveaux diplômés des Ecoles Normales d'Instituteurs passe à 2 200 en 2008, à 3 400 en 2011 et à 6 400 en 2015.  5.2. Quatre Ecoles Normales d'Instituteurs sont construites à la fin de la 1 <sup>ère</sup> phase et complétées au moins à six à la fin de la 2 <sup>ème</sup> phase.  5.3. Tous les enseignants sont recyclés sur la période 2006-2015.	Cabinet, DPP, DRH   DPP, DIP  DEP, DIP, DPP, DDEPS, DEPEPS	Difficultés de financement des travaux d'investissements lourds
6. Toutes les écoles sont dotées d'intrants pédagogiques dans les délais impartis.  7. L'encadrement pédagogique est amélioré.  8. La santé scolaire est améliorée dans les écoles	6.1. Le ratio Manuel (en Math et en Français) par élève passe de 0,73 en 2005 à 1 dès 2006 pour chacun des niveaux et se maintient jusqu'en 2015.  6.2. Le % d'écoles respectant les normes EQF quant aux matériels didactiques atteint 100% dès 2008.  7.1. Le Ratio élèves par enseignant passe de 50 en 2005 à 47 en 2008, à 44 en 2011, pour atteindre 40 en 2015.  7.2. L'écart du ratio élèves par enseignant entre les deux départements extrêmes passe de 9,0 en 2005 4,0 en 2008, et à 1,0 dès 2010  7.3. 60% des enseignants reçoivent chaque année la visite d'inspecteurs ou de conseillers pédagogiques  7.4. 25% au moins des écoles reçoivent chaque année la visite d'inspecteurs ou de conseillers pédagogiques  8.1. Des bilans de santé sont organisés au profit de tous les enseignants tous les deux ans  8.2. 100% des élèves bénéficient d'une visite médicale chaque année  8.3. Des sessions de sensibilisation sur l'hygiène et les grandes pandémies (VIH Sida etc) sont organisées dans toutes les écoles chaque année.  8.4. Des latrines sont construites dans 100 nouvelles écoles chaque année 8.5. 100 nouvelles écoles bénéficient d'eau potable chaque année	DEP, INFRE, DPP (Annuaire), DRF  DEP, DRF, DIP, DPP (Annuaire)  DPP, Annuaire  DPP, Annuaire  DIP, DEP DPP, Annuaire  DEP, DIP  DPS, DPP  DPS, DEP, DES, DPP  DPS, DPP  DRF, DPP DRF, DPP, DEP, DES	Difficultés de financement   Non respect du plan de recrutement par le MFPTRA et le MDEF  Non respect du plan de recrutement par le MFPTRA et le MDEF  Non respect du plan de recrutement par le MFPTRA et le MDEF  Difficultés budgétaires  Difficultés budgétaires  Difficultés budgétaires  Financement non disponible  Difficultés budgétaires

#### 4.2.2. La gestion et le pilotage du système

L'examen des mesures présentées dans le sous-programme accès, équité, rétention et qualité, de l'enseignement primaire montre que des réformes profondes sont nécessaires pour garantir une amélioration des résultats. Ces réformes peuvent être considérées comme des intrants adéquats qui pour produire des résultats de qualité, doivent subir un bon processus de transformation. Toute la qualité de ce processus dépend dans une large mesure de la gestion et du pilotage du système et notamment la gestion pédagogique. C'est pourquoi, il est indispensable que des progrès soient également réalisés dans la gestion du système, c'est à dire dans la façon dont les politiques et les services éducatifs sont concrètement mis en œuvre.

Le pilotage du système est une stratégie de gestion mise en place pour contrôler de façon souvent continue les ressources, les processus et les résultats attendus de la mise en œuvre des politiques. Son but est d'identifier les problèmes, de proposer des actions correctrices et de prendre les mesures nécessaires pour obtenir lesdits résultats. Il touche un certain nombre de fonctions dont celle liée à la stratégie, à la gestion logistique, administrative, des ressources humaines et financières, à l'information et l'opérationnalisation des actions.

Dans ce cadre, l'objectif des ministères en charge de l'éducation nationale est d'améliorer la gestion et le pilotage du système éducatif en initiant à moyen terme un pilotage par les résultats.

La réalisation de ces objectifs spécifiques nécessite :

- la mise en place d'un système d'information cohérent permettant de collecter et de traiter de manière systématique, en dehors des données statistiques habituelles, les informations relatives aux résultats pédagogiques des établissements scolaires à travers les évaluations régulières des acquis des apprenants ;
- la mise en œuvre des actions correctives nécessaires ;
- la généralisation de la production et de la diffusion de données relatives aux résultats ;
- la réorientation du travail de certaines structures en vue de l'exploitation rationnelle des données ;
- la mise en place d'une organisation efficace et efficiente de l'administration tant au niveau central que déconcentré qui fait une distinction nette entre les tâches quotidiennes et celles qui sont stratégiques et qui assure une bonne répartition des rôles et responsabilités ;
- la disponibilité de ressources humaines tant en qualité et en nombre suffisant à tous les niveaux et notamment celles qui sont en mesure de mettre en œuvre la stratégie de gestion par résultats de l'ensemble des tâches stratégiques ;
- l'élaboration d'un manuel de procédures d'allocation et d'utilisation des ressources comme guide aux acteurs du système ;
- la mise à jour, la vulgarisation et l'application des textes réglementant le secteur de l'éducation ;
- la disponibilité de ressources financières et une amélioration de leur gestion.

La réalisation des performances au niveau du secteur à travers la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de gestion et de pilotage passera par une amélioration de/du :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion pédagogique ;
- la gestion institutionnelle ;
- la gestion financière
- pilotage.

#### 4.2.2.1. La gestion des ressources humaines

Le diagnostic montre une répartition inéquitable du personnel enseignant dans les établissements notamment au niveau du primaire. Le personnel administratif et technique quant à lui n'est pas recruté ou promu selon des profils de poste. Il importe donc de prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'équité dans la couverture des établissements en enseignants et une utilisation rationnelle des compétences dans le cadre des exigences de la réforme. C'est pourquoi :

- des critères rigoureux seront définis pour identifier les postes vacants au niveau déconcentré puis sur la base de services d'enseignements dans les établissements d'enseignement secondaire ;
- les ouvertures et fermetures de postes feront l'objet d'une évaluation et d'une planification basées sur les projections de la carte scolaire afin que les recrutements annuels contribuent effectivement à corriger aussi bien le déficit en personnel que les disparités inter et intra départementales ;
- la définition, la validation et la mise en œuvre de nouveaux critères, relatifs à la mobilité des personnels ;
- la gestion des postes sera privilégiée à la gestion des personnes ; ce qui permettra de faire une dissociation entre le poste, support budgétaire de la rémunération, et la personne affectée sur le poste.

Ces mesures permettront de procéder aux mutations et aux affectations sur la base de l'indice de besoin du département, de la commune et de l'établissement d'accueil et de réduire ainsi les disparités inter et intra départements.

D'autres mesures sont également envisagées pour renforcer les premières. Il s'agit :

- de la mise en œuvre de la politique de recrutement élaborée dans le cadre du présent plan décennal, financièrement viable, permettra de respecter les modalités de recrutement et de formation des enseignants ;
- du renforcement de l'approche genre au niveau de tous les recrutements d'enseignants de la sensibilisation et l'information des femmes en général et les femmes enseignantes en particulier sur les possibilités de promotion dans le secteur de l'éducation ;
- des nominations des directeurs d'école et des chefs d'établissements se feront sur la base de nouvelles modalités qui tiendront compte des notes d'inspection et de la liste d'aptitude ;
- de l'organisation des formations initiale et continue au profit des directeurs d'école et des chefs d'établissements en vue d'une bonne adéquation compétences/poste ;
- de la définition et de la mise en place d'un dispositif opérationnel de formation initiale pour tous les nouveaux personnels.

Du point de vue des personnels de l'administration centrale et déconcentrée, il sera réalisé un profilage des postes techniques et administratifs et un redéploiement des personnels existants de manière à assurer au mieux une adéquation poste/ profil qui peut, au besoin être accompagnée d'une formation complémentaire susceptible de permettre une adéquation au poste.

Afin d'améliorer le suivi de la carrière des personnels de l'éducation, les différents textes seront appliqués et les délais de prise des actes fixés seront respectés. Des dispositifs de suivi des carrières des personnels, d'incitation, de motivation et de sanction (positive et négative) seront mis en place.

Un code de déontologie pour les personnels sera élaboré et diffusé.

Les cadres de concertation et de dialogue entre les ministères en charge de l'éducation, les partenaires sociaux et les autres Ministères concernés seront renforcés

#### 4.2.2.2. La gestion pédagogique

L'objectif ici est d'améliorer la qualité des résultats obtenus et donc la qualité de l'enseignement dispensé à travers l'examen permanent des résultats scolaires suivis au besoin des actions d'ajustement et ceci afin d'assurer une meilleure corrélation entre les ressources allouées aux établissements et les résultats obtenus. Dans cette perspective :

- un nouveau système d'évaluation des connaissances dans tous les ordres d'enseignement sera élaboré et testé et les capacités des personnels chargés de l'évaluation seront renforcées;
- des évaluations à la fois des ressources des établissements et des résultats de leurs élèves seront faites sur une base régulière et les résultats des évaluations seront diffusées auprès des acteurs et partenaires de façon à installer les APE dans un nouveau et important rôle qu'elles doivent jouer, au sein des conseils de gestion, dans l'utilisation effective des ressources à l'échelon local. ;
- les capacités des structures de contrôle seront renforcées ;
- l'orientation prioritaire des actions des CP et des inspecteurs en direction des établissements qui ont les plus faibles résultats ;
- une politique de promotion automatique intra sous-cycles et de réduction des redoublements inter sous-cycles au niveau du primaire sera mise en place et ceci, afin d'améliorer la rétention scolaire;
- le suivi des centres d'alphabétisation sera dynamisé.

#### 4.2.2.3. La gestion institutionnelle

Le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration centrale et des structures déconcentrées est une nécessité tant pour l'amélioration de la qualité que pour la mise en place de la réforme, dans un contexte d'expansion de l'offre scolaire.

Afin d'améliorer la gestion institutionnelle :

- un audit organisationnel sera réalisé pour permettre de savoir si les structures telles qu'elles existent et fonctionnent peuvent permettre de piloter une gestion par les résultats ;
- les textes législatifs et réglementaires du système seront actualisés, vulgarisés et toutes les décisions seront prises sur la base de l'application de ces textes ;
- les textes sur la décentralisation seront appliqués et l'implication des collectivités locales sera accrue dans le sens de la décentralisation de la gestion du système;
- le renforcement de l'implication de la société civile ;
- le renforcement de l'implication des communautés dans le cadre de la gestion des projets d'écoles et d'établissements, de la généralisation des conseils de gestion et de l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de développement de l'éducation;
- les établissements privés seront appuyés par l'Etat sur la base du respect des normes et des critères de performance et seront contrôlés par les ministères en charge de l'éducation ;
- le principe d'imputabilité des acteurs sera renforcé à travers une définition des cahiers de charges pour les principaux responsables jusqu'au niveau déconcentré.

#### 4.2.2.4. La gestion des ressources financières

Afin d'améliorer l'élaboration et l'exécution des budgets-programmes, il conviendra de :

- renforcer les capacités des cadres des structures des ministères en charge de l'éducation en matière de préparation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des budgets programmes ;

- élaborer le manuel de procédures de préparation et d'exécution des budgets-programmes et le mettre en application ;
- rendre opérationnelles les cellules de suivi-évaluation des ministères en charge de l'éducation ;
- renforcer les capacités opérationnelles des Directions de l'Inspection et de la Vérification Interne (DIVI).

Ces actions permettront de maîtriser les procédures de gestion et d'augmenter les taux d'exécution budgétaire.

#### 4.2.2.5. Le pilotage

L'amélioration du pilotage se fera à travers les actions ci-après :

- la mise en place d'un système intégré d'informations qui produise et diffuse en temps réel les informations nécessaires à la gestion du système ;
- l'exploitation des informations dans la prise de décision ;
- la mise en place d'un système de communication adéquat susceptible de permettre non seulement à chaque personnel de disposer des ressources nécessaires à sa bonne information, à l'amélioration de la qualité de son action et à sa formation mais également de répondre au besoin d'information des communautés et des partenaires.

#### 4.2.2.6. Cadre logique du deuxième sous-programme

**Objectif global** : Améliorer la gestion et le pilotage du système.

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions extérieures
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion pédagogique</b>	Les rendements scolaires des élèves et étudiants sont améliorés		
1- Un système efficace de suivi des acquis et des compétences des apprenants est mis en place	1.1. Des enquêtes de suivi trimestrielles des apprenants sont réalisées et les résultats sont exploités.		
	1.2. Les acquis et compétences des apprenants sont évalués au niveau national par échantillonnage au moins tous les trois ans.		
2-Les programmes d'enseignement sont respectés et l'animation pédagogique est renforcée	2.1- Le calendrier et le temps scolaires et universitaires sont respectés au moins à 90% chaque année.	Rapports de fin d'année	Perturbation des activités pédagogiques par des mouvements sociaux, utilisation des enseignants à des activités non pédagogiques
	2.2 Les programmes d'enseignement sont exécutés au moins à 80%.	Rapport d'activités	Perturbation des activités pédagogiques par des mouvements sociaux, utilisation des enseignants à des activités non pédagogiques

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions extérieures
	2.3- 100% des enseignants participent aux animations pédagogiques chaque année.	Rapport d'activités	Perturbation des activités pédagogiques par des mouvements sociaux, utilisation des enseignants à des activités non pédagogiques
3- Les enseignants et les maîtres d'alphabétisation sont régulièrement évalués et l'appui pédagogique nécessaire leur est apporté.	3.1- 50% au moins des enseignants du public reçoivent la visite d'un inspecteur ou d'un conseiller pédagogique chaque année.	- Rapport d'activités - Annuaire statistiques - Document d'évaluation des normes EQF	Perturbation des activités pédagogiques par les mouvements sociaux
	3.2- 25% au moins des enseignants des établissements privés reçoivent la visite d'un inspecteur ou d'un conseiller pédagogique chaque année jusqu'en 2010 puis 50% jusqu'en 2015.	- Rapport d'activités - Annuaire statistiques - Document d'évaluation des normes EQF	
	3.3 100% des enseignants et des maîtres d'alphabétisation reçoivent au moins une visite d'un superviseur chaque année		
<b>Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion institutionnelle du système</b>			
1. Les textes réglementaires sont mis à jour, vulgarisés et appliqués dans le secteur de l'éducation	1.1 : 100% des décisions sont prises sur la base de l'application des textes	Enquêtes	
2. Les établissements sont mieux gérés.	2.1. Tous les établissements scolaires ont des registres et autres documents administratifs à jour à partir de 2007.	Rapport d'activités	Perturbation des activités pédagogiques par les mouvements sociaux
	2.2. 100% des nominations des responsables d'établissements respectent la réglementation.	Répertoire des chefs d'établissement - Liste d'aptitude	
	2.3. 100% des établissements privés sont contrôlés au moins une fois par les ministères en charge de l'éducation tous les cinq ans.	Rapports de contrôle	
	2.4- Les établissements privés sont appuyés par l'Etat sur la base du respect des normes et des critères de performance.	Fiches d'Enquête statistiques Rapports de contrôle	
3. L'imputabilité des acteurs est renforcée	3.1. Des comptes rendus sont produits tous les trois mois par les responsables des programmes, plans d'action et projets, sur les réalisations physiques et sur les exécutions budgétaires.	Rapport d'activités	Perturbation des activités pédagogiques par les mouvements sociaux

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions extérieures
3. L'imputabilité des acteurs est renforcée	3.2. Tous les responsables d'établissements fournissent des informations fiables à partir de 2007.	Fiches de collectes	
	3.3. Des revues sectorielles sont organisées tous les ans avec les acteurs du système et les partenaires techniques et financiers.	Compte rendu de la revue sectorielle	Perturbation des activités par les mouvements sociaux, non disponibilité des acteurs et des PTF
	3.4. Des audits organisationnels des ministères sont réalisés tous les cinq ans à partir de 2006.	Rapports d'audit	
4. Le partenariat entre l'administration et les collectivités locales est opérationnel	4.1. Les textes sur la décentralisation sont appliqués	Enquêtes	
	4.2.- Un nombre de plus en plus élevé d'établissements bénéficient de la contribution des collectivités locales qui sont impliquées dans la gestion, le suivi et l'évaluation des politiques mises en œuvre.	Rapport d'activités	
	4.3. Les responsables des services déconcentrés des ministères en charge de l'éducation contribuent à l'élaboration des plans de développement des communes en matière d'éducation		
<b>Objectif spécifique 3 : Améliorer la gestion financière du système</b>			
1. L'élaboration et l'exécution des budgets programmes sont améliorées	1.1 100% des gestionnaires de crédits maîtrisent les procédures de gestion financière.	Rapport d'évaluation	Mobilité du personnel financier
	1.2. Les taux d'exécution budgétaire passent de 59% en 2003 à 100% d'ici à 2015 pour les dépenses en capital	Rapports d'exécution	Complexité des procédures des partenaires
	1.3. 100% des transferts courants (subventions, ...) sont exécutés efficacement.	Rapports d'exécution	
	1.4. 100% des projets d'investissement sont exécutés dans les délais	Rapports d'activités rapport de performance.	Mobilité du personnel financier
2. Les documents financiers des structures sont disponibles	2.1. Les rapports d'exécution budgétaires sont produits tous les 3 mois et transmis au MDEF ; les rapports de performance produits tous les ans sont transmis à la Chambre des Comptes.	Rapports trimestriels d'exécution	Mobilité du personnel financier
	2.2. Des audits financiers internes sont effectués annuellement	Rapport annuel audit financier DIVI	
<b>Objectif spécifique 4 : Améliorer la gestion des ressources humaines du système</b>			
1- Le personnel administratif et technique est recruté/promu selon des profils de poste	1.1- Les profils des postes techniques et administratifs sont définis dans un document d'ici à 2007.	Document de profilage	

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions extérieures
	1.2- 90% des nominations des directeurs d'écoles et chefs d'établissements tiennent compte des notes des inspections et de la liste d'aptitude	Liste d'aptitude répertoire des chefs d'établissement	Volonté politique
	1.3- Tous les postes techniques sont pourvus de spécialistes d'ici à 2008.	Fichier de gestion des compétences -Enquêtes	Non disponibilité des spécialistes
2- Le personnel enseignant est recruté conformément à la politique de recrutement.	2.1- Tous les enseignants ont reçu une formation initiale d'ici à 2010.	Annuaire statistique Rapport d'activités	
	2.2- 100% des enseignants contractuels sont recrutés sur poste.	Rapport d'activités -Liste des postes	
	2.3- La programmation des recrutements est respectée.		
3. L'allocation des personnels enseignants est rationalisée.	3.1- Les postes vacants sont identifiés sur la base de critères rigoureux	Rapport d'activité	
	3.2- Toutes les mutations et des affectations sont prononcées sur la base de l'indice de besoins du département, de la commune et de l'établissement d'accueil un mois avant la rentrée.		
4. Le suivi de carrière des personnels s'effectue en temps réel.	4.1- Les textes sur la déconcentration sont appliqués et les enseignants sont gérés administrativement par les ministères en charge de l'éducation et les structures déconcentrées.	Enquêtes	
	4.2- Les délais de prise des actes fixés dans les manuels de procédures sont respectés d'ici à 2007.		
5. Les gestionnaires d'établissements sont mieux formés	5.1- 50% au moins des chefs d'établissements sont issus du centre de formation en 2015	Rapport d'activités	
6. Le dispositif de formation continue des personnels est opérationnel	6.1- 90% du personnel administratif a bénéficié de formation continue d'ici à 2015	Rapport d'exécution du plan de formation	
	6.2- 10% des enseignants reçoivent une formation continue.		
7- Le personnel de l'éducation est valorisé et motivé.	7.1- 100% du personnel de l'éducation éligible sont proposés aux différents ordres honorifiques		Volonté politique
	6.2- Les visites médicales et des bilans de santé des enseignants se font suivant la réglementation		
<b>Objectif spécifique 5 : Améliorer le pilotage du système</b>			
1- Le management stratégique du système éducatif est amélioré.	1.1- Un système d'information cohérent est disponible	Les installations du dispositif	
	1.2- Les annuaires et documents statistiques sont publiés et diffusés avant le 31 juillet de chaque année.	Annuaire statistiques	

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions extérieures
	1.3- Un rapport portant analyse des résultats de fin d'année et des examens est produit tous les ans et exploité.	Rapport d'activités	
	1.4- 100% des structures des ministères disposent d'outils de planification et de gestion dès 2006.	Rapport	
	1.5- Une carte scolaire et une carte de l'alphabétisation sont opérationnelles au plus tard en 2008.	Carte scolaire et carte de l'alphabétisation	
2- La communication entre les structures est améliorée.	2.1- 100% des directions et services des ministères sont connectés au réseau intranet en 2010	Installation du réseau	
	2.2- 100% du personnel est initié à l'utilisation des TIC et aux nouvelles formes de travail associées d'ici à 2015.	Rapport de formation	
	2.3- Le bulletin officiel trimestriel de chaque ministère paraît régulièrement d'ici à 2007.	Bulletins; Archives	
	2.4- Un manuel réglementant les échanges d'info entre les directions est rédigé et suivi		
3- Les ressources sont réparties de manière équitable	3.1- Les disparités inter et intra départementales en terme de ratio Elèves/Enseignants sont réduites : l'écart entre les ratios élèves maître départementaux est réduit de 9 en 2005 à 4 en 2008, puis à 1 dès 2010 ; les % d'écoles sur dotées et (REM<40) sous dotées (REM>70) passent de 39% en 2005 à 14% en 2008 puis à 0% dès 2010.	Annuaire statistique	
	3.2- 50% des enseignants de chaque établissement sont qualifiés d'ici à 2010.	Enquête, Annuaire statistique	
	3.3- Chaque établissement dispose de matériels didactiques selon les normes EQF d'ici à 2015	Document d'évaluation des normes EQF Annaires statistiques	
	3.4- Un manuel de procédures d'allocation et d'utilisation des ressources sert de guide aux acteurs du système d'ici à 2007.	Document du manuel de procédure	
4- Le pilotage du système est axé sur les résultats	4.1- Au moins 90% des décisions sont prises par les responsables politiques et administratifs sur la base des résultats des évaluations de la mise en œuvre de la politique.		
	4.2- Une banque d'indicateurs est constituée pour suivre la réalisation des objectifs généraux, des projets, programmes et plans d'action	Matrice des indicateurs	
	4.3- Tous les outils de suivi/évaluation sont disponibles d'ici à 2007	Rapport d'activités/Rapport de performance	

### 4.3. L'Enseignement Secondaire Général

Sous-secteur charnière entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire général dans le système éducatif béninois assume deux grandes fonctions :

- accueillir des élèves ayant achevé le cycle de l'enseignement primaire ;
- préparer qualitativement ces élèves à s'adapter à toutes les situations de la vie active ou à accéder à l'enseignement technique ou à l'enseignement supérieur.

#### 4.3.1 L'objectif global du sous-secteur

Tel qu'il apparaît dans la lettre de politique éducative, l'objectif global de ce sous-secteur est de : « promouvoir l'accès au premier cycle et assurer un enseignement équitable et de qualité pour les deux cycles ».

Au premier cycle, la politique préconisée est d'assurer progressivement une continuité entre le primaire et le premier cycle du secondaire général pour atteindre, à terme, un enseignement de base de 10 ans. Ceci suppose donc :

- l'expansion quantitative du premier cycle autant qu'il est possible logistiquement (constructions de nouveaux collèges et recrutement des enseignants) avec un accent particulier sur la promotion de la scolarisation des filles ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Quant au second cycle, la politique est de préparer qualitativement l'accès à l'enseignement supérieur

#### 4. 3. 2. L'offre éducative et l'équité

##### 4.3.2.1. Amélioration de la gestion du flux au niveau du premier cycle

Dans l'enseignement secondaire général, l'offre éducative doit être améliorée pour faire face à l'accroissement des effectifs des élèves (surtout du 1<sup>er</sup> cycle). Il est utile de rappeler que les effectifs à l'entrée du cycle sont fonction du taux de transition et du taux d'achèvement du primaire. Or, ce dernier doit passer progressivement de 54% actuellement à 110% à l'horizon 2015. C'est dire que tous les enfants qui accèdent au CI ont la chance de parvenir au CM2. En maintenant le taux de transition CM2 – 6<sup>ème</sup> estimé à 70,6% en 2005, les nouveaux entrants en 6ème seraient de 199 000 en 2015 ; ce qui exigerait i) la multiplication par près de 5 du nombre d'enseignants nécessaires et ii) la création de plus de 60 collèges publics par an contre une moyenne de 20 ces dernières années, sans considérer les difficultés qu'il y aurait à financer cette option.

En raison des difficultés à réaliser de telles ambitions sur un simple plan logistique, l'hypothèse d'un taux de transition du CM2 en 6ème qui passera d'environ 70,6% en 2005 à 55% à l'horizon 2015 a été retenue, soit un taux moyen d'environ 63,3% au cours de la période entre le primaire et le premier cycle du secondaire. Cette option appelle la mise en œuvre des dispositions légales et opérationnelles ci-après :

- actualiser les textes régissant l'institution et l'organisation de l'examen du CEP et du concours d'entrée en 6ème au Bénin et veiller à l'application des textes dans la limite des places disponibles ;
- mettre en place des dispositions de communication en vue de sensibiliser les acteurs sur le texte régissant l'organisation du CEP en faisant ressortir les deux volets certification et entrée en sixième ;
- planifier en fonction des places disponibles ;
- mettre à jour chaque année les données relatives au nombre de places disponibles dans les classes de 6ème des établissements publics pour la rentrée suivante ;
- définir les modalités pratiques d'attribution de ces places disponibles dans les établissements ;

- mettre en œuvre des actions de renforcement et de promotion du secteur privé qui permettront d'accueillir une partie des élèves demandeurs;
- offrir aux déscolarisés n'ayant pas accès au secondaire général premier cycle la possibilité de se faire former dans le système d'apprentissage traditionnel normalisé ou dans les centres de formation professionnelle et de métiers tel que prévu dans l'ETFP.

Sur la base de cette hypothèse, l'effectif du premier cycle passera dans le public d'environ 260 000 en 2005 à 506 000 en 2015 ; ce qui correspond presque au double de l'effectif de départ. L'effectif total des élèves (public+privé) passera de 314 000 en 2005 à environ 632 000 en 2015.

L'offre éducative consécutive en termes d'infrastructures pédagogiques adéquates et de recrutement d'enseignants évoluerait de la manière suivante :

- nombre de salles de classe : 3 366 en 2005 à 8 970 en 2015
- enseignants : 6 610 en 2005 à 19 135 en 2015, toutes catégories confondues, décomposées comme suit :

APE :	1 080 en 2005 à 3 827 en 2015.
Contractuels d'Etat :	429 en 2005 à 7 654 en 2015
Contractuels locaux :	5 101 en 2005 à 7 654 en 2015 (nombre équivalent temps plein).

Une répartition équitable de ces enseignants par département permettra d'assurer une couverture optimale des heures d'enseignement pour toutes les années d'études et dans tous les établissements scolaires.

#### *4.3.2.2. Mesures spécifiques pour la promotion de la scolarisation des filles*

En raison des disparités entre les taux d'inscription des garçons et des filles au niveau de l'enseignement secondaire général des mesures spécifiques sont envisagées pour promouvoir la scolarisation des filles au premier cycle. Il s'agit de :

- la mise en œuvre d'une politique nationale et d'un mécanisme de soutien pour favoriser l'accès et le maintien des filles au 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire général ;
- l'évaluation du fonctionnement des foyers de jeunes filles existants en vue des mesures correctives à prendre pour leur renforcement ;
- l'élaboration et la mise en place d'un programme de tutorat pour les élèves filles au niveau des communes ;
- l'élaboration et la mise en place d'un programme de répétition (soutien scolaire) pour les élèves filles au niveau des communes notamment défavorisées.

#### *4.3.2.3. Amélioration de la gestion des flux au niveau du second cycle*

Il est envisagé que la régulation des flux d'étudiants ayant accès au supérieur soit préparée par celle qui permet l'accès au second cycle du secondaire. Dans cette perspective, le taux de transition entre le premier cycle et le second cycle avoisinera les 30% en 2015 (moyenne d'environ 38,8% sur la période). Cette option appelle également l'adoption des dispositions légales et opérationnelles suivantes :

- élaborer un nouveau texte réglementaire portant institution et organisation de l'examen du BEPC. Le BEPC à l'instar du CEP, aura deux fonctions :
  - une fonction d'examen final du premier cycle ;
  - une fonction de concours pour accéder en classe de seconde (en prenant en compte d'une part : les matières littéraires et d'autre part, les matières scientifiques)

- planifier en fonction des places disponibles ;
- mettre à jour chaque année les données relatives au nombre de places disponibles dans les classes de seconde des établissements publics pour la rentrée suivante ;
- définir les modalités pratiques d'orientation des élèves selon le nombre de places disponibles par séries (scientifique et littéraire) ;
- mettre en œuvre des actions de renforcement et de promotion du secteur privé qui permettront d'accueillir une partie des élèves ;
- offrir aux déscolarisés qui n'ont pas eu accès au secondaire général second cycle, la possibilité de se faire former dans le système d'apprentissage traditionnel ou dans les centres de formation professionnelle et de métiers.

Le nombre des élèves qui accèdent à la première année du second cycle passera de 22 300 en 2005 à environ 40 000 en 2015 ; soit presque le double.

Le nombre total d'élèves progressera d'environ 63 600 en 2005 à environ 124 700 en 2015. Celui du public passera de 53 200 à 99 800 au cours de la même période.

L'offre éducative conséquente en termes d'infrastructures pédagogiques adéquates et de recrutement d'enseignants évoluerait de la manière suivante :

- nombre de salles de classe : 792 en 2005 à environ 1 980 en 2015 ;
- enseignants : 1 847 en 2005 à 5 344 en 2015, toutes catégories confondues, décomposées comme suit :
 

APE :	445 en 2005 à 2 138 en 2015
Contractuels d'Etat:	319 en 2005 à 1 870 en 2015
Contractuels locaux :	1 083 en 2005 à 1 336 en 2015 (nombre équivalent temps plein).

#### *4.3.2.4. Mesures pour accompagner la gestion des flux au niveau des deux cycles*

Pour l'atteinte des objectifs de la gestion des flux au niveau des deux cycles, la principale mesure à mettre en œuvre concerne la diminution du taux de redoublement (de 20,8% en 2005 à 10% dès 2010 au premier cycle et de 16% en 2005 à 10% dès 2010 au second cycle). Pour ce faire, il faudra :

- sensibiliser les acteurs sur les méfaits du redoublement à travers une bonne politique de communication ;
- prendre des mesures administratives visant à réduire le redoublement ;
- revoir les curricula pour rendre perceptible la cohérence entre les différentes années d'études ;
- améliorer les conditions d'enseignement et renforcer la qualification des enseignants ;
- renforcer la rétention dans le cycle de 69% en 2005 à 90% en 2015 ;
- accroître l'effectif des élèves scolarisés dans le privé :
  - i. de 17% en 2005 à 20% en 2015 au 1<sup>er</sup> cycle grâce à une subvention évaluée en moyenne à 12 500 F CFA par élève et par an à partir de 2008 ;
  - ii. 16% en 2005 à 20% en 2015 au 2<sup>nd</sup> cycle.

Au total, au cours de la décennie, des efforts seront faits pour assurer une couverture équitable des besoins en infrastructures et en enseignants, indépendamment des actions à engager en vue de l'amélioration de la qualité.

### 4.3.3. La qualité de l'enseignement

Dans l'enseignement secondaire général, l'amélioration de la qualité de l'enseignement suppose la mise en vigueur de programmes d'enseignement adaptés au profil de l'élève à former, ainsi que du renforcement de l'environnement de l'action pédagogique (outils, formation des personnels enseignants et d'encadrement, évaluation des apprentissages).

Le diagnostic de l'enseignement secondaire général a révélé des taux moyens de redoublement particulièrement élevés (taux de redoublement : environ 20,8% en 2005 pour le 1<sup>er</sup> cycle et 16% pour le 2<sup>nd</sup> cycle), d'où la mauvaise rétention constatée. Celle-ci n'est que le résultat de la somme conjuguée de l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel enseignant, de l'encadrement pédagogique peu satisfaisant et de l'inadéquation entre les formes, les contenus d'enseignement et les besoins de la société.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les établissements du secondaire général est donc une préoccupation majeure dans la stratégie de développement du secteur éducatif pour les dix prochaines années. C'est pour cela qu'un accent particulier est mis sur la mise en vigueur de programmes d'études qui, tout en assurant une articulation efficiente entre le primaire et le secondaire, prépare l'élève à s'adapter à toutes les opportunités de formation professionnelle à la fin du premier cycle et à se préparer éventuellement pour son inscription dans l'enseignement supérieur avec toutes les chances de réussite.

Cette stratégie va s'articuler autour de six grands axes :

- amélioration de la rétention ;
- renforcement et l'amélioration de l'encadrement pédagogique ;
- mise à disposition à temps des intrants pédagogiques dans les établissements et le suivi de leur gestion ;
- amélioration du contenu des apprentissages ;
- amélioration des évaluations pédagogiques en classe ;
- promotion du bien-être en milieu scolaire.

Premier axe stratégique :

- adoption de dispositions réglementaires pour réduire les taux de redoublement en les faisant passer au premier cycle de 20,8% à 10% et au second cycle de 16% à 10% ;
- amélioration de l'orientation scolaire des élèves en fin de 1<sup>er</sup> cycle.

Deuxième axe :

- formation initiale et continue des enseignants ;
- formation du personnel d'encadrement et de contrôle (CP et Inspecteurs) ;
- adoption de dispositions pédagogiques pour l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans le système formel.

Troisième axe :

- fourniture de manuels scolaires aux élèves à raison d'un livre pour deux élèves au 1<sup>er</sup> cycle et d'un livre par élève au second cycle dans les matières fondamentales ;
- dotation des établissements en matériels didactiques et matériels scientifiques en quantité et en qualité ;

Quatrième axe :

- finalisation et la généralisation progressive des programmes d'études pour le 1<sup>er</sup> cycle selon l'approche par compétences ;
- renforcement des capacités des professeurs à exécuter ces nouveaux programmes du 1<sup>er</sup> cycle ;
- élaboration, l'expérimentation et la mise en place progressive des nouveaux programmes du second cycle ;

- renforcement des activités des centres de documentation d'établissements
- intégration de l'outil informatique aux situations d'apprentissage dans les classes.

Cinquième axe :

- amélioration du système d'évaluation des connaissances des apprenants ;
- formation des enseignants et du personnel d'encadrement pour le nouveau système.

Sixième axe :

- amélioration de la santé en milieu scolaire ;
- éveil des élèves pour une participation citoyenne à l'intégration de leur école dans le milieu ;
- promotion du bien être des élèves par les activités sportives, culturelles et artistiques.

Le danger que représentent les IST et le VIH/SIDA pour le développement d'une jeunesse physiquement et civiquement responsable, impose de donner une certaine visibilité à la politique du secteur de l'éducation en la matière. Les actions préconisées rentrent dans le plan stratégique en cours d'élaboration au niveau du secteur qui tiendra compte de l'orientation définie au plan national. Il a été retenu de développer une collaboration active avec les structures spécialisées telles que les ministères en charge de la santé et de la famille, le PNLS, les ONG.

Toutes ces stratégies ont conduit à l'identification de :

- 14 actions principales pour atteindre l'objectif d'améliorer l'accès au 1er cycle du secondaire général et de renforcer l'équité ;
- 60 actions principales pour atteindre l'objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement ;
- 25 actions principales pour atteindre l'objectif de promouvoir la scolarisation des filles dans le secondaire (1er cycle surtout).

Ces différentes actions sont inscrites dans le programme du sous-secteur dont la mise en œuvre se fera en trois phases en vue d'atteindre, à la fin de chaque phase, les résultats récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 51: Phasage du programme enseignement secondaire

SOUS-OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS A LA FIN DE CHAQUE PHASE		
	1ère phase (2006-2008)	2ème phase (2009-2011)	3ème phase (2012-2015)
Améliorer l'accès au 1er cycle et renforcer l'équité	Une carte scolaire est élaborée	La carte scolaire est mise en œuvre et évaluée	La carte scolaire est actualisée et mise en œuvre
	2 274 nouvelles salles de classes sont construites ou réhabilitées	1 874 nouvelles salles de classes sont construites ou réhabilitées	1 944 nouvelles salles de classes sont construites ou réhabilitées
	750 enseignants APE et 1470 contractuels du 1er cycle sont recrutés et sont équitablement répartis par département	740 enseignants APE et 2010 contractuels du 1er cycle sont recrutés et sont équitablement répartis par département	1 250 enseignants APE et 3 750 contractuels du 1er cycle sont recrutés et sont équitablement répartis par département
	Un programme d'appui au secteur privé est élaboré et mis en œuvre	Le programme d'appui est évalué et consolidé	Le programme d'appui consolidé est mis en œuvre et évalué
Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général	Une politique et un plan d'action pour la réduction des taux de redoublement au secondaire sont élaborés et testés	Le plan d'action pour la réduction des taux de redoublement au secondaire est généralisé et suivi	Le plan d'action pour la réduction des taux de redoublement au secondaire est évalué et consolidé

SOUS-OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS A LA FIN DE CHAQUE PHASE		
	1ère phase (2006-2008)	2ème phase (2009-2011)	3ème phase (2012-2015)
	Les ratios moyens de 52,7 et 45,6 élèves par groupe pédagogique sont atteints respectivement au 1er et 2nd cycles	Les ratios moyens de 50,2 et 44,1 élèves par groupe pédagogique sont atteints respectivement au 1er et 2nd cycles	Les ratios moyens de 47 et 42 élèves par groupe pédagogique sont atteints respectivement au 1er et 2nd cycles
	Un plan de formation initiale et continue des personnels enseignants et d'encadrement est élaboré et mis en œuvre	Le plan de formation initiale et continue des personnels enseignants et d'encadrement est évalué et consolidé	Le plan de formation initiale et continue des personnels enseignants et d'encadrement consolidé est mis en œuvre et consolidé
	Les programmes et guides d'enseignement pour le premier cycle selon l'approche par compétence sont généralisés	Les programmes et guides du premier cycle selon l'approche par compétence sont évalués et renforcés ceux du second cycle sont progressivement généralisés	Les programmes et guides du second cycle selon l'approche par compétence sont généralisés et évalués
	Un nouveau système d'évaluation des élèves est élaboré et testé	Les élèves sont évalués suivant le nouveau système	Le nouveau système d'évaluation est évalué et consolidé
	un manuel est disponible pour deux élèves en français, anglais, maths et physiques au premier cycle	un manuel est disponible par élève dans trois disciplines principales de chaque série au second cycle	Tous les élèves du secondaire disposent de manuels scolaires selon les ratios indiqués aux 1ère et 2ème phases
Améliorer la scolarisation des filles	Le programme national de scolarisation des filles au secondaire est validé et démarré	Le programme national de scolarisation des filles au secondaire est renforcé	Le programme national de scolarisation des filles au secondaire est évalué et consolidé
	Le % de filles passe de 33% en 2005 à 37% au premier cycle et de 22% à 30% au second cycle	Le % de filles passe de 39% à 41% au premier cycle et de 33% à 39% au second cycle	Le % de filles passe à 50% aussi bien au premier cycle qu' au second cycle

#### 4.3.4. Cadre logique

**Objectif global : Promouvoir l'accès au premier cycle et assurer un enseignement secondaire général équitable et de qualité**

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses-risques
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès au 1er cycle et renforcer l'équité</b>			
Résultats attendus			
1- L'offre du public au niveau du cycle 1 est améliorée.	1.1- Le taux moyen de transition entre cycles primaire et secondaire est de 63,3% entre 2006 et 2015.	Annuaire DPP	Non disponibilité de ressources financières
	1.2 Le taux d'accès en 6ème passe de 42,2% en 2005 à 48% en 2008, à 54% en 2011 pour atteindre 61% en 2015	Annuaire DPP	Non disponibilité de ressources financières
	1.3. 1000 postes budgétaires sont créés en moyenne chaque année dont 715 postes de contractuels entre 2006 et 2015.	DPP , DRF, DRH	Non disponibilité de ressources financières
	1.4. Environ 610 nouvelles salles de classes construites en moyenne chaque année entre 2006 et 2015	DPP, DRF	Non disponibilité de ressources financières

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses-risques
2. Les disparités régionales sont réduites	2.1 L'indice de disparité dans l'allocation des enseignants est réduit entre 2006 et 2015	Rapport D R H, Annuaire DPP	Non respect des textes de mutation
3. L'enseignement dans le secteur privé 1er cycle est encouragé	3.1 Les établissements privés sont subventionnés dès 2008	DRF, DPP	
	3.2 - Le pourcentage d'élèves dans le privé passe de 17,3% en 2005 à 18,1% en 2008, à 18,9% en 2011, puis à 20% en 2015	Annuaire DPP, DEPEPS	
<b>Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général</b>			
Résultats attendus			
1. L'efficacité interne est améliorée	1.1. Le taux de redoublement pour le 1 <sup>er</sup> cycle passe de 20,8% en 2005 à 14,3% en 2008, puis à 10% dès 2010 et se maintient jusqu'en 2015	Annuaire DPP	Non respect des dispositions administratives Manque de communication
	1.2. Le taux de redoublement pour le 2 <sup>nd</sup> cycle passe de 16% en 2005 à 12,4% en 2008, puis à 10% dès 2010 et se maintient jusqu'en 2015	Annuaire DPP	Non respect des dispositions administratives
	1.3. Le taux de rétention au 1 <sup>er</sup> cycle passe de 69,3% en 2005 à 75,5% en 2008, à 81,7% en 2011 et 90% en 2015	Annuaire DPP	
	1.4. Le taux de rétention au 2 <sup>nd</sup> cycle passe de 57,3% en 2005 à 67,1% en 2008, à 76,9% en 2011 et 90% en 2015	Annuaire DPP	
2. L'encadrement pédagogique est amélioré	2.1. Le ratio élèves/groupe pédagogique au 1 <sup>er</sup> cycle passe de 55,1 en 2005 à 52,7 en 2008, à 50,2 en 2011 et à 47 en 2015	Annuaire DPP	Non disponibilité des ressources financières
	2.2. Le ratio élèves/groupe pédagogique au 2 <sup>nd</sup> cycle passe de 47 en 2005 à 45,6 en 2008, à 44,1 en 2011 et 42 en 2015	Annuaire DPP	Non disponibilité des ressources financières
	2.3. Le % d'heures dues effectivement faites est de 100% dès 2010	DIP - Rapports d'inspections	Persistance des mouvements sociaux
	2.4. Au moins 100 enseignants par discipline reçoivent la visite d'un inspecteur chaque année	DIP - Rapports d'inspections	
	2.5. 24 inspecteurs sont formés pour toutes les disciplines tous les deux ans	Rapport DRH	
	2.6. Un conseiller pédagogique par discipline doit assurer au moins 40 visites de classes chaque année	Rapports d'inspections DDEPS	
	2.7. Tous les enseignants en situation de classe ont reçu une formation aux nouveaux programmes entre 2006 et 2010	Rapports d'activités DIP	
3. La disponibilité des équipements et du matériel pédagogique est assurée	3.1- Le ratio manuels scolaires par élève est de 1 pour 2 élèves dès 2007 pour 4 disciplines fondamentales au 1 <sup>er</sup> cycle	DPP Annuaire statistique Rapport d'activités	

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses-risques
	3.2. Le ratio manuels scolaires par élève est de 1 dès 2009 au second cycle pour 3 disciplines fondamentales de chaque série	DPP Annuaire statistique Rapport d'activités	
	3.3- En moyenne 20 laboratoires scientifiques sont construits et équipés chaque année dès 2006	DPP (Annuaire statistique), DRF	
<b>Objectif spécifique 3 : Améliorer la scolarisation des filles</b>			
Résultats attendus			
1. L'accès des filles au premier cycle est amélioré	1.1. Le % de filles au 1 <sup>er</sup> cycle passe de 33% en 2005 à 37% en 2008, à 41% en 2011 et 50% en 2015	DPP Annuaire statistique	
2. La rétention des filles au premier cycle est améliorée	2.1. Le taux d'accès en 3 <sup>ème</sup> des filles passe de 17% en 2005 à 28,1% en 2008, à 39,2% en 2011, puis à 54% en 2015	DPP Annuaire statistique	
	2.2. Un foyer de jeunes filles bien géré existe dans chaque département selon le nouveau découpage territorial	DPP Annuaire statistique	

#### 4.4. L'Enseignement technique et la Formation Professionnelle

Les objectifs fixés au sous-secteur de l'ETFP visent l'adaptation des formations aux besoins du marché du travail, l'amélioration de la qualité et de l'équité, de la gestion et du pilotage du système. C'est à cette fin que les stratégies qui vont orienter les actions du plan décennal ont été élaborées.

##### 4.4.1. Adaptation des formations aux besoins du marché du travail

Il s'agit de mettre en place un système de pilotage de l'ETFP par la demande du marché du travail. L'accent sera mis sur le développement et la diversification de l'offre éducative.

##### 4.4.1.1. Pilotage par la demande du marché du travail

Le but poursuivi est d'améliorer l'efficacité externe de l'ETFP en définissant et en offrant des formations qui répondent aux besoins du marché du travail et qui tiennent compte des priorités de développement économique et social de l'Etat. Pour y parvenir :

- des études d'opportunité d'emploi dans les secteurs porteurs de l'économie seront réalisées. Les informations élaborées par les structures spécialisées comme l'Observatoire de l'Emploi et l'INSAE seront capitalisées. Une étude comparative des coûts de formation par apprentissage et de formation classique sera réalisée et permettra de choisir des options efficaces de formation.
- un cadre de concertation entre acteurs et partenaires de l'ETFP a été créé. Il s'agit du Conseil National de l'ETFP dont l'opérationnalisation prévue par le plan permettra une meilleure connaissance des besoins du marché du travail et des exigences des métiers surtout dans les filières de l'agriculture et de l'industrie. Le cadre impulsera une bonne implication des professionnels dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des formations.
- un cadre juridique sera défini pour le développement du partenariat École/Entreprise. Ceci permettra d'instituer et de renforcer les stages en entreprise des apprenants.

Un système global d'évaluation de l'adéquation formations-emplois sera opérationnalisé avec le démarrage des activités du Conseil National de l'ETFP. De même, les recommandations découlant de l'élaboration du

schéma directeur par le cabinet TECSULT seront prises en compte. Un tableau de bord des formations techniques et professionnelles sera élaboré.

#### 4.4.1.2. Développement et diversification de l'offre éducative

Il s'agira de :

- adapter la carte scolaire aux nécessités et aux atouts régionaux. A cette fin :
- redéfinir les critères de localisation des nouveaux établissements tant publics que privés ainsi que des offres de formation ;
- procéder au redéploiement des offres de formation des établissements pour tenir compte des opportunités d'emploi dans les départements ;
- accroître la capacité d'accueil par la rénovation de quatre (04) établissements, l'achèvement des trois (03) en cours et la construction de 26 nouveaux conformément aux normes à élaborer et relatives aux infrastructures et installations des collèges, lycées, Centres de Métiers (CM) et Centres de Formation Professionnelle (CFP).
- renforcer les personnels enseignants en assurant :
  - leur formation continue selon un plan de formation élaboré et vulgarisé ;
  - la formation initiale des nouveaux enseignants recrutés conformément au document de politique de recrutement et de formation en ce qui concerne les effectifs répartis pour moitié entre agents permanents et contractuels de l'Etat, l'autre moitié étant constituée de contractuels locaux.
- de prendre en compte les différentes formations par les maîtres artisans formateurs dans les Centres de Métiers (CM) et les Centres de Formation Professionnelle (CFP) ;
- de former les professeurs dispensant des matières générales aux compétences spécifiques de l'enseignement technique.
- développer des offres de formation de courte durée (03 à 06 mois) en faveur des groupes sociaux sensibles et défavorisés. Dans ce cas, il faudra :
  - réaliser une étude sur l'accès des handicapés à la formation technique et professionnelle ;
  - réaliser l'étude de besoins de formation pour cerner les profils des autres groupes défavorisés, la répartition géographique, les effectifs relativement aux besoins identifiés ;
  - sensibiliser les groupes cibles et les responsables de leurs communautés en utilisant les radios de proximité ;
  - assurer la préparation pédagogique des enseignants et formateurs à impliquer ;
  - subventionner les établissements et centres de formation publics et privés sélectionnés pour assurer la formation chaque année en moyenne, de 300 jeunes dont 50% de filles suivant des critères bien définis ;
  - faire un plaidoyer auprès des communautés et des associations pour mobiliser des ressources complémentaires pour le développement des formations des groupes défavorisés.
- améliorer l'inscription des jeunes dans l'ETFP et leurs choix des spécialités par :
  - la mise en place d'un cadre de concertation MEPS et MESFP pour une meilleure orientation des élèves ;
  - l'organisation tous les deux ans de journées portes ouvertes dans les établissements et centres de formation et de métiers ;
  - l'organisation du salon de l'ETFP tous les deux ans, alternativement avec les journées portes ouvertes ;
  - l'évaluation de l'action du PDIP pour procéder à son recadrage et à son développement.

#### 4.4.2. Amélioration de la qualité et de l'équité

Les stratégies définies ont mis l'accent sur l'amélioration de la formation professionnelle, de l'efficacité interne du système, de l'encadrement pédagogique et de la qualité de l'offre. Il s'agira aussi d'introduire dans l'ETFP de nouveaux modes de formation, de réviser et de mettre en œuvre de nouveaux programmes et de promouvoir la scolarisation des filles.

##### 4.4.2.1. Structuration et normalisation de la formation professionnelle continue et l'apprentissage

Les stratégies préconisées visent l'élaboration du cadre juridique et pédagogique de la formation par apprentissage en particulier de type dual. Il s'agit notamment d'accroître l'implication du secteur formel dans l'apprentissage par :

- l'identification des besoins du marché de l'emploi en qualifications ;
- l'élaboration de programmes conformément aux métiers porteurs identifiés ;
- la conceptualisation et la vulgarisation de nouveaux modes d'apprentissage ;
- la mise en service de nouveaux centres de formation professionnelle surtout dans les milieux où les collèges d'enseignement technique sont inexistantes ;
- l'appui technique et la promotion des centres de formation professionnelle privés en partenariat avec les communes ;
- l'introduction des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et des Certificats de Qualification aux Métiers (CQM) pour contribuer à la normalisation et à la valorisation de l'apprentissage traditionnel ;
- le développement de la formation continue des professionnels en cours d'emploi.

##### 4.4.2.2. Amélioration de l'efficacité interne du système

Il est préconisé de :

- renforcer le suivi des résultats scolaires des apprenants ;
- redéfinir le contrôle continu dans les établissements et de mieux le rapprocher des contenus et conditions de formation ;
- améliorer l'élaboration des épreuves, l'organisation des examens pour en garantir la qualité et la crédibilité.

Le mécanisme d'attribution de prix aux meilleurs élèves sera révisé afin de mieux adapter les critères aux spécificités des différents métiers, objet des formations.

##### 4.4.2.3. Amélioration de l'encadrement pédagogique

La construction et la mise en service de l'Institut National Pédagogique de l'ETFP favoriseront les formations initiales et continues des formateurs des centres, des personnels administratifs et d'encadrement de l'ETFP ainsi que le recyclage des enseignants.

Afin de renforcer l'inspection pédagogique dans les établissements publics et privés, les conseillers pédagogiques nommés seront systématiquement formés. L'effectif des inspecteurs sera renforcé grâce à la formation de neuf (09) nouveaux inspecteurs.

##### 4.4.2.4. Amélioration de la qualité de l'offre de formation

La stratégie est axée sur l'introduction de nouveaux modes de formation pour tendre vers plus de pédagogie différenciée. A cette fin, il faut :

- réaliser une étude sur l'introduction de nouveaux modes de formation dans les filières ;
- élaborer et valider les dispositifs pédagogiques relatifs aux modes de formation ;

- former les responsables pédagogiques des établissements et centres de formation sur la gestion des nouveaux modes de formation.

L'environnement didactique des établissements sera amélioré par :

- le renforcement de l'équipement pédagogique et didactique de quatre (04) établissements existants et non rénovés ;
- l'institution, la construction et la mise en service des Centres de Documentation et d'information (CDI) des établissements d'ETFP en visant un ratio de un (1) manuel de spécialité pour quatre (4) élèves. Les documentalistes qui auront la charge de ces centres recevront une formation spécifique ;
- la dotation des Centres de Métiers (CM) et Centres de Formations Professionnels (CFP) en manuels de spécialité.

L'intégration de la culture d'entreprise dans les programmes, couplée à l'organisation des stages en entreprises contribuera à la promotion de l'initiative privée chez les « finissants » de l'ETFP. A cet effet, le protocole de leur accompagnement sera défini et mis en œuvre dans tous les établissements.

Les formations sur mesure offertes actuellement par les collèges et lycées aux actifs en cours d'emploi seront développées et diversifiées. Le plaidoyer pour la contribution des entreprises sera organisé dans le cadre des activités du Conseil National de l'ETFP.

#### *4.4.2.5. Révision et mise en œuvre de nouveaux programmes*

Les programmes à élaborer le seront selon l'approche par compétences. Il est convenu donc de définir et de spécifier les procédures d'élaboration et de révision de treize (13) anciens programmes selon l'approche par compétences et d'en assurer progressivement la réécriture.

Les cinq (5) programmes révisés selon l'approche par compétences seront implantés en priorité. Les nouveaux programmes à élaborer seront définis à l'issue des études de besoins du marché du travail. Dans le cours terme, la priorité sera accordée à l'élaboration des programmes des CM et CFP.

#### *4.4.2.6. Promotion de la scolarisation des filles*

Les stratégies définies sont fondées sur la communication, la protection légale et des mesures incitatives. Il s'agira dès à présent de favoriser la présence des filles dans les examens de CQP et CQM en élaborant et en mettant en exécution des formations par apprentissage plus adaptées à leurs besoins et aspirations. A cette fin, une étude sera réalisée pour déterminer les secteurs ouverts au recrutement féminin dans les traditions béninoises et susceptibles d'être pourvus en apprentissage dual.

Les stratégies permettront aussi d'améliorer l'inscription des filles dans l'ETFP en général et en particulier de porter leur effectif à 25% des inscrits à l'horizon 2015 dans les filières industrielles et agricoles. Il s'agit spécifiquement de :

- réaliser une étude sur l'accès des filles en enseignement technique dont les résultats serviront à orienter les actions à mener ;
- accroître l'inscription des filles dans les filières industrielle et agricole grâce à :
  - la médiatisation des modèles de filles/femmes ;
  - l'octroi de prix spéciaux pour les filles méritantes ;
  - la médiatisation des offres de formation initiale et continue en leur direction ;
  - la sensibilisation des parents pour les inscrire ;
  - la définition et la mise en œuvre de critères différenciés en faveur des jeunes filles pour l'accès aux filières industrielles et agricoles existantes consistant en octroi de bourses et autres appuis matériels.
- rendre l'environnement scolaire ETFP favorable au maintien des filles dans le système. A cette fin, il a été retenu de :

- actualiser et vulgariser les textes protégeant les mineurs et les filles en milieu scolaire ;
  - mettre en place un système de suivi des filles inscrites dans l'ETFP ;
  - améliorer l'encadrement pédagogique des filles dans la filière STAG ;
  - poursuivre la construction de dortoirs des filles dans les établissements de l'ETFP.
- créer de nouvelles spécialités porteuses pour les filles dans l'industrie et l'agriculture.

#### 4.4.3. Amélioration de la gestion et du pilotage

Les stratégies formulées visent le développement de la concertation entre établissements, le suivi des formés, l'ingénierie d'aide à la décision, le fonctionnement efficace des établissements et celui de l'administration centrale.

##### 4.4.3.1. Mise en place d'un cadre de concertation des établissements

Le but poursuivi est de mettre en réseau les établissements publics et privés, de mobiliser les acteurs de proximité des établissements pour instaurer une vie scolaire favorable à la réussite des apprenants. Les actions à mener doivent concourir à :

- réorienter la mission et restructurer le Conseil Consultatif National de l'ETFP et ses démembrements régionaux afin de le positionner sur la vie scolaire c'est-à-dire :
  - informer et orienter les élèves ;
  - réduire l'échec, les absences et abandons scolaires ;
  - prévenir et lutter contre les déviances (toxicomanie, violence...) ;
  - éduquer à la sécurité ;
  - favoriser la culture ;
  - mieux faire vivre l'apprentissage de la démocratie dans les établissements ;
  - mieux faire vivre les droits et devoirs des élèves.
- mettre en place le réseau d'échanges entre établissements publics et privés pour partager les expériences pédagogiques et diffuser les innovations. A cette fin, le cadre d'échange doit être défini et organisé sur la base de textes partagés par tous.

##### 4.4.3.2 Mise en place d'un système d'informations et de suivi des formés

La stratégie identifiée est de créer un système d'informations base/apprenants. Il faut donc :

- redéfinir les indicateurs de performance ;
- déterminer les procédés, les outils de collecte et de traitement des informations auprès des formés, des employeurs et autres sources ;
- produire des informations sur les apprenants et la situation professionnelle des formés ;
- éditer régulièrement l'annuaire statistique de l'ETFP.

L'étude en cours pour la mise en place du système d'informations organisationnel sera achevée et le système sera rendu opérationnel.

##### 4.4.3.3 Mise en place d'un système d'ingénierie d'aide à la décision

La stratégie va favoriser la veille technologique, la dissémination du plan décennal et concourir à l'activation du système de monitoring du sous-secteur. Les actions suivantes seront menées :

- assurer la veille technologique et pédagogique par :
  - la mise en place à la DIIP d'un système d'informations sur les avancées technologiques ;
  - la mise en place d'un réseau d'échanges pédagogiques entre les établissements en utilisant les technologies d'information et de communication en éducation (TICE) ;
  - la vulgarisation des technologies endogènes porteuses et la promotion des TICE.

- activer le système de monitoring de la DPP en recrutant et en formant le personnel puis en assurant l'équipement adéquat des services.

#### 4.4.3.4. Amélioration de la gestion et le fonctionnement des établissements de formation

Il s'agira de :

- mettre en œuvre de nouvelles règles de gestion des établissements et centres de formation professionnelle et de métiers pour lesquels des manuels de procédure seront élaborés et vulgarisés. Les dispositions de vérification administrative et financière qui seront définies doivent être rigoureusement appliquées ;
- procéder à l'évaluation des diverses contributions des entreprises à la formation technique et professionnelle surtout l'appui des Unions des Producteurs qui octroient des bourses et donnent des appuis matériels aux apprenants ainsi que les entreprises qui prennent en charge des stagiaires pour leur entretien et hébergement. Des propositions seront formulées pour encourager ces initiatives ;
- calculer la part de la taxe d'apprentissage dans le financement de l'ETFP et de réaliser un plaidoyer en direction des entreprises pour susciter le renforcement de leurs contributions au financement de l'ETFP ;
- renforcer les capacités des personnels de direction des établissements en les formant sur les procédures de gestion, l'élaboration et l'exécution des projets d'établissement ;
- développer des attitudes préventives de santé auprès des usagers de l'école par :
  - la sensibilisation des acteurs de l'école sur les questions de santé en milieu scolaire, la sécurité et l'ergonomie ;
  - le développement des modules de formation sur les pratiques préventives contre les maladies récurrentes ;
  - la sensibilisation des acteurs de l'école sur les IST et le VIH/SIDA en prenant en compte le danger qu'ils représentent pour la jeunesse ; les actions préconisées rentrent dans le cadre de l'orientation définie au plan national.
- développer les activités sportives et culturelles en milieu scolaire. A cette fin, il faut :
  - redéfinir la politique de développement du sport et des activités culturelles dans les établissements ;
  - sensibiliser les acteurs et appuyer les programmes d'activités culturelles dans les établissements.
- assurer le fonctionnement des établissements grâce à l'octroi des subventions et à l'attribution des bourses de formation aux élèves des établissements de l'ETFP.

#### 4.4.3.5. Fonctionnement de l'administration centrale

Les stratégies vont permettre de renforcer les capacités des personnels de l'administration centrale. Une ligne budgétaire sera inscrite pour l'exécution de leur plan de formation continue.

L'allocation des biens et services nécessaires au fonctionnement des directions sera maintenue et renforcée progressivement. Le renforcement des capacités des directions sera poursuivi.

**Tableau 52: Phasage du programme Enseignement Technique et Formation Professionnelle**

SOUS-OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS		
	1ère PHASE (2006 à 2008)	2ème PHASE (2009-2011)	3ème PHASE (2012 à 2015)
1. Adapter les formations aux besoins du marché du travail	Un cadre de concertation du METFP* avec les partenaires et le secteur privé est opérationnel	La concertation du METFP* avec les partenaires et le secteur privé est renforcée	La concertation du METFP* avec les partenaires et le secteur privé est poursuivie
	Les critères de localisation des établissements sont définis et vulgarisés	L'implantation des établissements suivant les critères de localisation est respectée	La carte scolaire est adaptée aux atouts régionaux
	L'offre de formations de courte durée en direction des groupes sociaux sensibles et défavorisés est disponible	L'offre de formations de courte durée en direction des groupes sociaux sensibles et défavorisés est diversifiée	Les établissements et centres de formation privés ont bénéficié de l'appui du METFP* pour participer aux offres de formation de courte durée des groupes sociaux sensibles et défavorisés
2. Améliorer la qualité et l'équité	Les textes relatifs à la formation professionnelle continue et l'apprentissage sont pris et mis en vigueur	La formation professionnelle continue des actifs en cours d'emploi est renforcée	La formation professionnelle continue des actifs en cours d'emploi est évaluée et poursuivie
	Les modalités relatives aux CQP et CQM sont élaborées, vulgarisées et mises en application. L'examen du CQP est généralisé.	Le nombre d'apprentis formés au CQP s'accroît et l'examen du CQM est généralisé	Les examens du CQP et du CQM sont consolidés et mieux organisés
	L'inspection des enseignants des établissements privés a démarrée	L'inspection des enseignants des établissements privés et publics est renforcée grâce à l'entrée en fonction de 09 nouveaux inspecteurs	L'inspection des enseignants des établissements privés est poursuivie
	Les 05 programmes élaborés selon l'approche par compétences sont implantés et 1 nouveau programme est élaboré et implanté	6 nouveaux programmes selon l'approche par compétences sont élaborés et implantés	6 nouveaux programmes selon l'approche par compétences sont élaborés et implantés
	11 programmes sont élaborés et implantés pour la formation par voie d'apprentissage dont 4 spécifiques aux filles	20 nouveaux programmes sont élaborés et implantés pour la formation par voie d'apprentissage dont 5 spécifiques aux filles	16 nouveaux programmes sont élaborés et implantés pour la formation par voie d'apprentissage dont 3 spécifiques aux filles
	200 nouvelles filles ont bénéficié des critères différenciés pour leur scolarisation dans les filières de l'industrie et de l'agriculture	500 nouvelles filles ont bénéficié des critères différenciés pour leur scolarisation dans les filières de l'industrie et de l'agriculture	1000 nouvelles filles ont bénéficié des critères différenciés pour leur scolarisation dans les filières de l'industrie et de l'agriculture
3. Améliorer la gestion et le pilotage de l'ETFP	Un cadre de concertation entre établissements publics et privés est institué	Le réseau d'échanges pédagogiques entre établissements publics et privés est opérationnel	Le réseau d'échanges pédagogiques entre établissements publics et privés est renforcé
	Le système d'information sur les apprenants et les formés de l'ETFP est opérationnel	Les informations base / apprenants-formés sont régulièrement produites et exploitées	Les informations base / apprenants-formés ont contribué à l'efficacité interne et externe de l'ETFP
	Les enseignants sont formés à l'intégration des TIC dans leurs pratiques pédagogiques	L'utilisation des TICE est effective dans les établissements	L'utilisation des TICE est généralisée dans l'ETFP
	La stratégie de formation des élèves sur les pratiques préventives contre le VIH-SIDA et les maladies récurrentes est définie	La formation des élèves sur les pratiques préventives contre le VIH-SIDA et les maladies récurrentes est généralisée	La formation des élèves sur les pratiques préventives contre le VIH-SIDA et les maladies récurrentes est poursuivie
	Un plan de formation continue du personnel de l'administration centrale est élaborée et mis en œuvre	La formation continue du personnel de l'administration centrale est renforcée	La formation continue du personnel de l'administration centrale est maintenue

\* Depuis avril 2006, le METFP et le MESRS ont fusionné pour donner le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (MESFP).

#### 4.4.4. Cadre logique

**Objectif global :** Restructurer et adapter l'enseignement technique et la formation professionnelle aux réalités économiques et sociales du pays

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source de vérification	Conditions extérieures
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 :</b> Adapter les formations aux besoins du marché du travail	100% des nouvelles spécialités créées et des extensions de filières découlent d'études des besoins du marché du travail	Copie du PV de sessions du CNETFP à la DPP	Implication et participation effective des employeurs dans le pilotage de l'ETFP
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>			
1- Un cadre de concertation Etat et secteur privé est mis en place pour l'ETFP	1- Les organes du CNETFP se réunissent régulièrement et suivant le programme établi	Rapports et PV de sessions à la DPP	
2- Les besoins du marché du travail en qualification sont identifiés	1- Les besoins en qualifications sont répertoriés	-Rapports d'études et PV des commissions spécialisées du CNETFP - Schéma directeur	
3- L'offre éducative est développée et diversifiée	1- Les effectifs du public de l'ETFP passent de 11 249 en 2005 à 15 524 en 2008, à 19 127 en 2011 et à 25 500 en 2015 2- Le nombre de personnes formées par voie d'apprentissage (alternance, formation de type dual, formation à distance) augmente	Annuaire statistiques à la DPP	
<b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 :</b> Améliorer la qualité et l'équité	Le taux de succès dans les nouveaux modes de formation est de 70 % en 2008, de 80% en 2011 et de 95% en 2015	Annuaire statistiques à la DPP	
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>			
1- L'efficacité interne du système est améliorée	1- Le taux de redoublement passe de 14,3% en 2005 à 13.5 % en 2008, à 12% en 2011 et à 10% en 2015	Annuaire statistiques de l'ETFP	
2- La formation professionnelle continue et l'apprentissage sont structurés et normalisés	1.- Tous les textes relatifs à la formation professionnelle sont pris et mis en vigueur au plus tard à fin 2008 2.- La certification par CQM est généralisée dans l'apprentissage traditionnel à l'horizon 2011	Les archives du Secrétariat Général	
3- L'encadrement pédagogique est amélioré	1- Une nouvelle politique de recrutement adaptée aux impératifs de qualité et de diversification est adoptée et mise en œuvre 2- un nouveau dispositif de formation continue des enseignants est mis en place avant 2008 3- 9 inspecteurs sont formés avant la fin de 2011	- Les textes juridiques fixant les nouvelles modalités de recrutement est disponible  - Plan de formation disponible	Non respect des engagements de recrutement des enseignants

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source de vérification	Conditions extérieures
4- De nouveaux modes de formation sont identifiés et mis en oeuvre	1- 2 000 nouveaux apprenants bénéficient chaque année des formations suivant les nouveaux modes à partir de 2011	Annuaire statistiques	
5- Les programmes sont révisés	1- Tous les programmes non révisés ou non élaborés selon l'approche par compétences sont harmonisés et adaptés aux besoins du marché du travail d'ici à 2011. 2- 13 programmes sont révisés selon l'approche par compétence à raison de 1 de 2006 à 2008, 6 de 2009 à 2011 et 6 de 2012 à 2015.	Rapports d'activités de la DIP	
6- La qualité de l'offre d'éducation est améliorée	1- Les établissements de l'ETFP non rénovés sont équipés suivant les normes de qualité d'ici à 2015 2- Le ratio élève/manuel est de 0,25 dans les CDI en 2015	PV de réception des équipements par les établissements	
7- La politique de promotion des filles dans l'ETFP est élaborée et mise en oeuvre	-La proportion des filles dans l'ETFP passe de 34 % en 2005 à 38 % en 2008, puis à 44 % en 2011 et à 50 % en 2015 -50% des effectifs des inscrits dans les Centres de Métiers sont des filles	Annuaire statistiques	
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Améliorer la gestion et le pilotage de l'ETFP</b>	Les supports et organes de gestion sont mis en place et son opérationnels		
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
1- Un cadre de concertation des établissements (publics et privés) de l'ETFP est mis en place	1- Le réseau d'échanges pédagogiques entre établissements publics et privés est opérationnel à partir de 2009	PV des réunions	
2- Un système de suivi des formés est mis en place	1- Les statistiques sur l'insertion des diplômés sont disponibles à compter de 2009	- rapport annuel de suivi de l'insertion des diplômés	
3- L'ingénierie d'aide à la décision est renforcée	1- Un système de planification opérationnelle est mis en place	- Tableau de bord disponible	
4- La gestion et le fonctionnement des établissements/centres de formation publics et privés sont améliorés	1- 100% des établissements contrôlés respectent les règles de gestion administrative et financière d'ici à 2015	Rapports de la DIVI	
5- Le fonctionnement de l'administration centrale est assuré	1- Les directions/services de l'ETFP disposent des ressources nécessaires chaque année	Rapport de performance	

#### 4.5. L'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique.

Le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a pour objectif, d'une part de former pour le Bénin, des cadres compétents et compétitifs pour les besoins de l'économie moderne et capables d'impulser le développement, d'autre part, de promouvoir la recherche scientifique et technologique appliquée.

Toutefois, depuis la création en 1970 de la première université publique à ce jour, l'Enseignement Supérieur est confronté à de nombreux problèmes qui l'empêchent de jouer pleinement son rôle dans la formation des ressources humaines dont le Bénin a besoin pour son développement.

L'essentiel de ces problèmes se présente comme suit :

- accès tributaire d'une demande non solvable de formation à cause de l'insuffisance des infrastructures académiques et pédagogiques et absence de mesures de régulation des flux ;
- insuffisance numérique et qualitative des enseignants chercheurs ;
- faiblesse de l'efficacité interne et externe résultat de l'inadéquation de la formation avec le marché du travail ;
- équité et gestion des ressources financières peu performantes ;
- existence de handicaps structurels au développement de la recherche scientifique appliquée.

##### 4.5.1. Accès, gestion des flux et infrastructures

De 1994 à 2004, l'effectif des étudiants du public est passé de 9 964 à 33 287, celui des établissements privés d'enseignement supérieur de 751 à 7 411. La situation de 2005 présente un accroissement de l'effectif d'étudiants qui passe à 42 197, dont 34 415 dans le public et 7 782 dans le privé.

L'effectif des étudiants du public pendant cette période s'est accru et a plus que triplé. Il convient de préciser cependant que cette croissance a été très forte au cours des cinq dernières années avec une moyenne de 17% par an.

Sur le plan des infrastructures, des efforts d'investissement ont été faits depuis 1970 et surtout entre 1981 et 1994. Le nombre de salles de cours, bibliothèques, laboratoires, ateliers et amphithéâtres est passé de 58 à 293. Malgré ces efforts, les infrastructures sont très insuffisantes face à la demande de formation.

En 2002 pour un effectif de 20 175 étudiants, dans les facultés classiques sur le campus d'Abomey-Calavi, il n'y a que 4 104 places disponibles, soit un déficit de 16 071 places. En 2005, ce déficit est passé à 20 452 places.

A l'Université de Parakou, la situation n'est pas meilleure : l'effectif attendu en première année en 2001-2002 était de 400 étudiants. Mais 2 063 étudiants ont été inscrits en 2002-2003, il s'en est suivi un déficit de 1 663 places qui est passé à 2 680 en 2004. Ce déficit persiste encore à ce jour.

Les infrastructures disponibles ne sont donc pas à la hauteur de la demande.

Cette forte pression d'entrée dans les Universités publiques est la résultante de l'absence de systèmes de régulation des flux au niveau du secondaire et du supérieur. Il serait indispensable de maîtriser les effectifs du pré-universitaire car cet accroissement exponentiel des effectifs n'est pas soutenable à long terme et pose déjà de grands problèmes. A cet effet, en plus des modalités de régulation prévues au niveau du secondaire général qui, certainement, contribueront à assurer la maîtrise des flux au supérieur, d'autres dispositions sont prévues en vue de contenir les effectifs à leur niveau actuel. Il s'agit, dans la perspective de la rationalisation

des flux d'étudiants de respecter les textes relatifs à la scolarité, d'actualiser des textes d'admission existants et suivre leur mise en œuvre, de revoir les conditions d'octroi des bourses et secours universitaires et de renforcer le suivi pédagogique.

#### 4.5.2. Qualité et équité

##### *4.5.2.1. Encadrement*

Pour un effectif total de 34 415 étudiants dans les deux Universités publiques, il n'y a qu'environ 696 enseignants toutes catégories confondues ce qui donne un rapport de un (01) enseignant pour 49 étudiants au lieu de un (01) pour 15, prévu par les normes internationales. Le taux d'encadrement pédagogique est donc faible. Il est le résultat d'une croissance accrue des effectifs d'étudiants par rapport à l'offre d'enseignants. La maîtrise des flux et la nécessité de recruter des enseignants en nombre suffisant deviennent incontournables. Au plan qualitatif, l'effectif des professeurs assistants a augmenté constamment tandis que celui des professeurs titulaires tend à se stabiliser.

##### *4.5.2.2. Programmes, matériels didactiques et formation des enseignants*

Les programmes d'enseignement, de façon générale, sont en inadéquation avec leur objet. La prévalence de ces programmes fortement théoriques et limités à la maîtrise cognitive des disciplines ne favorise pas l'acquisition de savoir-faire, de compétences et/ou des aptitudes. De plus, le rythme de leur révision et des réformes pédagogiques et d'évaluation des programmes est irrégulier. Quant aux matériels didactiques et de laboratoire, il est impérieux de prendre des mesures pour palier à leur vétusté, leur obsolescence, leur insuffisance et parfois leur inexistence.

Les bibliothèques sont très peu fournies en documents de base. Les quelques ouvrages qu'on y trouve sont, pour la plupart, de vieilles éditions de mémoires et de thèses passés.

##### *4.5.2.3. Efficacités interne et externe*

###### *Efficacité interne*

Le rendement interne à l'enseignement supérieur est très faible, particulièrement au premier cycle.

###### *Efficacité externe*

L'inadéquation des produits de l'enseignement supérieur avec les domaines de qualification pour les différents secteurs de l'économie engendre depuis 1986 un taux de chômage de plus en plus élevé de diplômés.

##### *4.5.2.4. Equité*

###### *Disparité entre les établissements*

Les établissements de formation professionnelle accueillent 20% de l'effectif total des étudiants inscrits dans les Universités nationales tandis que les facultés classiques accueillent 80%.

###### *Disparité selon le sexe*

Le fort taux de croissance de l'effectif des étudiants dans les Universités nationales fait apparaître une grande disparité entre les filles et les garçons.

A l'Université Nationale du Bénin, le pourcentage des garçons était de 81,75% contre 18,25% pour les filles au cours de l'année universitaire 1995-1996. Ces pourcentages sont passés à 77,83% pour les garçons et à 22,17% pour les filles en 2001 et la même tendance se poursuit.

Cette disparité n'est que le reflet de celle observée dans l'enseignement secondaire général où par exemple, le taux de réussite des filles au BAC était de 30,27% en 2004.

#### 4.5.3. Gestion et pilotage

##### 4.5.3.1. Cadre institutionnel

Le cadre réglementaire régissant cet ordre d'enseignement présente des insuffisances, notamment en ce qui concerne :

- le pilotage du système ; il n'y a pas un système de planification opérationnelle basé sur la définition d'une stratégie d'ensemble du secteur ;
- l'absence d'un mécanisme précis de régulation des flux d'une part, dans une perspective interne au système, et d'autre part par référence au marché du travail ;
- l'absence d'un régime financier propre aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche leur garantissant une autonomie suffisante assortie d'une obligation de résultats ;
- l'absence d'un cadre de concertation entre le monde universitaire et le monde des affaires (industrie, consommateurs, artisans ...)
- le financement du secteur.

##### 4.5.3.2. Allocation des ressources

L'allocation des ressources aux différentes entités ne s'appuie ni sur des données réelles ni sur un retour d'informations en provenance des entités, ni davantage sur un cadre stratégique référentiel négocié des activités.

Les Universités publiques tirent pour l'essentiel leurs ressources de la subvention accordée par l'Etat, celle-ci, variant très peu depuis plusieurs années. La subvention de l'Etat représente 77% de leur budget, les droits d'inscription des étudiants 8%, les aides des partenaires au développement 10% et les prestations de services environ 5%. Il y a donc une forte dépendance du budget des Universités des subventions de l'Etat.

Les ressources mobilisées et les ressources par poste font apparaître des déséquilibres et des inégalités lourdes. Les dépenses sociales en faveur des étudiants représentent environ 40% des ressources mobilisées alors que la pédagogie et la recherche ne consomment en moyenne que 19%, les salaires 38%.

#### 4.5.4. Recherche scientifique

Dans le domaine de la recherche scientifique et technique, on constate aujourd'hui :

- l'inexistence du personnel scientifique qualifié et des moyens financiers adéquats ;
- le manque de performance, des insuffisances organisationnelles et matérielles ;
- la faiblesse de l'ouverture de la recherche sur les besoins de développement et l'inefficacité des différents centres et instituts de recherche ;
- les difficultés de planification des actions de recherche ;
- les difficultés d'accès à la documentation scientifique internationale ;
- l'insuffisance des laboratoires, des équipements scientifiques et des ressources documentaires ;
- le manque d'incitation à la recherche.

Pour trouver des solutions idoines à tous ces problèmes, des efforts doivent être faits pour permettre à l'enseignement supérieur de jouer son rôle dans la formation des ressources humaines dont le Bénin a besoin pour son développement.

Trois (03) objectifs ont été identifiés. Il s'agit de :

- l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'enseignement supérieur ;
- l'amélioration de la qualité et de l'équité ;
- la promotion de la recherche scientifique et technologique en tant qu'outils de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, les axes stratégiques et actions suivants sont dégagés :

- En ce qui concerne l'amélioration de la gestion du pilotage de l'Enseignement Supérieur :
  - un accent sera mis sur la réorganisation des examens dans les universités. De nouveaux textes fixant les primes et indemnités liées aux examens seront pris. Ce qui facilitera la dynamisation des différentes commissions chargées de l'organisation des évaluations dans les entités et réduira de façon sensible les délais très longs observés aujourd'hui entre la composition et la proclamation des résultats. On assistera aussi à une plus grande objectivité dans les corrections ;
  - par ailleurs, pour la maîtrise des flux les infrastructures disponibles n'étant pas à la hauteur de la demande, il est envisagé de stabiliser l'accroissement des effectifs des Universités publiques en vue de passer à 45 000 d'ici à 2015. Pour cela, les textes liés à la scolarisation seront actualisés et appliqués de façon rigoureuse pour mieux rationaliser les flux d'étudiants. Les mesures de régulation prises au début du second cycle du secondaire (pré-universitaire) seront d'un appui certain pour atteindre cet objectif d'ici à 2015. La promotion du secteur privé encouragé à développer des filières professionnalisées permettra d'accueillir certains étudiants qui n'auraient pas réussi à s'inscrire dans les universités publiques ;
  - quant aux œuvres universitaires, la gestion des restaurants et des cités sera confiée au secteur privé selon une procédure faisant appel à la concurrence et conformément à un cahier de charges qui sera élaboré à cet effet dès 2007 en vue de garantir une meilleure qualité des services aux étudiants ;
  - dans le cadre de la démocratisation des structures de gestion des universités, l'organisation des élections démocratiques se poursuivra à tous les niveaux.
- S'agissant de l'amélioration de la qualité, les mesures suivantes seront conjointement mises en œuvre :
  - la réduction progressive du ratio étudiants/enseignant de 170 à 75 en 2015 dans les facultés classiques et son passage de 17 à 20 dans les écoles et instituts. Cela implique un recrutement de 630 enseignants qualifiés, soit une moyenne de 63 enseignants/an avec le développement de la formation académique et pédagogique des enseignants chercheurs. Un mécanisme fonctionnel de leur évaluation par des cellules pédagogiques et les étudiants sera opérationnel dès 2008 ;
  - la politique de la formation des formateurs sera renforcée avec le transfert des bourses y afférentes du Ministère en charge du Plan à celui de l'Enseignement Supérieur pour une plus grande visibilité. Les Ecoles doctorales des Universités nationales seront mises à contribution pour accroître le nombre des enseignants qualifiés du Supérieur.
- De même, un système de programmation et de contrôle de l'exécution des programmes académiques participera à l'amélioration de l'efficacité interne des Universités. C'est pourquoi, la création d'un environnement paisible est envisagée avec la mise en place dès 2007 d'une Commission Permanente

de Concertation Universitaire qui réunira parents et associations d'étudiants, responsables à différents niveaux des universités, pour œuvrer à la prévention des conflits sociaux ;

- Un effort sera fait sur la période pour l'amélioration de la disponibilité des outils pédagogiques et des infrastructures académiques. Des salles de cours, des amphithéâtres, des laboratoires, des bureaux de professeurs et des bibliothèques seront construits et équipés à partir de 2008 ;
- Sur la période, un effort sera fait pour la professionnalisation des filières existantes. Ces dernières et toutes les nouvelles filières qui seront créées tiendront compte des besoins du marché. De nouveaux programmes seront élaborés et expérimentés. L'Université ouvrira aussi ses portes aux entreprises privées pour mieux prendre en compte leurs préoccupations dans la formation des étudiants. Pour cela, un cadre de concertation entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur sera mis en place dès 2007. De même un système de suivi du devenir des diplômés des Universités sera mis en place avec la création et l'exploitation d'une base de données gérée par les Rectorats ;
- La clé de répartition des ressources des universités révisée en faveur de ces filières accompagnera toutes ces réformes. La mise en place du nouveau système de formation Licence – Mastère – Doctorat contribuera fortement à cette professionnalisation de la formation dans les universités ;
- La recherche de l'équité conduira à la mise en place d'une politique de promotion de l'accès des filles dans les filières professionnalisées. De même, un programme d'appui à l'entrée et au maintien des jeunes filles dans l'enseignement supérieur sera élaboré et mis en œuvre à partir de 2007. Les handicapés bénéficieront aussi d'une attention particulière ;
- En matière de santé, les actions engagées depuis quelques années contre le VIH/SIDA en milieu universitaire, seront renforcées pour réduire le taux de la pandémie dans nos universités. Au-delà de la prise de conscience de l'existence de la maladie, les étudiants et enseignants seront sensibilisés afin d'adopter des comportements responsables en vue de freiner la propagation du SIDA. Un effort supplémentaire devra être fait pour lutter contre d'autres maladies telles que le paludisme et la fièvre typhoïde ;

Les actions préconisées dans la lutte contre les IST et le VIH/SIDA rentrent dans le plan stratégique en cours d'élaboration au niveau du secteur qui tiendra compte de l'orientation définie au plan national. Il a été retenu de développer une collaboration active avec les structures spécialisées telles que les ministères en charge de la santé et de la famille, le PNLS, les ONG.

- Promotion de la recherche scientifique et technique :  
la mise en place d'un fonds d'appui pour la promotion d'une recherche scientifique et technologique en tant qu'outil de développement est envisagée. Pour une meilleure visibilité, dès 2008, une politique cohérente de la recherche scientifique, technologique et biomédicale sera élaborée et adoptée. Toutes les unités de recherche seront appuyées pour exécuter des programmes en vue de résoudre des problèmes quotidiens de développement.

**Tableau 53: Phasage du programme enseignement supérieur**

Sous-objetsifs	Résultats attendus			Observations
	1 <sup>ère</sup> phase ( 2006-2008 )	2 <sup>e</sup> phase ( 2009-2011 )	3 <sup>e</sup> phase ( 2012- 2015 )	
<b>Objectif spécifique 1 : améliorer la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur</b>	L'organisation, la correction et les délais de délibération des examens dans les Universités sont améliorés	L'organisation, la correction et les délais de délibération des examens dans les Universités respectent les normes académiques	Les examens sont organisés normalement et les résultats proclamés à temps	
	La base de données pour le suivi des étudiants est créée	Le système de suivi du devenir des diplômés des universités est fonctionnel	L'efficacité externe est connue	
	Les textes relatifs à la scolarité sont actualisés et mis en œuvre	Les textes actualisés relatifs à la scolarité sont rigoureusement appliqués	Les effectifs des universités publiques sont maîtrisés	
	Les modalités d'implication des entreprises privées dans la gestion des œuvres universitaires sont définies	Des entreprises privées sont impliquées dans la gestion de certaines œuvres universitaires	Les œuvres universitaires sont mieux gérées	
	Le cadre de concertation entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur est opérationnel	Trois programmes de formation au moins sont révisés et adaptés aux besoins du marché du travail	Tous les programmes de formation sont revus et adaptés aux besoins du marché du travail	
<b>Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité et l'équité de l'enseignement</b>	Le répertoire des besoins en enseignants par matière et par entité des universités est élaboré	Le répertoire des besoins en enseignants par matière et par entité des universités est exploité	La gestion des ressources humaines des universités est maîtrisée	
	189 nouveaux enseignants chercheurs sont recrutés	Les effectifs des nouveaux enseignants chercheurs recrutés passent de 189 en 2008 à 378 en 2011	Les effectifs des nouveaux enseignants chercheurs recrutés passent de 378 en 2011 à 630 en 2015	
	La formation académique et pédagogique des enseignants chercheurs est assurée	La qualité des enseignements est améliorée	La qualité des enseignements est maintenue et l'efficacité interne des entités est meilleure	
	La Commission Permanente de Concertation Universitaire (CPCU) pour la prévention des conflits est fonctionnelle	Les conflits sociaux sont réduits	L'année académique est moins perturbée par les mouvements sociaux	
	Les études architecturales, les DAO des infrastructures académiques sont terminés, les marchés sont attribués et les chantiers mis en place	Les travaux de construction des infrastructures académiques sont en cours	De nouvelles infrastructures académiques sont disponibles	
	Un programme d'appui à l'entrée et au maintien des filles dans l'enseignement supérieur en particulier dans les filières professionnelles est élaboré	Un programme d'appui à l'entrée et au maintien des filles dans l'enseignement supérieur en particulier dans les filières professionnelles est mis en œuvre	Un programme d'appui à l'entrée et au maintien des filles dans l'enseignement supérieur en particulier dans les filières professionnelles est renforcé	

Sous-objectifs	Résultats attendus			Observations
	1 <sup>ère</sup> phase ( 2006-2008 )	2 <sup>e</sup> phase ( 2009-2011 )	3 <sup>e</sup> phase ( 2012- 2015 )	
<b>Objectif spécifique 3 : Promouvoir la Recherche scientifique et technologique en tant qu'outil de développement durable</b>	Les programmes de recherche en cours sont évalués	Les programmes de recherche en cours sont réorientés en priorité vers la recherche appliquée	Les programmes de recherche en cours sont renforcés	
	Une politique nationale de la Recherche scientifique, technologique et biomédicale est disponible	La politique nationale de la Recherche scientifique, technologique et biomédicale est mise en œuvre	Les résultats des recherches sont disponibles et exploités	
	Des outils pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales sont conçus	Tous les outils pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales sont disponibles et expérimentés	L'enseignement des langues nationales est généralisé	

#### 4.5.3. Cadre logique

**Objectif global :** Répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique, social du pays et promouvoir la recherche scientifique appliquée

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses-risques
<b>Objectif spécifique 1 : améliorer la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur</b>	Une gestion rationnelle des ressources est instaurée		
<b>Résultats attendus</b>			
1. Un système de planification opérationnelle et de gestion est mis en place	1. Un schéma directeur et de développement des universités est disponible en 2007	Rectorats	
	2- Les textes relatifs à la scolarité sont révisés et appliqués	DESUP	
2. Les effectifs d'étudiants du public sont maîtrisés	1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur public sont maîtrisés (45 000 en 2015)	Rectorats	Non respect des critères d'admission.
3. La gestion des œuvres universitaires est privatisée	Des opérateurs chargés de la gestion des œuvres universitaires sont retenus	Rectorats	
4. Un cadre de concertation avec le privé est mis en place	Le Conseil Universitaire des Professions est opérationnel	Rectorats Annuaire Statistique	
5. Un mécanisme d'orientation et d'information favorisant l'inscription dans les nouvelles filières professionnalisées est mis en place	2- Les étudiants en filières professionnalisées passent de 5 000 en 2005 à 15 000 en 2015	Rectorats	

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses-risques
<b>Objectif spécifique 2: améliorer la qualité et l'équité de l'enseignement</b>	Le taux de réussite aux examens passe de 54% en 2005 à 75% en 2015 avec un effort particulier sur la première année en faculté	Rectorats	Baisse éventuelle des recettes de l'Etat. Perturbation du calendrier scolaire et universitaire
<b>Résultats attendus</b>			
1. Les performances pédagogiques des enseignants sont améliorées	630 enseignants bénéficient d'un perfectionnement	Rectorats Annuaire Statistique	Non respect du plan de recrutement par le MTFP et le MDEF
2. Les outils pédagogiques essentiels sont disponibles	Les bibliothèques et les laboratoires sont équipés d'ici à 2010	Rectorats	
3. Un système de programmation et de contrôle de l'exécution des programmes d'étude est mis en place	Tous les programmes d'enseignement sont exécutés au moins à 75% par les enseignants d'ici à 2007	Rectorats	
4. De nouvelles filières professionnalisées sont créées et le système Licence Master Doctorat (LMD) est mis en place dans toutes les entités	50% des nouveaux étudiants dans les universités Publiques sont inscrits dans les filières professionnalisées	Rectorats	
5. L'allocation des ressources budgétaires respecte la priorité des filières professionnalisées	La part des ressources courantes allouées aux filières professionnelles s'accroît remarquablement	Rectorats	Difficultés budgétaires de l'Etat.
6. Une politique de promotion de l'accès des filles dans les filières professionnalisées est mise en œuvre	15% au moins des étudiants inscrits dans les filières professionnalisées sont des filles	Rectorats	
<b>Objectif spécifique 3 : Promouvoir la recherche scientifique et technologique en tant qu'outil de développement durable</b>	Le nombre de publications en recherche appliquée augmente chaque année.	CBRST	Insuffisance de ressources
<b>Résultats attendus</b>			
1. Les unités de recherche développant des programmes de recherche sur le développement sont appuyées	Un mécanisme d'appui à la recherche est mis en place	CBRST Annuaire Etudes spécifiques	
	Le budget alloué à la recherche augmente chaque année	CBRST	
2. La création de réseaux de chercheurs est encouragée et l'information scientifique est accessible	Un système d'échange d'informations scientifiques est mis en place	DRST	

#### 4.6. L'Alphabétisation et l'éducation des adultes

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2003-2005) met l'accent sur Une stratégie éducative cohérente au Bénin implique la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation afin de réduire le nombre d'analphabètes et de renforcer les capacités des populations à participer au processus de décision, de production et au développement socioéconomique.

L'arrimage du sous secteur de l'alphabétisation au secteur de l'éducation préconisé dans la politique éducative permettra d'insérer les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans un dispositif d'ensemble qui vise à offrir à la population béninoise une éducation de qualité à tous les niveaux.

Dans cette optique, la politique nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes basée sur la stratégie du faire-faire, vise entre autres, à réduire le taux d'analphabétisme au sein de la population de la tranche d'âge de 15 à 49 ans ; taux qui passera de 63% à 50% à l'horizon 2015. En ce qui concerne les femmes et les jeunes filles notamment l'option est de réduire le taux de 50%.

La stratégie du faire-faire consistera spécifiquement à passer progressivement la main à des opérateurs privés pour faciliter l'exécution de proximité des programmes d'alphabétisation.

Pour garantir les chances de réussite de cette nouvelle orientation, une restructuration des organes administratifs du sous secteur a été entreprise. Ainsi, il est mis en place sous la tutelle du Ministère de la Culture, des Sports et Loisirs :

- une Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes ;
- une Direction du Développement et de la promotion des Langues Nationales (DDPLN) ;
- une Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (DAEA) ;
- un Fonds National d'Appui au développement des Langues Nationales et à l'Alphabétisation (FNADLNA).

Ces nouvelles structures contribueront au renforcement de l'unité nationale, de la démocratie et de la participation des communautés de base au développement durable, à travers la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation, basés sur la stratégie du faire-faire ;

Quatre (4) sous objectifs ont été identifiés pour la mise en œuvre de la nouvelle politique :

- accès équitable aux programmes d'alphabétisation ;
- promotion de l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles ;
- amélioration de la qualité des ressources humaines, des programmes et curricula, et du système de suivi- évaluation ;
- amélioration du pilotage et la gestion du sous secteur.

##### 4.6.1. Accès équitable aux programmes d'alphabétisation

Au niveau de l'accès équitable des analphabètes de la tranche d'âge de 9 à 14 ans et de celle de 15 à 49 ans aux programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes, les stratégies fondamentales identifiées vise à :

- rendre opérationnelle la stratégie du faire faire en vue de passer l'effectif des alphabétisés de la tranche d'âge de 15 à 49 ans de 416 932 en 2004 à 1 132 432 alphabétisés en 2015,
- mettre en oeuvre une discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes filles, en vue de faire passer le nombre de femmes alphabétisées en langues nationales de 115 630 en 2004 à 237 630 en 2015,
- appuyer les communes pour la réhabilitation et la gestion des infrastructures d'alphabétisation,

- mettre en œuvre des programmes spécifiques d’alphabétisation et d’éducation au profit des enfants de la tranche d’âge de 9 à 14 ans, en impliquant les différents ordres d’enseignement, les organisations et opérateurs actifs en alphabétisation
- mettre en œuvre une discrimination positive en faveur des zones défavorisées et des départements à faibles taux d’alphabétisation,
- prendre des mesures éducatives particulières en faveur des personnes handicapées.

La mise en œuvre de ces stratégies permettra de disposer de programmes éducatifs adaptés aux besoins des bénéficiaires, et notamment de programmes spécifiques à l’intention des femmes, de jeunes filles et des enfants de 9 à 14 ans.

Il sera accordé une attention particulière aux préoccupations liées à la parenté responsable et aux IST/VIH-SIDA dans l’élaboration et la mise en œuvre de programmes spécifiques.

#### 4.6.2. Promotion de l’alphabétisation des femmes

Pour promouvoir l’alphabétisation et l’éducation des femmes et des jeunes filles, il est envisagé la mise en application d’une politique de discrimination positive en leur faveur.

Une étude est envisagée pour déterminer les facteurs limitants de l’accès des filles afin de mieux orienter la politique de discrimination positive en leur faveur. Des mesures incitatives seront prises en direction des filles méritantes et pour encourager et développer le leadership féminin.

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux opérateurs privés féminins et/ou associations de femmes à vocation éducative. Ainsi, le leadership féminin sera encouragé et développé.

#### 4.6.3. Amélioration de la qualité

En vue de l’amélioration de la qualité, il a été retenu de :

- renforcer l’effectif des personnels de conception et de suivi des activités d’alphabétisation, l’accent sera mis sur leur capacité d’élaboration de curricula et de planification des activités en vue de réaliser efficacement les activités de suivi – évaluation ;
- assurer des formations continues des personnels de l’administration ainsi que des opérateurs privés agréés ;
- adapter les programmes et curricula aux besoins en formation des apprenants. A noter que les communautés de base, les Communes, les Organisations de la Société Civile (commissions linguistiques, ONG, associations de développement) seront davantage impliquées dans la conception et la mise en œuvre de nouveaux programmes d’alphabétisation adaptés aux besoins des bénéficiaires.
- organiser la formation initiale des personnels d’alphabétisation et des opérateurs privés agréés ;
- élaborer et mettre en œuvre un nouveau système de suivi – évaluation pour tous les cycles d’alphabétisation.

Cette stratégie qui sera basée sur de nouvelles règles d’évaluation et de certification des apprentissages suivant les différentes cibles. Les modalités d’exécution des contrats et les critères de performance des opérateurs seront élaborées.

A cette fin, une attention particulière sera accordée à la sélection des opérateurs chargés d’assurer la formation des apprenants et la mise en œuvre des programmes de formation.

Préalablement le répertoire des opérateurs en alphabétisation sera mis à jour et des rencontres périodiques seront organisées pour la collecte des données fiables sur les différentes interventions en matière d’alphabétisation et d’éducation des adultes au niveau opérationnel.

Une étude sera réalisée en vue de l'élaboration d'un mode opératoire du faire faire. Le rapport de cette étude sera validé par tous les acteurs et les partenaires techniques et financiers. Les résultats seront capitalisés pour améliorer les actions dans le cadre de la mise en œuvre du plan.

#### 4.6.4. Amélioration du pilotage et de la gestion

A ce niveau, il s'agira surtout de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des structures en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, ainsi que celles des opérateurs privés agréés.

Pour ce faire, il est prévu de :

- dynamiser le Conseil National de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes, en favorisant la participation active des opérateurs privés ;
- mettre en place un mécanisme de collaboration entre les structures en charge de l'alphabétisation d'une part, et les autres acteurs du sous-secteur d'autre part ;
- doter tous les acteurs d'équipements adéquats pouvant leur permettre de disposer des ressources techniques et matériels nécessaires pour jouer leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de la stratégie du faire faire ;
- mettre en place un système d'information adéquat et un centre d'informations pédagogiques et documentaires pour favoriser entre autre la promotion d'un environnement lettré ;
- mettre en réseau Internet et intranet à haut débit des différentes structures en charge du sous secteur favorisera la production et la circulation de l'information pour plus de célérité dans l'exécution des tâches ;
- évaluer périodiquement les programmes, afin de corriger les insuffisances et envisager les réorientations nécessaires ;
- rendre systématique le suivi des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes par les communautés de base ;
- renforcer les capacités des opérateurs privés agréés, en matière de suivi interne.

**Tableau 54: Phasage du programme alphabétisation**

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS		
	1 <sup>ère</sup> Phase (2006 – 2008)	2 <sup>ème</sup> Phase (2009 – 2011)	3 <sup>ème</sup> Phase (2012 – 2015)
<b>1. Assurer à tous les analphabètes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans, un accès équitable aux programmes d'alphabétisation et d'éducation</b>	La promotion des activités d'alphabétisation par la mise en oeuvre de la stratégie du faire faire est assurée	La stratégie du faire faire est évaluée et les actions correctives sont mises en oeuvre	La stratégie du faire faire est poursuivie et généralisée
	La mobilisation de tous les acteurs de la lutte contre l'analphabétisme est renforcée	Les taux d'alphabétisation sont améliorés par la mise en oeuvre de nouveaux programmes	De nouveaux programmes d'alphabétisation sont évalués et généralisés
	Les actions visant à améliorer les activités d'alphabétisation et l'éducation des adultes en langues nationales, sont mises en oeuvre.	Les actions visant à améliorer les activités d'alphabétisation et l'éducation des adultes en langues nationales, sont évaluées et renforcées.	Les actions visant à améliorer les activités d'alphabétisation et l'éducation des adultes en langues nationales, sont poursuivies
	Une discrimination positive en faveur des zones défavorisées et des départements à faibles taux d'alphabétisation est mise en oeuvre.	Les programmes d'alphabétisation en faveur des zones défavorisées et des départements à faibles taux d'alphabétisation sont évalués et renforcés.	Les programmes d'alphabétisation en faveur des zones défavorisées et des départements à faibles taux d'alphabétisation sont améliorés

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS		
	1 <sup>ère</sup> Phase (2006 – 2008)	2 <sup>ème</sup> Phase (2009 – 2011)	3 <sup>ème</sup> Phase (2012 – 2015)
	Les communautés à la base sont impliquées dans la conception et l'élaboration des programmes	L'implication des communautés à l'élaboration des programmes d'alphabétisation est évaluée et renforcée	Les programmes répondent aux besoins en formation des communautés de base
	La mise en place de programmes d'alphabétisation fonctionnelle est effective	Les nouveaux programmes d'alphabétisation fonctionnels mis en oeuvre sont évalués et renforcés	Les programmes d'alphabétisation fonctionnels sont améliorés et poursuivis
	Des programmes spécifiques d'alphabétisation et d'éducation des enfants de 9 à 14 ans sont élaborés et mis en oeuvre	Les programmes spécifiques d'alphabétisation et d'éducation des enfants de 9 à 14 ans sont évalués et renforcés	Les programmes spécifiques d'alphabétisation et d'éducation des enfants de 9 à 14 ans sont améliorés et poursuivis
	Des programmes spécifiques au profit des personnes handicapées sont élaborés et mis en oeuvre	Les programmes spécifiques au profit des personnes handicapées sont évalués et renforcés	Les programmes spécifiques au profit des personnes handicapées sont améliorés et poursuivis
<b>2. Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des jeunes filles</b>	Une discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes filles est instaurée et mise en oeuvre	Les actions visant à favoriser les femmes et les jeunes filles sont évaluées et renforcées	Les actions visant à favoriser la promotion des femmes et des jeunes filles sont améliorées et poursuivies
	Des programmes spécifiques à l'endroit des femmes et des jeunes filles sont mis en oeuvre	Les programmes spécifiques à l'endroit des femmes et des jeunes filles sont évalués et renforcés	Les formations spécifiques des femmes et des jeunes filles sont améliorées et poursuivies
<b>3. Améliorer la qualité des programmes, des curricula et des ressources humaines</b>	Les curricula de formation des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation et des opérateurs privés sont élaborés et exploités	Les formations des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation et des opérateurs privés sont évaluées et renforcées	Les formations des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation et des opérateurs privés sont améliorées et poursuivies
	Les capacités des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation sont renforcées	La formation des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation est assurée et améliorée	La formation des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation est poursuivie
	Les actions visant à améliorer la production d'oeuvres écrites en langues nationales, sont mises en oeuvre.	Les actions visant à améliorer la production d'oeuvres écrites en langues nationales, sont évaluées et renforcées.	La production d'oeuvres écrites en langues nationales est améliorée
	Les actions visant à promouvoir les initiatives privées porteuses en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont mises en oeuvre	Les actions visant à promouvoir les initiatives privées porteuses en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont évaluées et renforcées	Les actions visant à promouvoir les initiatives privées porteuses en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont améliorées et poursuivies

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS		
	1 <sup>ère</sup> Phase (2006 – 2008)	2 <sup>ème</sup> Phase (2009 – 2011)	3 <sup>ème</sup> Phase (2012 – 2015)
4. Améliorer le pilotage et la gestion de l'alphabétisation	Un système efficace de suivi des activités pédagogiques basé sur la stratégie du faire faire est mis en place et expérimenté	Le système de suivi des activités pédagogiques est évalué et renforcé	Le système de suivi des activités pédagogiques est amélioré et poursuivi
	Les actions de renforcement des capacités managériales des acteurs du sous secteur sont mis en oeuvre	Les actions de renforcement des capacités managériales des acteurs du sous secteur sont évaluées et renforcées	Les actions de renforcement des capacités managériales des acteurs du sous secteur sont améliorées et poursuivies
	La communication entre les structures du sous secteur est améliorée	Les relations structurelles entre les acteurs du sous secteur sont renforcées	Les relations structurelles entre les acteurs du sous secteur sont améliorées et poursuivies
	Un centre de documentation et d'information en alphabétisation et éducation des adultes est créé et fonctionnel	Les performances du centre de documentation sont renforcées	Les performances du centre de documentation sont améliorées

#### 4.6.5. Cadre logique

**Objectif global :** Réduire le taux d'analphabétisme en vue de favoriser la lutte contre la pauvreté à travers la valorisation des langues nationales

PREMIERE PHASE 2006 - 2008			
Objectif spécifique : Promouvoir les activités d'alphabétisation par la mise en oeuvre de la stratégie du faire faire			
Résumé	Indicateurs	Source de vérification	Conditions extérieures
<b>Sous objectif spécifique 1</b> Assurer à tous les analphabètes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans, un accès équitable aux programmes d'alphabétisation et d'éducation	1- Le taux d'analphabétisme des personnes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans passe de 63% à 60% d'ici à 2008. 2- 2 000 enfants analphabètes de la tranche d'âge 9 à 14 ans sont alphabétisés à l'horizon 2008.	Rapports Données statistiques Environnement lettré	
RESULTATS ATTENDUS			
1. L'alphabétisation et l'éducation des adultes en langues nationales, sont améliorées.	1- Le nombre d'alphabétisés en langues nationales passe de 457.023 en 2005 à 606.233 en 2008	Rapports Données statistiques	Aléas climatiques
2. L'alphabétisation et l'éducation des adultes dans les zones défavorisées et les départements à faibles taux d'alphabétisation sont améliorés	1- Les taux d'analphabétisme dans le département de l'Alibori passe de 89,5% à 80% et celui de l'Atacora passe de 85,9% à 80% à l'horizon 2008 2- 15% des zones défavorisées bénéficient de programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes d'ici à l'horizon 2008	Rapports Données statistiques	
3. La mobilisation de tous les opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme est renforcée	1- Un répertoire des opérateurs en alphabétisation est réalisé et rendu disponible 2- 20% des opérateurs en alphabétisation sont performants	Rapports d'étude	
4. Les communautés à la base sont	30% au moins des programmes sont conçus et	Rapports	

<b>PREMIERE PHASE 2006 - 2008</b>			
<b>Objectif spécifique : Promouvoir les activités d'alphabétisation par la mise en oeuvre de la stratégie du faire faire</b>			
<b>Résumé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Conditions extérieures</b>
impliquées dans la conception et l'élaboration des programmes	élaborés avec la participation des bénéficiaires	Données statistiques	
5. Des programmes d'alphabétisation fonctionnelle sont mis en oeuvre	1- Le nombre de centres d'alphabétisation initiale évalués passe de 1337 en 2005 à 1835 en 2008. 2- Le nombre de centres de post-alphabétisation évalués passe de 1337 en 2005 à 1835 en 2008.	Rapports d'atelier	
6. Des programmes spécifiques d'alphabétisation et d'éducation des enfants de 9 à 14 ans sont élaborés et mis en oeuvre	1- 2000 adolescents déscolarisés ou non scolarisés de 9 à 14 ans ont bénéficié d'un programme d'alphabétisation et d'éducation 2- Un centre d'alphabétisation pour adolescents est ouvert dans chacun des 12 départements	Rapports Données statistiques	
7. Des personnes handicapées bénéficient de programmes d'alphabétisation et d'éducation adéquats	1- Une étude de faisabilité est faite en vue de la création de centres d'alphabétisation au profit des personnes handicapées 2- Quatre (4) centres d'alphabétisation sont ouverts à titre expérimental au profit des personnes handicapées sont fonctionnels à l'horizon 2008	Rapports Données statistiques	
<b>Sous objectif spécifique 2</b> <b>Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des jeunes filles</b>	Le taux d'analphabétisme des jeunes filles et des femmes passe de 78,1% à 70 % d'ici à 2008	Statistiques Rapports	Pesanteurs socio culturels
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
1. Une discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes filles est instaurée	1- Le nombre de femmes alphabétisées en langues nationales passe de 122 920 en 2005 à 150 130 en 2008. 2- Les taux d'analphabétisme dans le département de l'Alibori passe de 94,1% à 85% et celui de l'Atacora passe de 92,4% à 85% à l'horizon 2008 3- Les textes administratifs instaurant une discrimination positive de l'accès des femmes et des jeunes filles aux centres d'alphabétisation sont élaborés et mis en oeuvre . 4- Une stratégie de communication est adoptée et mis en oeuvre	Archives Rapports	
2. Des centres de formation spécifique pour femmes et jeunes filles sont ouverts	Une étude de faisabilité est faite et six (6) centres de formation spécifique sont ouverts à titre expérimental à l'horizon 2008.	Rapports Données statistiques	
<b>Objectif spécifiques 3</b> <b>Améliorer la qualité des programmes, des curricula et des ressources humaines</b>	1- 50% des documents de formation sont révisés et exploités 100% des acteurs agréés ont bénéficié d'un renforcement de capacité	Rapports Données statistiques	
1. Les curricula de formation des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation et des opérateurs privés sont élaborés et disponibles	1- Neuf (9) curricula assortis de matériels didactiques fonctionnels sont produits entre 2006 et 2008	Rapports Données statistiques	
2. Les capacités des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation sont renforcées	1- Les plans d'actions annuels et les rapports de suivi sont élaborés dans les délais 2- Neuf (9) cadres de l'administration ont reçus une	Rapports de formations Données statistiques	

<b>PREMIERE PHASE 2006 - 2008</b>			
<b>Objectif spécifique : Promouvoir les activités d'alphabétisation par la mise en oeuvre de la stratégie du faire faire</b>			
<b>Résumé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Conditions extérieures</b>
	formation continue avant 2008 3- Douze (12) cadres de l'administration ont reçus une formation technique spécifique 4- 40 cadres des opérateurs privés sont formés		
3. La mise en place d'un système d'incitation à la production d'oeuvres écrites en langues nationales est effective	1- Le sous-secteur de l'alphabétisation est doté d'une politique éditoriale 2- Un mécanisme d'incitation à la production d'oeuvres écrites en langues nationales est mis en place 3- Des recherches approfondies sont entreprises sur au moins 3 langues nationales	Rapports Données statistiques	
4. Les initiatives privées porteuses en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont promues	1- au moins deux (2) initiatives privées porteuses sont promues à l'horizon 2008	Rapports Données statistiques	
<b>Sous objectif spécifiques 4</b> <b>Améliorer le pilotage et la gestion de l'alphabétisation</b>	1- une base de données sur les activités d'alphabétisation est créée et fonctionnelle 2- le système de planification et de gestion des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes est opérationnel	Rapport annuel	
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
1. Un système efficace de suivi des activités pédagogiques basé sur la stratégie du faire faire est mis en place	1- Le système d'information est fonctionnel 2- Un paquet de 10 outils de suivi/évaluation est disponible 3- 40% des programmes bénéficient d'un suivi par les communautés à la base	Rapports	
2. Les programmes d'enseignement sont respectés et l'animation pédagogique renforcée	1- 40% des maîtres d'alphabétisation préparent et utilisent correctement leurs fiches pédagogiques 2- 50% des apprenant(es) réussissent aux examens de fin de cycle 3- Le taux d'abandon est réduit de 40%	Rapports de suivi	Aléas climatiques
3. Le management stratégique du sous secteur est amélioré	1- Le document de mise en oeuvre de la stratégie du faire faire est disponible et exploité et deux (2) bulletins d'information sont publiés par an ;	Rapports d'activités	
4. Un centre de documentation et d'information en alphabétisation et éducation des adultes est créé et fonctionnel	1- 1 500 personnes fréquentent annuellement le Centre d'Information et de Documentation en Alphabétisation et Education des Adultes	Rapports d'activités	

<b>DEUXIEME PHASE 2009 – 2011</b>			
<b>Objectif spécifique : Améliorer les taux d'alphabétisation par la mise en oeuvre de nouveaux programmes</b>			
Résumé	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses – risques
<b>Sous objectif spécifique 1</b> Assurer à tous les analphabètes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans, un accès équitable aux programmes d'alphabétisation et d'éducation	1- Le taux d'analphabétisme des personnes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans passe de 60% à 55% de 2009 à 2011.	Rapports Données statistiques Environnement lettré	
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
1. L'alphabétisation et l'éducation des adultes en langues nationales, sont améliorées.	1- Le nombre d'alphabétisés en langues nationales passe de 606 233 en 2008 à 802 383 en 2011.	Rapports Données statistiques	Aléas climatiques
2. L'alphabétisation et l'éducation des adultes dans les zones défavorisées et les départements à faibles taux d'alphabétisation sont améliorées	1- Les taux d'analphabétisme dans le département de l'Alibori passe de 80% à 70% et celui de l'Atacora passe de 80% à 70% entre 2008 et 2011 2- 30% des zones défavorisées bénéficient de programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes entre 2008 et 2011	Rapports Données statistiques	
3. La mobilisation de tous les opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme est renforcée	1- Un répertoire des opérateurs en alphabétisation est actualisé et rendu disponible 2- 60% des opérateurs en alphabétisation sont performants	Rapports d'étude	
4. Les communautés à la base sont impliquées dans la conception et l'élaboration des programmes	1- 50% au moins des programmes sont conçus et élaborés avec la participation des bénéficiaires	Rapports Données statistiques	
5. Des programmes d'alphabétisation fonctionnelle sont mis en œuvre	1- Le nombre de centres d'alphabétisation initiale évalués passe de 1835 en 2008 à 2335 en 2011 2- Le nombre de centres de post- alphabétisation évalués passe de 1835 en 2008 à 2335 en 2011.	Rapports d'atelier Salle de documentation	
6. Des programmes spécifiques d'alphabétisation et d'éducation des enfants de 9 à 14 ans sont élaborés et mis en œuvre	1- 3 000 adolescents déscolarisés ou non scolarisés de 9 à 14 ans ont bénéficié d'un programme d'alphabétisation et d'éducation 2- Un centre d'alphabétisation pour adolescents est ouvert dans chacun des 12 départements	Rapports Données statistiques	
7. Des personnes handicapées bénéficient de programmes d'alphabétisation et d'éducation adéquats	1- 12 centres d'alphabétisation ouverts à titre expérimental au profit des personnes handicapées sont fonctionnels à l'horizon 2011	Rapports Données statistiques	
<b>Sous objectif spécifique 2</b> Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des jeunes filles	Le taux d'analphabétisme des jeunes filles et des femmes passe de 70 % en 2008 à 60% en 2011	Statistiques Rapports	Pesanteurs socio culturels

DEUXIEME PHASE 2009 – 2011			
Objectif spécifique : Améliorer les taux d'alphabétisation par la mise en oeuvre de nouveaux programmes			
Résumé	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses – risques
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
1. Une discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes filles est instaurée	1- Le nombre de femmes alphabétisées en langues nationales passe de 150130 en 2008 à 185440 en 2011. 2- Les taux d'analphabétisme dans le département de l'Alibori passe de 85% à 70% et celui de l'Atacora passe de 85% à 70% à l'horizon 2011 3- Le dispositif instaurant une discrimination positive de l'accès des femmes et des jeunes filles aux centres d'alphabétisation est révisé. 4- Une stratégie de communication est améliorée et poursuivie	Archives Rapports	
2. Des centres de formation spécifique pour femmes et jeunes filles sont ouverts	1- L'expérience des centres de formation spécifique est évaluée et les actions correctives sont mises en oeuvre. 6 Nouveaux centres sont ouverts	Rapports Données statistiques	
<b>Sous objectif spécifiques 3</b> <b>Améliorer la qualité des programmes, des curricula et des ressources humaines</b>	1- 70% des documents de formation sont révisés et exploités 2- 100% des acteurs agréés ont bénéficié d'un renforcement de capacité	Rapports Données statistiques	
1. Les curricula de formation des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation et des opérateurs privés sont élaborés et disponibles	1- Neuf (9) curricula assortis de matériels didactiques fonctionnels sont produits entre 2009 et 2011	Rapports Données statistiques	
2. Les capacités des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation sont renforcées	1- Les plans d'actions annuels et les rapports de suivi sont élaborés dans les délais 2- Neuf (9) cadres de l'administration ont reçu une formation continue avant 2011  3- Douze (12) cadres de l'administration ont reçu une formation technique spécifique 4- 60 cadres des opérateurs privés sont formés ou ont bénéficié d'une formation continue.	Rapports de formations Données statistiques	
3. La mise en place d'un système d'incitation à la production d'oeuvres écrites en langues nationales est effective	1- La politique éditoriale du sous-secteur est évaluée et actualisée 2- le mécanisme d'incitation à la production d'oeuvres écrites en langues nationales est évalué et amélioré 3- Des recherches approfondies sont entreprises sur 3 autres langues nationales	Rapports Données statistiques	
4. Les initiatives privées porteuses en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont promues	1- au moins deux (2) initiatives privées porteuses sont promues entre 2009 et 2011	Rapports Données statistiques	
<b>Sous objectif spécifiques 4</b> <b>Améliorer le pilotage et la gestion de l'alphabétisation</b>	1- le fonctionnement de la base de données sur les activités d'alphabétisation est évalué et amélioré 2- le système de planification et de gestion des activités d'alphabétisation et d'éducation	Rapport annuel	

<b>DEUXIEME PHASE 2009 – 2011</b>			
<b>Objectif spécifique : Améliorer les taux d'alphabétisation par la mise en oeuvre de nouveaux programmes</b>			
<b>Résumé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Hypothèses – risques</b>
	des adultes est évalué et renforcé		
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
1. Un système efficace de suivi des activités pédagogiques basé sur la stratégie du faire faire est mis en place	1- Le système d'information est fonctionnel 2- les outils de suivi évaluation sont évalués et améliorés 3- 70% des programmes bénéficient d'un suivi par les communautés à la base	Rapports	
2. Les programmes d'enseignement sont respectés et l'animation pédagogique renforcée	1- 60% des maîtres d'alphabétisation préparent et utilisent correctement leurs fiches pédagogiques 2- 70% des apprenant(es) réussissent aux examens de fin de cycle 3- Le taux d'abandon est réduit de 60%	Rapports de suivi	Aléas climatiques
3. Le management stratégique du sous secteur est amélioré	1- la stratégie du faire faire est évaluée et améliorée 2- Deux bulletins d'information sont publiés par an ;	Rapports d'activités	
4. Un centre de documentation et d'information en alphabétisation et éducation des adultes est créé et fonctionnel	3000 personnes fréquentent annuellement le Centre d'Information et de Documentation en Alphabétisation et Education des Adultes	Rapports d'activités	

<b>TROISIEME PHASE 2012 – 2015</b>			
<b>Objectif spécifique : Promouvoir la lutte contre la pauvreté à travers la généralisation des nouveaux programmes d'alphabétisation</b>			
<b>Résumé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Hypothèses – risques</b>
<b>Sous objectif spécifique 1</b> Assurer à tous les analphabètes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans, un accès équitable aux programmes d'alphabétisation et d'éducation	1- Le taux d'analphabétisme des personnes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans passe de 55% à 50% de 2012 à 2015.	Rapports Données statistiques Environnement lettré	
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
1. L'alphabétisation et l'éducation des adultes en langues nationales, sont améliorées.	1- Le nombre d'alphabétisés en langues nationales passe de 802 383 en 2011 à 1 132 443 en 2015	Rapports Données statistiques	Aléas climatiques
2. L'alphabétisation et l'éducation des adultes dans les zones défavorisées et les départements à faibles taux d'alphabétisation sont améliorées	1- Les taux d'analphabétisme dans le département de l'Alibori passe de 70% à 50% et celui de l'Atacora passe de 70% à 50% entre 2012 et 2015 2- 50% des zones défavorisées bénéficient de programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes entre 2012 et 2015	Rapports Données statistiques	
3. La mobilisation de tous les opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme est renforcée	1- Un répertoire des opérateurs en alphabétisation est actualisé et rendu disponible 2- 100% des opérateurs en alphabétisation sont performants	Rapports d'étude	
4. Les communautés à la base sont impliquées dans la conception et l'élaboration des programmes	1- 80% au moins des programmes sont conçus et élaborés avec la participation des bénéficiaires	Rapports Données statistiques	

<b>TROISIEME PHASE 2012 – 2015</b>			
<b>Objectif spécifique : Promouvoir la lutte contre la pauvreté à travers la généralisation des nouveaux programmes d'alphabétisation</b>			
Résumé	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses – risques
5. Des programmes d'alphabétisation fonctionnelle sont mis en oeuvre	1- Le nombre de centres d'alphabétisation initiale évalués passe de 2335 en 2011 à 3000 en 2015 2- Le nombre de centres de post-alphabétisation évalués passe de 2335 en 2011 à 3000 en 2015.	Rapports d'atelier Salle de documentation	
6. Des programmes spécifiques d'alphabétisation et d'éducation des enfants de 9 à 14 ans sont élaborés et mis en oeuvre	1- 5000 adolescents déscolarisés ou non scolarisés de 9 à 14 ans ont bénéficié d'un programme d'alphabétisation et d'éducation 2- Un centre d'alphabétisation pour adolescents est ouvert dans chacun des 12 départements	Rapports Données statistiques	
7. Des personnes handicapées bénéficient de programmes d'alphabétisation et d'éducation adéquats	1- Douze (12) centres d'alphabétisation complémentaires ouverts au profit des personnes handicapées sont fonctionnels à l'horizon 2015	Rapports Données statistiques	
<b>Sous objectif spécifique 2</b> <b>Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des jeunes filles</b>	1- Le taux d'analphabétisme des jeunes filles et des femmes passe de 60 % en 2011 à 50% en 2015	Statistiques Rapports	Pesanteurs socio culturels
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
1. Une discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes filles est instaurée	1- Le nombre de femmes alphabétisées en langues nationales passe de 185 440 en 2011 à 245 200 en 2015. 2- Les taux d'analphabétisme dans le département de l'Alibori passe de 70% à 50% et celui de l'Atacora passe de 70% à 50% à l'horizon 2015 3- Le dispositif instaurant une discrimination positive de l'accès des femmes et des jeunes filles aux centres d'alphabétisation est renforcé. 4- Une stratégie de communication est évaluée et mieux adaptée	Archives Rapports	
2. Des centres de formation spécifique pour femmes et jeunes filles sont ouverts	1- L'expérience des centres de formation spécifique est évaluée et les actions correctives sont mises en oeuvre. 2- Douze (12) Nouveaux centres sont ouverts	Rapports Données statistiques	
<b>Sous objectif spécifiques 3</b> <b>Améliorer la qualité des programmes, des curricula et des ressources humaines</b>	1- 100% des documents de formation sont révisés et exploités 2- 100% des acteurs agréés ont bénéficié d'un renforcement de capacité	Rapports Données statistiques	
1. Les curricula de formation des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation et des opérateurs privés sont élaborés et disponibles	1- Douze (12) curricula assortis de matériels didactiques fonctionnels sont produits entre 2012 et 2015	Rapports Données statistiques	
2. Les capacités des acteurs du sous secteur de l'alphabétisation sont renforcées	1- Les plans d'actions annuels et les rapports de suivi sont élaborés dans les délais 2- Neuf (9) cadres de l'administration ont reçu une formation continue avant 2015 3- Douze (12) cadres de l'administration ont reçu une formation technique spécifique 4- 60 cadres des opérateurs privés sont formés ou	Rapports de formations Données statistiques	

<b>TROISIEME PHASE 2012 – 2015</b>			
<b>Objectif spécifique : Promouvoir la lutte contre la pauvreté à travers la généralisation des nouveaux programmes d'alphabétisation</b>			
Résumé	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses – risques
	ont bénéficié d'une formation continue.		
3. La mise en place d'un système d'incitation à la production d'oeuvres écrites en langues nationales est effective	1- La politique éditoriale du sous-secteur est évaluée et actualisée 2- le mécanisme d'incitation à la production d'oeuvres écrites en langues nationales est évalué et amélioré 3- Des recherches approfondies sont entreprises sur quatre (4) autres langues nationales	Rapports Données statistiques	
4. Les initiatives privées porteuses en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont promues	1- au moins deux (2) initiatives privées porteuses sont promues entre 2012 et 2015	Rapports Données statistiques	
<b>Sous objectif spécifiques 4</b> <b>Améliorer le pilotage et la gestion de l'alphabétisation</b>	1- le fonctionnement de la base de données sur les activités d'alphabétisation est évalué et amélioré 2- le système de planification et de gestion des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes est évalué et renforcé	Rapport annuel	
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
1. Un système efficace de suivi des activités pédagogiques basé sur la stratégie du faire faire est mis en place	1- Le système d'information est fonctionnel 2- les outils de suivi évaluation sont évalués et améliorés 3- 70% des programmes bénéficient d'un suivi par les communautés à la base	Rapports	
2. Les programmes d'enseignement sont respectés et l'animation pédagogique renforcée	1- 60% des maîtres d'alphabétisation préparent et utilisent correctement leurs fiches pédagogiques 2- 70% des apprenant(es) réussissent aux examens de fin de cycle 3- Le taux d'abandon est réduit de 60%	Rapports de suivi	Aléas climatiques
3. Le management stratégique du sous-secteur est amélioré	1- la stratégie du faire faire est évaluée et améliorée 2- Deux bulletins d'information sont publiés par an	Rapports d'activités	
4. La communication entre les structures du sous-secteur est améliorée	1- La consommation de papier est réduite de 70%	Rapports d'activités	
5. Un centre de documentation et d'information en alphabétisation et éducation des adultes est créé et fonctionnel	1- 3 000 personnes fréquentent annuellement le Centre d'Information et de Documentation en Alphabétisation et Education des Adultes	Rapports d'activités	

## V. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

### 5.1- Analyse du système de suivi évaluation actuel du secteur éducatif

Le diagnostic de la gestion du système fait apparaître la faiblesse du système de suivi évaluation actuelle. Des cellules de suivi/évaluation ont été créées dans chaque ministère et les rapports de performance annuels fournissent un ensemble d'information sur les réalisations physiques, l'exécution budgétaire et l'évolution des principaux indicateurs. Cependant, il n'existe pas de structure permettant de suivre l'ensemble du secteur et de veiller à la cohérence des actions menées avec les orientations politiques.

Les tableaux ci-dessous décrivent l'état actuel du système de suivi évaluation au niveau macro pour le secteur de l'éducation: par stratégie/et ou groupe d'actions, la structure en charge du suivi, les rapports produits et leur périodicité. Pour le suivi des politiques macro, des consultations ont été menées avec le MDEF.

**Tableau 55: Institutions et structures chargées du suivi des politiques macro**

Institutions/Ministères	Structure	Politiques, stratégies, actions suivies	Rapports produits	Périodicité des rapports
MDEF	DSP	Programme d'actions du gouvernement II	Rapport d'exécution programme d'actions du gouvernement	Trimestriel Semestriel Annuel
MDEF	DPI	Projets d'investissement public	Carte d'identité des projets	Semestriel
MDEF	DPP	Projets mis en œuvre par le plan	Rapports d'activités	Trimestriel
MDEF	INSAE	Stratégie de réduction de la pauvreté	Tableau de bord social	Annuel
MDEF	CNDLP/SP, DPS	Stratégie de réduction de la pauvreté	Rapports d'avancement	Annuel
MDEF	CNDLP/OCS, DPS, INSAE	Objectifs du Millénaire pour le Développement	Rapport national sur les OMD	Annuel
MDEF	DGB	Politiques financières sectorielles	Rapports de performance (transmis à la Chambre des Comptes)-Rapport d'exécution du budget national	Annuel, trimestriel et annuel
Cour Suprême	Chambre des comptes	Contrôle financier	Rapport de la Chambre des Comptes	Annuel
MDEF	DGB, DGE, CAA	Matrice de politique des appuis budgétaires	Rapports d'exécution	Semestriel
MDEF	DCRE	Mobilisation des ressources extérieures	Rapport sur le financement du développement	Annuel
MDEF /MAE	MDEF (DPS),MAE (DIA), MDEF (DGE)	NEPAD	Inclus dans le suivi de la SRP	Annuel
MDEF /MAE	MDEF (DPS), MAE (DOI)	Initiative en faveur des PMA	Rapport national sur engagements en faveur des PMA	Annuel
		Initiative PPTE	Inclus dans le suivi de la SRP	Annuel
MDEF	MDEF (DPS, DGE)	Convergence UEMOA	Rapports régionaux BCEAO	
MDEF	DGE	Politiques économiques et monétaires	Notes de conjoncture économique	Bimestriel
MDEF	INSAE	Politiques économiques, production industrielle et agricole	Notes de conjoncture	Trimestriel
	Observatoire national pour l'emploi	Politiques en faveur de l'emploi	Notes, Etudes	Annuel

**Tableau 56: Institutions et structures chargées du suivi des politiques en faveur de l'enseignement primaire et secondaire**

Institutions/ Ministères	Structure	Politiques, stratégies, actions suivies	Rapports produits	Périodicité des rapports
MEPS	Cellule de Suivi Evaluation	Budget programme	Rapports de performance et d'exécution budgétaire	Annuel
MEPS	DPP/Service de Suivi Evaluation des Projets	Projets		Trimestriel
MEPS	CGNPE	Mise en œuvre de la réforme des programmes, mise aux normes EQF, distribution des manuels scolaires	Rapport sur la mise en œuvre des NPE (trimestriel), Rapport sur les normes EQF, rapport sur la distribution des manuels scolaires	Annuel, biannuel
MEPS	DPP/DRF	Matrice de politique du PRSC	Rapports d'exécution	Semestriel
MEPS	DPP+ DDEPS (SOSP)	Création, extension d'écoles	Compte rendu du conseil consultatif national	Annuel
MEPS	DDEPS (SIEM)	Construction/réhabilitations d'infrastructures	Rapports d'exécution des travaux	Trimestriel
MEPS	DRH, DDEPS (SP)	Mutations des enseignants	Compte rendu de la Commission Nationale des Mutations	Annuel
MEPS	DRH/DRF, DDEPS (SP)	Etat des effectifs	Etat des effectifs	
MEPS	DPP	Mise en œuvre de la mesure visant le redoublement en CI	Note	Annuel
MDEF		Subventions aux établissements publics	Rapports sur les crédits PSTE	Annuel
MEPS	DES	Perception contributions scolaires	Rapports	Annuel
MEPS	DIVI	Utilisation des fonds	Rapports de vérification	
MEPS	DPP-DRH, DDEPS (SP)	Recrutement des enseignants contractuels	Inclus au rapport d'exécution des mesures du PRSC	Annuel
MEPS	DEC	Examens du CEP	Rapport sur les examens du CEP	Annuel
MEPS	DIP, DDEPS (SEMP, SES)	Formation des enseignants	Rapport sur la formation des enseignants	Annuel
MEPS	DEP, DES, DDEPS (SOSP)	Rentrée scolaire	Rapports de rentrée	Annuel
MEPS	DRFM, DDEPS (SEMP, SES)	Fourniture et entretiens des mobilier	Rapport sur l'état des mobilier	Annuel
MEPS	DEPEPS, DDEPS (SEP)	Création écoles privées	Liste des écoles autorisées	Annuel
MEPS	DIP, DDEPS (SEMP)	Fonctionnement du réseau d'animation pédagogique	Rapports d'inspection	
MEPS	DIP, DDEPS (SEMP, SES)	Fonctionnement des écoles et pratiques pédagogiques des enseignants	Rapports d'inspection	
MEPS	DPP/SCAE	Coordination de l'assistance extérieure	Rapport	Annuel
MEPS	DPS	Politiques en faveur de la demande		

**Tableau 57: Institutions et structures chargées du suivi des politiques dans l'ETFP**

Institutions/ Ministères	Structure	Politiques, stratégies, actions suivies	Rapports produits	Périodicité des rapports
MESFP	Cellule de suivi/évaluation	Suivi d'exécution du budget programme	Rapport de performance et d'exécution budgétaire	Annuel
MESFP	Service du suivi/évaluation	Projets	Rapport	Mensuel
MESFP	Comité de suivi de la réforme	Réforme de l'ETFP		Annuel
MESFP	DPP/DRFLM	Elaboration du budget programme	Projet du budget programme	Annuel
MESFP	DPP	Création et extension des établissements privés	Compte rendu du conseil consultatif national	Annuel
MESFP	DPP	Autorisation d'enseigner et de diriger les établissements privés	Compte rendu de la commission chargée d'étudier les dossiers	Annuel
MESFP	DPP	Subvention de l'Etat aux Associations des Parents d'Elèves (APE)	Arrêté portant contribution de l'Etat aux APE	Annuel
MESFP	DPP	Collecte des données statistiques de l'ETFP	Annuaire statistique	Annuel
MESFP	DRH, DGETFP	Mutation du personnel administratif et enseignant	Compte rendu de la commission nationale de mutation	Annuel
MESFP	DRH/DRFLM	Elaboration des états d'effectif	Etats d'effectif	Annuel
MESFP	DGETFP, DIIP	Animation et contrôle pédagogique et administratif	Rapport	
MESFP	DIVI	Inspection des structures et vérification de l'utilisation des fonds	Rapport	
MESFP	DRH, DPP et DRFLM	Recrutement du personnel administratif et enseignant	Rapport	Annuel
MESFP	DEC	Organisation des différents examens (CAP, DAP, DT)	Rapport	Annuel
MESFP	DIIP	Formation et inspection des enseignants	Rapport	

**Tableau 58: Institutions et structures chargées du suivi des politiques en faveur de l'enseignement supérieur**

Institutions/ Ministères	Structure	Politiques, stratégies, actions suivies	Rapports produits	Périodicité des rapports
MESFP	Cellule de suivi évaluation	Budget programme	Rapports de performance et d'exécution budgétaire	Annuelle
MESFP	DPP (Service de Suivi Evaluation des Projets)	Projets PIP et PAG		Activité trimestrielle
MESFP	DRF/DPP	Elaboration du projet de budget de l'Etat volet MESRS et suivi du budget programme	Rapports de performance et d'exécution budgétaire	Activité annuelle
MESFP	DPP	Etudes Prospectives et évaluation des stratégies	Rapport d'études	
MESFP	DIEM	Maintenance et construction des infrastructures	Point d'exécution	Trimestrielle
MESFP	DRH	Coordination gestion du personnel et fichier informatique du personnel	Etat d'Effectifs des Personnels enseignant et administratif du MESRS	Activité annuelle
MESFP	DPP (SCAE)	Coordination de l'assistance extérieure	Un répertoire de la coopération	Activité annuelle
MESFP	DPP (SEP)	Conception des projets	Banque de projets	Activité annuelle
MESFP	DPP (SSGI)	Ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur	Arrêté d'ouverture et d'extension d'établissements	Activité annuelle
MESFP	DRST	Conception et contrôle de la politique de l'Etat en matière de recherche scientifique	Rapport	Activité annuelle
MESFP	DGSUP	Conception et suivi de la politique de l'Etat en matière d'enseignement supérieur.	Rapports de Session	Activité trimestrielle
MESFP	DBSU	Gestion des Bourses et Secours Universitaires (CNBSU) et prospection	Rapports de Session	Activité mensuelle
MESFP	CBRST	Mise en œuvre de la de la politique de l'Etat en matière de recherche scientifique et technique	Rapport d'activité	Annuel
MESFP	UAC/UNIPAR	Gestion des flux universitaires, organisation pédagogique et des examens	Publication d'annuaires et des résultats	Activité annuelle
MESFP	CENOU	Gestion des œuvres universitaires	Rapport	Activité annuelle
MESFP	OB/BTS	Organisation des du BAC et du BTS	Publication des résultats	Activité annuelle

**Tableau 59: Institutions et structures chargées du suivi des politiques en faveur de l'alphabétisation**

Institutions/ Ministères	Structure	Politiques, stratégies, actions suivies	Rapports produits	Périodicité des rapports
MCSL	Directions Départementales d'Alphabétisation et d'Education des Adultes (DDAEA)	1. Améliorer l'alphabétisation et l'éducation des adultes en langues, notamment au profit des femmes et des jeunes filles	Rapports/Statistiques	Trimestriel
MCSL	DGAEA	2. Renforcer la mobilisation des opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme	Rapports	Trimestriel
MCSL	DDAEA	3. Mettre en place un système d'incitation à la production d'œuvres écrites en langues nationales	Rapports	Trimestriel
MCSL	DGAEA	4. Mettre en œuvre la discrimination positive en faveur des femmes en matière d'alphabétisation et d'éducation en langues nationales	Rapports/Production	Trimestriel
MCSL	DDAEA	5. Renforcer les capacités des ressources humaines	Rapports/Statistiques	Trimestriel
MCSL	DGAEA	6. Renforcer le dispositif d'alphabétisation fonctionnelle	Rapports	Trimestriel
MCSL	DDAEA	7. Organiser les cours d'alphabétisation fonctionnelle	Rapports/Statistiques	Mensuel
MCSL	DDAEA	8. Renforcer les capacités des structures en charge de l'AEA	Rapports	Trimestriel
MCSL	DDAEA	9. Améliorer le management stratégique du sous-secteur	- Rapports	Trimestriel
MCSL	DDAEA	10. Améliorer la communication entre les structures en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes	- Rapports	Trimestriel
Institutions/ Ministères	Structure	Politiques, stratégies, actions suivies	Rapports produits	Périodicité des rapports
MCSL	Directions Départementales d'Alphabétisation et d'Education des Adultes (DDAEA)	1. Améliorer l'alphabétisation et l'éducation des adultes en langues, notamment au profit des femmes et des jeunes filles	Rapports/Statistiques	Trimestriel
MCSL	DGAEA	2. Renforcer la mobilisation des opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme	Rapports	Trimestriel
MCSL	ADAEA	3. Mettre en place un système d'incitation à la production d'œuvres écrites en langues nationales	Rapports	Trimestriel
MCSL	DGAEA	4. Mettre en œuvre la discrimination positive en faveur des femmes en matière d'alphabétisation et d'éducation en langues nationales	Rapports/Production	Trimestriel
MCSL	DGAEA	5. Renforcer les capacités des ressources humaines	Rapports/Statistiques	Trimestriel

Institutions/ Ministères	Structure	Politiques, stratégies, actions suivies	Rapports produits	Périodicité des rapports
MCSL	DGAEA	6. Renforcer le dispositif d'alphabétisation fonctionnelle	Rapports	Trimestriel
MCSL	ADAEA	7. Organiser les cours d'alphabétisation fonctionnelle	Rapports/Statistiques	Mensuel
MCSL	DGAEA	8. Renforcer les capacités des structures en charge de l'AEA	- Rapports	Trimestriel
MCSL	DGAEA	9. Améliorer le management stratégique du sous-secteur	- Rapports	Trimestriel
MCSL	DGAEA	10. Améliorer la communication entre les structures en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes	- Rapports	Trimestriel

La mise en œuvre du programme décennal nécessite la mise en place de structures chargées du suivi évaluation, de la coordination et de la gestion des activités du programme. Ces structures garantissent le caractère sectoriel du programme ainsi que la délimitation des responsabilités entre les différents intervenants dans la mise en oeuvre.

En plus de ces structures qui doivent assurer le suivi régulier du programme décennal, il sera déterminé une périodicité de rencontres avec les PTF et les autres partenaires du système et une batterie d'indicateurs sera identifiée qui fera l'objet d'un suivi et d'une analyse réguliers, ce qui renseignera sur l'évolution du secteur.

#### 5.2- Les indicateurs de suivi du programme

La batterie d'indicateurs proposée et discutée avec des représentants de chaque ministère (incluant le MDEF, l'Observatoire du Changement Social et l'Observatoire de l'Emploi) tient compte des engagements du gouvernement du Bénin vis-à-vis des partenaires techniques et financiers, des indicateurs de performance des budgets- programmes, du cadre indicatif de l'initiative Fast Track et de la politique éducative pour les dix prochaines années.

**Tableau 60:** Indicateurs de suivi-évaluation proposés et les valeurs cibles par année

	2005	2006	2008	2011	2015
<b>ENSEIGNEMENT MATERNEL</b>					
Taux brut de scolarisation préscolaire (%)	5%	6%	8%	11%	15%
% d'élèves en mode communautaire	0%	0%	17%	42%	75%
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>					
<i>Accès et participation</i>					
Tx d'achèvement, TAP	54%	60%	71%	88%	110%
Tx d'achèvement des filles	42%	49%	62%	83%	110%
% élèves filles (Bénin)	44%	45%	46%	48%	50%
% élèves filles dans les 19 communes ciblées	41%	43%	45%	47%	50%
Taux brut de scolarisation, TBS	94%	95%	100%	109%	125%
Taux brut de scolarisation filles	83%	87%	96%	108%	125%
Taux brut d'admission, TBA	99%	101%	104%	108%	115%
Taux brut d'admission filles	92%	94%	99%	106%	115%

	2005	2006	2008	2011	2015
<i>Efficacité interne</i>					
Taux de redoublement (public et privé)	17%	16%	13%	10%	10%
Taux de rétention	54%	59%	68%	81%	96%
Taux de rétention filles	46%	52%	63%	78%	96%
<i>Ressources humaines</i>					
REM (écoles publiques)	50	49	47	44	40
<i>Financement &amp; Moyens mis en œuvre</i>					
Manuel de lecture / élève	0,73	1	1	1	1
Manuel de mathématique / élève	0,73	1	1	1	1
<i>Participation du public</i>					
% élèves dans le privé	12%	12%	12%	12%	12%
<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>					
<i>Accès et participation</i>					
Taux brut de scolarisation	31%	35%	36%	39%	44%
Taux brut de scolarisation filles	22%	26%	29%	35%	45%
% élèves filles 1er cycle	36%	37%	40%	44%	50%
% élèves filles 2ème cycle	26%	28%	33%	40%	50%
Taux de transition effectif CM2-6ème	71%	75%	67%	62%	55%
Tx de transition effectif 3ème-2nde	49%	48%	44%	38%	30%
Tx d'accès en 6ème, TA6	42%	45%	48%	54%	61%
Tx d'accès en 3ème, TA3	29%	32%	36%	44%	54%
Tx d'accès en 2nd, TA2	14%	15%	16%	17%	16%
Tx d'accès en Terminale, TA0	8%	9%	11%	13%	15%
<i>Efficacité interne</i>					
Tx rétention 1er cycle	68%	71%	76%	82%	90%
Tx rétention 2nd cycle	57%	61%	67%	77%	90%
% de redoublants 1er cycle	21%	19%	14%	10%	10%
% de redoublants 2ème cycle	16%	15%	12%	10%	10%
<i>Ressources humaines dans le public</i>					
Ratio Elèves par groupe pédagogique au 1er cycle public	55,1	54,3	52,7	50,2	47
Ratio Elèves par groupe pédagogique au 2ème cycle public	47,2	46,7	45,6	44,1	42
<i>Participation du public</i>					
% élèves inscrits dans le privé 1er cycle	17%	18%	18%	19%	20%
% élèves inscrits dans le privé 2nd cycle	16%	17%	17%	18%	20%
<b>ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					
<i>Accès et participation</i>					
% Filles	40,5%	41,5%	43,4%	46,2%	47,2%

	2005	2006	2008	2011	2015
Nombre d'élèves dans le public par secteur					
Secteur agricole	2449	3004	4114	5780	8000
Secteur santé	2495	2646	2947	3398	4000
Secteur industriel	3217	3695	4652	6087	8000
Secteur tertiaire	2556	2500	2389	2222	2000
Autres*	350	565	995	1640	2500
<i>Efficacité interne</i>					
% de redoublants	14,3%	13%	13,5%	12%	10%
% de réussite aux examens (1er et 2nd cycle) :					
secteur agricole	100%	100%	100%	100%	100%
secteur santé	100%	100%	100%	100%	100%
secteur industriel	58%	60%	62%	66%	70%
secteur tertiaire	53%	56%	59%	64%	70%
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE</b>					
<i>Accès et participation</i>					
Nombre d'étudiants dans le public	34 415	35 474	37 591	40 766	45 000
% de filles dans l'enseignement supérieur	23%	24%	26%	30%	35%
<b>ALPHABETISATION</b>					
Nombre d'alphabétisés par an	35 100	45 082	55 064	70 036	90 000
Nombre de centres d'alphabétisation	1 336	1 503	1 835	2 335	3 000
<b>GESTION ET PILOTAGE</b>					
% d'écoles du primaire avec REM supérieur à 70	10%	10%	6%	0%	0%
% d'écoles du primaire avec REM inférieur à 40	20%	16%	8%	0%	0%
Ecart entre les REM départementaux extrêmes (écoles publiques)	9,0	7,0	4,0	1,0	1,0
% nouveaux entrants en situation de discontinuité éducative (écoles publiques)	10,1%	7%	3%	0%	0%
% d'enseignants ayant reçu la visite d'un inspecteur ou d'un conseiller pédagogique dans l'année	24%	49%	75%	100%	100%
Part du budget national alloué à l'éducation (y compris les dons)	22,49%	23,27%	24,22%	24,34%	24,4%
% budget éducation allouée à l'enseignement primaire (dépenses courantes)	50%	49%	49%	46%	43%
Dépenses hors salaires / dépenses courantes pour le primaire	38,3%	43,5%	41,2%	37,8%	33,2%
Salaire annuel moyen (méthode 1) des enseignants du primaire public par rapport au PIB/tête	3,7	3,7	3,8	3,9	3,6
Dépenses hors salaires / dépenses courantes pour le secondaire	63,0%	59,5%	51%	39%	23%
% des dépenses courantes allouées pour le supérieur	20%	19%	17%	16%	14%

Source : Modèle de simulation

Tableau 61: Indicateurs de suivi-évaluation par département sur la période (2005-2015)

<b>Indicateurs de suivi pour l'Atacora – Donga</b>											
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enseignement Primaire											
Taux brut d'admission	94,6%	96,6%	98,7%	100,7%	102,7%	104,8%	106,8%	108,9%	110,9%	113,0%	115,0%
<i>Taux brut d'admission F</i>	88,7%	91,3%	93,9%	96,6%	99,2%	101,8%	104,5%	107,1%	109,7%	112,4%	115,0%
Taux d'achèvement	39,4%	46,5%	53,5%	60,6%	67,7%	74,7%	81,8%	88,8%	95,9%	102,9%	110,0%
<i>Taux d'achèvement F</i>	18,6%	27,8%	36,9%	46,0%	55,2%	64,3%	73,5%	82,6%	91,7%	100,9%	110,0%
Taux de rétention	41,7%	47,1%	52,6%	58,0%	63,4%	68,8%	74,3%	79,7%	85,1%	90,6%	96,0%
<i>Taux de rétention F</i>	21,0%	28,5%	36,0%	43,5%	51,0%	58,5%	66,0%	73,5%	81,0%	88,5%	96,0%
Taux de redoublement	18,2%	16,6%	14,9%	13,3%	11,6%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Ratio élèves/enseignant (public)	50,4	49,4	48,3	47,3	46,2	45,2	44,2	43,1	42,1	41,0	40,0
<b>Indicateurs de suivi pour l'Atlantique-Littoral</b>											
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enseignement Primaire											
Taux brut d'admission	115,0%	115,0%	115,0%	115,0%	115,0%	115,0%	115,0%	115,0%	115,0%	115,0%	115,0%
<i>Taux brut d'admission F</i>	108,1%	108,7%	109,4%	110,1%	110,8%	111,5%	112,2%	112,9%	113,6%	114,3%	115,0%
Taux d'achèvement	78,5%	81,6%	84,8%	87,9%	91,1%	94,2%	97,4%	100,5%	103,7%	106,8%	110,0%
<i>Taux d'achèvement F</i>	67,3%	71,0%	73,8%	76,6%	79,4%	82,1%	84,9%	87,7%	90,5%	93,2%	110,0%
Taux de rétention	68,3%	71,0%	73,8%	76,6%	79,4%	82,1%	84,9%	87,7%	90,5%	93,2%	96,0%
<i>Taux de rétention F</i>	62,3%	65,7%	69,1%	72,4%	75,8%	79,2%	82,5%	85,9%	89,3%	92,6%	96,0%
Taux de redoublement	16,9%	15,5%	14,1%	12,8%	11,4%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Ratio élèves/enseignant (public)	47,0	46,3	45,6	44,9	44,2	43,5	42,8	42,1	41,4	40,7	40,0
<b>Indicateurs de suivi pour l Borgou-Alibori</b>											
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enseignement Primaire											
Taux brut d'admission	61,5%	66,8%	72,2%	77,5%	82,9%	88,2%	93,6%	98,9%	104,3%	109,6%	115,0%
<i>Taux brut d'admission F</i>	58,8%	64,4%	70,0%	75,7%	81,3%	86,9%	92,5%	98,1%	103,8%	109,4%	115,0%
Taux d'achèvement	40,2%	47,2%	54,0%	60,8%	67,5%	74,3%	81,1%	87,9%	94,7%	101,5%	110,0%
<i>Taux d'achèvement F</i>	32,6%	38,4%	45,0%	51,6%	58,2%	64,8%	71,4%	78,0%	84,6%	91,2%	110,0%
Taux de rétention	65,4%	68,4%	71,5%	74,6%	77,6%	80,7%	83,7%	86,8%	89,9%	92,9%	96,0%
<i>Taux de rétention F</i>	55,4%	59,5%	63,5%	67,6%	71,6%	75,7%	79,8%	83,8%	87,9%	91,9%	96,0%
Taux de redoublement	17,7%	16,2%	14,6%	13,1%	11,5%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Ratio élèves/enseignant (public)	51,1	50,0	48,9	47,8	46,7	45,6	44,4	43,3	42,2	41,1	40,0
<b>Indicateurs de suivi pour le Mono-Couffo</b>											
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enseignement Primaire											
Taux brut d'admission	119,7%	119,2%	118,7%	118,3%	117,8%	117,3%	116,9%	116,4%	115,9%	115,5%	115,0%
<i>Taux brut d'admission F</i>	111,6%	112,0%	112,3%	112,6%	113,0%	113,3%	113,7%	114,0%	114,3%	114,7%	115,0%
Taux d'achèvement	75,3%	78,7%	83,2%	87,6%	92,0%	96,4%	100,9%	105,3%	109,7%	114,1%	110,0%
<i>Taux d'achèvement F</i>	57,9%	66,2%	69,5%	72,8%	76,1%	79,5%	82,8%	86,1%	89,4%	92,7%	110,0%
Taux de rétention	62,9%	66,2%	69,5%	72,8%	76,1%	79,5%	82,8%	86,1%	89,4%	93,3%	96,0%
<i>Taux de rétention F</i>	51,8%	56,3%	60,7%	65,1%	69,5%	73,9%	78,3%	82,8%	87,2%	91,6%	96,0%
Taux de redoublement	14,1%	13,2%	12,4%	11,6%	10,8%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Ratio élèves/enseignant (public)	55,9	54,3	52,7	51,1	49,5	48,0	46,4	44,8	43,2	41,6	40,0

Indicateurs de suivi pour l'Ouémé-Plateau											
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enseignement Primaire											
Taux brut d'admission	120,5%	119,9%	119,4%	118,8%	118,3%	117,7%	117,2%	116,6%	116,1%	115,5%	115,0%
Taux brut d'admission F	110,1%	110,6%	111,1%	111,6%	112,1%	112,6%	113,0%	113,5%	114,0%	114,5%	115,0%
Taux d'achèvement	69,9%	73,9%	78,9%	83,9%	88,9%	93,9%	98,9%	103,9%	108,8%	113,8%	110,0%
Taux d'achèvement F	54,5%	54,9%	59,4%	64,0%	68,6%	73,1%	77,7%	82,3%	86,9%	91,4%	110,0%
Taux de rétention	50,3%	54,9%	59,4%	64,0%	68,6%	73,1%	77,7%	82,3%	86,9%	91,0%	96,0%
Taux de rétention F	44,8%	50,0%	55,1%	60,2%	65,3%	70,4%	75,5%	80,7%	85,8%	90,9%	96,0%
Taux de redoublement	17,5%	16,0%	14,5%	13,0%	11,5%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Ratio élèves/enseignant (public)	46,9	46,2	45,6	44,9	44,2	43,5	42,8	42,1	41,4	40,7	40,0
Indicateurs de suivi pour le Zou-Collines											
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enseignement Primaire											
Taux brut d'admission	112,4%	112,7%	112,9%	113,2%	113,5%	113,7%	114,0%	114,2%	114,5%	114,7%	115,0%
Taux brut d'admission F	103,4%	104,5%	105,7%	106,8%	108,0%	109,2%	110,3%	111,5%	112,7%	113,8%	115,0%
Taux d'achèvement	53,8%	59,4%	65,0%	70,6%	76,1%	81,7%	87,3%	92,9%	98,4%	104,0%	110,0%
Taux d'achèvement F	41,0%	47,9%	54,8%	61,7%	68,6%	75,5%	82,4%	89,3%	96,2%	103,1%	110,0%
Taux de rétention	44,5%	49,6%	54,8%	59,9%	65,1%	70,2%	75,4%	80,5%	85,7%	90,8%	96,0%
Taux de rétention F	37,2%	43,1%	49,0%	54,8%	60,7%	66,6%	72,5%	78,4%	84,2%	90,1%	96,0%
Taux de redoublement	18,1%	16,5%	14,9%	13,2%	11,6%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Ratio élèves/enseignant (public)	49,2	48,2	47,3	46,4	45,5	44,6	43,7	42,7	41,8	40,9	40,0

### Définition des indicateurs retenus :

Données de population:

Les données de population utilisées pour le calcul des indicateurs proviennent de l'INSAE (« *Analyse des résultats du RGPH3, Tome 6, Projections démographiques et études prospectives de la demande sociale au Bénin* », Février 2005).

Taux brut de pré scolarisation, de scolarisation ou de fréquentation : le nombre total d'inscrits divisé par la population d'âge officiel de fréquentation, soit 3-5 ans pour le préscolaire, 6-11 ans pour le primaire et 12-18 ans pour le secondaire.

Les taux brut d'admission, d'achèvement du primaire, d'accès en 3<sup>ème</sup> et en terminale sont calculés de la même manière : le nombre de nouveaux entrants au niveau donné divisé par la population d'âge officiel d'entrée, soit respectivement 6, 11, 15 et 18 ans.

Ratio élèves / enseignants : le nombre d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en situation de classe (toutes catégories).

% Redoublants : le nombre de redoublants de l'année N divisé par le nombre d'inscrits de l'année N.

Ratio manuels par élève : le nombre de manuels reçus par les écoles divisé par le nombre d'élèves.

Taux de réussite aux examens : le nombre d'admis divisé par le nombre d'individus ayant composé. Inclus les candidats libres.

Taux de transition : le nombre de nouveaux entrants au niveau I divisé par le nombre de nouveaux entrants au niveau I-1 la même année.

Heures faites : le nombre d'heures d'enseignement dispensées en classe par les enseignants toutes catégories. Exceptées les heures d'animation pédagogique.

Heures dues : le nombre d'heures d'enseignement que doivent recevoir les élèves, se calcule au second cycle en multipliant le nombre de groupes pédagogiques par le nombre officiel d'heures d'enseignement, soit 32 H hebdomadaire au 1<sup>er</sup> cycle et 36 H hebdomadaire au 2<sup>nd</sup> cycle. Ce nombre est de 800 H annuel au primaire.

Taux d'insertion des formés : c'est le taux d'emploi des sortants du système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (depuis 2 ans), en excluant ceux qui sont encore dans le système éducatif formel.

Le pourcentage des nouveaux entrants en situation de discontinuité éducative : le pourcentage de nouveaux inscrits à un niveau donné qui ne peuvent poursuivre leur scolarité au niveau supérieur dans la même école.

La masse salariale au primaire inclut les subventions publiques pour le paiement des enseignants communautaires.

Le salaire annuel moyen inclut les accessoires, et est calculé pour toutes les catégories de personnel enseignant en situation de classe. Il peut être calculé selon deux méthodes : (1) on divise la masse salariale globale par le nombre d'enseignants, (2) on connaît la répartition du personnel enseignant par catégorie, grade, échelon, indice et la valeur du point indiciaire et on multiplie l'indice par le point indiciaire pour chaque catégorie d'enseignant. La valeur 2004 a été calculée selon la première méthode.

Liste des 19 communes ciblées : Aguegues, Banikoara, Boukombe, Cobly, Copargo, Gogonou, Kalale, Kandi, Karimama, Kerou, Malanville, Matéri, Nikki, Ouinhi, Perere, Segbana, So-Ava, Tanguieta, Zakpota.

Le nombre d'élèves par filière de l'enseignement technique est donné à titre indicatif car il est fonction des besoins du marché de l'emploi.

D'autres indicateurs de résultats et de mise en œuvre permettront de suivre l'exécution du programme et sont intégrés dans les plans d'actions annuels. Il s'agit des :

#### (i) Indicateurs de résultats

Cette catégorie d'indicateurs s'adresse davantage aux acteurs du système éducatif en ce sens que ces indicateurs permettent d'évaluer et donc d'observer dans des délais bien plus brefs, année scolaire par année scolaire, les résultats directs des actions entreprises dans les écoles, les établissements et les structures administratives nationales et déconcentrées. Ce sont donc des indicateurs qui sont intégrés en priorité dans les tableaux de bord des Etablissements, des CCS et des DDEPS.

#### Exemples d'indicateurs de résultats retenus

- 100% des intrants pédagogiques acquis sont disponibles à temps dans les établissements et utilisés par les enseignants.
- Le pourcentage d'écoles respectant les normes EQF quant aux matériels didactiques.

#### (ii) Indicateurs de mise en œuvre

Cette dernière catégorie, en affinant comme la précédente l'analyse de chaque résultat de manière plus qualitative, permet de caractériser à court terme les évolutions du fonctionnement même de l'institution jusque dans les classes et les unités administratives, là où les changements les plus perceptibles doivent être observés.

Exemples d'indicateurs de mise en œuvre :

- Nombre d'instituteurs recrutés dans l'année en termes d'écart par rapport aux objectifs.  
Nombre de cantines et de rationnaires (régional et national).

### 5.3 Proposition de système de suivi évaluation

Le suivi du programme décennal qui assigne au secteur la mise en place d'un pilotage par les résultats implique :

- la collecte systématique d'informations relatives aux résultats pédagogiques du système (évaluations régulières des acquis) et son efficacité externe (besoins en qualification du marché de l'emploi, insertions des sortants du système...).
- le traitement systématique de ces données,
- la mise en œuvre des actions correctrices nécessaires. Par exemple, les évaluations pédagogiques, les résultats aux examens, l'état de l'allocation des personnels aux établissements seront systématiquement exploités,
- la mise en place effective d'un pilotage par les résultats nécessite, outre la production de données, la disponibilité de ressources humaines aptes à le mettre en œuvre. Cela implique que les structures centrales et leurs services ainsi que les structures déconcentrées soient conséquemment organisés, de sorte que les services assument régulièrement l'ensemble des tâches de gestion courante, que les directions puissent se consacrer aux tâches stratégiques, de pilotage et de réajustement au moyen de l'exploitation des données pertinentes, que le personnel chargé des tâches stratégiques soit en nombre suffisant, de qualification convenable et périodiquement recyclé.

C'est pourquoi la standardisation des procédures de gestion courante, leur description normalisée au moyen de guides, et leur appropriation par les agents au moyen de formations devront former un axe important de la stratégie des Ministères ayant en charge le secteur de l'éducation en vue de parvenir à un pilotage effectif par les résultats. La carte scolaire sera l'un des éléments déterminants de cette normalisation des procédures.

A très court terme, les efforts devront porter sur la généralisation de la production et de la diffusion de données relatives aux résultats.

Enfin, le secteur privé étant appelé à contribuer de façon importante au développement éducatif dans la décennie à venir, il urge que le suivi de ce secteur entre plus dans les préoccupations des différents Ministères et que ceux-ci s'organisent pour rendre effectif l'encadrement et le contrôle du privé afin de le promouvoir.

La revitalisation des organes consultatifs et le renforcement des structures opérationnelles chargées, au niveau central, de définir, impulser, coordonner et suivre la politique éducative devront également être programmés.

### 5.4 Les instances de suivi évaluation du programme décennal

Il importe d'identifier les structures de suivi évaluation. Ces structures doivent garantir le caractère sectoriel du programme ainsi que la délimitation des responsabilités entre les différents intervenants dans la mise en œuvre. Elles doivent comprendre une structure qui aura en charge de faire un état de l'exécution du Programme décennal, étudier et valider techniquement le projet global des plans d'actions annuels avant leur validation par le gouvernement et les PTFs, suivre les résultats et les performances des plans d'actions annuels et rencontrer les bailleurs au cours des rencontres prévues pour le suivi.

Cette instance doit comprendre les représentants des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre (à titre d'exemple les différents coordinateurs des composantes, les représentants des organisations de l'enseignement privé, le Directeur Général du Budget, le Directeur de la planification au Ministère en charge du Plan, l'INSAE, l'Observatoire National de l'Emploi, le Directeur de l'Observatoire du changement social....etc.). Les attributions et la composition de cette structure devront être fixées par un arrêté interministériel ou par un décret pour lui donner la légitimité nécessaire.

Une autre structure plus légère doit être mise en place, elle aura quant à elle pour mission de superviser l'exécution du programme, de vérifier le respect de la planification, de la programmation et de la budgétisation des activités, et suivre les indicateurs d'exécution du Programme, consolider les plans d'actions annuels et les rapports de suivi.

Le tableau de suivi ci-après présente les instances de suivi- évaluation du Programme.

**Tableau 62:** Instances d'exécution et de suivi du programme décennal

Structure	<i>Comité de pilotage du programme décennal</i>	<i>Coordination du programme</i>	<i>Coordinateurs ministériels</i>	<i>Responsables des S/ composantes</i>	<i>Responsables des activités</i>
Responsabilité	Valide les rapports de suivi et les PAAB* et les soumet pour validation au gouvernement et aux PTFs	Consolide les rapports de suivi et PAAB et vérifie cohérence d'ensemble	Pilotage et suivi composante	Pilotage et suivi de l'exécution, programmation des activités	Exécution et suivi mise en oeuvre
Produit	Pv de réunions et aides mémoires conjoint avec partenaires	Rapport de suivi et PAAB du programme décennal	Rapport de suivi et PAAB composantes	Elabore rapport de suivi et PAAB	Fournit régulièrement les données au responsable de la S/ composante
Périodicité de la production des rapports	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle

\*PAAB : Plan d'actions annuel budgétisé

## CONCLUSION

Ce document présente les grandes orientations en matière de politique éducative pour la prochaine décennie (2006-2015).

Dans la plupart des cas, un enfant qui entre au CI et qui termine le cycle primaire devient un alphabétisé durable. Une population alphabétisée présente un impact positif sur le développement socio-économique d'un pays d'où la nécessité que tous les enfants du monde et du Bénin puissent achever le cycle primaire et que les adultes analphabètes puissent s'alphabétiser dans des centres réservés à cet effet.

Les orientations de politiques éducatives prises à travers ce document ont été définies en tenant compte d'une scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015, un des objectifs principal du millénaire.

L'atteinte de cette scolarisation primaire universelle tient compte de l'éligibilité du Bénin à l'initiative accélérée (Fast-Track) et a pour conséquence d'astreindre des objectifs spécifiques à chaque sous-secteur en fonction d'une enveloppe budgétaire globale.

Des choix ont donc été opérés comme le développement du préscolaire à travers le mode communautaire, la mise en place d'une politique visant à diminuer les redoublements au primaire comme au secondaire général, la formation initiale et continue des enseignants du primaire par la construction et l'opérationnalisation des Ecoles Normales d'Instituteurs, la régulation des flux au secondaire et plus particulièrement leur maîtrise au niveau de l'enseignement supérieur. La scolarisation des filles et la parité filles –garçons font également partie intégrante de cette politique au niveau de chaque sous-secteur.

Ainsi tracées les lignes directrices qui vont permettre d'atteindre les objectifs d'amélioration de notre système éducatif et promouvoir son développement pour les dix années à venir, il ne reste qu'à envisager les actions concrètes à mener.

Le document qui suit (Tome 2) est celui des Plans d'actions. Ces plans d'actions élaborés présentent les activités concrètes à réaliser par sous-secteur en vue de l'atteinte des objectifs définis à travers le tome 1 du Plan Décennal de Développement du Système Educatif (PDDSE).

Ce document, en plus de présenter les actions concrètes annuelles en faveur du système éducatif, leurs objectifs, les résultats attendus, les indicateurs recherchés et le chronogramme d'exécution des tâches ainsi que la structure responsable, présente également les coûts des mêmes actions en tenant compte du CDMT et des trois phases du Plan.

**EN AVANT DONC POUR L'ACTION !!!**

## ANNEXE

### PRESENTATION DES SCENARIOS ET ARBITRAGES FINANCIER POUR LA POLITIQUE EDUCATIVE AU BENIN

Le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation établi en 2004, et dont la tendance demeure, pointe plusieurs champs sur lesquels des améliorations sont nécessaires, notamment la quantité (un enfant sur deux atteint le CM2), la qualité, la rétention, le redoublement et les disparités (tant suivant le genre que suivant les zones géographiques). Les progrès dans ces domaines passent obligatoirement par une amélioration de la gestion du système et ce, sur trois niveaux : i) l'élaboration d'une véritable politique sectorielle, en fixant les grands arbitrages du secteur sur la base des contraintes et des espaces de liberté existants, ii) la cohérence dans l'allocation des moyens humains et matériels dans les différents départements de notre pays, et, à l'intérieur de chaque département, dans les différents établissements et iii) l'efficacité dans la transformation des moyens mis à disposition des établissements en résultats (acquisitions scolaires).

Les points i) et ii) ont déjà fait l'objet d'un travail dans le cadre de l'élaboration du plan décennal et de l'EPT. Le premier consiste à doter le système de mécanisme d'imputabilité / responsabilité (Qui est responsable de quoi ? Quelles incitations et quelles sanctions ?) et d'instruments techniques (profilage des écoles) pour mieux cibler les établissements défavorisés (soit du fait de leur contexte environnemental, soit du fait des moyens humains et matériels), dans l'allocation des ressources. Le second détermine, dans le cadre d'un autre groupe de travail, les moyens d'améliorer la gestion pédagogique. Ces deux activités donnent des pistes d'actions de politique éducative pour améliorer la situation du secteur mais, ne sauraient, à eux seuls, définir une politique sectorielle dans la mesure où, une cohérence globale est nécessaire tant en termes de gestion de flux d'élèves qu'en termes de soutenabilité budgétaire.

La stratégie du secteur béninois, en relation avec la stratégie de réduction de la pauvreté du pays, ne peut que se situer dans l'articulation des problématiques suivantes :

- organiser le système éducatif pour favoriser la croissance économique considérée comme le principal moteur de la réduction à moyen terme de la pauvreté ;
- cibler les actions pour permettre progressivement aux démunis de profiter des opportunités nouvelles issues de la croissance économique pour sortir de la pauvreté ;
- élaborer une stratégie à même de produire du capital humain qui réponde aux demandes des deux secteurs (informel et moderne) de l'économie. En premier lieu, le secteur traditionnel, agricole et informel employant la très grande majorité des actifs et qui restera encore, pour la période considérée ici, le fournisseur principal d'emplois à une très large majorité de la population béninoise. En second lieu, le secteur moderne plus productif et en forte croissance, mais qui restera, malgré tout, limité en termes de nombre d'emplois par rapport à la population.

La transcription de ces objectifs généraux en politiques éducatives implique de suivre deux priorités principales : i) assurer l'achèvement universel du cycle primaire en améliorant sa qualité, et ii) assurer le développement en quantité et en qualité de l'enseignement technique et professionnel de l'enseignement supérieur en référence aux demandes de l'économie, sans perdre de vue les besoins de cohérence d'ensemble avec l'expansion des autres niveaux d'enseignement (enseignement maternel, secondaire général 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle).

Concernant la stratégie de développement du secteur à l'horizon 2015, on peut regrouper les éléments à considérer dans trois grands blocs : i) ce qui apparaîtrait souhaitable dans un univers peu contraint, ii) ce qui apparaîtrait possible compte tenu des ressources financières (intérieures et extérieures) susceptibles d'être mobilisées, et iii) ce qui apparaîtrait concrètement possible de mettre en œuvre, notamment dans les domaines de la construction des infrastructures et de recrutement des personnels. Le recouvrement des

éléments constituant ces trois blocs n'est évidemment que partiel, d'où la nécessité d'examiner avec soin les capacités concrètes de réalisation mais aussi d'identifier les priorités et les arbitrages financiers qui seront incontournables.

	Souhaits	Statut / finances	Mise en oeuvre
Maternelle	Développer autant que possible	Selon ressources disponibles et arbitrages	Changement d'échelle à expérimenter, options alternatives
Primaire	Achèvement universel	Protégé	Possible avec efforts
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	Couverture universelle	Selon ressources disponibles et arbitrages	Extrêmement difficile d'atteindre l'objectif en 2015
Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle	Référence aux objectifs pour le supérieur	Selon ressources disponibles et arbitrages	Peu de difficultés envisagées
Technique et professionnel	Référence au secteur productif (effectifs contrôlés)	Protégé	Difficultés de mise en œuvre ; possibles selon options choisies
Supérieur	Référence au secteur productif (effectifs contrôlés)	Protégé	Difficultés éventuelles de mise en œuvre selon options choisies
Education non formelle	Développer autant que possible	Selon ressources disponibles et arbitrages	Changement d'échelle à expérimenter

L'achèvement universel de l'enseignement primaire faisant partie des objectifs du millénaire, l'initiative « Fast-Track » autorise éventuellement le financement de dépenses courantes sur fonds extérieurs. Mise à part cette exception, le programme de réforme et de développement du secteur doit viser à un équilibre entre les dépenses et les ressources pour ce qui est des dépenses courantes. Les dépenses d'investissements pour l'expansion et la remise à niveau du système pouvant bien sûr, dans la limite du possible, être financées sur fonds d'assistance extérieure. Dans cette perspective, un modèle de simulation financière a été élaboré en collaboration entre le Gouvernement, la Banque Mondiale et le Pôle de Dakar. Il permet d'estimer, d'une part, les ressources publiques susceptibles d'être mobilisées, et d'autre part, les dépenses courantes et en capital nécessaires pour financer l'expansion du système en quantité et en qualité selon différentes hypothèses possibles. La mise en regard de ces deux éléments, les ressources publiques et les dépenses estimées, permet alors d'identifier un gap de financement. Le modèle estimé permet de conduire des simulations illustratives utiles pour la préparation des décisions compte tenu de ce qui a été identifié plus haut, toutes les simulations effectuées sont fondées sur l'achèvement universel du primaire selon les paramètres assez cohérents avec le cadre indicatif retenu par l'initiative « Fast-Track ».

Notons que pour atteindre la scolarisation primaire universelle en 2015 dans de bonnes conditions, de nombreux enseignants devront être recrutés (leur nombre devrait presque doubler entre 2005 et 2015). Le défi à relever paraît considérable. Il l'est encore plus lorsqu'on considère la structure par âge actuelle du corps enseignant recruté par l'Etat et ses implications sur les départs à la retraite dans les années à venir.

Par rapports aux objectifs généraux définis ci-dessus, plusieurs scénarios initiaux ont été estimés. Ils correspondent à plusieurs choix de politique éducative concernant ce que pourrait être le système éducatif béninois en 2015, sachant que tous ont en commun d'assurer l'achèvement universel. On a pourtant considéré des variantes sur la façon dont cet objectif est susceptible d'être atteint, en particulier avec des variations sur le statut des personnels enseignants, mais pas sur les autres aspects qui correspondent aux paramètres pris en compte dans le cadre indicatif de l'initiative Fast-Track. Concernant le développement des enseignements technique et professionnel d'une part, et supérieur d'autre part, les objectifs quantitatifs font aussi l'objet de variation. Mais les variations les plus importantes pour aboutir à un système dont le financement serait globalement soutenable concernent le développement quantitatif de l'enseignement secondaire qui sert globalement de variable d'ajustement.

Enfin, il faut souligner que si les blocs du primaire et du secondaire général sont assez bien détaillés, c'est beaucoup moins le cas des blocs du pré-scolaire, et surtout du technique et du supérieur. Il serait sans doute légitime qu'il le soient ultérieurement davantage pour faire apparaître les politiques plus spécifiques qui pourraient être conduites à ces niveaux d'enseignement.

Scénario 1 : ce premier scénario regroupe un ensemble de mesures qui peuvent être considérées comme souhaitables dans un univers qui serait peu contraint financièrement. Concernant les flux d'élèves, outre l'universalisation de l'enseignement primaire qui est commune à tous les scénarios, on se donne comme objectifs principaux : i) d'atteindre l'achèvement universel du 1<sup>er</sup> cycle secondaire général, ii) de maintenir à son niveau actuel le taux de transition entre les deux cycles du secondaire, iii) d'augmenter sensiblement les effectifs de l'enseignement technique et professionnel et iv) d'accroître le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur. Concernant les enseignants dans le primaire, le choix est de multiplier sur la période le nombre d'APE par 2,4 et le nombre de contractuels d'Etat par 3,7. Dans les deux cycles de l'enseignement secondaire général, le choix est de couvrir i) au moins 58% des heures d'enseignement par des APE (effectif d'APE multipliés par 7,9 sur la période), ii) 17% des heures d'enseignement par des contractuels d'Etat, et iii) le complément (25%) par les contractuels locaux (vacataires).

Dans ce scénario, sur la période 2005-2015, le nombre d'élèves passe pour le primaire de 1 318 000 à 2 034 000, pour le premier cycle de l'enseignement secondaire général de 314 000 à 1 307 000 et, pour celui du second cycle de 63 500 à 401 000. En 2015, avec une hypothèse de 40 élèves par enseignant pour le primaire et le même chiffre par groupe pédagogique pour les deux cycles du secondaire, environ 44 800 enseignants seront nécessaires pour les écoles primaires publiques contre 23 000 en 2005, 48 000 au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire contre 6 600, et 18 900 au 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire contre 1 850. Concernant les dépenses courantes d'éducation, si en 2005 elles représentaient environ 3,8% du PIB, elles atteindraient presque 12,5% en 2015 et le déficit pour sa part serait considérable puisque qu'en 2015, il serait de l'ordre de 714 millions de dollars. Ce scénario n'est évidemment pas réaliste sur le plan de la soutenabilité financière. Il ne l'est pas non plus sur celui de la faisabilité concrète, notamment dans l'enseignement secondaire. En effet dans le premier cycle du secondaire, il n'est pas vraisemblable que les effectifs passent de 377 500 à 1 708 000 élèves en 11 années ; il faudrait faire en 11 années environ 4,5 fois plus qu'il n'a été réalisé depuis 40 ans.

Scénario 2 : Les modifications dans ce second scénario ne concernent que l'enseignement primaire. D'un côté, au lieu de multiplier par 2,4 sur la période le nombre d'APE, on fait le choix d'une hypothèse moins ambitieuse en multipliant les APE par 1,9, et de l'autre côté, on ramène la part des dépenses autres que salaire enseignant à la valeur indiquée dans le cadre indicatif de l'initiative « fast-track » qui est de 33,3% contre 38,3% pour l'année de base. Ces deux mesures font passer le déficit de financement spécifique à ce niveau d'enseignement de 137 à 67 millions de dollars.

Scénario 3 : les modifications dans ce troisième scénario ne concernent que le premier cycle de l'enseignement secondaire général. Par rapport au premier scénario, le taux de transition entre le primaire et le collège est ramené de 100 à 55% (il est de 71% en 2005, et le passage de 71 à 55 conduit tout de même à ce que le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau d'enseignement passe de 314 000 à 632 000), la proportion de redoublants de 21 à 10%, la part du privé de 17 à 20%. Par ailleurs, on augmente le ratio élèves par groupe pédagogique à 47 (contre 55 pour l'année 2005) et la part des dépenses autre que le salaire des enseignants est fixée à 20% contre 64% dans les scénarios précédents. Cet ensemble de mesures fait diminuer le gap de financement de presque de 463 millions de dollars. L'ensemble des dépenses courantes d'éducation ne représente plus alors dans ce scénario que 6,3% du PIB contre 11,7% auparavant.

Scénario 4 : ici, en conservant les paramètres choisis dans le premier cycle du secondaire pour le scénario, on ramène maintenant le taux de transition entre le premier et le second cycle du secondaire général de 50 à

30% (le nombre des élèves dans le second cycle passe tout de même de 63 600 en 2005 à 124 700 en 2015). Le déficit de financement pour les autres niveaux que le primaire passe de 114 à 18 millions de dollars.

Scénario 5 : les modifications dans ce cinquième scénario concernent les niveaux autres que les enseignements primaire et secondaire général. L'effectif des élèves de l'enseignement technique et professionnel est réduit de 5 000 et celui de l'enseignement supérieur est ramené à 45 000 contre 50 000 dans les scénarios précédents. Ces mesures permettent de réduire encore le déficit d'environ 11 millions en passant de 85 à 74 millions de dollars.

Scénario 6 : dans la recherche de l'équilibre entre les dépenses courantes pour les activités autre que le primaire (ce dernier étant susceptible de bénéficier de l'initiative « fast-track ») et les ressources nationales, un sixième scénario a aussi été estimé. Avant d'aller plus en avant dans le détail de ce scénario, notons ici le mode de calcul du gap de financement du secteur. Le principe retenu est de fixer à priori la part allouée au financement des dépenses courantes d'éducation pour l'enseignement primaire par rapport aux ressources nationales, ceci, en ligne avec les paramètres du cadre indicatif de l'initiative « fast-track ». Sa mise en regard avec les dépenses courantes d'éducation projetées permet de calculer un premier gap de financement pour le primaire. On suppose ensuite que les ressources publiques additionnelles mobilisées pour le secteur, par rapport au cadre indicatif, bénéficieront exclusivement au financement des autres niveaux. Ainsi dans ce dernier scénario on fait l'hypothèse qu'il est possible, pour le Bénin, d'atteindre 18% de pression fiscale en 2015 au vu des 16,7% constatés déjà dans l'année de base. Cette augmentation dégage environ 8% de ressources supplémentaires pour le financement des autres niveaux (763 380 millions contre 708 250 millions de FCFA pour les scénarios précédents) et conduit en 2015 à une situation d'équilibre entre les ressources publiques nationales et les dépenses courantes estimées pour l'ensemble du secteur, à l'exception bien entendu de l'enseignement primaire, dont le gap est susceptible d'être financé dans l'initiative « fast-track ».

Ces différents scénarios ne sont qu'illustratifs et d'autres sont bien sûrs possibles. Par exemple, dans le préscolaire, on n'a pas simulé de variation dans l'usage de la formule communautaire ; dans le technique, la formule de l'enseignement alterné ou de l'apprentissage n'a pas été explorée ; de même, dans le supérieur, la formule d'enseignement à distance n'est pas explorée, pas davantage que celle d'une professionnalisation partielle des enseignants offerts ou du recours à l'enseignement privé subventionné pour assurer une partie de la couverture du système.

Le scénario retenu par les Ministères en charge de l'éducation est une variante du scénario 6 dans la mesure où les déficits de financement pour le secondaire général au titre des huit premières années ont été réduits autant que possible.

Tableau 63: Présentation des différents scénarios

	Année de base	Situation en 2015 ; Scénario					
	2005	1	2	3	4	5	6
<b>Enseignement préscolaire</b>							
Taux brut de scolarisation préscolaire	5,5%	15%	15%	15%	15%	15%	15%
Accroissement annuel des enfants du privé	-	7%	7%	7%	7%	7%	7%
% d'enfants dans les structures communautaires	0%	75%	75%	75%	75%	75%	75%
<b>Enseignement primaire</b>							
Taux d'accès en CI	99%	115%	115%	115%	115%	115%	115%
Taux d'accès en CM2	54%	110%	110%	110%	110%	110%	110%
% de redoublants dans le primaire	17%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Taux brut de scolarisation	94%	125%	125%	125%	125%	125%	125%
Elèves du primaire	1 318 140	2 033 608	2 033 608	2 033 608	2 033 608	2 033 608	2 033 608
% d'élèves dans l'enseignement privé	12%	12%	12%	12%	12%	12%	12%
Nombre d'élèves par enseignant	50	40	40	40	40	40	40
Nombre total d'enseignants	23 270	44 739	44 739	44 739	44 739	44 739	44 739
Effectifs enseignants APE	10 144	24 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500
Effectifs enseignants contractuels d'Etat	5 267	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500
Effectifs enseignants communautaires payés par l'Etat	6 800	739	5 739	5 739	5 739	5 739	5 739
Effectifs enseignants communautaires à la charge des communautés	1 059	0	0	0	0	0	0
Coût enseignant en unité PIB/tête (y compris prime zone difficile)	3,8	4,5	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
Autres dépenses courantes / Dépenses totales	38,3%	38,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%
Dépenses par élève du public en unité de PIB/tête	11,9	18,1	13,6	13,6	13,6	13,6	13,6
Subvention par élève du privé en francs CFA	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Enseignement secondaire 1er cycle</b>							
Taux de transition effectif entre le CM2 et la 6è	71%	100%	100%	55%	55%	55%	55%
Taux de survie au collège	69%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
% de redoublants au collège	21%	21%	21%	10%	10%	10%	10%
Taux brut de scolarisation au collège	41%	132%	132%	64%	64%	64%	64%
Effectif total d'élèves au collège	314 059	1 306 522	1 306 522	632 357	632 357	632 357	632 357
% d'élèves dans l'enseignement privé	17%	17%	17%	20%	20%	20%	20%
Nombre d'élèves par groupe pédagogique	55,1	40	40	47	47	47	47
Service hebdomadaire effectif enseignant en heures	18	18	18	18	18	18	18
Nombre total d'enseignants	6 610	48 022	48 022	19 135	19 135	19 135	19 135
Effectif enseignants APE	1 080	9 604	9 604	3 827	3 827	3 827	3 827
Effectif enseignants contractuels d'Etat	429	19 209	19 209	7 654	7 654	7 654	7 654
Effectif enseignants contractuels locaux (équivalent temps plein)	5 101	19 209	19 209	7 654	7 654	7 654	7 654
% du salaire des enseignants contractuels locaux payés par l'Etat	76,7%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Coût moyen annuel enseignant en unité de PIB/tête	2,9	3,6	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7
Autres dépenses courantes / Dépenses totales (%)	64%	64%	64%	20%	20%	20%	20%
Subvention par élève du privé en francs CFA	0	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
<b>Enseignement secondaire 2nd cycle</b>							
Taux de transition effectif entre la 3è et la 2nde (%)	50%	50%	50%	50%	30%	30%	30%

Taux de survie au lycée (%)	57%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
% de redoublants au lycée	16%	16%	16%	16%	10%	10%	10%
Taux brut de scolarisation au lycée (%)	13%	55%	55%	30%	17%	17%	17%
Effectif total d'élèves au lycée	63 559	400 812	400 812	220 447	124 697	124 697	124 697
% d'élèves dans l'enseignement privé	16%	16%	16%	16%	20%	20%	20%
Nombre d'élèves par groupe pédagogique	47	40	40	40	42	42	42
Service hebdomadaire effectif enseignant en heures	16	16	16	16	16	16	16
Nombre total d'enseignants	1 847	18 893	18 893	9 920	5 344	5 344	5 344
Effectif enseignants APE	445	7 557	7 557	3 968	2 138	2 138	2 138
Effectif enseignants contractuels d'Etat	319	6 613	6 613	3 472	1 870	1 870	1 870
Effectif enseignants contractuels locaux (équivalent temps plein)	1 083	4 723	4 723	2 480	1 336	1 336	1 336
% du salaire des enseignants contractuels locaux payés par l'Etat	76,7%	100%	100%	100%	74%	74%	74%
Coût moyen annuel enseignant en unité de PIB/tête	4,6	6,0	6,0	6,0	5,7	5,7	5,7
Autres dépenses courantes / Dépenses totales (%)	60,8%	61%	61%	61%	30%	30%	30%
Subvention par élève du privé en francs CFA	0	0	0	0	0	0	0
<b>Enseignement technique et formation professionnelle</b>							
Effectifs d'étudiants du public	11 340	30 500	30 500	30 500	30 500	25 500	25 500
Dépenses par élève en unité de PIB/tête	1,19	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06
<b>Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique</b>							
Nombre d'étudiants du public	34 415	50 000	50 000	50 000	50 000	45 000	45 000
Total dépenses courantes (en millions de francs CFA)	17 558	34 662	34 662	34 662	34 662	31 281	31 281
Coût par étudiant du public hors aide sociale en unité de PIB/tête	0,96	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15
Coût par étudiant du public aides sociales comprises en unité de PIB/tête	1,56	1,56	1,56	1,56	1,56	1,56	1,56
<b>Alphabétisation</b>							
Effectif annuel d'adultes alphabétisés	45 082	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Coût par bénéficiaire (en francs CFA)	12 016	11 132	11 132	11 132	11 132	11 132	11 132
<b>Dépenses courantes par niveau (en millions de francs CFA)</b>							
Enseignement primaire	42 949	142 981	107 955	107 955	107 955	107 955	107 955
Autres niveaux d'enseignement	43 559	388 622	388 622	157 225	109 147	103 470	103 470
Total	<b>86 508</b>	<b>531 603</b>	<b>496 577</b>	<b>265 180</b>	<b>217 102</b>	<b>211 425</b>	<b>211 425</b>
<b>Dépenses courantes par niveau (en % du PIB)</b>							
Enseignement primaire	1,87%	3,37%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%
Autres niveaux d'enseignement	1,89%	9,16%	9,16%	3,71%	2,57%	2,44%	2,44%
Total	<b>3,76%</b>	<b>12,53%</b>	<b>11,71%</b>	<b>6,25%</b>	<b>5,12%</b>	<b>4,99%</b>	<b>4,99%</b>
<b>Ressources nationales anticipées</b>							
Ressources nationales (hors dons) en % du PIB (pression fiscale)	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	18,0%
Ress. domestiques pour les dép. courantes d'éducation par rapport aux recettes hors dons	22,5%	24,5%	24,5%	24,5%	24,5%	24,5%	24,5%
Ress. nationales pour les dép. courantes du primaire / PIB	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Ressources nationales pour l'éducation (millions de francs CFA)							
Enseignement primaire	42 949	74 367	74 367	74 367	74 367	74 367	74 367
Autres niveaux d'enseignement	43 563	100 158	100 158	100 158	100 158	100 157	107 876

Total	86 512	174 525	174 525	174 525	174 525	174 524	182 243
<b>Besoin brut de financement extérieur dépenses courantes (millions de francs CFA)</b>							
Enseignement primaire	0	-68 614	-33 588	-33 588	-33 588	-33 588	-33 588
Autres niveaux d'enseignement	4	-288 464	-288 464	-57 067	-8 989	-3 313	4 406
Total	4	-357 078	-322 052	-90 655	-42 577	-36 901	-29 182
Besoin de financement extérieur dépenses courantes (millions de US\$)							
Enseignement primaire	0	-137	-67	-67	-67	-67	-67
Autres niveaux d'enseignement	0	-577	-577	-114	-18	-7	9
Total	0	-714	-644	-181	-85	-74	-58

**ANNEXE 2 LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX**

**1- Membres du comité de pilotage de la Commission ad’hoc d’élaboration du Plan Décennal**

N° d'ordre	Niveau de responsabilité	Nom et prénoms	Fonction	Contact
01	Président	Claire Massan SENOUVO	Directrice de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Cell : 95 95 66 50 Tél : 21 30 80 14 Email : <a href="mailto:metfp@intnet.bj">metfp@intnet.bj</a>
02	1 <sup>er</sup> Vice- Président	André Didier HOUEHA	Directeur de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Cell : 90 94 07 01 Tél : 21 30 79 69
03	2 <sup>ème</sup> Vice- Président	Cyprien D. LOKOSSOU	Directeur de Cabinet du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 90 01 56 80 Tél : 20 21 04 04
04	3 <sup>ème</sup> Vice- Président	Christophe KAKI	Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Tél : 21 30 70 23
05	4 <sup>ème</sup> Vice- Président	Bertrand CODJIA	Directeur Général du Budget du Ministre des Finances et de l'Economie	Cell : 95 96 17 43
06	Membre	Clément S. LOGBO	Directeur de l'Administration du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Cell : 90 02 84 27 Tél : 21 30 20 58
07	Membre	Amidatou ALIMI AGBETI	Directeur de l'Administration du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation	Tél : 21 30 80 24

N° d'ordre	Niveau de responsabilité	Nom et prénoms	Fonction	Contact
08	Membre	Louise SAÏZONOU	Professionnelle Directeur des Ressources Financières du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 90 90 85 33 Tél : 20 21 52 25
09	Membre	Jérémie AKPLOGAN	Directeur National de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Cell : 97 97 01 52 Tél : 21 31 71 92 Email : <a href="mailto:akplogan_jt@yahoo.fr">akplogan_jt@yahoo.fr</a>

## 2- Membres du comité exécutif de la Commission ad'hoc d'élaboration du Plan Décennal

N° d'ordre	Nom et prénoms	Niveau de responsabilité	Structure de provenance	Contact
01	Nestor B. EZIN	Coordonnateur Général	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire – Directeur de la Programmation et de la Prospective	Cell. 90 94 62 47 Fax : 20 21 50 48 Email : <a href="mailto:nestbezin@yahoo.fr">nestbezin@yahoo.fr</a>
02	Henri C. ABOUA	1 <sup>er</sup> Coordonnateur Adjoint	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle - Directeur de la Programmation et de la Prospective	Cell. 95 05 87 06 Tél. 21 30 80 15 Email : <a href="mailto:aboua763@yahoo.fr">aboua763@yahoo.fr</a>
03	Paul AGBOGBA	2 <sup>ème</sup> Coordonnateur Adjoint	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Directeur de la Programmation et de la Prospective	Cell : 90 04 30 71 Tél : 21 30 19 91
04	Aboubacar GOMINA	3 <sup>ème</sup> Coordonnateur Adjoint	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme - Directeur de la Programmation et de la Prospective	Cell : 90 04 68 62 Tél : 21 30 70 19
05	Maoudi C. JOHNSON	1 <sup>er</sup> rapporteur	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell. 95 85 69 59 Tél : 21 32 48 29 / 21 21 33 27 Email : <a href="mailto:maoudijohnson@yahoo.fr">maoudijohnson@yahoo.fr</a>
06	Gilbert G. MIGAN	2 <sup>ème</sup> rapporteur	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Tél : 21 30 80 14 / 90 90 44 00 Email : <a href="mailto:gnamgim@hotmail.com">gnamgim@hotmail.com</a>
07	Anani C. HOUNZA	3 <sup>ème</sup> rapporteur	Ministère de	Tél : 90 04 63 27

N° d'ordre	Nom et prénoms	Niveau de responsabilité	Structure de provenance	Contact
08	André A. ZOSSOU	4 <sup>ème</sup> rapporteur	l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Email : <a href="mailto:ananihounza@yahoo.fr">ananihounza@yahoo.fr</a> Cell : 90 94 50 15 Tél : 20 28 11 48 / 20 22 03 03
09	Yacinthe GBAYE	Membre	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 90 90 01 19 Email : <a href="mailto:ygbaye@yahoo.fr">ygbaye@yahoo.fr</a>
10	Sylviane B. BALLEY	Membre	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 95 96 19 34 Tél : 20 21 33 27 Email : <a href="mailto:balleysylvie@yahoo.fr">balleysylvie@yahoo.fr</a>
11	Paul Z. BANCOLE	Membre	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 90 66 16 62 Tél : 20 21 30 26 Email : <a href="mailto:bankzip@yahoo.fr">bankzip@yahoo.fr</a>
12	Sylvain NOUKPOKINNOU	Membre	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Cell : 95 28 98 85 / 90 03 98 95 Tél : 21 30 80 14 Email : <a href="mailto:nouksyll@yahoo.fr">nouksyll@yahoo.fr</a>
13	Machikouri DAOUDA	Membre	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Cell : 97 88 47 42 Tél : 21 32 14 77
14	Fatouma ADAM ASSA née KODA	Membre	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Cell : 97 68 01 20 Tél : 21 32 81 17 Email : <a href="mailto:fatikoda@yahoo.fr">fatikoda@yahoo.fr</a>
15	Romuald MICHOZOUNNOU	Membre	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Tél : 21 30 98 23
16	Mama YOLA KPARA	Membre	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Cell : 97 58 77 60 Tél : 21 31 66 84 Email : <a href="mailto:yolakpara@yahoo.fr">yolakpara@yahoo.fr</a>

N° d'ordre	Nom et prénoms	Niveau de responsabilité	Structure de provenance	Contact
17	Euloge C. ADEKAMBI	Membre	Ministère de la Planification et du Développement	Cell : 90 01 19 80 Tél : 21 30 19 68 Email : <a href="mailto:adeoloc@yahoo.fr">adeoloc@yahoo.fr</a>
18	Paul A. BOTON	Membre	Ministère des Finances et de l'Economie	Cell : 95 06 87 10 Email : <a href="mailto:paulboagba@hotmail.com">paulboagba@hotmail.com</a>

### 3- Personnes ressources

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Structure de provenance	Contact
01	Guillaume HUSSON	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 95 79 03 08 Email: <a href="mailto:guihusson@yahoo.fr">guihusson@yahoo.fr</a>
02	Pierre VARLY	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Email: <a href="mailto:pvarly@yahoo.fr">pvarly@yahoo.fr</a>
03	Marguerite OGOUMA	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 90 02 96 68 Tél: 20 21 33 27
04	Okry BASSALE	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 95 85 83 03 / 90 92 87 17 Tél : 20 21 33 27
05	Honoré DEWANOU	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 90 93 36 36 Tél: 20 21 33 27
06	Bauro BAGOUDOU	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell: 95 85 29 58 / 97 13 88 18 Tél: 20 21 33 27 Email : <a href="mailto:bbauro@yahoo.fr">bbauro@yahoo.fr</a>
07	Marino GOMEZ	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 97 87 11 94 Tél: 20 21 33 27 Email : <a href="mailto:elmegomez@yahoo.fr">elmegomez@yahoo.fr</a>
08	Théophile HOUNKPONOU	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation	Cell : 97 64 55 00

<b>N° d'ordre</b>	<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Structure de provenance</b>	<b>Contact</b>
09	Romain AKPO	Professionnelle Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Cell : 90 92 37 69 Email : <a href="mailto:arosam256@yahoo.fr">arosam256@yahoo.fr</a>
10	Wilfrid DJENONTIN	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Cell : 95 79 76 55 Email: <a href="mailto:fifidjen@yahoo.fr">fifidjen@yahoo.fr</a>
11	Martial AHOUDJINO	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Cell: 90 91 87 13
12	Basilie HOUNTONDI	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Cell: 95 40 11 61 / 97 88 16 81
13	Abel COUAO-ZOTTI	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Cell: 95 28 16 14 Tél: 21 30 90 68 / 21 30 19 91
14	Constant HOUNDENOU	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Tél: 21 30 89 23
15	Modeste OGNIN	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Tél: 21 30 89 23
16	Germain GONZALLO	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Cell: 95 95 42 52 Tél : 21 30 90 68
17	Michel BOCO	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Tél : 21 30 19 91
18	Vincent DJEGUEDE	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Cell : 90 03 92 06 Tél : 21 31 66 84

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Structure de provenance	Contact
19	Aristide ADJIBODOU	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Cell : 97 07 59 27
20	Esther AFOUDA	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Cell : 97 07 34 35 Tél : 21 32 49 11
21	Hélène ADOMOU	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Email : <a href="mailto:djagoun2003@yahoo.fr">djagoun2003@yahoo.fr</a> Cell : 95 06 28 98
22	Clément KOUNNOU	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Tél : 21 32 49 16 Cell : 95 05 23 90
23	Caroline LOUIS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell 95 79 03 09 <a href="mailto:Carolouis_98@yahoo.com">Carolouis_98@yahoo.com</a>

#### 4- Consultants

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Niveau d'intervention	Coordonnées
01	Aimé GNIMADI	National	Cell : 90 92 64 34 Tél : 21 38 77 76 Email : <a href="mailto:acgnimadi@yahoo.fr">acgnimadi@yahoo.fr</a>
02	Laurentin MENSAH	National	Tél : 21 33 19 27
03	Djibril DEBOUROU	National	Tél : 21 33 09 66
04	Valentin AHANHANZO-GLELE	National	Cell : 90 04 22 90
05	NEBGHOUHA Mint Mohamed VALL	International	Email : <a href="mailto:nebgbouha@hkaconsult.com">nebgbouha@hkaconsult.com</a> <a href="mailto:nebgbouha@yahoo.fr">nebgbouha@yahoo.fr</a>
06	Mathieu BROSSARD	International	Tél : (221) 849 01 34 Fax : (221) 849 01 36 Pôle de Dakar

## 5- Contributeurs

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Qualification	Contact
01	Mohamed JACQUET	Inspecteur de l'enseignement primaire à la retraite	Cell: 90 91 27 22
02	Ayouba AMADOU		Cell: 95 15 36 05 Tél: 21 30 80 13
03	Abel AYEDOUN	Professeur	Cell: 90 94 75 40
04	Alphonse da SILVA	Professeur	Cell: 95 40 26 94 / 97 87 16 37
05	Henri HESSOU		Cell : 90 94 62 03

## 6- Secrétariat et personnel d'appui

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Structure de provenance	Contact
01	Bernice LANTONKPODE	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 90 92 47 16
02	Raoul ATOHOUN	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 97 98 21 88 Email : <a href="mailto:atohoun_raoul@yahoo.fr">atohoun_raoul@yahoo.fr</a>
03	Oussou VIDJINNANGNIN	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Cell : 95 84 05 07 Tél : 20 21 23 40 Email : <a href="mailto:trinite1978@yahoo.fr">trinite1978@yahoo.fr</a>
04	HOUNWANOU Nicaise	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Cell : 90 93 42 24

**REPUBLIQUE DU BENIN**  
FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----  
**MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION**  
-----

**PLAN DECENNAL DE DEVELOPPEMENT  
DU SECTEUR EDUCATIF 2006-2015**

**TOME 2**

**PLAN D' ACTIONS**  
-----  
\*\*\*  
-----

Cotonou, le 30 décembre 2005

## **Le Plan Décennal pour l'Enseignement Supérieur au Bénin**

L'élaboration d'un Plan Décennal de Développement de l'Education au Bénin peut apparaître à maints égards comme une révolution dans la gestion du secteur. Si les expériences plus ou moins heureuses de 1960 à 1990 ont pu maintenir le système éducatif en survie, c'est à partir de 1990 que les Etats Généraux de l'Education ont tenté de définir une vision stratégique accompagnée de quelques plans d'actions afin d'éviter que le pilotage à vue porte de graves préjudices au système.

Mais force est de constater que ces efforts n'avaient guère comblé les attentes des gouvernants ni des acteurs et usagers du système éducatif béninois. Prenant en compte ses engagements au plan international, en particulier au forum de Dakar en 2000 pour l'élaboration d'un Plan d'Action National pour l'Education Pour Tous, le gouvernement béninois a adopté une Lettre de Politique éducative qui définit et clarifie les grandes options de développement de l'Education au Bénin, en date du 23 Février 2005.

C'est dans ce cadre que l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a pour objectif, d'une part de former pour le Bénin, des cadres compétents et compétitifs pour les besoins de l'économie moderne et capables d'impulser le développement, d'autre part, de promouvoir la recherche scientifique et technologique appliquée.

Les problèmes de l'enseignement supérieur béninois sont présentés dans ce résumé du Plan décennal. Soulignons que ce plan peut contenir des informations différentes notamment sur les effectifs d'étudiants et sur des références plus anciennes que ceux exposés dans la première partie de cette expertise.

Depuis la création en 1970 de la première université publique, l'enseignement supérieur est confronté à de nombreux problèmes qui l'empêchent de jouer pleinement son rôle dans la formation des ressources humaines dont le Bénin a besoin pour son développement.

L'essentiel de ces problèmes se présente comme suit :

- accès tributaire d'une demande non solvable de formation à cause de l'insuffisance des infrastructures académiques et pédagogiques et absence de mesures de régulation des flux ;
- insuffisance numérique et qualitative des enseignants chercheurs ;
- faiblesse de l'efficacité interne et externe résultat de l'inadéquation de la formation avec le marché du travail ;
- équité et gestion des ressources financières peu performantes ;
- existence de handicaps structurels au développement de la recherche scientifique appliquée.

### ▪ **Accès, régulation des flux et infrastructures**

De 1994 à 2004, l'effectif des étudiants du public est passé de 9 964 à 33 287, celui des établissements privés d'enseignement supérieur de 751 à 7 411. La situation de 2005 présente un accroissement de l'effectif d'étudiants qui passe à 42 197, dont 34 415 dans le public et 7 782 dans le privé. L'effectif des étudiants du public pendant cette période s'est

accru et a plus que triplé. Il convient de préciser cependant que cette croissance a été très forte au cours des cinq dernières années avec une moyenne de 17 % par an.

Sur le plan des infrastructures, des efforts d'investissement ont été faits depuis 1970 et surtout entre 1981 et 1994. Le nombre de salles de cours, bibliothèques, laboratoires, ateliers et amphithéâtres est passé de 58 à 293. Malgré ces efforts, les infrastructures sont très insuffisantes face à la demande de formation. En 2002 pour un effectif de 20 175 étudiants, dans les facultés classiques sur le campus d'Abomey-Calavi, il n'y a que 4 104 places disponibles, soit un déficit de 16 071 places. En 2005, ce déficit est passé à 20 452 places. A l'Université de Parakou, la situation n'est pas meilleure : l'effectif attendu en première année en 2001-2002 était de 400 étudiants. Mais 2 063 étudiants ont été inscrits en 2002-2003, il s'en est suivi un déficit de 1 663 places qui est passé à 2 680 en 2004. Ce déficit persiste encore à ce jour.

Cette forte pression d'entrée dans les Universités publiques est la résultante de l'absence de systèmes de régulation des flux au niveau du secondaire et du supérieur. Il serait indispensable de maîtriser les effectifs du pré universitaire car cet accroissement exponentiel des effectifs n'est pas soutenable à long terme et pose déjà de grands problèmes. A cet effet, en plus des modalités de régulation prévues au niveau du secondaire général qui, certainement, contribueront à assurer la maîtrise des flux au supérieur, d'autres dispositions sont prévues en vue de contenir les effectifs à leur niveau actuel. Il s'agit, dans la perspective de la rationalisation des flux d'étudiants de respecter les textes relatifs à la scolarité, d'actualiser des textes d'admission existants et suivre leur mise en œuvre, de revoir les conditions d'octroi des bourses et secours universitaires et de renforcer le suivi pédagogique.

- **Qualité et équité**

#### *Encadrement*

Pour un effectif total de 34 415 étudiants dans les deux Universités publiques, il n'y a qu'environ 696 enseignants toutes catégories confondues ce qui donne un rapport de un (01) enseignant pour 49 étudiants au lieu de un (01) pour 15, prévu par les normes internationales. Le taux d'encadrement pédagogique est donc faible. Il est le résultat d'une croissance accrue des effectifs d'étudiants par rapport à l'offre d'enseignants. La maîtrise des flux et la nécessité de recruter des enseignants en nombre suffisant deviennent incontournables. Au plan qualitatif, l'effectif des professeurs assistants a augmenté constamment tandis que celui des professeurs titulaires tend à se stabiliser.

#### *Programmes, matériels didactiques et formation des enseignants*

Les programmes d'enseignement, de façon générale, sont en inadéquation avec leur objet. La prévalence de ces programmes fortement théoriques et limités à la maîtrise cognitive des disciplines ne favorise pas l'acquisition de savoir-faire, de compétences et/ou des aptitudes. De plus, le rythme de leur révision et des réformes pédagogiques et d'évaluation des programmes est irrégulier.

Quant aux matériels didactiques et de laboratoire, il est impérieux de prendre des mesures pour palier à leur vétusté, leur obsolescence, leur insuffisance et parfois leur inexistence.

Les bibliothèques sont très peu fournies en documents de base. Les quelques ouvrages qu'on y trouve sont, pour la plupart, de vieilles éditions de mémoires et de thèses passés.

## *Efficacités interne et externe*

### *Efficacité interne*

Le rendement interne à l'enseignement supérieur est très faible, particulièrement au premier cycle.

### *Efficacité externe*

L'inadéquation des produits de l'enseignement supérieur avec les domaines de qualification pour les différents secteurs de l'économie engendre depuis 1986 un taux de chômage de plus en plus élevé de diplômés.

## *Equité*

### *Disparité entre les établissements*

Les établissements de formation professionnelle accueillent 20% de l'effectif total des étudiants inscrits dans les Universités nationales tandis que les facultés classiques accueillent 80%.

### *Disparité selon le sexe*

Le fort taux de croissance de l'effectif des étudiants dans les Universités nationales fait apparaître une grande disparité entre les filles et les garçons.

A l'Université Nationale du Bénin, le pourcentage des garçons était de 81,75% contre 18,25 % pour les filles au cours de l'année universitaire 1995-1996. Ces pourcentages sont passés à 77,83 % pour les garçons et à 22,17 % pour les filles en 2001 et la même tendance se poursuit.

Cette disparité n'est que le reflet de celle observée dans l'enseignement secondaire général où par exemple, le taux de réussite des filles au BAC était de 30,27 % en 2004.

## ▪ *Gestion et pilotage*

### *Cadre institutionnel*

Le cadre réglementaire régissant cet ordre d'enseignement présente des insuffisances, notamment en ce qui concerne :

- le pilotage du système ; il n'y a pas un système de planification opérationnelle basé sur la définition d'une stratégie d'ensemble du secteur ;
- l'absence d'un mécanisme précis de régulation des flux d'une part, dans une perspective interne au système, et d'autre part par référence au marché du travail ;
- l'absence d'un régime financier propre aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche leur garantissant une autonomie suffisante assortie d'une obligation de résultats ;

- l'absence d'un cadre de concertation entre le monde universitaire et le monde des affaires (industrie, consommateurs, artisans ...)
- le financement du secteur.

### *Allocation des ressources*

L'allocation des ressources aux différentes entités ne s'appuie ni sur des données réelles ni sur un retour d'informations en provenance des entités, ni davantage sur un cadre stratégique référentiel négocié des activités.

Les Universités publiques tirent pour l'essentiel leurs ressources de la subvention accordée par l'Etat, celle-ci, variant très peu depuis plusieurs années. La subvention de l'Etat représente 77 % de leur budget, les droits d'inscription des étudiants 8 %, les aides des partenaires au développement 10 % et les prestations de services environ 5 %. Il y a donc une forte dépendance du budget des Universités des subventions de l'Etat.

Les ressources mobilisées et les ressources par poste font apparaître des déséquilibres et des inégalités lourdes. Les dépenses sociales en faveur des étudiants représentent environ 40 % des ressources mobilisées alors que la pédagogie et la recherche ne consomment en moyenne que 19 %, les salaires 38 %.

### ▪ Recherche scientifique

Dans le domaine de la recherche scientifique et technique, on constate aujourd'hui :

- l'inexistence du personnel scientifique qualifié et des moyens financiers adéquats ;
- le manque de performance, des insuffisances organisationnelles et matérielles ;
- la faiblesse de l'ouverture de la recherche sur les besoins de développement et l'inefficacité des différents centres et instituts de recherche ;
- les difficultés de planification des actions de recherche ;
- les difficultés d'accès à la documentation scientifique internationale ;
- l'insuffisance des laboratoires, des équipements scientifiques et des ressources documentaires ;
- le manque d'incitation à la recherche.

Pour trouver des solutions idoines à tous ces problèmes, des efforts doivent être faits pour permettre à l'enseignement supérieur de jouer son rôle dans la formation des ressources humaines dont le Bénin a besoin pour son développement.

Trois (03) objectifs ont été identifiés. Il s'agit de :

- l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'enseignement supérieur ;
- l'amélioration de la qualité et de l'équité ;
- la promotion de la recherche scientifique et technologique en tant qu'outils de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, les axes stratégiques et actions suivants sont dégagés :

- En ce qui concerne l'amélioration de la gestion du pilotage de l'Enseignement Supérieur :
  - un accent sera mis sur la réorganisation des examens dans les universités. De nouveaux textes fixant les primes et indemnités liées aux examens seront pris. Ce qui facilitera la dynamisation des différentes commissions chargées de l'organisation des évaluations dans les entités et réduira de façon sensible les délais très longs observés aujourd'hui entre la

composition et la proclamation des résultats. On assistera aussi à une plus grande objectivité dans les corrections ;

- par ailleurs, pour la maîtrise des flux les infrastructures disponibles n'étant pas à la hauteur de la demande, il est envisagé de stabiliser l'accroissement des effectifs des Universités publiques en vue de passer à 45 000 d'ici à 2015. Pour cela, les textes liés à la scolarisation seront actualisés et appliqués de façon rigoureuse pour mieux rationaliser les flux d'étudiants. Les mesures de régulation prises au début du second cycle du secondaire (pré universitaire) seront d'un appui certain pour atteindre cet objectif d'ici à 2015. La promotion du secteur privé encouragé à développer des filières professionnalisées permettra d'accueillir certains étudiants qui n'auraient pas réussi à s'inscrire dans les universités publiques ;

- quant aux œuvres universitaires, la gestion des restaurants et des cités sera confiée au secteur privé selon une procédure faisant appel à la concurrence et conformément à un cahier de charges qui sera élaboré à cet effet dès 2007 en vue de garantir une meilleure qualité des services aux étudiants ;

- dans le cadre de la démocratisation des structures de gestion des universités, l'organisation des élections démocratiques se poursuivra à tous les niveaux.

- S'agissant de l'amélioration de la qualité, les mesures suivantes seront conjointement mises en œuvre :

- la réduction progressive du ratio étudiants/enseignant de 170 à 75 en 2015 dans les facultés classiques et son passage de 17 à 20 dans les écoles et instituts. Cela implique un recrutement de 630 enseignants qualifiés, soit une moyenne de 63 enseignants/an avec le développement de la formation académique et pédagogique des enseignants chercheurs. Un mécanisme fonctionnel de leur évaluation par des cellules pédagogiques et les étudiants sera opérationnel dès 2008 ;

- la politique de la formation des formateurs sera renforcée avec le transfert des bourses y afférentes du Ministère en charge du Plan à celui de l'Enseignement Supérieur pour une plus grande visibilité. Les Ecoles doctorales des Universités nationales seront mises à contribution pour accroître le nombre des enseignants qualifiés du Supérieur.

- De même, un système de programmation et de contrôle de l'exécution des programmes académiques participera à l'amélioration de l'efficacité interne des Universités. C'est pourquoi, la création d'un environnement paisible est envisagée avec la mise en place dès 2007 d'une Commission Permanente de Concertation Universitaire qui réunira parents et associations d'étudiants, responsables à différents niveaux des universités, pour œuvrer à la prévention des conflits sociaux ;

- Un effort sera fait sur la période pour l'amélioration de la disponibilité des outils pédagogiques et des infrastructures académiques. Des salles de cours, des amphithéâtres, des laboratoires, des bureaux de professeurs et des bibliothèques seront construits et équipés à partir de 2008 ;

- Sur la période, un effort sera fait pour la professionnalisation des filières existantes. Ces dernières et toutes les nouvelles filières qui seront créées tiendront compte des besoins du

marché. De nouveaux programmes seront élaborés et expérimentés. L'Université ouvrira aussi ses portes aux entreprises privées pour mieux prendre en compte leurs préoccupations dans la formation des étudiants. Pour cela, un cadre de concertation entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur sera mis en place dès 2007. De même un système de suivi du devenir des diplômés des Universités sera mis en place avec la création et l'exploitation d'une base de données gérée par les Rectorats ;

- La clé de répartition des ressources des universités révisée en faveur de ces filières accompagnera toutes ces réformes. La mise en place du nouveau système de formation Licence-Mastère-Doctorat contribuera fortement à cette professionnalisation de la formation dans les universités ;

- La recherche de l'équité conduira à la mise en place d'une politique de promotion de l'accès des filles dans les filières professionnalisées. De même, un programme d'appui à l'entrée et au maintien des jeunes filles dans l'enseignement supérieur sera élaboré et mis en œuvre à partir de 2007. Les handicapés bénéficieront aussi d'une attention particulière ;

- En matière de santé, les actions engagées depuis quelques années contre le VIH/SIDA en milieu universitaire, seront renforcées pour réduire le taux de la pandémie dans nos universités. Au-delà de la prise de conscience de l'existence de la maladie, les étudiants et enseignants seront sensibilisés afin d'adopter des comportements responsables en vue de freiner la propagation du SIDA. Un effort supplémentaire devra être fait pour lutter contre d'autres maladies telles que le paludisme et la fièvre typhoïde ;

Les actions préconisées dans la lutte contre les IST et le VIH/SIDA rentrent dans le plan stratégique en cours d'élaboration au niveau du secteur qui tiendra compte de l'orientation définie au plan national. Il a été retenu de développer une collaboration active avec les structures spécialisées telles que les ministères en charge de la santé et de la famille, le PNLIS, les ONG.

- Promotion de la recherche scientifique et technique :

La mise en place d'un fonds d'appui pour la promotion d'une recherche scientifique et technologique en tant qu'outil de développement est envisagée. Pour une meilleure visibilité, dès 2008, une politique cohérente de la recherche scientifique, technologique et biomédicale sera élaborée et adoptée. Toutes les unités de recherche seront appuyées pour exécuter des programmes en vue de résoudre des problèmes quotidiens de développement.

## Phasage du programme du Plan Décennal

Sous-objectifs	Résultats attendus		
	1 <sup>ère</sup> phase (2006-2008)	2 <sup>ème</sup> phase (2009-2011)	3 <sup>ème</sup> phase (2012- 2015)
<b>Objectif spécifique 1:</b>  <b>Améliorer la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur</b>	L'organisation, la correction et les délais de délibération des examens dans les Universités sont améliorés	L'organisation, la correction et les délais de délibération des examens dans les Universités respectent les normes académiques	Les examens sont organisés normalement et les résultats proclamés à temps
	La base de données pour le suivi des étudiants est créée	Le système de suivi du devenir des diplômés des universités est fonctionnel	L'efficacité externe est connue
	Les textes relatifs à la scolarité sont actualisés et mis en œuvre	Les textes actualisés relatifs à la scolarité sont rigoureusement appliqués	Les effectifs des universités publiques sont maîtrisés
	Les modalités d'implication des entreprises privées dans la gestion des œuvres universitaires sont définies	Des entreprises privées sont impliquées dans la gestion de certaines œuvres universitaires	Les œuvres universitaires sont mieux gérées
	Le cadre de concertation entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur est opérationnel	Trois programmes de formation au moins sont révisés et adaptés aux besoins du marché du travail	Tous les programmes de formation sont revus et adaptés aux besoins du marché du travail

Sous-objectifs	Résultats attendus		
	1 <sup>ère</sup> phase (2006-2008)	2 <sup>ème</sup> phase (2009-2011)	3 <sup>ème</sup> phase (2012- 2015)
<b>Objectif spécifique 2:</b>  <b>Améliorer la qualité et l'équité de l'enseignement</b>	Le répertoire des besoins en enseignants par matière et par entité des universités est élaboré	Le répertoire des besoins en enseignants par matière et par entité des universités est exploité	La gestion des ressources humaines des universités est maîtrisée
	189 nouveaux enseignants chercheurs sont recrutés	Les effectifs des nouveaux enseignants chercheurs recrutés passent de 189 en 2008 à 378 en 2011	Les effectifs des nouveaux enseignants chercheurs recrutés passent de 378 en 2011 à 630 en 2015
	La formation académique et pédagogique des enseignants chercheurs est assurée	La qualité des enseignements est améliorée	La qualité des enseignements est maintenue et l'efficacité interne des entités est meilleure
	La Commission Permanente de Concertation Universitaire (CPCU) pour la prévention des conflits est fonctionnelle	Les conflits sociaux sont réduits	L'année académique est moins perturbée par les mouvements sociaux

Sous-objectifs	Résultats attendus		
	1 <sup>ère</sup> phase (2006-2008)	2 <sup>ième</sup> phase (2009-2011)	3 <sup>ième</sup> phase (2012- 2015)
	Les études architecturales, les DAO des infrastructures académiques sont terminées, les marchés sont attribués et les chantiers mis en place	Les travaux de construction des infrastructures académiques sont en cours	De nouvelles infrastructures académiques sont disponibles
	Un programme d'appui à l'entrée et au maintien des filles dans l'enseignement supérieur en particulier dans les filières professionnelles est élaboré	Un programme d'appui à l'entrée et au maintien des filles dans l'enseignement supérieur en particulier dans les filières professionnelles est mis en œuvre	Un programme d'appui à l'entrée et au maintien des filles dans l'enseignement supérieur en particulier dans les filières professionnelles est renforcé
<b>Objectif spécifique 3:</b>  <b>Promouvoir la Recherche scientifique et technologique en tant qu'outil de développement durable</b>	Les programmes de recherche en cours sont évalués	Les programmes de recherche en cours sont réorientés en priorité vers la recherche appliquée	Les programmes de recherche en cours sont renforcés
	Une politique nationale de la Recherche scientifique, technologique et biomédicale est disponible	La politique nationale de la Recherche scientifique, technologique et biomédicale est mise en œuvre	Les résultats des recherches sont disponibles et exploités

Sous-objetsifs	Résultats attendus		
	1 <sup>ère</sup> phase (2006-2008)	2 <sup>ème</sup> phase (2009-2011)	3 <sup>ème</sup> phase (2012- 2015)
	Des outils pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales sont conçus	Tous les outils pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales sont disponibles et expérimentés	L'enseignement des langues nationales est généralisé

### Le cadre logique

L'objectif global est de répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique, social du pays et promouvoir la recherche scientifique appliquée.

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses-risques
<b>Objectif spécifique 1: Améliorer la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur</b>	Une gestion rationnelle des ressources est instaurée		
<b>Résultats attendus</b>			
1. Un système de planification opérationnelle et de gestion est mis en place	1. Un schéma directeur et de développement des universités est disponible en 2007	Rectorats	
	2- Les textes relatifs à la scolarité sont révisés et appliqués	DGES	
2. Les effectifs d'étudiants du public sont maîtrisés	1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur public sont maîtrisés (45 000 en 2015)	Rectorats	Non respect des critères d'admission. .

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses-risques
3. La gestion des œuvres universitaires est privatisée	Des opérateurs chargés de la gestion des œuvres universitaires sont retenus	Rectorats	
4. Un cadre de concertation avec le privé est mis en place	Le Conseil Universitaire des Professions est opérationnel	Rectorats Annuaire Statistique	
5. Un mécanisme d'orientation et d'information favorisant l'inscription dans les nouvelles filières professionnalisées est mis en place	2- Les étudiants en filières professionnalisées passent de 5 000 en 2005 à 15 000 en 2015	Rectorats	
<b>Objectif spécifique 2: Améliorer la qualité et l'équité de l'enseignement</b>	Le taux de réussite aux examens passe de 54 % en 2005 à 75 % en 2015 avec un effort particulier sur la première année en faculté.	Rectorats	Baisse éventuelle des recettes de l'Etat. Perturbation du calendrier scolaire et universitaire
<b>Résultats attendus</b>			
1. Les performances pédagogiques des enseignants sont améliorées	630 enseignants bénéficient d'un perfectionnement	Rectorats Annuaire Statistique	Non respect du plan de recrutement par le MTFP et le MDEF
2. Les outils pédagogiques essentiels sont disponibles	Les bibliothèques et les laboratoires sont équipés d'ici à 2010	Rectorats	

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses-risques
3. Un système de programmation et de contrôle de l'exécution des programmes d'étude est mis en place	Tous les programmes d'enseignement sont exécutés au moins à 75 % par les enseignants d'ici à 2007	Rectorats	
5. L'allocation des ressources budgétaires respecte la priorité des filières professionnalisées	La part des ressources courantes allouées aux filières professionnelles s'accroît remarquablement	Rectorats	Difficultés budgétaires de l'Etat.
6. Une politique de promotion de l'accès des filles dans les filières professionnalisées est mise en œuvre	15 % au moins des étudiants inscrits dans les filières professionnalisées sont des filles.	Rectorats	
<b>Objectif spécifique 3: Promouvoir la recherche scientifique et technologique en tant qu'outil de développement durable</b>	Le nombre de publications en recherche appliquée augmente chaque année.	CBRST	Insuffisance de ressources
<b>Résultats attendus</b>			
1. Les unités de recherche développant des programmes de recherche sur le développement sont appuyées	Un mécanisme d'appui à la recherche est mis en place	CBRST Annuaire Etudes spécifiques	
	Le budget alloué à la recherche augmente chaque année	CBRST	
2. La création de réseaux de chercheurs est encouragée et	Un système d'échange d'informations	DRST	

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses-risques
l'information scientifique est accessible	scientifiques est mis en place		

### Le plan d'actions du programme de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique, social du pays et promouvoir la recherche scientifique appliquée

Stratégies	Actions principales	Structures responsables	Période Calendrier	Résultats attendus
<b>Objectif spécifique: améliorer la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur</b>				
<b>Mettre en place une planification opérationnelle et des procédures de gestion transparentes</b>				
<b>Améliorer l'organisation, la correction et les délais de délibération des examens dans les universités</b>	1- Dynamisation de la Commission chargée de l'organisation des examens dans les universités	RECTORATS	2007-2015	Les examens sont mieux corrigés et les résultats proclamés à temps
	2- Création et opérationnalisation des Commissions de correction des épreuves	RECTORATS	2007-2015	La commission de correction des examens est créée
	3- Elaboration des textes réglementant les délibérations	DGES	2007-2015	Les textes de délibération sont disponibles
	4- Elaboration et mise en œuvre des textes fixant les primes et indemnités liées aux examens et soutenance des mémoires et thèses	RECTORATS	2006	Les taux des primes et indemnités sont définis

	5- Assurer une bonne organisation du BAC et du BTS	OB	2006	Les examens sont mieux organisés
<b>Améliorer la gouvernance dans les universités et l'administration</b>	1- Adoption et mise en œuvre d'un texte portant élection du Recteur et du Vice-Recteur des universités	DGES	2006	La gestion démocratique des universités est bien assurée
	2- Organisation d'un audit externe annuel de la gestion financière des entités et rectorats	DIVI	2007-2015	L'audit annuel est institutionnalisé
	3- Elaboration d'un manuel de procédure pour la bonne gouvernance des univ.	DGES	2006	Les universités sont bien gouvernées
<b>Créer un système de suivi du devenir des diplômés des universités</b>	1- Création et exploitation d'une base de données pour le suivi des étudiants	DGES	2007-2015	Une base de données de suivi des étudiants est disponible
	2- Création de cadres de concertation sectoriels pour la confection de référentiels des cadres à former et la révision régulière des profils de formation	DGES	2007-2015	Un cadre de concertation sectoriel est créé
	3- Adaptation des formations BAC + 2 et BAC + 3 existants aux besoins du marché de travail	RECTORATS	2007-2015	Les formations BAC + 2 et 3 sont adaptées aux besoins du marché

<b>Renforcer les capacités du MESFP</b>	1- Mise en réseau intranet et internet du MESRS	DPP	2007-2008	Un réseau intranet et internet est disponible
	2- Réhabilitation et extension des locaux du MESRS	DIE	2007-2009	Le MESRS est réhabilité
	3- Equipement des bureaux du MESRS en matériels informatiques et bureautiques	DRF	2007-2009	Les bureaux du MESRS sont équipés en matériels informatiques et bureautiques
	4- Formation dans des disciplines clés appliquées au secteur de l'éducation	DPP	2007	Le personnel est recyclé en matière de gestion
	5- Appui à la DPP pour la production d'annuaire statistique	DPP	2007-2015	Les annuaires statistiques sont disponibles
	6- Appui au fonctionnement des entités des universités	RECTORATS	2006-2015	Le fonctionnement des entités est assuré
	7- Fonctionnement des structures du ministère (y compris les univ.)	DA	2006-2015	Le fonctionnement des entités est assuré
	8- Rémunération du personnel administratif			
<b>Mettre en place un schéma directeur de développement des universités</b>	1- Elaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur pour le développement des universités	DPP	2007-2015	Le développement des universités est planifié

<b>Maîtriser les effectifs du supérieur public et promouvoir l'enseignement privé</b>				
<b>Rationaliser les flux d'étudiants dans le respect des textes relatifs à la scolarité</b>	1- Actualisation des textes d'admission existants et suivi de leur mise en oeuvre	RECTORATS	2006	Les nouveaux textes sont disponibles
	2- Mise en œuvre rigoureuse de textes sur l'admission et la scolarité dans les différents EFR	RECTORATS	2007-2015	Les nouveaux textes sont appliqués
<b>Promouvoir l'enseignement supérieur privé</b>	1- Elaboration des critères pour apprécier la performance des établissements privés	DGES	2006	Un mécanisme d'appui aux Etablissements privés est disponible
	2- Evaluation des établissements sur la base des critères définis	DGES	2007-2015	Les critères d'évaluation des établissements privés sont définis
	3- Encouragement des meilleurs établissements privés	DGES	2007-2015	Le soutien aux Etablissements privés est mis en œuvre
<b>Mettre en gérance privée les œuvres universitaires</b>				
<b>Créer un cadre de partenariat avec le secteur privé dans la gestion des œuvres universitaires</b>	1- Etude des modalités d'implication des entreprises privées dans la gestion des œuvres universitaires	CENOU	2007	Les œuvres universitaires sont mieux gérées avec l'appui du secteur privé
	2- Mise en application des résultats de l'étude	CENOU	2008-2015	Les résultats d'étude sont exploités

	3- Construction et équipement des résidences universitaires, des restaurants, des aires de jeux sur les campus avec des capitaux privés	DIE	2008-2014	les résidences universitaires et les restaurants sont construits avec l'appui des capitaux privés
<b>Mettre en place un cadre de concertation avec le secteur privé</b>				
<b>Créer un cadre de concertation entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur</b>	1- Identification d'un mécanisme de concertation entre les entreprises et les universités	DGES	2006	Les mécanismes de collaboration des entreprises avec les universités sont identifiés
	2- Création et opérationnalisation d'un Conseil Universitaire des Professions	DGES	2007-2015	La collaboration des entreprises avec les universités est renforcée
<b>Mettre en place un mécanisme d'orientation et d'information favorisant l'inscription dans les filières professionnalisées</b>				
<b>Mettre en place un mécanisme d'information et d'orientation sur les filières professionnalisées</b>	1- Organisation de journées d'information sur les filières professionnalisées	RECTORATS	2007-2015	Les filières professionnalisées sont vulgarisées
	2- Augmentation des quotas des étudiants qui accèdent aux filières professionnalisées	RECTORATS	2007-2015	Le nombre d'étudiants en filière professionnalisée augmente

**Objectif spécifique : Améliorer la qualité et l'équité de l'enseignement****Améliorer les performances pédagogiques des enseignants**

<b>Développer la formation académique et pédagogique des enseignants chercheurs</b>	1- Elaboration d'un répertoire des besoins en formation des enseignants par matière et par entité des univ.	DRH	2007-2015	La qualité de l'enseignement est renforcée
	2- Recrutement en nombre suffisant d'enseignants qualifiés	DRH	2006-2015	Les enseignants sont recrutés
	3- Maintien des enseignants en poste	DA	2006-2015	Le salaire des enseignants est assuré
	4- Renforcement de l'intervention des professionnels dans les entités	RECTORATS	2006-2015	Les professionnels sont mieux impliqués
	5- Organisation de la formation pédagogique des enseignants chercheurs par les cellules pédagogiques créées dans les univ.	RECTORATS	2007-2015	Les enseignants sont plus performants
	6- Formation des enseignants à la production et au respect des plans détaillés des cours (syllabi)	RECTORATS	2007-2015	Les enseignants sont plus performants
	7- Intensification de la formation continue des enseignants (formations doctorales)	RECTORATS	2007-2015	Les enseignants sont mieux qualifiés

	8-Mise en place d'un mécanisme fonctionnel d'évaluation des enseignants	RECTORATS	2008	Un mécanisme d'évaluation des enseignants est fonctionnel
<b>Mettre en place un système d'incitation au profit des enseignants les plus méritants</b>	1- Distribution de prix aux enseignants méritants	RECTORATS	2007-2015	Des distinctions d'enseignants sont instaurées
	2- Promotion des enseignants les plus méritants dans les différents ordres	DRH	2006-2015	Des enseignants sont promus dans des ordres
	3- Amélioration et application du statut du personnel de l'enseignement supérieur en prenant en compte les exigences du CAMES	DRH	2006	Le statut du personnel enseignant est amélioré
<b>Améliorer la disponibilité des outils pédagogiques et des infrastructures académiques</b>				
<b>Améliorer les infrastructures académiques des universités</b>	1- Construction d'amphithéâtres, des salles de cours, de laboratoires sur les campus universitaires	DIE	2008-2015	Des infrastructures adéquates sont disponibles pour de meilleures conditions de travail
	2- Réhabilitation d'infrastructures pédagogiques dans les entités des universités	DIE	2007-2012	Les infrastructures sont réhabilitées
	3- Equipement des amphithéâtres et des salles de cours sur les campus universitaires	DIE	2007-2012	Les amphithéâtres et les salles de cours sont bien équipés

	4- Equipement de laboratoires sur les campus universitaires	DIE	2007-2012	Les laboratoires sont bien équipés
	5- Construction et équipement des salles et bureaux de professeurs sur les campus	DIE	2007-2012	Des salles et bureaux de professeurs sont disponibles
	6- Construction de deux grandes bibliothèques sur les campus d'Abomey-Calavi et de Parakou	DIE	2007-2012	Deux grandes bibliothèques sont construites
	7- Dotation des bibliothèques en ouvrages récents et en quantité suffisante	RECTORATS	2011-2015	Les bibliothèques sont équipées
<b>Améliorer l'efficacité interne des EFR des universités</b>	1- Evaluation du mécanisme d'évaluation existant	RECTORATS	2007-2015	Le mécanisme d'évaluation des étudiants est amélioré
	2- Elaboration et mise en oeuvre d'un nouveau système d'évaluation des étudiants	DGES	2007-2015	L'évaluation des étudiants est améliorée
	3- Renforcement et suivi des travaux dirigés (TD)	RECTORATS	2007-2015	L'efficacité interne du système est renforcée
<b>Promouvoir les nouvelles technologies et soutenir les innovations</b>	1- Equipement des rectorats et des EFR en matériels informatiques	RECTORATS	2008-2015	Les rectorats et les EFR sont équipés en matériels informatiques

	2- Mise en œuvre d'un programme de réseautage et d'inter réseautage électronique à très haut débit	DPP	2007-2015	Un réseau est disponible
	3-Mise en place d'un réseau d'enseignement à distance utilisant les apports vidéo en appui au système traditionnel d'enseignement	RECTORATS	2007-2010	Un réseau de formation à distance est disponible
<b>Mettre en place un système de programmation et de contrôle de l'exécution des programmes académiques</b>				
<b>Assurer l'exécution des programmes conformément au calendrier académique</b>	1- Dynamisation des organes de suivi et de contrôle de l'exécution correcte des programmes	DGES	2007-2015	Les programmes sont mieux exécutés
	2-Mise en place d'une Commission Permanente de Concertation Universitaire(CPCU) pour la prévention des conflits sociaux dans les universités	DGES	2007-2015	Une commission permanente de prévention des conflits est fonctionnelle dans les universités
<b>Créer de nouvelles filières professionnalisées</b>				
<b>Développer des filières professionnelles</b>	1- Etude d'identification des besoins en ressources humaines des entreprises nationales	DGES	2007	Les besoins des entreprises en ressources humaines sont identifiées
	2- Création de nouvelles filières professionnalisées en tenant compte des besoins du marché	CUP	2007	De nouvelles filières sont créées

	3- Mise en place progressive du système LMD dans toutes les entités des universités	RECTORATS		Le système LMD est instauré
	4- Conception et mise en oeuvre des programmes de formation dans de nouvelles filières	RECTORATS	2007-2015	Les programmes des nouvelles filières sont disponibles
	5-. Mise en place d'un système de suivi-évaluation des nouvelles filières	CUP	2007-2015	Les nouvelles filières sont suivies et évaluées
	6- Renforcement des stages pour les étudiants des nouvelles filières	RECTORATS	2007-2015	Les étudiants sont mieux formés
<b>Rationaliser l'allocation et la gestion des ressources budgétaires</b>				
<b>Assurer une répartition rationnelle des ressources entre les entités en accordant la priorité aux filières professionnalisées</b>	1-Révision de la clé de répartition des ressources des Universités en faveur des filières professionnalisées	RECTORATS	2008	Un système d'arbitrage est fonctionnel
	2- Application de la nouvelle clé	DRF	2008	Les ressources allouées sont mieux contrôlées
<b>Améliorer la gestion financière des entités des universités</b>	1- Mise en place d'une nomenclature et d'un système comptable uniforme au niveau des universités	DRF	2007-2010	Une nomenclature est disponible
	2- Informatisation de la gestion financière des universités	DPP	2007-2015	Les Universités sont informatisées

	3- Renforcement de l'effectif du personnel chargé de la gestion financière	DRH	2007-2015	Le personnel est renforcé
	4- Recyclage du personnel	DRF	2007-2015	Le personnel est recyclé
<b>Renforcer l'aide au profit des étudiants les plus méritants</b>	1- Allocation de bourses et secours au Bénin dans les entités publiques	DBSU	2006-2015	Les bourses sont allouées au Bénin
	2- Allocation des bourses nationales à l'étranger	DBSU	2006-2015	Les bourses sont allouées hors du Bénin
	3- Renforcement des actions sociales du CENOU	CENOU	2006-2015	Les conditions de vie des étudiants sont améliorées
	4- Acquisition de bus au profit des étudiants	CENOU	2006-2015	Les conditions de vie des étudiants sont améliorées
<b>Mettre en œuvre une politique de promotion de l'accès des filles dans les filières professionnalisées</b>				
<b>Développer des offres de formation en faveur des groupes sociaux sensibles et défavorisés (genre et handicapés)</b>	1- Etude sur l'accès et le maintien des filles à l'enseignement supérieur, en particulier dans les filières professionnelles	DGES	2007-2015	Les disparités sont réduites
	2- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui à l'entrée et au maintien des jeunes filles dans l'ens. Sup. en particulier dans les filières professionnelles	DGES	2007-2015	Le nombre de filles et de personnes à besoins spécifiques boursiers augmente

	3- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui à l'entrée et au maintien des handicapés dans l'enseignement supérieur	RECTORATS	2007-2015	Le nombre de personnes à besoins spécifiques admis augmente
	4- Promotion de l'inscription des femmes aux formations doctorales de l'Université	RECTORATS	2007-2015	Les femmes sont promues à la formation doctorale

**Objectif spécifique : Promouvoir la recherche scientifique et technologique en tant qu'outils de développement durable**

**Appuyer les unités de recherches développant des programmes de recherche sur le développement**

<b>Intensifier les programmes de recherche</b>	1- Evaluation des programmes de recherche en cours du point de vue de leurs apports à la résolution des problèmes de développement	CBRST	2008	Les programmes de recherche actuels sont évalués
	2- Elaboration et adoption d'une politique cohérente de la recherche scient., technologique et biomédicale	DRST	2008	Une politique nationale de recherche est élaborée
	3- Elaboration d'un programme national de recherche scientifique et technologique	CBRST	2008-2015	Un programme national de recherche est élaboré

	4- Constitution d'une banque de données sur les langues nationales	CBRST	2008-2015	Une banque de données sur les langues nationales est disponible
	5- Elaboration des outils pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales	CBRST	2008-2015	Les outils d'enseignement des langues nationales sont disponibles
	6- Renforcement de l'appui à l'édition des ouvrages scientifiques et universitaires	DRST	2008-2015	L'édition des ouvrages scientifiques est renforcée
<b>Encourager la création de réseaux de chercheurs et la disponibilité de l'information scientifique</b>				
<b>Développer les échanges d'informations entre chercheurs</b>	1- Renforcement de la coopération scientifique et technologique entre les institutions, les laboratoires et les chercheurs nationaux et internationaux	CBRST	2008-2015	La coopération scientifique entre chercheurs est instaurée
	2- Organisation des foires annuelles de la Science et de la Technologie pour faire connaître aux utilisateurs, les innovations	CBRST	2006-2015	Des foires annuelles de la science et de la technologie sont organisées

REPUBLIQUE DU BENIN  
FRATERNITE – JUSTICE - TRAVAIL  
-----  
MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION  
-----

**PLAN DECENNAL DE DEVELOPPEMENT  
DU SECTEUR DE L'EDUCATION 2006-2015**

**CADRAGE MACRO ECONOMIQUE ET  
FINANCIER**

Octobre 2006.

## INTRODUCTION

Le développement de l'éducation de base, entendue comme ensemble du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire général avec pour objectif la scolarisation primaire complète pour tous les enfants béninois à l'horizon 2015, est une priorité qui sous-tend l'ensemble des orientations proposées. Une perspective systémique permet d'orienter la politique éducative en s'appuyant sur les axes suivants :

- le renforcement du pilotage du système basé sur le développement des capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente du système et de programmation des recrutements ;
- le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes et des outils pédagogiques, la professionnalisation et la structuration des formations initiale et continue, l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique et la réduction des tailles de classes ;
- l'amélioration de l'offre éducative qui impliquera entre autres orientations, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation des formations technique, professionnelle et universitaire ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de suivi et de promotion des carrières en liaison avec l'appréciation des performances et la rationalisation des affectations ainsi que le renforcement des mécanismes d'imputabilité ;
- la résorption des disparités entre genres et entre régions, sous-tendue par une politique qui instaure une discrimination positive en faveur des filles, groupes et régions défavorisés ;
- l'accroissement du rôle du secteur privé et de celui des communautés locales dans l'offre éducative qui sera recherchée par la mise en place d'une politique de promotion adéquate.

Les simulations ont été conduites avec un objectif global d'amélioration de la qualité à tous les niveaux et de pertinence vis- à- vis du marché du travail aux niveaux les plus élevés (supérieur, technique et professionnel). Elles ont été également conduites avec l'idée qu'il y avait des décisions de politiques éducatives fortes concernant des segments importants du système. La stratégie pour conduire les simulations a alors été de chiffrer les politiques définies en prenant en compte à la fois leurs dimensions quantitative et qualitative, et de proposer des options alternatives pour le développement en quantité et en qualité de chaque ordre d'enseignement. Outre le chiffrage des différents éléments du côté des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, des simulations ont également été conduites dans la sphère des ressources susceptibles d'être mobilisées (comprenant celles mobilisables dans le cadre de l'initiative Fast -Track pour le financement de dépenses courantes pour le cycle primaire) en s'attachant par conséquent à l'équilibre à réaliser entre les dépenses et les ressources au niveau global du secteur de l'éducation.

L'objet de ce document est de présenter les simulations pour les différents ordres d'enseignement en vue de déterminer leur impact sur le budget de fonctionnement de l'éducation et de présenter le cadre financier de chaque ordre d'enseignement sur la base des arbitrages faits par les décideurs.

### **1. PRESENTATION DES SIMULATIONS**

Le cadre macro-économique global retenu dans le modèle de simulation s'articule autour des hypothèses suivantes :

- une croissance annuelle réelle qui évoluerait de 4,5% en 2006 à 5,5% en 2008 avant de se stabiliser à 7% à partir de 2010, date à laquelle les réformes économiques et structurelles engagées par le Gouvernement commenceraient à produire effectivement leurs effets ;

- une croissance annuelle de la population de 2,9% sur la période ;
- la part des recettes domestiques (hors dons) dans le PIB qui passerait de 16,7% en 2005 à 16,3% en 2008 avant d'évoluer progressivement à 18% en 2015 ;
- des dépenses courantes de l'éducation en pourcentage des recettes de l'Etat qui passeraient de 22,5% en 2005 à 24,2% en 2008 et à 24,5% en 2015 ;
- une priorité accordée au cycle primaire à savoir 10,5% des recettes de l'Etat allouées aux dépenses courantes pour le cycle primaire.

Au regard de ces hypothèses, les ressources domestiques (hors dons et allègement de la dette) qui seront allouées au secteur de l'éducation (hors alphabétisation) sont présentées dans le tableau ci-après :

**Tableau 1 : Hypothèse des simulations macro-économiques et ressources anticipées**

Ressources nationales anticipées	Hypothèses				
	2015	2005	2008	2011	2015
<b>PIB (en millions)</b>		<b>2 298 700</b>	<b>2 663 507</b>	<b>3 235 465</b>	<b>4 241 035</b>
Taux de croissance annuel du PIB (%)	7,0%		5,5%	7,0%	7,0%
Ressources Fiscales et non fiscales (hors dons) en % du PIB (pression fiscale)	18,0%	16,7%	16,3%	17,0%	18,0%
<b>Ressources Fiscales et non fiscales hors dons (en millions)</b>		<b>383 550</b>	<b>432 820</b>	<b>550 029</b>	<b>763 386</b>
Ressources domestiques pour les dépenses courantes d'éducation par rapport aux recettes hors dons (%)	24,5%	22,49%	24,22%	24,34%	24,50%
Total Ressources domestiques courantes (hors dons et allègement de dettes) pour le secteur, non compris alphabétisation (en millions de F Cfa)		86 279	104 828	133 876	187 030
Ressources domestiques pour les dépenses courantes du primaire en % des ressources Etat hors dons	10,5%	11,2 %	11,8%	11,2%	10,5%
Ressources domestiques pour les dép. courantes du primaire (en millions)		42 949	50 984	61 775	80 156

### *1.1. Enseignement maternel*

L'objectif d'accroissement du taux de scolarisation à ce niveau de 5% en 2005 à 15% sur la décennie, dans un cadre soutenable de dépenses, implique la mise en œuvre de solutions alternatives à l'offre publique d'éducation. Le secteur privé sera donc promu (augmentation annuelle des enfants préscolarisés dans le privé de 7%) et l'offre de services éducatifs et d'éveil de la petite enfance par les communautés locales sera incitée par l'octroi d'une subvention différenciée en fonction du zonage des écoles tel qu'il existe au primaire, à hauteur de 10 000 F CFA en moyenne par enfant ; ce qui permettra de faire progresser le nombre d'enfants en maternelle de 27 673 à 90 100 sur la décennie.

Les dépenses courantes publiques pour cet ordre d'enseignement passeront de 670 millions de FCFA à 1,428 milliards de FCFA constants en fin de période.

## 1.2. Enseignement primaire

La politique envisagée s'articule autour des objectifs principaux suivants :

- atteindre en 2015 l'achèvement universel du cycle primaire : 100% des enfants au CM2 ;
- améliorer de façon très sensible la rétention des élèves en cours de cycle, condition sine qua non de l'achèvement universel, notamment en assurant la continuité éducative sur les six années d'enseignement. L'objectif est, de faire passer progressivement la proportion des entrants au CI qui achèvent le cycle, d'environ 54% aujourd'hui à 100% en 2015. Ceci se fera par la disparition des écoles à cycle incomplet et par des actions de stimulation de la demande (particulièrement des filles en milieu rural) ;
- réduire les redoublements qui passeront de 17% en 2005 à 10% à partir de 2010 par la mise en œuvre effective de la politique des sous-cycles et ses dispositifs d'accompagnement (communication et sensibilisation vers les acteurs éducatifs, formation des enseignants, pilotage des inspecteurs dans les circonscriptions scolaires...);
- apporter un appui à l'enseignement privé sous forme de subvention aux élèves (5000 F CFA par élève) à partir de 2008 pour que le secteur privé progresse au même rythme que l'enseignement public (l'objectif étant d'atteindre environ 244 000 élèves dans ce secteur à l'horizon 2015 contre 155 000 en 2005) ;
- améliorer la qualité de l'enseignement ; trois aspects importants seront considérés :
  - i) reprendre la formation continue dans les ENI ;
  - ii) réduire progressivement le rapport élèves/maitre qui passera de 50 en 2005 à 40 en 2015 conformément au cadre indicatif Fast – Track. Ceci permettra d'une part de développer la scolarisation (rétention) en zone rurale où les populations scolaires sont peu nombreuses et où les classes auront des effectifs plus réduits, et d'autre part de désengorger certaines classes urbaines dont les effectifs sont aujourd'hui au-delà de ce qui est pédagogiquement souhaitable ;
  - iii) la provision de ressources suffisantes pour assurer les différentes activités nécessaires au fonctionnement qualitatif et à une meilleure gestion de l'enseignement primaire (administration, évaluation et gestion pédagogique, formation continue des enseignants, manuels scolaires et matériels didactiques/pédagogiques pour les élèves et les maîtres) ;
- agir fortement pour l'amélioration de la gestion administrative et pédagogique. Ces activités n'impliquent que des ressources budgétaires spécifiques relativement modestes. Il s'agit en premier lieu d'activités pour une meilleure gestion des allocations de personnels et de moyens aux écoles. Dans ce cadre, il sera nécessaire :
  - i) de clarifier les responsabilités de tous les acteurs du système (depuis l'enseignant jusqu'aux directions centrales) ;
  - ii) de définir et d'appliquer des critères homogènes et transparents d'allocation des personnels aux écoles pour réduire les disparités d'allocations entre départements et à l'intérieur de chaque département.

Il s'agit en second lieu de l'amélioration de la gestion pédagogique, non seulement par les actions classiques (inspection, direction d'école) mais aussi en axant davantage la gestion sur un pilotage sur les résultats obtenus chez les élèves (examens nationaux et/ou épreuves d'évaluations nationales).

Pour ce qui est des perspectives en matière de politique de recrutement des enseignants, il s'agit de changer d'échelle. Pour réaliser les objectifs fixés, le nombre d'enseignants à la craie dans les écoles publiques atteindra environ 44 800 en 2015 (contre 23 000 en 2005), ce qui représente, compte tenu des départs à la retraite, un recrutement d'environ 35 000 nouveaux enseignants (y compris les

enseignants communautaires). Le nombre d'enseignants APE passera d'environ 10 000 en 2005 à 19 500 en 2015 (soit un recrutement d'environ 21 500 sur la période), celui des enseignants contractuels de l'Etat atteindra 19 500 (recrutement d'environ 1400 par an) et celui des enseignants communautaires, qui seront tous subventionnés et formés à partir de 2007, devra atteindre environ 5 700 en 2015 soit une tendance à la réduction de cette catégorie de personnels.

Le niveau moyen de rémunération des enseignants (y compris primes des APE, contractuels d'Etat et subventions pour les communautaires) en valeurs monétaires constantes augmentera de 53,2%. Sous l'hypothèse retenue de croissance annuelle du PIB citée précédemment, ces augmentations seront soutenables durablement et resteront proches de la référence du cadre indicatif de l'initiative Fast-Track (3,7 unités PIB par tête en 2015 contre 3,8 en 2005).

La masse salariale totale pour les enseignants à la craie (y compris primes des APE, contractuels d'Etat et subventions pour les communautaires) progressera de 26,506 milliards de FCFA en 2005 à 71,205 milliards de FCFA en 2015.

Le nombre de salles de classe à construire sur la période est estimé à environ 33 000 soit une moyenne de 3 300 par année. Cependant, par prudence, au cours de la première phase (2006 – 2008), 1 333 salles de classe seront construites en moyenne chaque année. Le rythme s'accéléra au cours des autres phases. Lors de la première phase, le coût de construction unitaire d'une salle de classe équipée restera au même niveau à savoir 7,667 millions de francs CFA puis diminuera à 5,5 millions de francs CFA à partir de la seconde phase. Cette réduction du coût passera par la réalisation d'une étude sur les normes, le mode d'exécution et le plan type de module de classes en vue de rapprocher le coût de construction d'une salle de classe de la norme Fast – Track.

L'enveloppe pour toutes les autres dépenses (salaires des non enseignants, dépenses d'administration, dépenses de biens et services, subventions à l'enseignement privé, dépenses de formation ...) augmentera en volume de 16,443 à 35,549 milliards de FCFA, même si leur part dans les dépenses courantes totales diminuera de 38,3% à 33,3% du fait de l'accroissement massif de la masse salariale des enseignants mais tout en restant conforme au cadre indicatif Fast – Track.

### ***1.3. Enseignement secondaire général premier cycle***

La politique préconisée est d'assurer progressivement une continuité entre le primaire et le premier cycle du secondaire pour atteindre à terme un enseignement de base de 10 ans. Les deux objectifs principaux sont donc i) l'expansion quantitative du cycle autant qu'il est possible logistiquement (constructions de nouveaux collèges et recrutement des enseignants) et ii) l'amélioration de la qualité.

Les mesures principales proposées s'articulent autour des grands objectifs suivants :

#### ***a) Amélioration de l'accès en 6<sup>ème</sup>***

Le nombre de nouveaux admis au collège doublera quasiment entre 2005 et 2015 en passant de 89 000 à environ 155 000, ce qui sous-entend un taux de transition moyen entre primaire et secondaire de 63,3% en moyenne sur la période (70,6% en 2005). A titre de comparaison, la moyenne du taux de transition dans les pays africains se situe autour de 50%.

Cette hypothèse a été préférée à celle du maintien du taux de transition de 2005, dans la mesure où ce scénario aurait pour conséquence d'accroître les effectifs à un niveau impossible à réaliser sur un simple plan logistique, environ 199 000 nouveaux entrants, ce qui exigerait i) la multiplication par 5 du

nombre d'enseignants nécessaires et ii) la création de plus de 60 collèges publics par an contre une moyenne de 20 ces dernières années, sans considérer les difficultés qu'il y aurait à financer cette option.

L'augmentation de la rétention en cours de cycle (de 69,3% à 90%), la diminution du redoublement (de 21% à 10%) et la promotion du privé (de 17% à 20% d'élèves avec une subvention de 12 500 FCFA par élève à partir de 2008) permettront d'amener le taux d'accès en 3<sup>ème</sup> à 54% contre 29% en 2005. Les admissions en 3<sup>ème</sup> concerneront un volume d'environ 130 000 élèves en 2015 contre 49 000 en 2005, soit un peu moins du triple. Le nombre total d'élèves du cycle doublera en passant de 314 000 en 2005 à environ 632 000 en 2015.

Cette expansion quantitative du système exige que le nombre total d'enseignants triple dans la période passant de 6 600 en 2005 à environ 19 100 en 2015. Pour les enseignants APE et contractuels, il s'agit d'une multiplication par 7 (de 1 500 à environ 11 500). En ce qui concerne les infrastructures scolaires, environ 6 100 nouvelles salles de classe devront être construites sur la décennie.

#### *b) Amélioration de la qualité*

L'amélioration de la qualité de cet ordre d'enseignement est une composante importante de la politique éducative qui y sera suivie. Dans cette direction, cinq types de mesures sont conjointement considérés :

- réduction progressive mais sensible de la taille de classe moyenne de 55 à 47 ;
- une augmentation de la proportion des enseignants APE et contractuels de l'Etat (22,8% en 2005 à 60,0% en 2015) par rapport aux enseignants sous contrat local et les vacataires ;
- une prise en charge complète des heures d'enseignement dues aux élèves à partir de 2010, comparée à un déficit de 21% en 2005 ;
- une prise en charge complète des subventions accordées aux enseignants sous contrat local en 2015 contre seulement 76,7% en 2005 ;
- le renforcement de la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études.

La masse salariale totale pour les enseignants progressera de 5,332 milliards de FCFA en 2005 à 30,669 milliards de FCFA en 2015 (progression du salaire moyen des enseignants de 2,9 à 3,7 unités de PIB/habitant).

L'enveloppe pour toutes les autres dépenses (salaires des non enseignants, dépenses d'administration, dépenses de biens et services, subventions à l'enseignement privé, dépenses de formation) augmentera en volume (de 9,425 milliards de FCFA en 2005 à 11,825<sup>1</sup> milliards de FCFA en 2015) et leur part dans les dépenses courantes totales diminuera de 63,9% à 25%, du fait de l'accroissement massif de la masse salariale des enseignants.

#### **1.4. Enseignement secondaire général second cycle**

La perspective générale de la politique éducative suivie pour le second cycle de l'enseignement secondaire général est de préparer en qualité et en quantité l'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il est envisagé que l'essentiel de la régulation des flux d'étudiants devant accéder au supérieur soit préparée par celle du second cycle du secondaire. Dans cette perspective le taux de transition entre le premier cycle et le second sera réduit passant de 49,5% en 2005 à 30% en 2015 (moyenne de 38,8% sur la période).

---

<sup>1</sup> Valeur réelle après réduction dans des proportions acceptables du déficit du modèle au titre des huit (8) premières années. Les deux (2) dernières années sont excédentaires et les dépenses courantes ajustées en conséquence.

Les mesures suivantes de politique éducative sont alors envisagées :

1. le nombre d'élèves qui accèdent au second cycle du secondaire général (22 300 en 2005) augmentera sur la période pour atteindre environ 40 000 en 2015. Le nombre total de lycéens progressera de 63 600 en 2005 à environ 124 700 en 2015 sous les hypothèses suivantes : le redoublement baisse de 16 à 10%, la rétention dans le cycle augmente de 57 à 90% et la part des élèves scolarisés dans le privé passe de 16 à 20%.
2. l'amélioration substantielle de la qualité est la composante la plus importante de la politique éducative de cet ordre d'enseignement. Dans cette optique, trois types de mesures seront conjointement considérés :
  - une réduction progressive mais sensible de la taille moyenne des classes qui passe de 47 en 2005 à 42 en 2015 ;
  - une augmentation de la proportion des enseignants APE et contractuels de l'Etat (41,4% en 2005 à 75,0% en 2015) dont le nombre devra passer de 760 à environ 4 000 en 2015. Ce qui permet de stabiliser l'effectif (équivalent en temps plein) des enseignants sous contrat local/vacataires (de 1080 en 2005 à 1350 en 2015 )
  - une prise en charge complète des heures d'enseignement dues aux élèves à partir de 2010 par rapport à un déficit de 27,2% des heures en 2005.

Les dépenses courantes totales du cycle passeront en valeurs constantes de 6,160 à 19,961<sup>2</sup> milliards de FCFA.

### ***1.5. Enseignement technique et formation professionnelle***

L'orientation politique de l'ETFP pour la prochaine décennie sera marquée par le passage d'une logique de pilotage par l'offre vers une logique de pilotage par la demande du marché du travail. La recherche de la qualité de la formation et de son adéquation avec le marché du travail constituera un objectif stratégique. Les objectifs sont donc pour ce secteur à la fois quantitatif et qualitatif. Les modélisations effectuées prévoient :

- i) un quasi doublement des apprenants de l'enseignement technique et professionnel : de 32 000 en 2005 à près de 60 000 en 2015 (sous l'hypothèse d'un accroissement annuel des effectifs du privé de 5 %). Pour le secteur public, l'objectif est d'atteindre 25 500 apprenants en 2015 (contre 11 000 en 2005) qui pourront se répartir, en fonction des besoins du marché du travail, approximativement de la façon suivante :
  - 8 000 dans le secteur agricole ;
  - 3 000 dans le secteur de la santé ;
  - 8 000 dans le secteur industriel ;
  - 2 000 dans le secteur tertiaire ;
  - 4 500 en formation professionnelle
- ii) pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs de qualité (diversification des formations, diminution de la part des enseignants vacataires au profit des enseignants APE et contractuels de l'Etat, actions renforcées de formation initiale et continue), il est prévu de faire passer la dépense moyenne par apprenant de 372 000 FCFA en 2005 à 459 000 FCFA en 2015.

Il est prévu de renforcer l'implication du secteur public dans l'apprentissage traditionnel en vue de sa

---

<sup>2</sup> Valeur réelle après réduction dans des proportions acceptables du déficit du modèle au titre des huit (8) premières années. Les deux (2) dernières années sont excédentaires et les dépenses courantes ajustées en conséquence.

normalisation et de son adaptation aux évolutions technologiques. A cet effet, les actions engagées visent : i) l'amélioration de la formation des apprentis en contrat avec les maîtres artisans par la formation de type dual ; ii) la formation professionnelle des jeunes déscolarisés et non scolarisés dans les centres de métiers qui seront créés et développés et dont la certification (le CQM) remplacera le diplôme traditionnel de fin d'apprentissage ; iii) la généralisation des formations au certificat de qualification professionnel (CQP) ; iv) la formation continue des maîtres artisans en vue de favoriser leur adaptation au développement technologique ; v) le développement de formations de courte durée en faveur des groupes sociaux sensibles et défavorisés.

Les dépenses courantes du secteur passeront de 4,185 milliards de FCFA en 2005 à 11,709 milliards de F CFA en 2015.

### 1.6. Enseignement supérieur

Les objectifs fixés à l'enseignement supérieur sont, d'une part, l'amélioration de l'efficacité interne et externe visant à répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs, pour le développement économique et social du pays et, d'autre part, le développement de la recherche scientifique :

- d'un point de vue quantitatif, il est prévu de freiner l'accroissement observé dans le public ces dernières années dans la mesure où i) il est peu en adéquation avec les demandes du marché de l'emploi, ii) il pénalise la qualité des enseignements. L'objectif quantitatif est d'atteindre 45 000 étudiants dans le public en 2015 contre environ 34 500 en 2005. Avec une hypothèse d'accroissement des effectifs du privé de 5% par an, le nombre total d'étudiants (public et privé) pourrait se chiffrer aux environs de 57 000 en 2015 contre 42 200 en 2005 ;
- d'un point de vue qualitatif, il est prévu de faire passer la dépense moyenne par étudiant (hors dépenses sociales) d'environ 297 000 FCFA en 2005 à environ 498 000 FCFA en 2015. En incluant les dépenses sociales, la dépense moyenne totale par étudiant passerait de 485 000 FCFA en 2005 à environ 676 000 F CFA en 2015.

Sous les hypothèses de croissance économique retenues, les dépenses courantes du secteur passeront de 17,55 milliards de F CFA (20,4% des dépenses courantes d'éducation) en 2005 à 31,28 milliards de F CFA (17% des dépenses courantes d'éducation) en 2015.

## 2. SIMULATIONS FINANCIERES PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

**Tableau 1 : Répartition des dépenses par niveau sur ressources domestiques**

	2005		2008		2011		2015	
	En millions de f CFA	%						
Préscolaire	670	0,8%	1 100	1,0%	1 404	1,0%	1 428	0,8%
Primaire	42 949	49,6%	50 984	48,5%	61 775	46,0%	80 156	42,8%
Secondaire	20 917	24,2%	27 357	26,0%	38 688	28,8%	62 491	33,4%
ETFP	4 185	4,8%	5491	5,0%	7790	5,8%	11709	6,2%
Supérieur	17 558	20,3%	20 124	19,2%	24 248	18,1%	31 281	16,7%
Aphabétisation	233	0,3%	254	0,2%	278	0,2%	313	0,2%
<b>Ensemble ressources domestiques</b>	<b>86 511</b>	<b>100,0%</b>	<b>105 082</b>	<b>100,0%</b>	<b>134 154</b>	<b>100,0%</b>	<b>187 343</b>	<b>100,0%</b>

**Tableau 3 : Répartition des dépenses courantes par niveau en %**

(Ressources domestiques + Fast-Track pour le primaire)

	2005	2008	2011	2015
Maternel	0,8%	0,9%	0,9%	0,7%
Primaire	49,6%	52,8%	51,3%	50%
Secondaire	24,2%	23,7%	26,4%	28,9%
ET-FP	4,8%	4,7%	5,1%	5,4%
Enseignement supérieur	20,3%	17,3%	15,8%	14,5%
Alphabétisation	0,3%	0,5%	0,5%	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

L'ensemble des hypothèses et les résultats des simulations financières sont présentés dans les tableaux ci-après :

**Tableau 2: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement maternel**

	2005	2008	2011	2015
Taux Brut de Scolarisation (%)	5	8	11	15
Effectifs des élèves	27 673	43 627	61 755	90 100
% d'enfants dans le mode communautaire	0	17	42	75
Effectifs élèves (public)	17 300	25 766	26 943	17 424
<b>Dépenses courantes (en millions)</b>	<b>670</b>	<b>1 100</b>	<b>1 404</b>	<b>1 428</b>

**Tableau 3 : Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement primaire**

	2005	2008	2011	2015
PIB/Tête (F CFA)	310 843	330 470	369 094	433 178
Taux accès CI (%)	99	104	108	115
Taux rétention CI/CM2 (%)	54	68	81	96
Taux d'accès CM2 (taux d'achèvement) en %	54	71	88	110
Taux redoublement (%)	17	12,8	10	10
Taux Brut de Scolarisation (%)	94	100	109	125
Nouveaux entrants CI	248 853	265 609	289 463	333 313
Nouveaux entrants CM2	118 609	172 793	217 927	284 430
<b>Public</b>				
Effectif élèves	1 163 101	1 293 950	1 457 881	1 789 575
Ratio élèves maître	50	47	44	40
Nombre d'enseignants (public)	23 270	27 538	33 139	44 739
Salaire brut annuel APE (F CFA)	1 958 314	2 002 648	2 148 127	2 382 478
. unités de PIB/Tête	6,3	6,1	5,8	5,5
Salaire brut annuel contractuel (F CFA)	820 627	896 235	1 027 558	1 247 552
. unités de PIB/Tête	2,2	2,3	2,3	2,4

Subvention annuelle par communautaire (F CFA)	346 887	452 546	516 605	623 776
. unités de PIB/Tête	1,1	1,1	1,2	1,2
Masse salariale enseignants hors primes zones difficiles (en millions FCFA)	25 826	34 963	47 211	69 714
Coût des primes pour zones difficiles (en millions FCFA)	680	952	1 200	1 491
Masse salariale globale (en millions)	26 506	35 915	48 411	71 205
Coût annuel moyen enseignant incluant primes zones difficiles en (F CFA)	1 193 355	1 304 217	1 460 838	1 591 552
. unités de PIB/Tête	3,8	3,9	4,0	3,7
Autres dépenses en % des dépenses courantes totales	38,3	41,2	37,8	33,3
Autres dépenses courantes (en millions FCFA)	16 443	25 155	29 431	35 549
Dont appui à l'enseignement privé (en millions FCFA)	0	868	985	1220
<b>Dépenses courantes totales hors formation initiale (en millions FCFA)</b>	<b>42 949</b>	<b>61 071</b>	<b>77 842</b>	<b>106 754</b>
Par élève en F CFA (public)	36 926	46 526	52 718	58 972
En % du PIB/tête	11,9	14,1	14,3	13,6
<b>Dépenses courantes totales (avec form. initiale) (en millions FCFA)</b>	<b>42 949</b>	<b>61 649</b>	<b>78 686</b>	<b>107 955</b>
Nombre de salles de classe à construire	678	1500	4 297	4 427
<b>Dépenses d'Investissement (salles classe + ENI) (en millions FCFA)</b>	<b>5 198</b>	<b>11950</b>	<b>24081</b>	<b>24 347</b>
<b>Dépenses totales courantes + capital (en millions FCFA)</b>	<b>48 147</b>	<b>73599</b>	<b>102768</b>	<b>132 202</b>

**Tableau 6-a: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement secondaire 1er cycle<sup>3</sup>**

	2005	2008	2011	2015
PIB/Tête (F CFA)	310 843	330 470	369 094	433 178
Taux accès 6 <sup>ème</sup> (%)	42,2	48	54	61
Nouveaux entrants 6 <sup>ème</sup>	88 818	116 211	135 051	155 223
Nouveaux entrants 3 <sup>ème</sup>	48 956	73 542	102 354	131471
<b>Public</b>				
Effectif élèves	259 844	361 558	444 292	505 885
Rapport élèves -groupe pédagogique	55,1	52,7	50,2	47
Nombre d'enseignants	6 610	11 169	15 011	19 135
APE	1080	1833	2 575	3 827
Contractuels Etat	429	1 901	3 910	7 654
Contractuels locaux	5101	7 436	8 526	7654

<sup>3</sup> Pour ce qui concerne les dépenses courantes hors salaires les valeurs du tableau sont des valeurs réelles après réduction dans des proportions acceptables du déficit du modèle au titre des 8 premières années. Les 2 dernières années ont excédentaires et les dépenses courantes sont ajustées en conséquence

Salaire brut moyen annuel des enseignants (F CFA)				
APE	2 387 843	2 421 444	2 573 591	2 815 656
Contractuels Etat	1 015 464	1 102 699	1 257 400	1 516 122
Contractuels locaux	592 275	688 622	834 947	1082 945
En unités de PIB/Tête				
APE	7,7	7,3	7	6,5
Contractuels Etat	3,3	3,3	3,4	3,5
Contractuels locaux	1,9	2,1	2,3	2,5
Masse salariale des enseignants (en millions de F CFA)	5 332	10 819	17 999	30 669
Autres dépenses en % de dépenses courantes totales publiques <sup>4</sup>	63,9	43	32,2	25
Autres dépenses (en millions F CFA) <sup>5</sup>	9 425	8167	8532	10 245
<b>Dépenses courantes totales ( hors subvention privé) en millions de F CFA</b>	<b>14 757</b>	<b>18 986</b>	<b>26 532</b>	<b>40 914</b>
Par élève du public en F CFA	<b>56 792</b>	<b>52 513</b>	<b>62 532</b>	<b>80 275</b>
en % du PIB/tête	18,3	15,9	16,9	18,7
Coût subventions pour le privé (en millions de F CFA)	0	998	1236	1581
<b>Dépenses courantes totales (en millions de F CFA)</b>	<b>14 757</b>	<b>19 984</b>	<b>27 768</b>	<b>42 494</b>
Nombre moyen annuel de salles de classe à construire	946	910	478	490
Dépenses d'Investissement (salles de classe) (en millions FCFA)	<b>7 250</b>	<b>6 980</b>	<b>2 630</b>	<b>2 696</b>
Dépenses totales courantes + capital (salles de classe) (en millions FCFA)	<b>22 007</b>	<b>29 685</b>	<b>31 986</b>	<b>45 191</b>

**Tableau 6-b : Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement secondaire 2nd cycle<sup>6</sup>**

	2005	2008	2011	2015
Nouveaux entrants en 2 <sup>nd</sup> cycle	22 285	29 791	38 412	39 981
Effectifs d'élèves au 2 <sup>nd</sup> cycle	63 559	80 127	109 033	124 697
<b>Public</b>				
Rapport élèves- groupe pédagogique	47	45,6	44,1	42
Nombre d'enseignants	1 847	2 909	4 536	5 344
Salaire des enseignants (unités de PIB par tête)				
APE	10,3	9,9	9,5	9
Contractuels de l'Etat	3,7	3,8	3,8	3,9
Contractuels locaux	2,5	2,6	2,7	2,8

<sup>4</sup> Idem 19

<sup>5</sup> Idem 19

<sup>6</sup> Idem 19

<b>En F CFA</b>				
APE	3 193 210	3 268 648	3 509 748	3 898 601
Contractuels de l'Etat	1 151 184	1 243 358	1 410 444	1 689 394
Contractuels locaux	790 436	865 835	995 502	1 212 898
Masse salariale des enseignants (en millions F CFA)	2 425	4 329	8 041	12 693
Autres dépenses en % de dépenses totales	60,8	43,9	36,7	36,4
Autres dépenses courantes (en millions F CFA)	3 735	3 385	4 654	7 268
<b>Dépenses courantes totales (en millions F CFA)</b>	<b>6 160</b>	<b>7 716</b>	<b>12 695</b>	<b>19 961</b>
Coût d'un élève du public en % du PIB par tête	37,2	35,2	38,7	46,2
Coût d'un élève du public en F CFA	115 718	116 491	142 860	200 099
Nombre moyen annuel de salles de classe à construire	79	215	136	0
Dépenses d'investissement (salles de classe) (en millions FCFA)	609	1 649	749	0

**Tableau 7 : Hypothèses et résultats des simulations financières de l'enseignement technique et de la formation professionnelle**

	<b>2005</b>	<b>2008</b>	<b>2011</b>	<b>2015</b>
Effectif total des élèves	32165	39737	47829	59570
<b>Public</b>				
Effectif	11 249	15524	19800	25 500
Ratio élèves/Enseignant ETFP	19,9	19,9	19,9	19,9
Nombre d'enseignants de ET-FP	889	1 213	1 537	1 969
Salaire moyen des enseignants (unités de PIB par tête)				
APE	7,7	7,3	7	6,5
Contractuels d'Etat	8	7,3	6,9	6,5
Contractuels locaux	3	3	3	3
<b>En F CFA</b>				
APE	2 388000	2 421 000	2 574 000	2 816 000
Contractuels de l'Etat	1 088 000	1 186 000	1 358 000	1 646 000
Contractuels locaux	746 000	833 000	974 000	1 213 000
Masse salariale des enseignants (en millions de FCFA)	1 209	1 645	2 339	3 529
Autres dépenses en % des dépenses courantes totales	68,4	63	64	65,3
<b>Dépenses courantes totales (en millions de FCFA)</b>	<b>4 185</b>	<b>5 491</b>	<b>7 790</b>	<b>11 709</b>
Par élève en F CFA (en milliers de fcfa )	<b>372</b>	<b>354</b>	<b>393</b>	<b>459</b>

**Tableau 8 : Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'enseignement supérieur**

	2005	2008	2011	2015
Effectif des étudiants	42 197	46 599	51 195	57 676
<b>Public</b>				
Effectif des étudiants dans le public	34 415	37 591	40 766	45 000
Dépenses de fonctionnement (en millions F CFA)	17 558	20 154	24 248	31 281
Dépenses de fonctionnement par étudiant (FCFA)	510177	536 142	594 822	695 132
Dépenses sociales étudiants au Bénin (en millions de FCFA)	2 397	2 532	2 652	2 790
Bourses à l'étranger (millions de FCFA)	854	854	854	854
Dépenses sociales totales	6 480	6 753	7 295	8 010
<b>Dépenses courantes totales (en millions de FCFA)</b>	<b>17558</b>	<b>20154</b>	<b>24 248</b>	<b>31281</b>
<b>Dépenses courantes par étudiant du public (en PIB/tête)</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>

**Tableau 9: Hypothèses et résultats des simulations financières pour l'alphabétisation**

	2005	2008	2011	2015
Nombre de centres d'alphabétisation (CA)	1 336	1 835	2 335	3 000
Dépenses courantes pour les CA (en millions FCFA)	249	383	506	689
Autres dépenses courantes (en millions FCFA)	233	254	278	313
<b>Dépenses courantes totales (en millions de FCFA)</b>	<b>482</b>	<b>638</b>	<b>784</b>	<b>1 002</b>
Dépenses d'investissement (constructions CA)	915	915	915	915

**Tableau 10 : récapitulatif des aspects budgétaires**

	2005	2008	2011	2015
<b>(Millions de FCFA)</b>				
<b>Dépenses courantes</b>				
Maternel	670	1 100	1 404	1 428
Primaire	42 949	61 649	78 686	107 955
Secondaire	20 917	27 700	40 463	62 456
ET-FP	4 185	5 483	7 761	11 674
Enseignement supérieur	17 558	20 154	24 248	31 281
Alphabétisation	233	638	784	1 002
<b>Dépenses courantes totales (a)</b>	<b>86 512</b>	<b>116 724</b>	<b>153 346</b>	<b>215 796</b>
En % du PIB	3,8	4,5	4,8	5
PIB en milliards FCFA	2 299	2 664	3 235	4 241
Recettes Etat (hors dons) en % du PIB	16,7	16,3	17	18
Recettes de l'état (hors dons) en millions de F CFA	383 550	432 820	550 029	763 386

Dépenses courantes d'éducation en % des recettes de l'Etat (hors dons)	22,5	24,2	24,3	24,5
<b>Ressources publiques courantes pour l'éducation, y compris alphabétisation en millions de francs CFA(b)</b>	<b>86 511</b>	<b>105 082</b>	<b>134 154</b>	<b>187 030</b>
dont enseignement primaire	42 949	50 984	61 775	80 156
dont autres niveaux d'enseignement	43 562	54 098	72 379	106 874
<b>Besoin brut de financement en millions de francs CFA pour les dépenses courantes (b-a)</b>	<b>-1</b>	<b>-11 642</b>	<b>-19 192</b>	<b>-28 766</b>
dont enseignement primaire	0	-10 665	-16 911	-27 799
dont autres niveaux d'enseignement	-1	-977	-2 281	-967
<b>Dépenses de construction d'infrastructures scolaires (en millions F CFA)</b>				
Maternel	0	934	1 178	1 925
Primaire	3 593	8 117	26 831	24 347
Secondaire (uniquement salles de classe)	1 366	8 629	3 379	2 696
Enseignement technique	2 077	504	472	443
Enseignement supérieur	1 954	PM	PM	PM
<b>Dépenses totales en capital (1)</b>	<b>8 990</b>	<b>17 250</b>	<b>30 682</b>	<b>27 486</b>
<b>Ressources domestiques pour dépenses en capital en millions de francs CFA (2)</b>	<b>8 990</b>	<b>10 365</b>	<b>11 063</b>	<b>11 451</b>
dont enseignement primaire	3 593	3 784	5 036	7 373
dont autres niveaux d'enseignement	5 397	6 581	6 027	4 078
<b>Besoin brut de financement en millions de francs CFA pour les dépenses en capital (2-1)</b>	<b>0</b>	<b>-6 885</b>	<b>-19 619</b>	<b>-16 035</b>
dont enseignement primaire	0	-4 333	-21 795	-16 974
dont autres niveaux d'enseignement	0	-3 486	998	-986

*Fait à Cotonou, le*

*2006*

**Lu et approuvé**

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS  
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Mathurin Coffi NAGO

Evelyne SOSSOUHOUNTO KANEHO

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET  
LOISIRS

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT, DE  
L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Théophile MONTCHO

Pascal I. KOUPAKI

